MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2008

PRÉSIDENCE DE M. PÖTTERING

Président

1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 h 00)

2. Déclaration de la Présidence

Le Président. – C'est avec une grande tristesse que nous avons appris les événements survenus à Kauhajoki dans l'Ouest de la Finlande, où 11 personnes ont perdu la vie lors d'un incident dramatique dans une école. Le tireur a également blessé grièvement plusieurs personnes avant de se donner la mort.

Au nom du Parlement européen, je souhaite exprimer ma profonde tristesse et mes sincères condoléances aux familles des victimes. Toutes les victimes étaient de jeunes étudiants innocents d'une école professionnelle qui se destinaient à une carrière dans le secteur des services.

Cette tragédie s'est produite moins d'un an après une tuerie semblable survenue au lycée de Jokela. Comme nous le savons tous, la Finlande est considérée comme l'un des pays les plus paisibles et les plus sûrs d'Europe. On comprend d'autant plus facilement l'état de choc dans lequel se trouve la population finlandaise, et nous partageons sa détresse.

Malheureusement, ces massacres présentent souvent des caractéristiques communes. Dans ce cas précis, et bien que le tueur ait publié des séquences vidéo menaçantes sur Internet avant le massacre, il a été impossible d'éviter la tragédie. En tant que responsables politiques de l'Union européenne et des États membres, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour prévoir et prévenir dorénavant de tels actes de violence.

Une fois de plus, au nom du Parlement européen, je souhaite exprimer toute notre sympathie et notre solidarité vis-à-vis des victimes et de leurs familles.

3. Transmission par le Conseil de textes d'accords: voir procès-verbal

4. Priorités du Parlement européen pour le programme législatif et de travail de la Commission pour 2009 (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat relatif aux priorités du Parlement européen pour le programme législatif et de travail de la Commission pour 2009.

Hartmut Nassauer, *au nom du Groupe PPE-DE*. – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous débattons ce matin du programme législatif et de travail de la Commission pour l'année à venir, 2009, qui est une année électorale. L'année prochaine, un nouveau Parlement sera élu et une nouvelle Commission sera formée. Personne n'est assuré de sa position, ni les commissaires ni le président de la Commission, qui est malheureusement dans l'impossibilité d'être présent ce matin pour présenter son programme en personne.

Dans les années électorales, il est toujours tentant de tout faire pour répondre aux souhaits de tous nos électeurs, en supposant bien sûr que nous sachions ce qu'ils veulent ou ce qu'ils pensent vouloir. La question est donc la suivante: comment l'Union européenne doit-elle se présenter aux citoyens de l'Europe lors de l'année à venir? Comme tous les responsables politiques, nous devons nous efforcer de répondre aux préoccupations des citoyens. L'Union européenne est dans une excellente position pour y parvenir. Nous disposons de nombreux moyens de répondre aux besoins et aux préoccupations des citoyens.

La paix a été une préoccupation fondamentale tout au long de l'histoire de l'humanité, et l'Union européenne a su préserver la paix en Europe depuis des décennies. Nous sommes en mesure de faire face aux menaces extérieures comme le terrorisme international ou le comportement de grands pays voisins qui foulent parfois au pied les règles du droit international. Nous pouvons contribuer à un approvisionnement énergétique sûr et durable de l'Europe tout en faisant notre possible pour protéger le climat. Nous pouvons sauvegarder la

sécurité sociale et la justice en Europe en libérant le potentiel de croissance de notre économie européenne prospère, en préservant la force d'innovation et la compétitivité de l'économie européenne et en permettant ainsi de créer et de maintenir des emplois. L'Europe peut devenir un havre de sécurité dans un monde en perpétuel changement. Mes collègues auront bientôt l'occasion d'en dire plus sur le détail de ces questions.

Quelles sont les conditions indispensables à une action réussie au niveau de l'Union européenne? Je voudrais en mentionner deux en particulier: tout d'abord, nous devons posséder une base institutionnelle adéquate, c'est-à-dire adopter le traité de Lisbonne. Ce traité créera davantage de transparence et de démocratie et renforcera la capacité d'action de l'UE, lui permettant de remplir ses fonctions plus efficacement. Nous ne pouvons qu'inviter les citoyens irlandais à revoir leur position vis-à-vis de ce traité. Je partage un certain nombre des critiques exprimées à l'encontre de l'Union européenne, mais nous ne pouvons ignorer le fait que ce traité apporte des solutions saines à de nombreux problèmes à l'origine de ces critiques. Le traité de Lisbonne est donc vital.

Mais nous avons également besoin du soutien des citoyens européens, qui a décliné de façon alarmante. Les référendums organisés en France, aux Pays-Bas et en Irlande ont démontré clairement ce manque de confiance. Comme je l'ai dit récemment au président de la Commission, la question n'est pas de savoir si nous avons besoin de plus ou de moins d'Europe. La question est de savoir où nous avons besoin de l'Europe et où nous n'en avons pas besoin. Il faut le décider. Si je puis me permettre de citer un exemple, et j'admets que c'est mon exemple préféré, la protection des sols n'est pas une question qui doit être abordée au niveau européen. La protection des sols donne du travail, mais elle ne crée pas d'emplois. L'Europe ne peut réussir et obtenir le soutien de ses citoyens qu'en agissant là où une action communautaire est clairement requise, et là où une action au niveau européen peut accomplir davantage qu'une action au niveau national.

Je pense donc que la Commission serait bien avisée, au cours de l'année à venir, d'accorder dans son action une plus grande importance à la question de la subsidiarité. Ceci ne peut que renforcer l'adhésion des citoyens à l'Europe, et nous serons probablement tous réélus par un plus grand nombre de citoyens européens que lors de l'élection précédente.

Hannes Swoboda, *au nom du Groupe PSE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, la Commission européenne a accompli un travail remarquable dans de nombreux domaines ces dernières années, notamment en matière de politique environnementale et climatique. Le Parlement est actuellement en train de traduire sous la forme de nouvelles législations les résultats de ce travail. Nous constatons toutefois des lacunes majeures en ce qui concerne le développement du marché commun, notamment dans sa dimension sociale.

La crise financière actuelle justifie amplement un débat sur cette question, et c'est ce que nous avons fait dans le cadre du rapport Rasmussen. Mon groupe et moi-même ne sommes pas les seuls, avec bien d'autres assurément, à être déçus de ce que M. le Commissaire McCreevy a déclaré ou n'a pas déclaré devant ce Parlement. C'est là le problème majeur.

Quand on lit les articles actuellement à la une des journaux conservateurs, qu'il s'agisse du Financial Times ou du Frankfurter Allgemeine, on découvre des titres qui auraient pu être écrits par les groupes socialistes de ce Parlement, mais pas par le président de la Commission et certainement pas par M. McCreevy.

Le Financial Times, par exemple, titrait récemment:

- (EN) «Modern history's greatest regulatory failure» («Le plus grand échec de l'Histoire moderne en matière de régulation» ou «After the crash: why global capitalism needs global rules» («Après le krach: pourquoi le capitalisme a besoin de règles globales»)
- (EN) Alors même que le «Veau d'Or» de Damien Hirst battait les records d'enchères pour une oeuvre d'art, les institutions financières battaient des records de faillites, ce qui suscitait le commentaire suivant dans les colonnes du Financial Times:
- (EN) «Comment nous avons tous été aveuglés par le Veau d'Or ».
- (DE) Ce constat s'applique malheureusement aussi à la Commission ou du moins aux membres de la Commission chargés de ces questions. Frank Schirrmacher, rédacteur en chef du quotidien Frankfurter Allgemeine Zeitung et bien loin des idéaux de la Gauche, écrit: «L'idéologie néolibérale a créé un lien rationnel et fortuit entre l'individu et la globalisation reposant uniquement sur l'économie» et il déplore «l'autodestruction du discours sur la protection sociale».

Il aurait été agréable de déceler ne fût-ce que quelques traces de ces considérations dans les paroles du président de la Commission ou du commissaire McCreevy. Après tout, je ne demande pas beaucoup de critique de gauche ou même d'autocritique. Ce que nous demandons encore et encore, comme Martin Schulz l'exprimait récemment avec une grande clarté, c'est le renforcement de la dimension sociale et l'évaluation de tous les projets de la Commission en termes de leurs effets sociaux. Malheureusement, nous ne voyons toujours rien venir. La Commission ne réagit pas sur ce point.

Ce que nous demandons également, c'est une politique économique commune plus forte en Europe, qui pourrait nous aider à amortir ou à éviter les crises telles que celle qui nous arrive aujourd'hui des États-Unis. Ici aussi, la Commission brille par son manque d'action. La Commission a également failli à ses devoirs dans un autre domaine – et je regrette de vous adresser ces commentaires, car je sais que vous ne pouvez pas faire grand-chose à ce sujet – en ne luttant pas de sa propre initiative contre les inégalités croissantes en Europe et en négligeant de pousser les gouvernements nationaux à agir. Nous aborderons ce problème cet après-midi dans le cadre du débat sur la pauvreté en matière d'énergie, un autre problème que nous avons soulevé à plusieurs reprises sans obtenir de réponse de la part de la Commission, qui ici aussi doit encore mettre de réelles initiatives en chantier.

Il est inacceptable que la Commission, dévouée en principe à la cause de l'inclusion et de la justice sociale, reste sans rien faire alors que l'inégalité sociale augmente sans discontinuer en Europe pendant cette phase particulière de la vie économique et sociale. C'est inacceptable, et nous ne devons pas l'accepter.

Les citoyens européens attendent de la Commission qu'elle prenne leurs besoins et leurs préoccupations au sérieux, qu'elle soumette des propositions adéquates et qu'elle fasse preuve d'autorité morale, notamment dans le contexte de la crise financière. Il ne faut pas laisser le président français, M. Sarkozy, prendre seul position sur la question en tant que président en exercice du Conseil. Cette position claire devrait venir de la Commission, du président de la Commission et du commissaire concerné.

Madame la Vice-présidente, vous faites preuve d'une grande éloquence dans vos efforts pour informer les citoyens du travail de la Commission, et nous saluons et soutenons de tout cœur ces efforts. Mais la forme ne suffit pas, il faut aussi de la substance. Les commissaires doivent vous fournir un contenu suffisant. En ce qui concerne la crise financière, la régulation et la dimension sociale, l'économie sociale de marché vous fournit trop peu de substance. C'est pourquoi vous aurez souvent des difficultés à présenter une position crédible aux citoyens.

Nous disons «oui» à la restructuration écologique de notre économie et de notre société; nous sommes complètement de votre côté dans ce domaine et nous traduirons cette position par des actions. Mais le message urgent que je souhaite vous adresser est le suivant: nous devons faire un pas en arrière – ou un pas en avant, si vous préférez – pour revenir à des politiques basées sur la responsabilité sociale. Cela vaut pour la Commission également, car ce que nous avons là c'est trop peu trop tard. Je vous demande de remédier à cette situation au cours des prochains mois.

Silvana Koch-Mehrin, *au nom du groupe ALDE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, l'année prochaine, 2009, est effectivement une année très importante pour l'Union européenne. C'est l'année où doivent être organisées les élections européennes et où, d'une façon plus générale, il faudra apporter des réponses aux questions fondamentales concernant l'orientation future de l'Union européenne.

Les élections auront bien lieu, cela nous le savons. Ce que nous ne savons pas encore, c'est sur quelle base exactement nous travaillerons après ces élections. Il s'agit d'une question à laquelle nos citoyens attendent à juste titre une réponse. Du point de vue des institutions de l'Union européenne, comment envisageons-nous l'avenir de l'Europe?

Bien sûr, le programme législatif et de travail de la Commission est l'occasion d'apporter une réponse détaillée à cette question. C'est pourquoi nous, le Parlement, nous avons décidé d'exprimer au préalable nos exigences vis-à-vis du programme de travail de la Commission, au lieu de réagir seulement lorsque celui-ci nous sera présenté.

L'Union européenne est confrontée à ces défis majeurs qui ont un impact direct sur son avenir. Que nous apportera cet avenir? Mais de nombreux événements qui se déroulent actuellement dans le monde ont un impact direct sur la vie quotidienne de nos citoyens, comme la crise financière et l'augmentation des prix de l'énergie. Nous avons besoin de paroles claires en provenance de l'Europe pour expliquer comment l'Union européenne compte réagir. Il faut pour cela faire preuve de conviction et de capacité à diriger.

C'est pourquoi il est important que la Commission européenne indique clairement comment elle compte réagir à ces crises et définisse clairement les priorités politiques de son programme de travail.

Dans ce contexte, il est important pour le Parlement comme pour la Commission de tenir compte de la compétitivité européenne. Dans un marché de plus en plus mondialisé, il est important de faire de cette compétitivité l'une de nos priorités politiques permanentes.

D'autres aspects tout aussi importants sont le renforcement et la protection des droits civiques, l'élargissement de la recherche et la résolution du problème du changement climatique. Il s'agit là de questions que le Parlement considère depuis de nombreuses années comme des problèmes importants. La Commission doit définir ces domaines, et veiller surtout à ce que le mérite des progrès accomplis et des réussites revienne à l'Europe. Bien souvent, lorsque l'Europe obtient des résultats favorables aux intérêts et au bien-être des citoyens, les États membres s'en attribuent tout le mérite. J'aimerais que la Commission accorde plus d'attention à cela à l'avenir.

Dans cette perspective, Madame la Vice-présidente, je suis très heureuse de vous voir ici aujourd'hui. (Il faut bien accepter le fait que le président de la Commission M. Barroso, comme l'un ou l'autre de nos collègues députés, avait d'autres obligations prévues pour aujourd'hui.) Je suis heureuse de vous voir ici, Madame la Vice-présidente, car vous êtes la personne chargée de promouvoir la communication au sein de l'Union européenne et ceci pourrait constituer une chance de voir le thème d'aujourd'hui, à savoir le programme de travail de la Commission, faire l'objet de débats approfondis au sein des parlements nationaux également, afin de permettre ce genre d'interaction dès le départ. Au Bundestag allemand, ces discussions sont actuellement organisées dans la plupart des commissions. Elles méritent pourtant sans aucun doute d'être mises au programme des séances plénières de tous les parlements nationaux d'Europe.

L'heure de l'Europe a sonné: cela, au moins, devrait être évident. Nous sommes confrontés à des défis mondiaux, et l'Europe n'a pas d'autre choix que de développer une réaction commune.

Eva Lichtenberger, au nom du groupe des Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, chers collègues, chers membres de la Commission, comme toujours, le débat consacré au programme de travail constitue l'heure de vérité. C'est ici que nous découvrons ce que valent réellement les déclarations prononcées publiquement en diverses occasions. Si nous examinons le programme plus en détail, il apparaît malheureusement clairement que ces déclarations ne s'accompagnent pas d'actes, notamment en ce qui concerne la perspective financière ou la planification à long terme de la Commission.

Nous avons sous les yeux un programme de protection climatique qui donne à penser que la conférence de Bali n'a jamais eu lieu, et que l'Europe ne s'est jamais positionnée comme une pionnière dans la lutte contre les dangers du changement climatique au niveau mondial. L'industrie automobile freine des quatre fers, et la Commission la laisse faire sans broncher. On donne raison aux États membres et on les laisse surenchérir les uns par rapport aux autres: c'est à celui qui instaurera les normes environnementales les moins sévères pour sa propre industrie ou fera les concessions les plus importantes à ses fabricants automobiles.

Malheureusement, nous assistons de façon générale à la même évolution dans tout le secteur industriel. Aujourd'hui comme hier, les pays misent sur l'énergie nucléaire. Celle-ci accapare toutes les capacités, les ressources financières et les énergies. Bien que l'Europe possède un secteur des énergies renouvelables innovant, le niveau européen n'a plus que des miettes à lui accorder après s'être engagé envers un autre secteur et lui avoir consacré ses ressources financières. C'est tout à fait inacceptable. Si nous voulons rester des leaders du marché, nous devons envoyer un message clair et sans équivoque, et cela implique de définir les priorités nécessaires.

Malheureusement, nous avons le même problème dans le domaine des relations du travail. Je voudrais souligner ici un seul élément: la directive sur le temps de travail, telle qu'elle a été adoptée et sur laquelle visiblement des concessions considérables ont été faites, représente une gifle au visage de tous nos jeunes gens qui cherchent à se construire un avenir. Ce n'est pas comme cela que nous devrions traiter pas traiter nos travailleurs.

Enfin, nous avons le débat relatif aux marchés financiers. Je ne peux que me ranger à ce qu'a dit l'orateur qui m'a précédée, M. Swoboda. Les derniers partisans d'une autorégulation des marchés financiers se trouvent dans cette assemblée. Même les États-Unis envisagent de nouvelles règlementations, mais de ce côté-ci de l'Atlantique, nous semblons croire que tout se règlera tout seul. Nous devrions signaler notre volonté de créer un cadre sain pour empêcher les marchés financiers d'évoluer dans la même direction que par le passé et empêcher que des instruments financiers dénués de tout bon sens prennent une nouvelle fois le pas sur

une politique économique réfléchie. De mon point de vue, le programme tout entier est une immense déception.

Ilda Figueiredo, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*PT*) Monsieur le Président, à ce moment préoccupant où les habitants de l'Europe et du monde entier sont confrontés à des défis fondamentaux, il est inacceptable que la Commission européenne n'ait soumis aucune proposition en rupture nette avec les politiques passées qui ont aggravé la situation, fait progresser le chômage et les emplois précaires et mal payés, provoqué la crise financière, alimentaire et énergétique (qui touche en particulier les pays les plus faibles économiquement ainsi que les groupes sociaux les plus vulnérables) et renforcé la militarisation des relations internationales, avec tout ce que cela représente comme danger pour la paix dans le monde.

Bien qu'elle ait conscience de l'opposition et de la résistance des travailleurs, des consommateurs et des utilisateurs des services publics face aux réformes injustes des systèmes de santé et de sécurité sociale et à la distribution toujours plus importante des revenus en faveur des groupes économiques et financiers, ce qui renforce les inégalités sociales, la Commission insiste pour maintenir et poursuivre les instruments et les politiques qui ont entraîné cette situation, notamment le pacte de stabilité et ses critères irrationnels, la stratégie libérale de Lisbonne et la fausse indépendance de la Banque centrale européenne. Elle continue à proposer des directives inacceptables comme la directive sur le temps de travail.

À l'heure actuelle, la priorité doit être d'interrompre le processus de ratification du projet de traité de Lisbonne et de respecter la démocratie et le résultat du référendum irlandais, une décision souveraine prise par le peuple irlandais après des résultats semblables en France et aux Pays-Bas. Il est temps pour les dirigeants de l'Union européenne de tirer les leçons de ces votes, ainsi que de l'opposition et de la résistance des travailleurs et des citoyens face aux politiques néolibérales, militaristes et antidémocratiques.

En ce moment, la priorité doit être de faire des propositions spécifiques telles que celles contenues dans la proposition de résolution de notre groupe, y compris la révocation du pacte de stabilité et l'arrêt des privatisations et des libéralisations, avec une politique monétaire et une réorientation de la Banque centrale européenne donnant la priorité à l'emploi accompagné de droits, à l'éradication de la pauvreté et à la justice sociale, par le biais, entre autres, d'un pacte de progrès et de développement social. Nous devons redonner l'espoir à nos citoyens, créer des emplois accompagnés de droits pour nos jeunes gens et garantir l'égalité de droit des femmes.

Graham Booth, *au nom du groupe IND/DEM.* – (EN) Monsieur le Président, le programme relatif au changement climatique a fourni à l'UE une excuse de plus pour chercher à en imposer et tenter de convaincre le monde entier de son importance en affirmant que les Etats nations ne sont pas capables de faire face seuls à ce problème. La devise 20 20 20 est un exemple typique de slogan accrocheur: 20% de l'énergie européenne proviendra de sources renouvelables et il y aura une réduction de 20% des émissions de carbone, tout cela d'ici 2020. Mais vous oubliez la question cruciale: tout cela est-il nécessaire?

Le GIEC nous a récemment expliqué que 2 500 scientifiques sont d'accord pour affirmer que le CO₂ est le responsable du réchauffement climatique et que la responsabilité en incombe aux humains. Le film tristement célèbre d'Al Gore est venu confirmer cette opinion. Depuis lors pourtant, plus de 30 500 scientifiques et climatologistes ont signé la Pétition de l'Oregon et la Déclaration de Manhattan, qui mettent directement en doute les conclusions du GIEC en avançant des preuves convaincantes. On nous demande donc de nous fier aux 2 500 scientifiques du GIEC et d'ignorer complètement les 30 500 autres qui présentent une image différente de la situation.

Au moment même où le monde doit faire face à des problèmes financiers graves, l'UE s'efforce de convaincre les pays du monde entier de dépenser des milliards en fonds publics pour des mesures qui pourraient bien être complètement inutiles, voire contre-productives si les signes récents d'un refroidissement climatique devaient se confirmer. Nous devons organiser un débat complet et ouvert pour établir exactement qui a raison. Qu'est-ce que les partisans de la position du GIEC ont à craindre?

Vous serez sans doute heureux d'apprendre que ceci sera ma dernière intervention devant ce Parlement, car je prendrai ma retraite au terme de cette séance.

Sergej Kozlík (NI). – (*SK*) La proposition de résolution du Parlement européen relative au programme de travail de la Commission pour 2009 est acceptable en principe, tout comme le document qui développe ce programme.

J'aimerais personnellement mettre en évidence la complexité avec laquelle la résolution du Parlement souligne l'importance de garantir la stabilité des marchés financiers et de rassurer les consommateurs au cours de la crise financière actuelle. Il faut sans aucun doute développer des mesures réglementaires pour renforcer la transparence vis-à-vis des investisseurs et améliorer les normes d'évaluation, la supervision prudentielle et le travail des agences de notation. La Commission doit développer un plan détaillé pour améliorer la régulation des services financiers et réviser les directives relatives aux activités des organismes de crédit et à l'adéquation des fonds propres. Ceci permettra d'améliorer le cadre législatif du système financier et de rétablir la confiance des participants au marché.

Le paragraphe 27 de la résolution inclut à juste titre une demande adressée à la Commission d'envisager les arrangements transitoires à mettre en place en matière de justice et d'affaires intérieures en attendant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Si toutefois le traité de Lisbonne ne devait pas entrer en vigueur avant les élections de 2009, cette demande à la Commission devra avoir un champ d'application nettement plus large, faute de quoi notre chère Commission européenne se trouvera prise au dépourvu.

Ryszard Czarnecki, *au nom du groupe UEN*. – (*PL*) Monsieur le Président, permettez-moi de poser une question à l'assemblée. À quoi servent le travail législatif du Parlement et les propositions de la Commission? La réponse est qu'ils ont pour but de créer une certaine autorité parmi les Européens, parmi les citoyens des États membres de l'Union européenne. Je suis fermement convaincu que le Parlement et la Commission européenne devraient se concentrer sur le travail législatif destiné à promouvoir la création d'emplois et la croissance économique. C'est seulement en montrant que l'Union européenne et ses structures sont proches des citoyens que nous pourrons développer l'autorité des institutions de l'Union. Ces dernières se sont trouvées quelque peu affaiblies ces dernières années.

Selon moi, notre première priorité à l'heure actuelle n'est pas la ratification du traité de Lisbonne. Nous devrions plutôt faire tout ce qui est en notre pouvoir pour montrer clairement aux citoyens de l'Union que nous voulons créer davantage d'emplois et que nous nous préoccupons des emplois existants. Il y a également la question de la cybercriminalité, un problème entièrement nouveau qui touche de nombreuses personnes. Je demande la mise en place d'une hiérarchie adéquate des priorités; je n'en vois aucune à l'heure actuelle.

Margot Wallström, vice-présidente de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier le Parlement, qui a suivi ma suggestion de faire du dialogue interinstitutionnel relatif au programme de travail de la Commission un exercice plus politique impliquant les groupes politiques, les commissions et le Parlement en séance plénière. Je pense que vos interventions jusqu'à présent ont donné un bon départ à cet exercice.

Le programme de travail de cette année sera le dernier de cette Commission, et il a été préparé dans des conditions très spéciales et spécifiques: les conséquences de la guerre en Géorgie, la situation des pays voisins, les incertitudes qui planent sur le traité de Lisbonne après le «non» irlandais, la flambée du prix des carburants et des produits de base, l'augmentation du prix des denrées alimentaires, l'inflation qui menace le pouvoir d'achat et, *last but not least*, comme vous l'avez tous évoqué, la crise financière qui touche les banques et les organismes de crédit.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que ce que nous ferons au premier semestre de l'année prochaine définira le contexte dans lequel auront lieu les élections européennes. C'est pourquoi l'an dernier, dans notre présentation de la politique stratégique annuelle, nous avons souligné notre intention de respecter notre ambition de créer une Europe des résultats et d'apporter à nos concitoyens des avantages tangibles.

Les principales priorités politiques envisagées par la Commission Barroso pour l'année prochaine restent basées sur cinq piliers, mais les circonstances sont différentes et nous sommes confrontés à des questions nouvelles et urgentes.

Le premier pilier consiste à promouvoir la croissance durable et l'emploi. Plus que jamais, nous devons répondre aux préoccupations actuelles: que pouvons-nous faire pour promouvoir la croissance, l'emploi et la stabilité sociale en ces temps d'inflation croissante; que pouvons-nous faire pour améliorer la stabilité financière en utilisant et en renforçant les instruments dont dispose l'Union, et dont dispose également la Commission, ce qui est une discussion importante. Comme vous le savez, la crise financière est aussi en tête de liste de nos priorités chaque semaine, et nous avons développé une espèce de feuille de route, mais nous avons également discuté de la préparation d'une proposition relative aux exigences applicables aux banques en matière de fonds propres afin de renforcer les règles existantes; nous préparons également une proposition destinée à réglementer les agences de notation qui, comme vous le savez, ont joué un rôle important sur les marchés financiers et dans cette crise également. Bien sûr, nous pensons que des propositions bien pensées

peuvent jouer un rôle essentiel pour nous aider à faire face aux effets de la crise financière. Nous sommes donc actifs, et nous le resterons. Une autre préoccupation concerne notre réaction face à l'augmentation des prix du pétrole, des produits de base et des denrées alimentaires. Notre rôle n'est pas d'assurer une micro-gestion au quotidien, mais dans un marché unique nous devons réfléchir soigneusement à la façon d'assurer la stabilité à long terme du système financier. Voilà le premier pilier.

Notre deuxième effort majeur visera à promouvoir la transition vers une économie utilisant efficacement les ressources et produisant peu d'émissions. La réunion de Copenhague sera un rendez-vous mondial majeur sur la route qui doit nous mener à un accord global sur le climat pour l'après-2010 et l'après-Kyoto. L'Europe doit préparer sa position avec soin et préserver son rôle de pionnière en matière de changement climatique; nous devrons également poursuivre notre travail sur la façon d'aider les pays à s'adapter aux effets du changement climatique afin de rester à la pointe du développement de la croissance intelligente.

Le troisième pilier concerne une politique d'immigration commune. Suite à notre communication du mois de juin, nous voulons faire de la politique d'immigration commune une réalité et travailler à un pacte sur l'immigration, mais pour y parvenir, nous devrons passer des pactes aux actes.

Le quatrième pilier concerne la mise en place de politiques qui mettent nos citoyens au premier plan. L'agenda social révisé et la stratégie européenne en matière de santé guideront également nos actions dans ce domaine, tout comme les questions relatives au renforcement des droits des consommateurs.

Enfin, nous poursuivrons notre objectif visant à consolider le rôle de l'Europe en tant que partenaire mondial. Sur le front extérieur, les défis pour 2009 sont bien connus: le processus d'élargissement, nos relations avec notre voisinage, le sort des négociations de Doha, l'amélioration de nos résultats en matière d'aide au développement et la mise en place d'une coopération pleine et entière avec le nouveau gouvernement américain.

Ce débat permet d'impliquer le Parlement à un stade précoce dans la mesure où le programme n'existe pas encore. Nous utilisons donc ce débat comme une contribution à nos discussions et nous tiendrons compte de vos suggestions. D'un autre côté, si nous voulons être crédibles et avoir un impact réel, les demandes du Parlement envers la Commission doivent rester ciblées, surtout pour 2009. Les différents groupes de ce Parlement ont des opinions différentes quant aux priorités à définir pour l'année prochaine.

J'espère que la plupart d'entre nous seront d'accord pour dire que nous devons travailler de concert pour élaborer un programme 2009 positif et axé sur les problèmes essentiels. Je pense que nous devons envisager uniquement les initiatives susceptibles de faire une réelle différence. Il faut non seulement choisir nos propositions avec soin mais aussi les communiquer correctement, pour que les citoyens européens puissent évaluer avec justesse ce que l'Europe fait et peut faire pour eux.

Je me réjouis donc de ce débat au moment même où nous préparons le programme. Nous prévoyons de l'adopter le mois prochain et de le présenter en séance plénière en présence de l'ensemble du collège le 19 novembre. J'ai bien pris note de vos opinions, et vous pouvez être sûrs qu'elles nous aideront à élaborer un programme de travail contenant des initiatives concrètes porteuses d'un changement tangible et concret pour les citoyens européens.

Piia-Noora Kauppi (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, comme l'a déjà dit M. Nassauer, le groupe PPE-DE est très satisfait du contenu du programme législatif. Je pense que le processus amélioré a permis au Parlement d'être déjà impliqué, ce qui nous permet d'améliorer plus facilement le programme législatif annuel.

En tant que représentante de la commission des affaires économiques et monétaires, j'aimerais me concentrer sur votre premier pilier: la croissance, l'emploi et la compétitivité européenne. Je pense que notre réaction à la crise financière est un facteur essentiel. Le groupe PPE-DE considère que, dans la mesure où l'Europe possède déjà une législation de qualité, toutes nos actions doivent se baser sur la législation existante et son amélioration. Nous ne voyons pas la nécessité d'une refonte radicale en Europe. Nous pensons tout d'abord qu'il convient d'envisager des mesures de droit «soft» parce que celles-ci sont la façon la plus efficace de répondre aux problèmes mondiaux. Les marchés financiers sont mondiaux par nature, et nous ne pouvons pas agir en Europe comme si rien n'existait autour de nous. Nous pensons également que le cadre législatif et réglementaire actuel, le «Cadre Lamfalussy», nécessite de nombreuses améliorations, et nous soutenons sans réserve le travail de la Commission dans ce domaine.

Le deuxième sujet est celui du changement climatique. Le changement climatique aura un impact sur la croissance et sur les emplois en Europe. Nous ne devons pas adopter l'approche radicale du changement climatique selon laquelle l'Europe doit agir maintenant et faire tout en même temps sans soutien au niveau

mondial. Trente pour cent des émissions, même si nous allions jusque là, ne suffiront pas à lutter contre le changement climatique. Nous avons besoin d'un accord mondial efficace qui découlera probablement de Copenhague. Jusque là, nous ne devons pas nous punir nous-mêmes. Nous ne devons pas porter un trop grand préjudice à la compétitivité européenne mais adopter une approche réaliste des politiques en matière de changement climatique en Europe.

Enfin, mon troisième point concerne les PME. Les PME sont la clé de la croissance européenne. Dans le paquet social par exemple, nous devrions toujours tenir compte des avis des PME et de la façon dont elles perçoivent l'environnement social en Europe. Le paquet social ne doit pas représenter une charge pour les petites et moyennes entreprises européennes.

Jan Andersson (PSE). — (*SV*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je souhaite me concentrer sur l'Europe sociale. Lorsque l'agenda social a été présenté, nous avons dit qu'il arrivait trop tard et contenait trop peu. En examinant aujourd'hui le programme de travail de la Commission et la résolution commune, nous constatons que l'emploi et les affaires sociales ne bénéficient pas d'une priorité importante. Ces questions sont prioritaires pour les citoyens, mais pas pour la Commission. Cela n'est pas conforme aux attentes des citoyens ordinaires.

La résolution des sociaux-démocrates soulève plusieurs questions. L'une d'elles concerne les personnes possédant un emploi atypique, un groupe en pleine expansion, et la nécessité de protéger de façon adéquate les personnes possédant ce genre d'emploi atypique. Ce sont des personnes vulnérables aux licenciements injustifiés et qui en sont victimes. Il faut instaurer des normes minimales en la matière sur le marché commun du travail. Nous devons également réexaminer le Fonds d'ajustement à la mondialisation et réfléchir au moyen d'améliorer les perspectives des personnes touchées par le chômage suite à des restructurations, afin de leur donner accès à des formations et de les aider à trouver de nouveaux emplois. Nous avons un certain nombre de propositions dans le domaine des conditions de travail.

Enfin, je voudrais soulever la question abordée au sein de la commission de l'emploi et des affaires sociales ce lundi. Suite à certains arrêts de la Cour de justice européenne, les gens ont terriblement peur du dumping social dans l'UE et ils craignent que celui-ci ne devienne la norme. Nous sommes parvenus à rédiger des propositions destinées à ouvrir la directive sur le détachement des travailleurs afin de garantir l'égalité de traitement et d'établir en droit primaire le principe selon lequel les droits fondamentaux, comme le droit de grève, ne sont pas subordonnés à la liberté de mouvement. J'espère que la Commission en tiendra compte. Je suis heureux d'apprendre que vous organisez un forum, mais vous devez également présenter des propositions concrètes pour éviter le dumping social et pour garantir aux travailleurs des conditions de travail et des salaires corrects.

Diana Wallis (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, la dernière fois que nous eu cette discussion avec M. le Commissaire Barroso à propos du programme de travail, j'ai exprimé ma satisfaction que la Commission essaye d'éviter ce que j'appelais la «maladie de fin de mandat». C'est toutefois fort difficile pour le Parlement à la veille des élections européennes. Chacun des groupes voudra marquer de son empreinte le programme proposé. C'est bien naturel, mais nous devons également essayer de nous adresser à vous d'une seule voix pour permettre une certaine clarté. Vous constaterez que le groupe des Libéraux et Démocrates a adhéré à la résolution commune, mais nous reprenons également des éléments proposés par d'autres groupes afin de jouer le rôle qui est souvent le nôtre: apporter un certain équilibre au sein de ce Parlement.

Nous vivons une époque réellement déstabilisante pour les citoyens européens. Chacun regarde l'avenir avec incertitude en ces temps de troubles financiers qui suscitent des inquiétudes quant aux dettes, au chômage, aux coûts des soins de santé, aux pensions. Cette crise engendre une atmosphère où l'égalité et la justice sont facilement oubliées et où chacun s'empresse de sauvegarder sa propre position.

Le changement climatique est la source d'autres préoccupations quant à l'évolution de notre style de vie et aux coûts des carburants dans un monde fort différent.

Cette période de crise mondiale devrait également permettre à l'UE de jouer pleinement son rôle en profitant de sa compétence multinationale. Mais en tant que Libéraux et Démocrates, nous recommandons de faire usage de cette compétence avec mesure. Les compétences de l'Europe doivent offrir une certaine protection et un certain contrôle, mais l'Europe doit également garantir le choix individuel pour permettre aux citoyens de se sentir à nouveaux maîtres de leur destin en ces temps incertains.

Alors, oui à un meilleur contrôle des marchés financiers et des acteurs de ces marchés! Mais oui également à une plus grande liberté de choix et à de meilleures possibilités de recours pour les consommateurs. Nous

ne voulons pas assister à un deuxième désastre semblable à celui d'Equitable Life en Europe. Oui à une plus grande mobilité de la main d'oeuvre, oui également à une plus grande sécurité sociale commune, mais oui également à l'équité et à la non-discrimination! Oui a un plus grand choix en matière de soins de santé et de mobilité des patients. Laissons nos citoyens choisir comment ils souhaitent vivre leur vie.

Quand on s'inquiète pour l'avenir, une façon de reprendre confiance est d'avoir le sentiment de pouvoir y faire quelque chose, d'avoir le contrôle. Tel sera le fil conducteur des choix opérés par les Libéraux et les Démocrates dans le cadre de cette résolution. Oui à l'Europe, mais oui aussi au choix individuel et à la liberté d'action!

Seán Ó Neachtain (UEN) - (*GA*) Monsieur le Président, la première préoccupation de la Commission, du Conseil et bien sûr du Parlement est de relancer sans tarder l'économie européenne. L'Europe n'aura pas les fonds sociaux nécessaires pour aider les plus défavorisés si l'économie ne se rétablit pas. Nous devons faire face à ce défi immédiatement.

Au vu de ce qui s'est produit sur les marchés financiers, je ne pense pas que nous puissions continuer sur la voie suivie jusqu'ici cette année. La manipulation actuelle des règles des marchés financiers doit cesser. L'opinion publique s'en inquiète, et nous devons la rassurer. Nous devons agir très rapidement.

Nous devons tous, au sein de l'Union européenne, investir davantage dans la recherche et le développement. Je suis ravi de savoir que 55 milliards d'euros seront consacrés à ce domaine entre 2007 et 2013. Nous devons rester à niveau et garantir la concurrence dans ce domaine afin créer de l'emploi et de garantir une base économique solide au monde dans lequel nous vivons.

Andreas Mölzer (NI). - (DE) Monsieur le Président, nous sommes actuellement confrontés à un mélange explosif de déclin social, de conflits culturels, de déficits démocratiques croissants, de menaces d'étranglement des approvisionnements, d'inflation, de risques de sécurité importés de l'extérieur et d'une bulle spéculative qui risque de crever à chaque instant. Voilà beaucoup trop longtemps que nous ignorons l'évolution inquiétante du marché du travail et les préoccupations des citoyens.

Il est grand temps de définir les bonnes priorités. En ce qui concerne la crise alimentaire, je pense qu'une renationalisation de la politique agricole est nécessaire pour maintenir notre autonomie. Nous devons enfin nous décider à résoudre les problèmes liés à l'immigration illégale de masse et lancer une politique de natalité destinée à la population européenne de souche. Il faut protéger les citoyens contre les délocalisations d'entreprises subsidiées par l'UE et mettre un terme à la fraude fiscale et au gaspillage de l'argent des contribuables. Nous devons arrêter de brader le patrimoine ancestral de l'Europe, actuellement sacrifié sur l'autel d'une privatisation hâtive, et accepter enfin de reconnaître que le projet de traité de Lisbonne a échoué.

Si l'UE fait preuve de bonne volonté, nous pourrons surmonter la crise actuelle. Dans le cas contraire, nous assisterons sans doute au déclin irrésistible de l'Union européenne.

Salvador Garriga Polledo (PPE-DE). – (ES) Monsieur le Président, mon groupe tient tout simplement à souligner le fait que le cadre budgétaire et financier actuel pour la période 2007-2013 permet très difficilement de réagir efficacement aux nouvelles priorités politiques. Tant ce Parlement que mon propre groupe ont déclaré qu'il était impossible d'adopter de nouvelles priorités politiques sans assurer un financement suffisant.

Nous constatons à présent que le cadre financier actuel ne laisse aucune marge de manœuvre pour les nouvelles initiatives politiques prises par le Conseil et par la Commission, comme l'aide alimentaire ou l'aide destinée à la Géorgie. Nous devons donc trouver des solutions. Toutefois, nous ne devons pas permettre que les solutions adoptées portent préjudice aux plans existants ou entament les fonds disponibles dans le cadre de l'accord interinstitutionnel. Nous pensons devoir nous montrer extrêmement stricts à cet égard.

Nous devons assurer la parfaite disponibilité des ressources disponibles. Au cours de sa dernière année de validité, nous devons tirer profit de tous les aspects de l'accord interinstitutionnel pour garantir un financement adéquat de nos priorités. Nous devons également tirer profit d'une opportunité un peu oubliée, à savoir le réexamen actuel du budget, pour apporter une solution adéquate aux problèmes qui vont se poser à mesure que le développement de la situation impose de nouvelles urgences politiques.

Nous demandons donc à la Commission de redoubler ses efforts pour faire avancer aussi rapidement que possible le réexamen proposé du budget.

Evelyne Gebhardt (PSE). – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, le scepticisme des citoyens vis-à-vis de l'Union européenne est particulièrement prononcé à l'heure actuelle, et il y a une raison

à cela. Ce scepticisme s'explique par les politiques menées ces dernières années et par la façon dont elles ont été communiquées aux citoyens.

Il est donc extrêmement important que la Commission européenne et les autres institutions de l'UE tournent davantage leurs politiques vers la vie des citoyens, et qu'elles donnent l'impression et prouvent à ces citoyens que l'Union européenne agit réellement pour eux.

Pour y parvenir, il est également important – par exemple dans notre analyse des mesures à prendre – de nous focaliser bien plus sur ce que nous devrions faire. Le tableau de bord des consommateurs, par exemple, est un instrument très important qui doit être encore étendu pour nous permettre de mieux tenir compte des préoccupations et des intérêts de nos citoyens dans ce domaine.

Le deuxième point important dans ce contexte est un meilleur contrôle des effets de la législation européenne. Il ne suffit pas d'en évaluer l'impact économique. Nous avons aussi besoin d'études d'incidence claires dans le domaine social pour savoir comment la législation que nous élaborons affecte les citoyens, et pour pouvoir démontrer que nous savons ce que nous voulons et ce que nous faisons, et que notre action peut avoir un impact positif sur leur vie.

Il est également important de donner les mêmes droits à tous les citoyens de l'UE. Je vous invite donc à continuer le développement de systèmes de recours collectif et de droits légaux communs. Cela enverrait un signal très important aux citoyens.

Bernard Lehideux (ALDE). – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, la Commission donne le sentiment d'agir comme un élève distrait qui court après le temps perdu avant de rendre sa copie. Certes, le paquet social existe, mais il est incomplet et ne peut être considéré que comme un pas vers une prise en compte des questions sociales par la Commission.

Le président de la Commission n'a pas pris la mesure de l'avertissement donné par les citoyens en France, aux Pays-Bas et en Irlande, et qui aurait malheureusement été identique ailleurs en cas de vote populaire. Ces scrutins sont des rappels à l'ordre. Si les Européens veulent plus d'Europe, c'est pour construire un projet de société et non pas seulement pour adopter encore plus de directives techniques.

La réglementation relative au marché intérieur est certes nécessaire, mais elle n'est pas, et de loin, l'essentiel. Le programme 2009, comme les précédents d'ailleurs, va passer à côté du sujet. Les citoyens n'attendent pas de la Commission qu'elle se borne à compléter ni même à simplifier la législation. Ils attendent de la Commission qu'elle soit à la hauteur de la tâche que lui assignent les traités, qu'elle soit la locomotive, la boîte à idées de l'Union.

Il ne suffit pas pour cela que son président soit sage et silencieux, au garde-à-vous derrière le président du Conseil. Nous attendons de la Commission qu'elle agisse comme un acteur clé de la réflexion sur la nature du projet de société dont nous avons besoin. Mais quel est le projet de société dans ce programme? Le programme 2009 ne contient pas d'erreur grave, mais ce n'est pas le programme dont nos concitoyens ont besoin.

Monsieur le Président, ce sera au nouveau Collège de prendre ses responsabilités. J'espère seulement qu'il sera moins sourd aux appels des peuples que l'actuel.

Andreas Schwab (PPE-DE). – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons ignorer la diversité des messages que la séance plénière envoie aujourd'hui à la Commission. Je me focaliserai donc autant que possible sur quelques points essentiels dont j'espère qu'ils recueilleront l'assentiment de mes collègues députés.

Un point sur lequel je pense que nous sommes d'accord - et que vous avez déjà évoqué, Madame la Vice-présidente - est que l'Union européenne doit rester dévouée au principe fondamental d'une économie sociale de marché, tout en défendant à la fois les intérêts des entreprises et des consommateurs. Au niveau individuel, il s'agit là d'un exercice d'équilibre difficile dont le résultat varie bien sûr en fonction des opinions politiques de chacun. Comme M. Nassauer, je pense cependant qu'au cours des prochains mois, la Commission doit développer une meilleure compréhension de ce qui est nécessaire en termes de subsidiarité.

Quand on voit les propositions que vous avez soumises en matière d'achat de véhicules écologiques par les autorités publiques, ou encore les propositions que vous comptez faire dans le programme de travail en matière de passation de marchés publics écologiques, on comprend immédiatement que selon vous les maires de nos villes, en tant que simples mortels, ne sont pas capables de prendre eux-mêmes des décisions

écologiques et la Commission se sent obligée de diriger leurs actions depuis sa position au centre de l'Europe. Nous pensons que cette approche est erronée. Nous voulons que chacun comprenne l'intérêt qu'il peut lui-même tirer de procédures d'achat favorisant l'écologie. Pour y parvenir, nous avons besoin de plus de subsidiarité dans ces secteurs, de plus de bonnes pratiques et de moins de dirigisme.

Madame la Vice-présidente, puis-je également encourager la Commission à adopter une approche plus courageuse dans ses négociations futures avec les États membres, par exemple quand il s'agit de déterminer comment harmoniser la législation de protection des consommateurs dans l'Union européenne pour protéger à la fois les intérêts des entreprises et ceux des consommateurs. Pousser plus avant cette harmonisation n'aura de sens que si nous harmonisons réellement l'ensemble de la législation relative à la protection des consommateurs, sans laisser aux États membres la possibilité de manipuler les détails de cet acquis communautaire. Dans le cas contraire, ces efforts resteront sans effet.

Claudio Fava (PSE). – (IT) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, en 2009 nous devrons non seulement nous soumettre au verdict des urnes, mais nous devrons également répondre aux questions spécifiques posées par nos électeurs. L'une de ces questions concernera l'espace de liberté, de sécurité et de justice: pourquoi voulons-nous créer cet espace, comment comptons-nous le créer, et quand? Nous devons apporter une réponse sous la forme d'un programme ambitieux de politiques législatives que, Madame la Commissaire, la Commission n'a pas encore mis sur la table.

Nous attendons des propositions législatives fortes en matière de politique de l'immigration, notamment en matière de droit d'entrée et de droit d'asile, afin de sauvegarder ce droit fondamental dans l'ensemble de l'Union européenne et d'éviter de faire une distinction entre les politiques en matière d'immigration légale et illégale, cette distinction nous semblant tout à fait inadéquate. Nous pensons qu'un cadre politique et un environnement réglementaire communs sont nécessaires: à côté des mesures d'endiguement, nous avons besoin de mesures d'intégration et de filières d'immigration légales.

Nous attendons des propositions fortes sur la coopération judiciaire dans le domaine pénal et policier, des mesures fondées sur la reconnaissance mutuelle des garanties procédurales. La reconnaissance mutuelle fait encore défaut, et sans de telles propositions, la lutte contre le crime organisé et contre le terrorisme a toutes les chances de rester un simple exercice de rhétorique.

Enfin, nous attendons une approche plus audacieuse de la protection et de la sauvegarde des droits fondamentaux, qui restent l'objectif premier des mesures en matière judiciaire. La nouvelle Agence des droits fondamentaux devrait devenir le principal instrument de cette activité dès l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Madame la Commissaire, nous espérons que le programme que la Commission nous présentera dans quelques jours partagera ces intentions.

Jean Marie Beaupuy (ALDE). – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, mes chers collègues, vous avez dit, Madame la Commissaire, que vous-même vouliez porter une Europe visible, une Europe concrète pour nos concitoyens.

Or, il se trouve que le premier poste budgétaire aujourd'hui, soit 36% de notre budget, est consacré à notre politique de cohésion. S'il y a bien un domaine où nos concitoyens peuvent voir de manière pratique, concrète, les réalisations et les volontés de l'Europe, c'est à travers les fonds de cohésion.

2009 sera une année particulière, cela a été dit, puisqu'elle verra le renouvellement du Parlement et de la Commission. Dès lors, ce sera naturellement une forme d'année blanche, une année de pause, dans certains domaines. Mais, en politique de cohésion, nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir une pause. Nous ne pouvons pas stopper les programmes qui sont en action et, surtout, nous ne pouvons pas stopper l'efficacité. Chacun a présent à l'esprit l'amélioration des réalités concrètes pour nos concitoyens au Portugal, en Espagne, en Irlande et dans tous les pays d'Europe grâce aux politiques de cohésion.

Il faut donc que la Commission puisse nous présenter pour cette année 2009 un programme de travail concret dans ce domaine – qui est, je le répète, le premier poste budgétaire de l'Union européenne et aussi la partie la plus tangible pour les résultats concrets de nos concitoyens – pour que 2009 ne soit pas une année blanche mais une année de progrès dans le cadre de cette programmation 2007-2013. Merci par avance, Madame la Commissaire, et à vos collègues, de vos propositions en la matière.

Françoise Grossetête (PPE-DE). – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente de la Commission, cette année 2008-2009 est une année charnière, parce que nous vivons un contexte de crise économique

sans précédent et parce qu'il s'agit d'une année d'élections européennes, et donc malheureusement d'une année qui risque d'être assez perdue.

Il faut donc tout faire pour maintenir la compétitivité de nos entreprises et convaincre nos concitoyens que l'Europe est la bonne réponse. Malheureusement, nous voyons que le programme est chargé, trop chargé, et qu'il arrive trop tard, et ce n'est pas faute d'avoir lancé des mises en garde à ce sujet pendant plusieurs années.

Sur le changement climatique, Madame Wallström, vous nous avez dit que nous devions être pionniers d'une croissance intelligente. On est tous d'accord, mais les efforts seront communs ou ils ne seront pas. L'Europe ne peut pas se faire seule. Elle ne doit pas se tirer une balle dans le pied. Les conséquences des décisions que nous allons prendre seront lourdes sur les plans économique et social. On ne pourra pas parler d'un accord international sur le climat si la Chine, les États-Unis, le Brésil, l'Inde, ne s'engagent pas. Un accord sans la signature de la Chine, ce n'est pas un accord.

Dans le domaine de la santé, on nous annonce le paquet pharmaceutique. Enfin! Cela fait des années qu'on le réclame, ce paquet pharmaceutique. Il arrive au moment où nous allons préparer les élections. C'est quand même une grande frustration. Comment justifier notre lenteur à lutter contre la contrefaçon des médicaments alors qu'il s'agit là d'une véritable menace pour la santé, qu'il s'agit là d'un type grave de criminalité. Depuis longtemps, on aurait quand même pu travailler sur la traçabilité des médicaments et l'interdiction du reconditionnement.

Enfin, je pense qu'il faut absolument renforcer la politique du consommateur, surtout au vu de toutes les crises et de tous les scandales alimentaires que connaît le monde.

Alors veillons, je vous en supplie, Madame la Vice-présidente de la Commission, à ce que 2009 ne soit pas une année perdue!

PRÉSIDENCE DE M. BIELAN

Vice-président

Libor Rouček (PSE). – (CS) Mesdames et Messieurs, ces dernières années, l'Europe s'était habituée à un degré relativement élevé de croissance et de prospérité économique. Je crains que cette époque ne soit révolue, pour un certain temps du moins. Les principales priorités de la Commission, du Parlement et du Conseil pour l'année prochaine doivent donc être de relancer la croissance économique et de renforcer la cohésion sociale. Nous devons renforcer le système de régulation des marchés financiers dans l'Union; nous devons avoir pour objectif une meilleure coordination économique et fiscale, y compris une coordination du système des impôts directs et des mesures claires de lutte contre la fraude fiscale. Il faut proposer d'urgence une politique extérieure en matière d'énergie, y compris un soutien actif en faveur de la construction d'infrastructures énergétiques. En période d'incertitude économique, il est également essentiel que la Commission réaffirme son engagement à soutenir les droits sociaux bien plus fermement que par le passé. Je ne dois pas vous rappeler que les priorités de l'année prochaine doivent également inclure la ratification du traité de Lisbonne, et bien sûr sa mise en oeuvre.

Lambert van Nistelrooij (PPE-DE). – (NL) Monsieur le Président, Mme la Commissaire Wallström a évoqué la nécessité de nous faire entendre des citoyens. Et bien, une politique de cohésion composée de milliers d'initiatives à petite échelle au niveau régional ou municipal est la forme d'action la plus visible de la Communauté européenne. Ces initiatives nous permettront à l'avenir de nous tourner activement vers les citoyens. Je pense non seulement aux journées portes ouvertes régionales et municipales organisées ici à Bruxelles au cours des prochaines semaines, mais aussi aux nombreuses activités différentes dans les États membres. "So far so good", jusqu'ici tout va bien.

Mais des changements sont également nécessaires, et j'en signalerai deux. Tout d'abord, le Parlement souhaite ardemment augmenter la flexibilité du Fonds de solidarité de l'Union européenne. Les citoyens souhaitent une action rapide en cas de catastrophes et d'inondations. Nous voyons ce qu'il se passe dans ce domaine, et voilà plusieurs années déjà que le Conseil européen bloque ce débat. Veillons donc en tout cas à le débloquer.

Deuxièmement, le Livre vert relatif à la cohésion territoriale attendu pour octobre doit être la base de la politique de cohésion après 2013: pas de renationalisation mais un effort européen à long terme, une seule politique intégrée au niveau européen. Nous constatons une concentration dans plusieurs régions d'Europe; celle-ci est la conséquence de la mondialisation, et elle est nécessaire. Mais en même temps, nous devons avoir une vision de la façon de permettre un développement équilibré en Europe dans tous les domaines

avec leurs caractéristiques propres sur le large spectre du développement agricole, de la recherche et du développement, de l'écologie, etc.

Le marché intérieur a apporté de nombreux avantages et il est presque achevé, mais la politique de cohésion entre aujourd'hui dans une nouvelle phase. Le livre vert en fournira la base, et des mesures législatives devront suivre au cours de cette nouvelle phase.

Katerina Batzeli (PSE). – (*EL*) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier Mme la Commissaire Wallström. Sa participation a réellement permis de trouver un terrain d'entente sur la politique de communication et sur le programme des priorités de la Commission européenne et du Parlement européen dans le cadre de l'accord interinstitutionnel que nous avons consolidé et que nous présenterons prochainement.

Madame la Commissaire, comme vous l'avez dit à juste titre, nous savons tous que les questions du premier pilier concernant la politique sociale doivent être la priorité de la politique de communication, et qu'elles doivent être au cœur d'une UE qui non seulement respecte ses citoyens, mais qui souhaite également imposer ses propres visions, ses structures et son ordre dans le contexte international de la crise et de la mondialisation.

Nous sommes donc tous d'accord sur ce point. Permettez-moi cependant de souligner que votre propre proposition omet de mentionner certaines recommandations individuelles consacrées à des marchés spécifiques ou abordant des questions importantes telles que la protection des droits de la propriété intellectuelle. La Commission doit désormais parvenir à une résolution décisive du problème, car dans sa communication récente, elle évite de faire des recommandations spécifiques et se limite à des questions «technocratiques» au détriment des questions plus substantielles.

Je pense également que votre texte devrait mettre l'accent sur les politiques en matière d'éducation et d'immigration.

Georg Jarzembowski (PPE-DE). – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, je voudrais atténuer quelque peu les éloges que vous avez reçus de ce Parlement, du moins en ce qui concerne la question des droits des passagers.

Nous invitons la Commission à soumettre un paquet complet de propositions relatives aux droits des passagers dans l'ensemble du secteur des transports. Nous avons heureusement déjà des droits des passagers en matière de transport aérien, mais ceux-ci doivent être revus d'urgence, étant donné que certaines compagnies aériennes n'appliquent pas le règlement concerné d'une façon conforme à nos attentes. Nous avons également adopté cette année un ensemble de droits des passagers dans le transport ferroviaire, qui sera mis en oeuvre l'année prochaine.

Cependant, Madame la Commissaire, on a annoncé l'instauration de droits pour les passagers des lignes de bus à longue distance, et un débat consacré aux droits des passagers de ferries a déjà commencé. Mais le programme de travail n'inclut aucune de ces propositions de mesures. Nous avons besoin de ces propositions dans la mesure où nous souhaitons donner des droits aux passagers dans tous les secteurs du transport, car nous sommes d'accord avec la Commission: si nous voulons mettre les citoyens au premier plan, l'une des meilleures façons d'y parvenir est d'instaurer des droits des passagers applicables à l'ensemble du secteur des transports.

Le deuxième point que je souhaite évoquer brièvement est celui-ci: nous espérons que la Commission mettra en oeuvre les systèmes de gestion du trafic envisagés. Il s'agit spécifiquement du SESAR pour un ciel unique européen et du ERTMS, le système unique de gestion du trafic ferroviaire européen. Avec ces systèmes, Madame la Vice-présidente, nous ne rendons pas seulement le transport plus sûr et plus économique, mais nous contribuons également à protéger l'environnement. Vous avez donc notre soutien sans réserve pour la mise en oeuvre rapide de ces systèmes.

Ingeborg Gräßle (PPE-DE).- (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs, il n'y a pas de nouveaux thèmes en matière de contrôle budgétaire. Nous sommes satisfaits des thèmes existants, et nous aurions été satisfaits de constater des progrès dans les domaines déjà à l'agenda.

J'ai cinq points à évoquer. Tout d'abord, nous demandons qu'un soutien urgent soit apporté à la Roumanie et à la Bulgarie pour les aider à mettre en place la règle de droit, un système judiciaire et un système de contrôle financier. Nous ne voulons pas en être encore au même point dans deux ans, et cette question est donc très importante pour nous.

Le deuxième point concerne la déclaration d'assurance relative à l'ensemble du budget après la procédure de contrôle progressive impliquant les cours des comptes nationales. Au cours des six derniers mois du mandat de la Commission, il serait bon d'accomplir quelques progrès en la matière ou du moins de parvenir à un accord quant à la façon d'avancer. En tant que contrôleurs du budget, nos attentes sont relativement modestes.

Le troisième point concerne la simplification. Nous devrions mieux aider les échelons inférieurs des administrations des États membres à mettre en oeuvre le droit communautaire. Il est clair que ces administrations sont complètement dépassées par certains domaines du droit européen, ce qui explique les taux d'erreurs si élevés.

Quatrièmement, l'aide extérieure: j'aimerais mentionner en particulier le Kosovo et la question de la coopération avec les Nations unies. La commission du contrôle budgétaire s'est rendue au Kosovo, et je saisis cette occasion pour signaler déjà le fait que le Kosovo jouera un certain rôle au moment de la décharge du budget. Je pense que nous sommes bien en deçà des possibilités offertes par l'Union européenne, et nous avons ici un terrain considérable à rattraper.

Mon cinquième point concerne l'amélioration de la coopération entre les États membres dans la lutte contre la fraude. Dans ce domaine, nous avons des devoirs à domicile pour ces messieurs dames du Conseil en particulier. En novembre, le Parlement votera sur le règlement qui établit la base légale de la lutte contre la fraude. Nous devrons réfléchir à la façon d'avancer pour parvenir à de meilleurs résultats dans ce domaine. C'est du moins un point sur lequel nous avons toujours été d'accord jusqu'à présent.

Genowefa Grabowska (PSE).-(PL) Monsieur le Président, le Parlement a déjà beaucoup parlé de la stratégie de la Commission. L'objectif principal de cette stratégie est de rapprocher l'Union de ses citoyens. Nous le répétons année après année. Pourtant, malgré les efforts décidés de Mme la Commissaire, que j'apprécie à leur juste valeur, et malgré ses actions dont je lui suis reconnaissante, rien n'a été accompli dans ce domaine. L'Union n'est pas plus proche de ses citoyens. Je reste convaincue que cet état de chose s'explique par la politique d'information. J'ai étudié la question de l'information en Europe. Il y une référence importante dans l'action présentée par la Commission, à savoir le lancement d'une campagne de terrain relative à la dimension sociale de la Charte des droits fondamentaux. C'est un point positif. Mais le reste concerne uniquement des informations relatives au travail et aux intentions de l'Union européenne plutôt qu'à ses actions. Les citoyens veulent être informés des résultats, et non de ce que l'Union souhaite faire ou projette de faire. L'homme de la rue veut savoir ce que l'Union a accompli et quel impact ces actions ont sur sa propre vie.

Enfin, je voudrais demander à la Commission comment il se fait que la campagne sur le traité de Lisbonne menée en Irlande par M. Ganley ait obtenu de meilleurs résultats que la campagne du gouvernement irlandais et de l'Union européenne. Une puissance mystérieuse est-elle intervenue ou bien y a-t-il un lien entre les ressources financières de M. Ganley et le résultat de la campagne? La Commission devrait peut-être réfléchir à la question.

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra (PPE-DE). – (*ES*) En 2009, l'Union européenne devra renforcer non seulement la dimension intérieure du projet européen mais aussi son influence extérieure, par le biais d'une politique extérieure cohérente et efficace face aux défis que pose la situation actuelle dans le monde.

Pour y parvenir, nous devrons réajuster nos relations avec la Russie suite à la crise du Caucase. Nous devrons en quelque sorte adapter la politique de voisinage, tout d'abord sur notre propre continent, via des accords d'association et de stabilisation puis par la politique d'élargissement, mais aussi au-delà du continent européen par le biais de l'Union des pays méditerranéens.

Je pense qu'il est important de maintenir une présence dans les conflits en Asie centrale, en Irak, en Iran, en Afghanistan et maintenant aussi au Pakistan, de renforcer notre présence dans le conflit du Moyen-Orient et de maintenir nos relations avec les puissances émergentes que sont la Chine et l'Inde. Nous devons en particulier développer l'accord d'association avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Je pense que nous devons suivre de très près le résultat des élections américaines et, dernier point mais non des moindres, nous devons également accorder la priorité à la conclusion des accords d'association avec Mercosur, la Communauté andine et l'Amérique centrale.

Enfin, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, il s'agit d'une tâche énorme qui, je pense serait bien plus facile à accomplir si nous pouvions faire usage des instruments prévus par le traité de Lisbonne en matière de politique extérieure.

Et pour conclure, je dois vous dire, Madame la Vice-présidente, que vous savez déjà que vous pouvez compter sur le soutien de ce Parlement.

Szabolcs Fazakas (PSE). - (*HU*) Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Contrairement aux attentes, la crise financière qui a éclaté en Amérique il y a un an, loin de s'éteindre, frappe le monde entier encore et encore avec de plus en plus de violence, y compris les marchés financiers et donc les économies de l'Europe.

La Banque centrale doit injecter des sommes énormes dans les marchés financiers pour assurer leur survie. Mais pour lutter contre l'impact économique et social de la crise financière, la Commission doit progresser dans deux domaines.

Tout d'abord, une autorité européenne commune de contrôle des marchés financiers doit être mise en place dès que possible, avec pour mission d'éviter les risques spéculatifs de ce type à l'avenir et de permettre progressivement à l'Europe de reprendre le rôle des marchés financiers et des capitaux américains défaillants. Deuxièmement, elle doit pousser le secteur financier européen à se concentrer sur le financement des économies réelles, qui ont été négligées jusqu'à présent, plutôt que sur les opérations spéculatives. Pour y parvenir, il faudrait bien sûr aussi que la Banque centrale européenne traite la croissance économique et la création d'emplois comme des priorités au même titre que la maîtrise de l'inflation. Merci beaucoup.

Gunnar Hökmark (PPE-DE). – Monsieur le Président, il est clair que 2009 sera une année cruciale pour la réalisation des objectifs de Lisbonne. Je voudrais soulever quatre points aujourd'hui. Il y tout d'abord la nécessité d'accomplir de réels progrès sur la voie d'une meilleure réglementation. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut réduire la charge administrative de 25 % d'ici 2012, et je pense qu'il serait juste que la Commission prouve au Parlement, année après année, qu'elle progresse réellement dans l'élaboration de meilleures réglementations.

Mon deuxième point concerne la recherche et l'innovation. L'examen budgétaire arrive à son terme, et il est crucial et stratégiquement important de veiller désormais à ce que nous puissions avancer et placer l'Europe en tête de peloton de la recherche et de l'innovation en assurant un financement adéquat.

Mon troisième point concerne la mobilité des travailleurs. Il s'agit là de l'un des aspects les plus dynamiques de l'Union européenne. Nous avons obtenu dans ce domaine d'excellents résultats qui contribuent non seulement à l'économie européenne, mais aussi au bien-être des personnes à travers toute l'Europe. Nous devons veiller non seulement à ne pas faire obstacle à cette mobilité, à défendre les opportunités, mais aussi à la faciliter en analysant et en réformant les systèmes éducatifs dans le cadre du processus de Bologne afin de faire de la mobilité une réalité pour un plus grand nombre de personnes encore.

Enfin, 2009 sera une année importante pour prendre des mesures en matière de politique énergétique. Plusieurs initiatives législatives sont actuellement en cours dans ce domaine. Il y a la législation relative aux marchés de l'énergie (qui doit encore être complétée), aux énergies renouvelables, au partage des efforts et aux échanges de quotas d'émissions. Nous devons maintenant faire tout notre possible pour pouvoir finaliser ce processus et pour le mettre en oeuvre dans la pratique afin de disposer d'une bonne base non seulement pour 2010 mais aussi pour le long terme, pour devenir la meilleure économie de la connaissance du monde.

Jan Olbrycht (PPE-DE). – (*PL*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, 2009 est une année électorale. Mais cela ne signifie pas que le Parlement et la Commission doivent se focaliser sur le programme électoral au détriment de tout le reste. Ces programmes ont toujours tendance à promettre bien des choses. Nous attachons une grande importance à l'action commune qui sera entreprise jusqu'au milieu de 2009 et dans la deuxième moitié de 2009. Les citoyens s'attendent également à des informations claires et compréhensibles.

J'aimerais évoquer l'un de ces éléments, à savoir le changement fondamental que la Commission européenne doit proposer en octobre. Ce changement implique de modifier la politique de cohésion en y introduisant une dimension spatiale, à savoir la cohésion territoriale. La Commission parle du mois d'octobre, pourtant le programme de 2009 ne contient aucune référence à ce sujet. Nous savons pourtant déjà que cette question suscitera autant d'intérêt que de controverses. Dans ce contexte, je tiens à souligner le fait que 2009 sera une année particulièrement importante pour la politique de cohésion, notamment la cohésion territoriale et l'action intégrée. J'espère que nous recevrons bientôt des informations complémentaires.

Danuté Budreikaité (ALDE). – (*LT*) C'est bien sûr un plaisir de discuter d'un programme qui devrait s'inscrire dans la lignée des programmes des années précédentes. Dans le premier pilier, nous découvrons la lutte

contre la crise financière mondiale. Cela me rappelle la lutte contre l'incendie. La crise dure depuis maintenant un an, et nous n'en avons pas pris conscience; aucune mesure n'a été prise.

J'aimerais attirer votre attention sur la politique énergétique. Il y trois ans, nous avons décidé d'adopter une politique énergétique commune. Il s'agit d'un processus long et complexe qui nécessite de travailler dur. Il faut absolument que nos actions soient cohérentes. Entre-temps, je n'ai pas conscience que des actions relatives aux questions énergétiques aient été mentionnées. Les actes législatifs que nous avons adoptés ne créeront pas d'eux-mêmes une politique énergétique, une politique énergétique commune, et ils ne mettront pas en oeuvre cette politique.

Il n'y a pas de connexions, la recherche de ressources énergétiques alternatives est inexistante et rien n'est fait pour résoudre les problèmes de l'Arctique ni pour exploiter les ressources potentielles de l'Arctique. Il n'existe en fait aucune perspective énergétique à long terme et le résultat pourrait bien être le même que dans le cas de la crise financière. Nous serons pris par surprise lorsque quelque chose se produira par rapport à la situation en matière d'énergie, et c'est alors seulement que nous prendrons des mesures. Je suggère de continuer éventuellement le travail que nous avons entamé.

Monica Maria Iacob-Ridzi (PPE-DE). – (RO) Je souhaite mettre en avant deux priorités dont la Commission européenne devrait tenir compte l'année prochaine en matière de politique sociale et d'emploi.

Tout d'abord, la Commission européenne doit promouvoir l'emploi des jeunes. Une étude européenne récente a montré que de moins en moins de jeunes entrent sur le marché du travail parce qu'ils sont découragés par des obstacles comme le manque de possibilités d'emploi dans leur domaine d'étude, le manque d'expérience et le manque de compétences professionnelles. Il est impératif de permettre à tous les jeunes d'obtenir la meilleure éducation possible et les qualifications demandées sur le marché du travail. Je pense donc que le système d'enseignement doit être adapté au marché du travail et qu'il faut passer en douceur de la théorie à la pratique via différents programmes de formations professionnelle ou via des stages européens.

Deuxièmement, l'Union européenne doit soutenir, coordonner et parfaire les mesures prises par les États membres dans le domaine des sports en encourageant l'esprit de compétition et l'adhésion des enfants et des jeunes à des clubs de sport ainsi qu'une attitude transparente et impartiale dans les compétitions. Le sport a également besoin d'un soutien financier, et je suis favorable à la création d'une nouvelle ligne budgétaire consacrée aux programmes sportifs européens.

James Nicholson (PPE-DE). – (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires à ce sujet et je vous remercie de me donner l'occasion de le faire. Je voudrais parler de la situation du Fonds de solidarité. Je suis favorable à ce Fonds, parce que je pense qu'il est en mesure de rapprocher l'Europe et Bruxelles des citoyens.

L'Europe compte aujourd'hui 27 États membres, et il n'est donc pas important de savoir s'il s'agit d'inondations dans ma région d'Irlande du Nord ou d'incendies de forêt en Grèce, en Espagne ou au Portugal. On voit des situations tragiques où les habitants ont été pratiquement ruinés. Il ne s'agit pas de leur donner beaucoup d'argent mais de leur donner l'espoir de recommencer. Je demande donc de maintenir et de soutenir ce Fonds de solidarité et surtout de le faire d'une façon qui ne soit pas exagérément complexe. Laissez-lui sa simplicité en permettant à un gouvernement national ou régional d'introduire une demande et de dire aux habitants concernés que cet argent vient de l'Europe et que l'Europe leur vient en aide.

Gardons-le donc simple, mais ne renonçons pas au Fonds de stabilité.

Margot Wallström, vice-présidente de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, chers députés, je vous remercie de ce débat. Je pense qu'il reflète fidèlement l'éventail des questions que traite l'Europe, depuis le sport – la mise en place d'une ligne budgétaire pour le sport – jusqu'à l'étiquetage des médicaments en passant par nos actions dans le Caucase ou la façon dont nous essayons de contribuer à la résolution de la situation au Moyen-Orient. Nous faisons tout cela en même temps. Cela représente également un défi considérable du point de vue de la communication.

Nous avons également entendu certaines propositions fort détaillées ici aujourd'hui. Je veux vous assurer que le rôle de la Commission est de veiller à ce que nous puissions représenter tous ces intérêts, car la Commission ne doit pas donner l'impression de représenter uniquement un seul intérêt, une seule partie prenante ou un seul problème. Nous devons couvrir tout cet éventail de défis politiques. Parfois nous choisissons les problèmes auxquels nous nous attaquons, mais d'autres nous sont imposés. Je pense que même si certaines personnes affirment avoir mis en garde contre la crise financière, personne ne savait

exactement quand elle se produirait et personne n'avait prévu toutes les conséquences de cette crise financière. Nous devons donc y faire face également. Nous devons être en mesure de réagir.

Mais la Commission doit évidemment agir en qualité de gardienne des Traités, et cela limite parfois notre capacité à agir. Nous ne pouvons pas subitement nous arroger de nouvelles compétences dans des domaines où nous savons que ce sont parfois les États membres qui sont compétents, ou nous sommes à tout le moins limités dans ce que nous pouvons proposer ou bien nous devons travailler de concert avec les autres institutions. Voilà ce qui forme le cadre de toutes nos actions.

Lorsque nous nous sommes rencontrés la dernière fois au cours d'un petit séminaire – et tel est le message que je souhaite également transmettre au Parlement – nous avons dit qu'il fallait avant tout garder une communication cohérente. Nous ne modifierons pas nos objectifs globaux de prospérité, de solidarité et de sécurité. Ceux-ci continueront à guider tout ce que nous faisons, et la prospérité implique de défendre la croissance et l'emploi en Europe. Personne ne doit douter de notre détermination à continuer la lutte pour la croissance et l'emploi en Europe. Ceci a été renforcé encore par les événements récents et la crise financière. Il est d'autant plus important de mener une politique forte et de réfléchir prudemment à nos actions dans l'immédiat. Je pense que personne n'ignore qu'il s'agit là d'une de nos premières priorités, depuis un certain temps déjà, et que cela restera l'une de nos principales priorités.

Sur le sujet de la solidarité, cela concerne l'énergie et le changement climatique et la façon dont nous utilisons le Fonds de solidarité, parce que la défense aujourd'hui implique également la protection contre les catastrophes naturelles ou contre les menaces qui étaient inconnues il y a 10 ou 20 ans. Nous avons besoin d'une coopération adéquate et d'une bonne défense contre ces menaces également.

Je n'aime pas l'atmosphère extrêmement pessimiste qui entoure la question de l'énergie et du changement climatique. Vous savez quoi? Je pense que nous avons en fait une vraie chance en Europe. Nous avons le savoir-faire, nous avons la technologie, nous avons les ressources, nous avons les personnes, nous avons de l'espoir pour l'avenir et, même si tout cela a un prix, je pense que nous pouvons y parvenir et que cela apportera quelque chose de très positif à l'Europe. Cela nous apportera une meilleure qualité de vie et de nouvelles chances de créations d'emplois en Europe.

Je pense que nous devons changer de perspective et ne pas percevoir cela comme un coût, une charge, un effort, mais comme quelque chose qui fait partie de l'avenir. C'est une solution pour l'avenir et l'Europe peut jouer un rôle moteur et promouvoir l'innovation, l'emploi et la créativité en Europe. Nous en retirerons une meilleure qualité de vie, surtout en tenant compte pour une fois de l'avenir et aussi en tenant compte du reste du monde.

Nous continuerons également à fournir des résultats. Les résultats concrets sont ce qui compte le plus pour cette Commission. Nous ne serons pas une Commission intérimaire. Nous continuerons à soumettre des propositions à ce Parlement et au Conseil jusqu'à la fin.

Je vous remercie tous de vos propositions concrètes et je voudrais simplement réagir à certaines d'entre elles parce que je pense, par exemple, que la question de la protection des consommateurs est particulièrement importante, et nous avons un projet très ambitieux. Nous soumettrons une proposition visant à réexaminer entièrement la législation existante en matière de protection des consommateurs, à la simplifier et à la rendre plus accessible à tous. Nous espérons que le Parlement sera en mesure de se pencher sur cette proposition essentielle avant les élections. Avant la fin de l'année, nous soumettrons également une proposition visant à étendre la possibilité d'action sur le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, un autre fonds important. Nous voulons être en mesure d'utiliser également cet instrument dans le contexte de la mondialisation pour faire face aux effets de la mondialisation.

Puisque Jan Andersson a également mentionné la question sociale – et une fois de plus, la Commission doit veiller à garder un équilibre entre tous les sujets, parmi lesquels le programme social joue un rôle important – le forum que la Commission organisera en novembre pourra, je l'espère, aborder également la question du fonctionnement de la directive sur le stationnement des travailleurs et nous aider à décider de la voie à suivre. Nous n'hésiterons pas à évaluer ces questions également. Nous savons aujourd'hui combien elles sont importantes et l'impact qu'elles ont eu sur le référendum irlandais.

Sur ce sujet, Madame Grabowska, vous savez également que «le mensonge a déjà parcouru la moitié du chemin de Damas alors que la vérité finit de mettre ses bottes». Je ne sais pas s'il s'agit de l'expression correcte en anglais, mais vous voyez ce que je veux dire. Je pense que cela fait partie du problème. Ceux qui possèdent des ressources suffisantes peuvent utiliser et mobiliser la peur, et c'est souvent plus efficace que d'avoir à

expliquer un texte de traité qui n'est pas toujours si clair ou qui aide à simplifier les choses. Mais lors de ce débat, vous avez également donné d'excellents exemples qui montrent pourquoi nous avons besoin d'un nouveau traité, pourquoi un tel traité nous aiderait à agir et à parler d'une même voix dans le monde et à être plus efficaces dans notre prise de décision, et pourquoi il aiderait nos citoyens.

Nous continuons à fournir des résultats, par exemple avec le paquet télécom présenté hier, qui permettra aux utilisateurs de téléphones mobiles de bénéficier de tarifs plus avantageux et qui garantira une diminution des frais de roaming.

Enfin, en ce qui concerne l'examen budgétaire, j'aimerais dire que ce processus de consultation, consacré à un document de réflexion, nous aidera à proposer une nouvelle façon d'élaborer le budget à partir de fin novembre. Je pense que cela représentera une occasion de réfléchir à ce qu'est l'Europe et à ce qu'elle devrait faire au cours des prochaines années. Je voulais simplement réagir à quelques-unes des questions plus détaillées que vous avez évoquées.

J'en ferai part à la Commission, et nous en tiendrons compte dans nos discussions relatives au programme de travail. J'ai apprécié grandement toutes les questions évoquées ici et nous reviendrons dans quelques semaines avec une nouvelle proposition que nous présenterons avec un Collège au complet. Je tiens également à souligner à quel point il est important de posséder un accord cadre que nous respectons et de nous mettre d'accord sur un mode de collaboration efficace et démocratique entre les institutions.

Le Président. – J'ai reçu six propositions de résolution⁽¹⁾ déposées conformément à l'article 103, paragraphe 2, du règlement.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi.

Déclarations écrites (article 142)

Tunne Kelam (PPE-DE), *par écrit.* – (EN) L'année 2009 est une année cruciale qui verra les élections européennes, le renouvellement de la Commission et, nous l'espérons, la ratification du traité de Lisbonne.

La principale priorité politique du premier semestre 2009 restera le processus de ratification du traité de Lisbonne. Pour rester un acteur fort sur la scène mondiale, l'Europe doit rester unie et adopter des mécanismes de fonctionnement plus efficaces.

Plus que jamais, nous avons besoin d'une meilleure cohérence dans notre politique énergétique, avec la perspective de renforcer notre indépendance énergétique. La solidarité entre les États membres et la recherche de ressources énergétiques alternatives doivent devenir des priorités de l'UE.

Il faut donner un nouvel essor à la réalisation des objectifs du traité de Lisbonne. Les facteurs essentiels que nous devons garder à l'esprit sont l'innovation, l'esprit d'entreprise et la promotion d'une économie basée sur la science. Il faut finaliser la réalisation du marché intérieur. Il faut fournir des outils plus efficaces aux PME pour les soutenir dans leur rôle en tant que principale source d'emplois.

Il faut adopter une nouvelle approche pour rapprocher l'UE de ses citoyens. Cette approche doit fonctionner dans les deux sens. En tant que responsables politiques, nous sommes des dirigeants, mais nous devons aussi être au service et à l'écoute de nos citoyens.

Magda Kósáné Kovács (PSE), *par écrit.* – (*HU*) La Commission n'est pas parvenue à accomplir la plus importante des tâches définies en 2004 consistant à arrêter ou à réduire considérablement l'indifférence et le manque de confiance vis-à-vis de l'Europe.

Le programme de l'année prochaine ne montre pas non plus à quel point cette Europe est différente de l'Europe du passé. Le potentiel économique de l'UE-27 est nettement supérieur à celui de l'UE-15, et elle occupe une position plus importante dans l'économie mondiale. Mais les problèmes économiques et sociaux de l'UE-27 sont différents, et les tensions et les craintes internes sont, elles aussi, différentes et plus prononcées.

La libre circulation des services et de la main-d'œuvre a révélé des conflits féroces. Le vote négatif des Français, qui a fait dérailler le projet de constitution, en est la preuve éclatante, et les votes irlandais entourent d'une

⁽¹⁾ Voir procès-verbal.

plus grande incertitude le sort du traité de Lisbonne, en partie du fait des tensions qui entourent les employés de la mission spéciale.

Le programme de travail pour 2009 ne précise pas non plus quelles mesures la Commission a prévues pour contrôler les États membres qui souhaitent continuer à limiter la libre circulation de la main-d'œuvre au terme des cinq ans de restriction.

Dans le contexte de toutes ces questions, je regrette de devoir dire que la présence toujours plus inquiétante du racisme et de la xénophobie en Europe n'incite pas la Commission à agir.

Ces problèmes sont inévitables et reviennent comme un boomerang. La seule question est de savoir si nous y ferons face alors que les tensions sont encore gérables ou si nous voulons attendre que des groupes néofascistes pleins de haine sèment la terreur dans les villes européennes. J'espère que nous choisirons la première approche.

Marian-Jean Marinescu (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) L'Union européenne est confrontée à des difficultés majeures dues à la fragilité inattendue du contexte international.

L'instabilité des marchés financiers, les fluctuations du prix des carburants, le terrorisme, le spectre de la guerre froide, le besoin pressant de sécurité énergétique et les effets du changement climatique qui s'accumulent sont autant de menaces auxquelles l'Union européenne ne pourra faire face que par l'unité et le consensus.

Les conséquences de la crise en Géorgie et de la crise financière aux États-Unis ainsi que l'escalade du terrorisme devraient définir des lignes d'action claires pour le programme législatif et de travail de la Commission.

L'année 2009 sera cruciale pour la stabilité institutionnelle dans la perspective du traité de Lisbonne dont la ratification devrait être la principale priorité de la prochaine période. Le programme devrait inclure les aspects dont dépend l'évolution future de l'Union: la politique énergétique commune, la politique étrangère et de sécurité commune, la réforme de la politique de voisinage et le renforcement de nos engagements envers les pays de l'Ouest des Balkans, de la Moldavie, et de l'Ukraine, qui ont besoin de l'Union européenne et dont l'Union européenne a besoin également.

Mais 2009 est également l'année des élections parlementaires européennes, et l'eurobaromètre n'est pas prometteur. Le programme législatif et de travail de la Commission devrait montrer que l'objectif principal des institutions européennes est de répondre aux demandes des citoyens et d'assurer leur bien-être.

5. Préparation du Sommet UE-Inde (Marseille, 29 septembre 2008) (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur la préparation du sommet UE-Inde qui se tiendra à Marseille le 29 septembre 2008.

Jean-Pierre Jouyet, président en exercice du Conseil. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, je me félicite de l'intérêt que vous portez au renforcement de notre relation avec l'Inde. Le sommet Union européenne–Inde qui se tiendra, vous l'avez rappelé, Madame la Vice-présidente de la Commission, chère

Margot Wallström, à Marseille le 1^{er} septembre en présence du premier ministre indien, M. Manmohan Singh, du Président de la Commission, M. Barroso, et du président du Conseil de l'Union européenne, Nicolas Sarkozy, compte parmi la dizaine de sommets que nous organisons avec les pays tiers sous notre Présidence.

Vous remarquerez que le calendrier de ces rencontres est riche en sommets avec les grands pays émergents. Nous avons organisé en juillet un sommet avec l'Afrique du Sud et des sommets auront lieu avec la Corée – nous l'espérons –, la Chine et le Brésil en décembre. Cette succession de sommets représente pour l'Union européenne une occasion unique de développer son dialogue avec les grands pays émergents sur les sujets d'intérêt commun, et le sommet avec l'Inde s'inscrit pleinement dans cette logique.

Alors je sais que votre commission des affaires étrangères, Monsieur le Président, a participé récemment à un atelier fructueux sur les relations entre l'Union européenne et l'Inde en présence de nombreux experts. Il en est ressorti un désir profond d'encourager le renforcement du dialogue et de la coopération entre l'Union européenne et l'Inde.

La Présidence est animée de la même volonté que votre Assemblée. Avec une population de plus d'un milliard d'habitants qui devrait dépasser celle de la Chine en 2025, avec une croissance économique annuelle de plus

de 8 % depuis 2005, l'Inde a vocation à devenir un partenaire incontournable de l'Union européenne, et nous voulons donc faire de ce prochain sommet une étape importante pour l'approfondissement de nos relations avec ce pays.

Depuis 2000, date de notre premier sommet, nous avons étendu le champ de notre dialogue et de notre coopération. L'Union européenne est désormais le principal partenaire commercial de l'Inde. Elle est également l'un des plus importants investisseurs dans ce pays et dans plusieurs secteurs essentiels de son économie: l'énergie, les transports, les télécommunications notamment, et les sommets que nous avons organisés ont contribué de manière décisive à l'approfondissement de nos relations.

Cela a été le cas en 2004, quand nous avons hissé notre coopération au rang de partenariat stratégique. En 2005, nous avons mis au point un plan d'action pour donner vie à ce partenariat et, en 2006, un accord dit de libre échange a été conclu. Mais il faut faire plus et faire en sorte que le dialogue politique ainsi que notre coopération avec ce pays correspondent au véritable potentiel de l'Inde.

Nous souhaitons que le sommet de Marseille serve cet objectif. Nous souhaitons également renforcer notre coopération avec l'Inde dans des domaines qui correspondent aux priorités actuelles de l'Union, la lutte contre le changement climatique et l'énergie. Ces discussions sont loin d'être faciles avec nos grands partenaires émergents, mais nous devons les avoir et nous travaillons avec nos homologues indiens à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs.

En premier lieu, nous souhaitons adopter, au cours de ce sommet, un plan d'action rénové plus court, plus opérationnel et qui nous permette d'adapter notre partenariat à ces nouveaux enjeux que sont la sécurité énergétique et le développement durable. Nous souhaitons également renforcer nos perspectives de coopération dans le domaine de la recherche et des nouvelles technologies, de l'énergie solaire ou du projet ITER, par exemple.

Ce plan d'action devra être complété par l'adoption d'un programme de travail sur l'énergie, sur le développement propre et sur le changement climatique, et prévoir notamment des coopérations dans le domaine de l'efficacité énergétique, du charbon propre et du déploiement des énergies renouvelables.

Ces actions pourront, le cas échéant, être soutenues par le nouveau Centre européen pour les affaires et les technologies. Ce nouveau centre devrait voir le jour à New Delhi d'ici la fin de l'année et, bien évidemment, au cours de ce sommet, nous aborderons les questions régionales cruciales pour la stabilité internationale, qu'il s'agisse de l'Afghanistan, du Pakistan, de la Birmanie ou de l'Iran.

Nous souhaitons aussi faire progresser, au cours de ce sommet, notre partenariat stratégique avec l'Inde par le lancement ou par la poursuite de projets concrets de coopération. Nous espérons être en mesure de signer un accord très important dans le domaine aérien. C'est un accord qui a déjà été paraphé par les négociateurs au début de cette année. Nous souhaitons le signer parce qu'il permettra de mettre en conformité nos législations nationales avec le droit communautaire tout en renforçant la sécurité juridique des opérateurs européens. Je ne parle ici que de ce qui correspond aux vols entre l'Inde et l'Union européenne. Parce que pour le reste, j'espère qu'on est en phase avec les législations communautaires.

Nous souhaitons donner une nouvelle impulsion aux négociations grâce à un accord de commerce et d'investissement. Naturellement, il appartient à la Commission, à Mme la vice-présidente, dont c'est la compétence, de négocier cet accord. Nous souhaitons assurer la Commission, en la personne de Mme Wallström, de notre entier soutien car notre relation avec l'Inde mérite d'être approfondie. La signature d'un accord de commerce et d'investissement constituerait à cet égard véritablement une étape importante.

Alors qu'elle présente un très grand potentiel de développement des relations, il faut rappeler que l'Inde n'est que le neuvième partenaire commercial de l'Union européenne derrière la Corée du Sud, situation anormale s'il en est.

Donc, les trois documents que nous adopterons lors de ce sommet – je les rappelle: plan d'action conjoint révisé, programme de travail sur l'énergie et perspective d'accord mentionnée plus haut – sont en cours de négociation avec la partie indienne, ainsi que le communiqué de presse conjoint. Je ne peux pas rentrer aujourd'hui dans le détail de ces textes compte tenu des échanges en cours avec nos partenaires indiens, mais je crois pouvoir dire dès à présent devant votre Assemblée que nous sommes optimistes quant aux résultats que nous pourrons obtenir à l'issue de ce sommet.

Je souhaiterais, en conclusion, saluer le rôle très constructif, Monsieur le Président, qu'a joué le Parlement européen dans les relations entre l'Union européenne et l'Inde. La création, en 2007, d'une délégation spéciale

pour l'Inde a donné une nouvelle impulsion aux contacts avec le Lok Sabha, le parlement indien, et la délégation de votre Assemblée sera certainement appelée à jouer un rôle important, notamment en ce qui concerne la préparation des futures résolutions parlementaires sur les questions sensibles qui touchent aux relations entre l'Inde et l'Union européenne.

J'en profite, en terminant cette présentation, pour saluer la présence, ici, de Madame la présidente de la délégation pour les relations avec l'Inde, Mme Gill, qui anime avec dynamisme cette délégation.

Margot Wallström, *vice-présidente de la Commission.* - (EN) Monsieur le Président, chers députés, Monsieur Jouyet, je m'exprime au nom de ma collègue Benita Ferrero-Waldner et c'est avec plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui au sujet de la préparation du sommet qui se tiendra avec l'Inde à Marseille, le 29 septembre 2008.

Comme je l'ai maintenant appris, les relations de l'Europe avec l'Inde gagnent en importance depuis plusieurs années, non seulement en raison de l'augmentation des échanges commerciaux et des investissements, mais également grâce à un engagement commun et à notre expérience en matière de démocratie multilingue et multiculturelle. Dans ce Parlement, vous avez récemment démontré l'importance politique des relations avec l'Inde, tant en créant une nouvelle délégation parlementaire qu'en invitant le président Abdul Kalam à s'adresser à cette Assemblée l'année dernière, cette intervention étant la première de la part d'un chef d'État indien.

Nous espérons que, lors de ce sommet, nous pourrons convertir cet engagement politique croissant en une coopération concrète plus solide. Nous pouvons déjà annoncer la réalisation d'un grand progrès depuis que nous avons convenu d'un partenariat stratégique avec l'Inde en 2004 et d'un plan d'action conjointe en 2005.

Le premier point à mentionner est le dialogue et la coopération dans le domaine politique, qui se sont vus renforcés. Nous tenons à présent régulièrement des sommets et des réunions ministérielles, nous avons établi un dialogue annuel sur la sécurité et nous avons créé de nouveaux modèles de dialogue dans le cadre de la rencontre Asie-Europe (ASEM) et de la réunion avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale, ce qui a même encouragé la coopération sur des questions sensibles telles que la lutte contre le terrorisme.

Deuxièmement, les contacts entre l'UE et l'Inde s'intensifient, en particulier dans le domaine de l'éducation, dans lequel l'Union européenne a financé plus de 900 bourses destinées à des étudiants indiens dans le cadre du programme Erasmus Mundus. Ce financement se poursuivra jusqu'en 2013 au moins.

Troisièmement, la coopération économique et technique s'est approfondie. Les activités et les échanges en matière de science et de technologie se sont intensifiés et sont également passés au niveau ministériel ; de nouveaux dialogues ont été instaurés, un comité «Énergie» UE-Inde a été créé et l'accord sur le réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER), auquel l'Inde et l'UE sont parties, est entré en vigueur.

Les échanges commerciaux et les investissements ont également continué de se développer. Les échanges bilatéraux entre l'UE et l'Inde ont doublé depuis 2000, pour atteindre 55 milliards d'euros, et l'UE constitue désormais la principale source d'investissements directs étrangers effectués en Inde, tandis que l'UE reçoit également des investissements que l'Inde réalise à l'étranger.

La coopération au développement s'est encore accrue et nous utiliserons la majeure partie de notre budget indicatif de 470 millions d'euros consacré à l'Inde pour la période 2007-2013, notamment pour soutenir des programmes de santé et d'éducation relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement.

Nous avons donc déjà réalisé beaucoup de choses, mais il reste encore beaucoup à faire et nous croyons que nos relations devraient reposer sur la promotion de la paix, des droits de l'homme et d'une sécurité globale, le développement durable écologique, l'équité sociale et la prospérité économique, ainsi que le renforcement des échanges dans les domaines de la culture et de l'éducation. L'une des principales intentions que nous souhaitons traduire dans la réalité lors du sommet consiste à adopter un plan d'action conjoint qui reflète ces objectifs.

En tant qu'acteurs sur la scène internationale, les deux parties ont la responsabilité de relever des défis mondiaux et devront répondre à des questions internationales tout à fait spécifiques.

Pour ce qui est des échanges internationaux, nous espérons que l'Inde et les Etats-unis pourront résoudre leurs différends lors du cycle de négociations de l'OMC et permettront aux négociations de reprendre. Le changement climatique et l'énergie sont également des priorités absolues pour nous et nous espérons signer un programme de travail commun en matière d'énergie, de développement propre et de changement

climatique, qui se concentrera sur les énergies renouvelables et propres, ainsi que deux prêts accordés par la Banque européenne d'investissement pour des projets relatifs au changement climatique. Nous discuterons aussi de la crise financière mondiale et des façons d'aborder la situation alimentaire mondiale.

Sur les questions bilatérales, nous avons à discuter d'intérêts communs cruciaux. Les négociations relatives à l'accord de libre-échange qui ont débuté l'année dernière ont bien progressé et nous aspirons maintenant à leur conclusion rapide et équilibrée. Nous espérons signer, lors du sommet, un accord horizontal sur l'aviation civile. Nous ferons également pression pour faire avancer la conclusion d'un accord maritime.

En matière de culture et d'éducation, notre objectif consiste à approuver l'instauration d'un dialogue politique.

Les sciences et les technologies sont également prioritaires et les participants au sommet devraient se féliciter de la création d'un centre européen d'affaires et de technologies à Delhi et du soutien que le Parlement apporte à cet effet.

Pour conclure, je me réjouis de la création récente par le parlement indien d'un groupe d'amitié parlementaire Inde-Parlement européen. Je suis certaine que celui-ci vous permettra, par les contacts que vous aurez avec vos partenaires indiens, de les convaincre que l'UE est le phénomène le plus réussi et tourné vers l'avenir en matière de gouvernance internationale des temps modernes et que chaque partie a beaucoup à offrir à l'autre.

Charles Tannock, *au nom du groupe PPE-DE.* - (*EN*) Monsieur le Président, le partenariat stratégique avec une Inde démocratique et laïque est primordial en ces temps dangereux et imprévisibles, car c'est un pays qui partage nos valeurs et nos aspirations.

Nous avons des défis communs à relever: la lutte contre le terrorisme - et dans ce contexte je demande par la présente à Europol d'accorder à l'Inde un statut privilégié dans l'échange de renseignements et dans la lutte contre le terrorisme -, la nécessité de protéger l'environnement, en tenant compte de la question du changement climatique, et l'importance de la gestion des avantages de la mondialisation.

Les récents attentats à la bombe perpétrés à Delhi ont souligné la grave menace que le terrorisme islamiste fait peser sur l'Inde. En songeant à l'instabilité dans les pays voisins de l'Inde, du Pakistan au Sri Lanka, nous devrions tous nous rendre à l'évidence que nous devons faire tout notre possible pour soutenir l'Inde, aussi bien en tant que puissance régionale en Asie du Sud qu'en tant que puissance jouant un rôle majeur, constructif et international dans les forums multilatéraux tels que l'ASACR, l'ANASE et les Nations unies, où il est grand temps que l'Inde se voie attribuer un siège permanent au Conseil de sécurité.

Notre résolution exprime, à juste titre, nos préoccupations à propos des récents massacres de Chrétiens dans l'État d'Orissa et des troubles au Jammu-et-Cachemire et nous demandons que les responsables soient punis, étant donné que les droits de l'homme et l'État de droit se trouvent au cœur du partenariat stratégique de l'UE avec l'Inde. Cette situation contraste vivement avec les relations que l'UE entretient avec la République populaire de Chine, qui se considère immunisée contre nos appels au respect des droits de l'homme de ses citoyens.

J'espère bien que le prochain sommet consolidera les relations fructueuses entre l'Inde et l'UE, en particulier dans le domaine du commerce. En tant que coprésident et fondateur du groupe des Amis de l'Inde et rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour l'accord de libre-échange UE-Inde, je veux voir de rapides progrès en faveur de l'établissement d'une relation de libre-échange, dans notre intérêt commun, incluant à présent les investissements directs étrangers que l'Inde réalise pour la première fois dans l'UE. Cependant, mon groupe, le PPE-DE, souhaite aussi voir le renforcement de la coopération politique dans les nombreux défis, tels que le problème actuel de l'instabilité financière dans le monde, que nous devons relever pour notre avenir.

Emilio Menéndez del Valle, *au nom du groupe PSE.* - (*ES*) La grande majorité de ce Parlement pense que l'Inde est la plus grande démocratie du monde et que nous devons renforcer notre coopération dans ce pays.

Nous partageons avec l'Inde les mêmes principes et réalités, de la démocratie au multilatéralisme dans les relations internationales. Toutefois, nous exprimons notre désaccord sur certains points, par exemple, la peine de mort, que nous souhaitons voir abolie du système judiciaire de ce pays. En outre, nous exhortons l'Inde à adhérer à la Cour pénale internationale.

Bon nombre de personnes regrettent que le gouvernement indien n'ait pas encore ratifié la convention internationale contre la torture. Cela dit, et en dépit de cela, nous nous réjouissons de la coopération entre l'Inde et le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et nous félicitons la Commission nationale des

droits de l'homme de l'Inde pour son travail sur la discrimination religieuse, le système des castes et d'autres questions.

Nous nous préoccupons des terribles atrocités que des Hindous fanatiques ont récemment commises dans l'État d'Orissa. Nous condamnons sans hésitation ces atrocités, mais, en même temps, nous reconnaissons qu'il s'agit d'exceptions, qui, bien que très sanglantes, ne sont pas généralisées. Par conséquent, nous soutenons que l'Inde est un modèle de pluralisme culturel et religieux.

L'Inde joue un rôle majeur dans sa région et s'inquiète, tout comme nous, de la situation politique actuellement instable au Pakistan et, de nouveau comme la plupart d'entre nous, de la situation de moins en moins sûre et de plus en plus incertaine en Afghanistan et au Sri Lanka.

Il serait certainement louable que New Delhi joigne ses efforts à ceux de l'Union européenne afin d'aider le Myanmar à sortir du cauchemar qu'il connaît actuellement.

Enfin, nous pouvons considérer l'Inde comme un défenseur de la paix et de la stabilité dans la région. Contrairement à d'autres pays, l'Inde est aujourd'hui une puissance nucléaire responsable. Cependant, je pense personnellement qu'elle le serait encore davantage si elle signait le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Son image dans le monde s'en verrait renforcée et, soit dit en passant, ce commentaire s'applique également à des pays comme le Pakistan, la Corée du Nord et Israël.

Ceci dit - et je vais terminer mon intervention - et étant entendu que des objectifs communs ne doivent pas exclure la critique raisonnée et raisonnable, je suis convaincu que le prochain sommet entre l'UE et l'Inde sera couronné de succès.

Nicholson of Winterbourne, au nom du groupe ALDE. - (EN) Monsieur le Président, il est toujours réjouissant de parler de sujets qui renforceront la croissance régulière des relations internationales parmi les plus importantes au monde, à savoir celles entre l'Union européenne et la République de l'Inde. Dans notre résolution, nous demandons aux personnes participant au sommet d'examiner d'autres moyens de faire progresser ces relations et nous attendons avec impatience des résultats concrets qui feront l'objet d'un compte rendu adressé à ce Parlement.

C'est une période cruciale pour le sommet. Dans notre résolution, nous avons rendu hommage aux victimes d'actes terroristes commis en septembre en Inde, y compris aux personnes tuées dans l'attentat perpétré contre l'ambassade de l'Inde à Kaboul. Mais aujourd'hui, nous devons immanquablement rendre hommage également aux héros qui ont sauvé des vies à Islamabad et nous devons nous rappeler que l'Inde se trouve au cœur d'une région qui connaît des difficultés considérables en matière de sécurité. Le souhait que nous émettons dans notre résolution en faveur d'un échange accru de renseignements devrait être accepté et honoré et tous les efforts déployés pour soutenir l'Inde dans sa lutte contre le terrorisme avec nous devraient être appuyés, tout comme, à notre avis, l'attribution d'un siège au Conseil de sécurité des Nations unies.

Dans notre résolution, nous demandons également un avenir pacifique pour l'ancien État princier de Jammu-et-Cachemire, des deux côtés de la frontière, cet État étant pour l'instant scindé en deux parties. Comme nous le savons très bien par notre expérience dans l'Union européenne, l'emploi - le travail - entraîne la paix et il est particulièrement agréable d'apprendre que l'Inde construit actuellement, au Jammu-et-Cachemire, le plus long tunnel ferroviaire du monde, qui atteindra pratiquement 11 kilomètres de long, sur une ligne totalisant 148 kilomètres. Il s'agira du plus long tunnel du monde, qui est achevé à 95 % et qui permet la création de 3 900 emplois directs et, j'en suis convaincue, de milliers d'emplois supplémentaires à l'avenir.

Quant à la culture, nous demandons aussi davantage de liens dans ce domaine. C'est l'année du dialogue et l'Inde a beaucoup à apprendre à l'Union européenne dans cette matière. Nous réclamons plus de dialogue entre les citoyens et je suis certaine que c'est la voie à suivre. En conclusion, je recommande vivement à mes collègues de soutenir cette excellente résolution.

Konrad Szymański, *au nom du groupe UEN*. - (*PL*) Monsieur le Président, l'Inde est l'un de nos partenaires stratégiques, tant dans le domaine des échanges commerciaux que sur le plan politique. Elle exerce un rôle constructif dans sa région. Toutefois, il est temps que le gouvernement indien fasse cas des déclarations vigoureuses relatives à la violation flagrante de la liberté de croyance sur son territoire. L'All-India Christian Council déclare que les chrétiens sont les cibles d'agressions et d'actes d'intolérance de degrés divers, commis en moyenne tous les trois jours en Inde. Des gens meurent et des églises sont démolies, tandis que le système judiciaire a adopté une attitude exceptionnellement passive.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la législation qui interdit la conversion au christianisme dans certaines parties de l'Inde. Nous attendons des mesures déterminées à cet égard et en ce qui concerne les indemnités auxquelles les communautés chrétiennes ont droit en compensation des dégâts causés à leurs propriétés.

Monsieur Jouyet, Madame la Commissaire, je demande que ces questions soient exposée très clairement lors du sommet UE-Inde qui aura lieu ce mois-ci.

Gisela Kallenbach, au nom du groupe des Verts/ALE. - (DE) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord insister sur le fait que mon groupe témoigne d'un vif intérêt pour de bonnes relations de partenariat avec l'Inde, un pays qui est considéré comme la plus grande démocratie du monde.

Toutefois - ce qu'il convient également de souligner -, un partenariat fondé sur l'égalité signifie qu'il est indispensable d'aborder les problèmes de manière honnête, ce qui n'est toujours pas le cas de l'Inde et ce qui n'apparaît pas non plus clairement dans la présente résolution. C'est pourquoi nous ne pouvons malheureusement pas soutenir ce compromis.

Comment pouvons-nous affirmer que l'Inde dispose d'un modèle pour la gestion du pluralisme culturel et religieux, comme l'indique la résolution, alors que, une fois de plus, d'innombrables personnes ont été tuées lors des actes de violence perpétrés par des Hindous extrémistes à l'encontre des Chrétiens dans l'État d'Orissa et des Musulmans au Cachemire? Les responsables des pogroms commis dans l'État de Gujarat n'ont toujours pas été traduits en justice. Quelque 200 cas sont toujours bloqués dans le système judiciaire indien, caractérisé par sa lenteur.

Des mesures fermes sont-elles adoptées pour lutter contre les débordements des factions radicales et les massacres de Chrétiens et de Musulmans? Dans quelle mesure les Dalits jouissent-ils réellement d'une égalité de traitement? Existe-t-il une véritable universalité des droits de l'homme? Les enfants sont-ils enfin protégés contre le travail et l'exploitation? Ce sont des questions dont nous devrions discuter franchement avec nos partenaires indiens.

Ces cinq dernières années, la Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde a enregistré plus de 14 000 morts parmi les personnes mises en garde à vue par la police et l'armée. Je demande instamment aux autorités indiennes de réformer la loi relative aux pouvoirs spéciaux des forces armées. C'est cette justice arbitraire qui attise les mouvements rebelles dans de nombreux États indiens.

La pauvreté en Inde est toujours un sujet de grande préoccupation et même les programmes de bonne qualité ne s'avèrent pas suffisants. Il reste encore beaucoup à faire, étant donné que 40 % des enfants les plus sous-alimentés au monde vivent en Inde.

Par le transfert des connaissances et des technologies, l'Europe peut apporter une contribution tout à fait considérable à un développement véritablement durable en Inde.

Jaromír Kohlíček, au nom du groupe GUE/NGL. – (CS) Mesdames et Messieurs, lorsque l'Inde a obtenu sont indépendance en 1947, son taux d'alphabétisation de 18 %, son environnement politique instable et le degré de développement de son économie ne laissaient nullement présager le genre de problèmes que nous connaîtrions 60 ans plus tard. En effet, les problèmes de développement du pays sont loin d'être terminés. Le pays compte toujours plusieurs millions d'analphabètes, de chômeurs et de personnes socialement marginalisées, mais nous sommes aujourd'hui en présence d'une puissance nucléaire dont le produit intérieur brut avoisine les 8 % depuis plusieurs années. C'est un pays qui doit de toute urgence construire des dizaines de centrales électriques, moderniser le réseau ferroviaire et routier de base et résoudre les problèmes des petites villes. Pour situer le contexte, en Inde, les petites villes comptent environ un million d'habitants. Certaines parties du pays connaissent toujours une grande pression démographique, mais à l'heure actuelle c'est le problème de l'externalisation qui est au centre des préoccupations.

Des sociétés indiennes prennent du travail qualifié à l'Union européenne, du travail de programmation, par exemple dans le domaine de la comptabilité, et ce travail est souvent effectué par des travailleurs vivant en Inde. De nombreux pays font venir des spécialistes qualifiés. Nous nous sommes habitués à la société de Lakshmi Mittal, qui est la plus grande entreprise sidérurgique de l'Union européenne. Nous savons que d'autres entreprises industrielles commencent à viser notre marché. Les problèmes au sein de l'ASACR ne sont pas près d'être résolus et la question délicate du Cachemire se trouve toujours sur la table des négociations. Cependant, il y a ici des signes positifs et il semble que les sujets de discussion dans les domaines politique et économique soient nombreux. Je voudrais vraiment plaider pour un soutien en faveur des vastes

programmes d'infrastructure en Inde et dans d'autres pays de l'ASACR. Je cite comme exemple le gazoduc reliant l'Iran, le Pakistan et l'Inde. Nous avons des intérêts communs dans ce domaine et dans d'autres projets. La sécurité, la sécurité énergétique et la coopération internationale constituent des signes encourageants avant la tenue du sommet.

Bastiaan Belder, *au nom du groupe IND/DEM.* - (*NL*) Monsieur le Président, la proposition de résolution commune se termine par la situation précaire de la minorité chrétienne en Inde. Je voudrais insister auprès du Conseil et de la Commission sur le fait que cette situation restera désespérée, en particulier dans l'État d'Orissa, si les causes politiques et socio-économiques à la base du problème ne sont pas abordées sérieusement. D'après les rapports, le 23 août 2008, le chef local de l'organisation hindoue radicale VHP, Swami Laxmanananda, a été assassiné par des maoïstes dans l'État d'Orissa. La minorité chrétienne a toutefois dû en payer le prix. Des nationalistes hindous ont pourchassé leurs concitoyens chrétiens, armés de gourdins, de haches et de torches, et ont poursuivi leurs exactions durant plusieurs semaines, y compris dans les camps de réfugiés.

En apparence, ces actes de violence sont de nature purement religieuse, mais ils comportent un aspect incontestablement politique. En fait, non seulement dans l'État d'Orissa, mais également dans d'autres régions d'Inde, le BJP, parti nationaliste hindou, jouit actuellement d'un soutien solide. Son idéologie n'accorde pas de place aux minorités religieuses, encore moins à une minorité chrétienne.

Je viens d'apprendre que le Conseil et la Commission rencontreront le Premier ministre indien, M. Singh, à Marseille, le 29 septembre. M. Singh a déclaré que les événements honteux qui ont eu lieu dans l'État d'Orissa sont un déshonneur pour le pays. Vous devez lui en parler à Marseille. Vous devez inscrire ce point à l'ordre du jour, à savoir l'intolérance religieuse et la persécution des chrétiens, et vous devez en discuter en détail, parce qu'il est inacceptable de poursuivre un partenariat stratégique dans ces conditions.

Philip Claeys (NI). - (*NL*) Monsieur le Président, je voudrais également profiter de cette occasion pour exprimer mon inquiétude à propos des actes de violence commis en Inde à l'encontre des Chrétiens, au cours de ces dernières semaines. Des dizaines de personnes ont été assassinées et des milliers de personnes ont été chassées de chez eux. Des centaines de maisons ont été brûlées et même les églises n'ont pas été épargnées.

L'Union européenne doit inviter non seulement le gouvernement central de l'Inde, mais également les gouvernements des États indiens à tout mettre en œuvre pour enrayer la violence et traduire les coupables en justice. Lors du sommet qui se déroulera à Marseille la semaine prochaine, il faudra aussi bien renforcer le partenariat stratégique avec l'Inde en ce qui concerne nos relations commerciales que développer la coopération dans la lutte contre le terrorisme. L'attentat à la bombe qui a eu lieu à Islamabad la semaine dernière montre une fois de plus à quel point le Pakistan, pays voisin, est accablé par le problème du terrorisme islamique. Il est certain qu'en cette période de transition politique au Pakistan, il est essentiel que les relations entre l'Inde et le Pakistan ne se détériorent pas. L'Union européenne doit apporter toute l'assistance possible pour maintenir le dialogue et l'encourager à progresser.

L'Inde possède une économie qui croît rapidement, ce qui a des répercussions sur la demande d'énergie. Par conséquent, l'Union européenne doit avoir pour politique de s'assurer que l'Inde ne dépend pas trop de pays comme l'Iran et la Russie.

Mario Mauro (PPE-DE). - (IT) Monsieur le Président, Monsieur Jouyet, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je dois, avec respect, signaler une différence entre les interventions de mes collègues et vos discours d'introduction, à savoir que vous n'avez pas eu le courage d'y parler des massacres qui se sont produits ces derniers jours et de condamner fermement l'absence de liberté religieuse en Inde. C'est un signe très grave. Cela nous amène à croire que nous nous présenterons au prochain sommet sans avoir le courage d'aborder cette question clé, ce qui a une incidence sur les véritables relations et la vraie amitié entre l'Union européenne et l'Inde.

Ce qui est en jeu, en fait, ce n'est pas uniquement le massacre de Chrétiens, mais aussi le principe de la liberté religieuse, et la liberté religieuse n'est pas une liberté comme les autres. Elle détermine la qualité d'une démocratie. Aujourd'hui, dans ce Parlement, nous avons entendu le président indien nous dire que, dans une école chrétienne, il a appris non seulement à aimer la connaissance, mais également à faire une distinction entre religion et politique.

Si c'est vrai, nous demandons instamment que l'Union européenne consacre les journées du sommet Union européenne-Inde à rappeler que la liberté religieuse est fondamentale pour le développement de la démocratie et à insister sur le fait que nous devons réaliser une tâche commune: nous devons nous rappeler, dans un

esprit amical, que la violation des droits de l'homme met un terme à des relations réellement constructives entre des parties qui ont tout à gagner en construisant ensemble leur avenir.

Nous devons avoir ce courage, Madame la Commissaire, nous devons avoir ce courage, Monsieur le Ministre, car, si nous n'assumons pas cette responsabilité, nous nous rendrons inévitablement complices de la détérioration de la qualité de la démocratie.

Neena Gill (PSE). - (EN) Monsieur le Président, en tant que présidente de la délégation parlementaire pour les relations avec l'Inde, je me réjouis vraiment de ce débat. Je voudrais souligner la très grande importance d'un dialogue permanent et fréquent entre l'Inde et l'Europe sur bon nombre de questions qui bénéficient d'une approche commune - tant au niveau du Conseil et de la Commission qu'au niveau du Parlement - et c'est pourquoi je me félicite de la création d'un groupe au sein du parlement indien. J'espère qu'ils se rendront au Parlement européen dans un avenir très proche.

À propos de notre résolution, bien qu'elle précise clairement les valeurs chères à l'Europe et à l'Inde en matière de respect de la démocratie, de pluralisme, d'État de droit et de multilatéralisme, il est essentiel que nous soyons des partenaires naturels. Je crois que notre résolution aurait dû se concentrer davantage sur des questions fondamentales telles que le terrorisme, le changement climatique et le renforcement économique de ce partenariat. J'espère que ce sommet permettra de progresser dans la résolution de ces questions.

Je voudrais également exprimer ma profonde sympathie aux victimes et aux familles de victimes des attentats à la bombe qui on eut lieu récemment en Inde. À cet égard, je pense que nous devons reconnaître que tant l'Europe que l'Inde ont de nombreux ennemis qui veulent anéantir nos valeurs communes. Ce sommet devrait être l'occasion d'approfondir nos liens, mais je crois que nous devons admettre que les progrès réalisés jusqu'à présent ont été lents et que le plan d'action conjoint requiert plus de ressources pour que nous puissions réaliser les ambitions que nous nous sommes fixées.

Pour conclure, je voudrais simplement ajouter que dans de nombreuses relations amicales nous pouvons formuler des critiques constructives, mais il est de la responsabilité de chaque partie de veiller à leur équilibre. Ainsi, les critiques relatives aux difficultés et aux défauts de l'Inde doivent être contrebalancées par la pleine reconnaissance, en toute franchise, des nôtres. C'est à juste titre que nous condamnons le mauvais traitement des minorités, mais l'Europe doit aussi être attentive à ses propres problèmes d'actes de violence intercommunautaires et à ses échecs dans certains domaines liés aux relations interraciales.

Wojciech Roszkowski (UEN). - (PL) Monsieur le Président, l'Inde est la plus grande démocratie du monde. Elle a également un grand potentiel démographique et elle bénéficie d'une croissance économique rapide. L'Inde est donc un partenaire clé pour l'Union européenne et l'Occident. Il est primordial que ces relations reposent sur des fondements solides. Les caractéristiques positives du développement de l'Inde sont nombreuses. Toutefois, la récente vague de persécutions de chrétiens dans l'État d'Orissa et dans d'autres régions est une source de préoccupations. Les autorités locales compétentes n'ont pas réussi à prendre des mesures pour protéger les citoyens de leur pays contre des attentats perpétrés par des fanatiques. Ce n'est pas particulièrement surprenant, car certains États indiens ont adopté une législation qui interdit aux hindous de se convertir à d'autres religions. De surcroît, les activités d'organisations hindoues extrémistes appelant l'Inde à se débarrasser des chrétiens ne font l'objet d'aucune limitation d'ordre juridique. L'Inde s'enorgueillit de son système démocratique, mais un tel système requiert le respect des droits des minorités ethniques et religieuses. Le pays natal de Mahatma Gandhi souhaite-t-il réellement négliger cela maintenant? Si c'est effectivement le cas, la question doit être abordée lors du prochain sommet.

Angelika Beer (Verts/ALE). - (*DE*) Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi d'expliquer brièvement la raison pour laquelle mon groupe va rejeter la résolution de compromis lors du vote.

Durant les négociations, il s'est avéré impossible d'exprimer un point de vue critique sur l'accord nucléaire entre les États-unis et l'Inde. Nous considérons que le Parlement européen a échoué à cet égard, car nous attendons de cette Assemblée qu'elle ait le courage de critiquer le silence de l'Europe durant les négociations au sein du groupe des fournisseurs nucléaires (NSG). Tous les États membres, et plus particulièrement l'Allemagne qui préside le NSG, font purement et simplement preuve de lâcheté en se montrant incapables de défendre la stratégie européenne de sécurité lors d'une réunion d'une telle importance.

Nous disposons d'un compromis dans lequel une des priorités consiste à lutter contre la prolifération. Néanmoins, en restant silencieux, nous avons perdu - en fait, ruiné - la crédibilité de la politique de désarmement. Le désarmement nucléaire? Aucune chance! Le renforcement du régime relatif au TNP? Aucune chance! La crédibilité des négociations avec l'Iran? Aucune chance! Au lieu de cela, nous avons les intérêts

économiques de la France, notamment en concluant un accord sur la technologie nucléaire avec l'Inde. C'est la position inhérente et c'est pourquoi nous rejetons le compromis.

Erik Meijer (GUE/NGL). - (*NL*) Monsieur le Président, l'Inde, tout comme l'Europe, est un sous-continent comptant de nombreux peuples et différentes langues et elle tente d'oublier les guerres et les oppressions du passé. Cependant, l'Inde applique toujours la torture et la peine de mort et des actes de violence sont toujours commis à l'encontre du peuple du Cachemire, qui n'a jamais obtenu le référendum qui était nécessaire après le partage de 1947 afin de définir l'État auquel il souhaitait appartenir.

En Europe, le partenariat stratégique avec l'Inde qui a été conclu en 2004 ne devrait pas être un prétexte pour fermer les yeux sur la discrimination à l'encontre des 170 millions d'intouchables qui n'appartiennent à aucune caste et qui ne possèdent pas de droits. En 2007, le Premier ministre indien a comparé, à juste titre, la discrimination à l'égard des Dalits à l'apartheid en Afrique du Sud. Bon nombre de Dalits se sont convertis au christianisme ou à l'islam. Le parti extrémiste d'opposition BJP essaie de se servir des prochaines élections pour mobiliser les hindous contre les chrétiens et les musulmans et pour forcer les Dalits à se résigner à vivre pour toujours dans la pauvreté et sans droits.

Comment pouvons-nous aider le gouvernement indien à mettre fin à cette violence et comment pouvons-nous nous assurer que l'aide apportée par l'UE après les inondations parvient aussi aux Dalits ?

Tunne Kelam (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, les relations entre les deux plus grandes démocraties du monde sont très particulières. L'Inde devient un géant économique et politique, mais c'est un engagement commun à l'égard de l'État de droit, de la démocratie multiculturelle, de la stabilité mondiale et de la lutte contre le terrorisme qui nous unit. J'espère que le neuvième sommet nous rapprochera de la conclusion d'un accord de libre-échange et que les questions qui ne sont pas encore résolues, telles que les services, la concurrence et les droits de la propriété intellectuelle pourront être réglées.

Je suis également inquiet à propos de la récente vague d'actes de violence commis à l'encontre des chrétiens de l'État d'Orissa. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. La dernière vague de violence collective a eu lieu en décembre dernier. Il est essentiel - et j'ai demandé au Conseil et à la Commission d'attirer l'attention de leurs homologues indiens à ce sujet - que les autorités indiennes mettent tout en œuvre pour dédommager les personnes dont la propriété a subi des dégradations, fournir une protection totale aux personnes qui n'osent pas retourner dans leur village, les aider à remettre leurs églises en état et traduire les responsables en justice.

En même temps, nous comprenons les complexités de cet immense pays et je voudrais exprimer ma profonde sympathie aux victimes des nombreux actes terroristes qui ont frappé l'Inde. Avec nos amis indiens, nous défendons des valeurs communes, l'État de droit et le respect inconditionnel de la vie humaine, des valeurs qu'incarnait le Mahatma Gandhi avec une grande détermination.

Thijs Berman (PSE). - (*NL*) Monsieur le Président, il y a presque un an s'est produit un soulèvement en Birmanie. La répression se poursuit encore. Il serait tout à l'honneur de l'Inde que son gouvernement rompe ses relations avec le régime criminel birman. De plus en plus d'Indiens le demandent, choqués depuis la terrible réaction du régime face aux dégâts causés par le cyclone.

Ces dernières années, l'Inde a connu une croissance phénoménale; elle compte de plus en plus de citoyens hautement qualifiés et elle est extrêmement intéressée par l'innovation. L'Inde joue un nouveau rôle par rapport aux pays en développement, avec son propre slogan «tout sauf les armes». L'Inde est un nouveau donateur. Le dialogue entre l'Union européenne et l'Inde est également franc et parfois plus vif, comme on peut l'attendre d'un dialogue entre des partenaires égaux. La croissance économique prodigieuse peut créer des conditions et des occasions plus favorables à une meilleure justice sociale en Inde. Malheureusement, le problème des intouchables reste grave.

L'Union européenne veut également que l'Inde respecte les conventions de l'OIT en matière de travail des enfants. Il n'existe pas de solution facile à ce problème. En Inde, des familles entières vivent grâce à l'argent que les enfants gagnent. Cependant, le travail des enfants est à la fois une cause et un effet de la pauvreté. Lorsque les enfants travaillent, il y a trop de main-d'œuvre bon marché et les salaires des adultes restent faibles. Le fossé entre les riches et les pauvres reste donc trop profond en Inde. Le fait de travailler sur les occasions à offrir à tout le monde est vital ; empêcher les tensions sociales inacceptables est une question de justice pour des millions d'Indiens. Il s'agit d'une responsabilité commune, pour l'UE, pour l'Inde et pour tout le monde.

Dariusz Maciej Grabowski (UEN). - (*PL*) Monsieur le Président, l'Union européenne doit s'écarter de sa politique de complaisance et de volonté de concession si elle veut relever les défis à venir. Comme exemple de cette politique, citons l'attitude de l'Union envers la Russie et l'argument selon lequel une telle politique se justifie en raison des ressources énergétiques de la Russie.

Dans le monde actuel qui connaît des changements rapides, il est demandé à l'Union de promouvoir et défendre des droits et des principes inaliénables, tels que le droit des citoyens à la liberté et à la tolérance et le droit des pays à l'autodétermination. Les discussions et les contacts avec l'Inde, une nouvelle puissance mondiale, démontreront si l'Union est prête à accepter ce rôle et à agir en conséquence.

L'une des questions clés que l'Union européenne devrait soulever est le droit des chrétiens à la liberté religieuse. Je pense en particulier aux droits des membres de l'église catholique, qui est actuellement persécutée et menacée de disparition en Inde. Des églises sont brûlées et des chrétiens sont assassinés en ce moment en Inde, alors que l'Europe avait donné au peuple indien Mère Teresa de Calcutta. Elle fut une sainte personne qui a apporté la bonté et la gentillesse là où elles étaient les plus nécessaires. L'Union européenne devrait s'inspirer de Mère Teresa sur la manière de poursuivre ses relations avec l'Inde. Cette dernière devrait suivre le modèle de Mère Teresa à propos de la façon d'établir des relations entre les disciples de différentes religions.

Sajjad Karim (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, en tant que rapporteur de longue date sur cette question au sein de ce Parlement, je me réjouis du sommet UE-Inde, qui aura lieu bientôt.

À bien des égards, je considère que l'Inde est un partenaire naturel pour l'Union européenne. Nous devons profiter de ce sommet pour progresser et je me félicite des déclarations que le Conseil et la Commission ont prononcées aujourd'hui. Je dois toutefois dire, en tant que rapporteur, que l'on a mis trop de temps pour arriver là où nous en sommes à présent. Il est maintenant temps de produire des résultats.

J'ai entendu aujourd'hui des commentaires de la part de nombreux collègues sur la question des droits de l'homme et la liberté religieuse. Je leur rappelle que ce Parlement s'est vigoureusement battu pour faire inclure une clause sur les droits de l'homme dans tous nos accords de libre-échange. Madame la Commissaire, nous devons souligner notre engagement à l'égard de cette clause. Ainsi, qu'il s'agisse de milliers de disparus ou des charniers du Jammu-et-Cachemire ou de l'assassinat des chrétiens dans l'État d'Orissa et des actes de violence les visant, nos engagements envers les droits de l'homme doivent rester absolus et fermes.

Pour ce qui est des accords de libre-échange, nous avons maintenant besoin de résultats. Une coopération bilatérale approfondie entre l'UE et l'Inde n'est pas seulement importante pour nous et l'Inde, mais aussi pour le monde.

Mirosław Mariusz Piotrowski (UEN). - (PL) Monsieur le Président, l'Europe est fondée sur le christianisme et nous devrions toujours être guidés par des valeurs chrétiennes. La liberté de religion est un des droits fondamentaux de l'Union européenne, ce qui devrait être mis en évidence dans le cadre de relations entre l'Union européenne et les autres pays. Les actes de violence commis à l'encontre des chrétiens en Inde, leur persécution et les dégâts occasionnés à leurs églises ont suscité une grande inquiétude. Les autorités indiennes n'ont pas pris de mesures, ce qui signifie qu'elles ont consenti à l'escalade des actes terroristes. Dans le contexte du prochain sommet UE-Inde, il serait approprié que des engagements clairs de la part des autorités indiennes conditionnent la tenue des discussions. L'Inde devrait décider de mettre en œuvre immédiatement toutes les mesures possibles afin de mettre un terme à la persécution des chrétiens et de s'assurer que tous les responsables de ces actes seront punis. En outre, l'Union européenne ne peut pas accorder de concessions, y compris des concessions commerciales, à des pays dans lesquels des droits fondamentaux sont violés en toute impunité. Le Parlement européen doit clairement faire savoir qu'il place la défense de ces valeurs au-dessus des intérêts économiques à court terme.

Christa Klaß (PPE-DE). - (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chers collègues, le sommet UE-Inde marque une nouvelle étape dans l'approfondissement des relations entre l'Union européenne et l'Inde. Nous voulons promouvoir le développement économique en Inde.

Toutefois, nous suivons également de très près la situation relative aux droits de l'homme et à la dignité dans les régions de l'Inde. Presque tous les intervenants précédents ont parlé de la persécution des chrétiens qui a eu lieu récemment. Ce sont des questions à débattre également au sommet. L'assassinat d'un chef spirituel et membre du Conseil hindou mondial le 23 août de cette année a déclenché ce nouveau conflit. Il ne s'agit pas de la première attaque contre des chrétiens, ce qui explique pourquoi quelque 60 000 chrétiens de l'État d'Orissa ont désormais fui leur maison. Les chrétiens font l'objet d'une campagne de persécution, d'humiliation,

d'abus et de meurtres. Des maisons, des églises et des monastères de communautés chrétiennes ont été pillés et détruits.

Le gouvernement indien doit garantir le droit à la vie et à la liberté aux chrétiens qui vivent dans cet État. Il n'est possible d'atteindre la prospérité et la stabilité économiques qu'un respectant la liberté des citoyens.

Reinhard Rack (PPE-DE). - (*DE*) Monsieur le Président, l'Inde et l'Europe ont besoin de contacts à la fois plus fréquents et de meilleure qualité à tous les niveaux, mais en particulier entre les citoyens ordinaires: hommes et femmes d'affaires, touristes et étudiants, par exemple.

Permettez-moi de formuler un bref commentaire, qui concerne aussi le programme législatif de la Commission dont nous avons discuté précédemment. Dans le domaine de l'aviation internationale, nous avons besoin de règlements adéquats en matière de sécurité, qui soient réellement utiles et efficaces et pas simplement des gestes symboliques. Une mesure sensée et véritablement nécessaire consisterait, par exemple, à enfin abolir les règles insensées qui empêchent les passagers d'emporter des liquides à bord des avions et à présenter une solution ayant plus de sens.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE). - (*PL*) Monsieur le Président, à l'approche du sommet UE-Inde, nous devons réfléchir aux perspectives de renforcement de la coopération avec l'Inde. Malgré des progrès significatifs, notre coopération avec l'Inde est bien moins dynamique que les relations que nous entretenons avec la Chine. L'Union européenne est le principal partenaire économique de l'Inde, mais nos entreprises ont encore largement la possibilité d'améliorer leur position dans les secteurs de l'économie indienne qui connaissent un développement dynamique. Je pense à l'énergie, aux télécommunications et aux machines. Parallèlement, nous devons nous assurer que les possibilités de faire des affaires en Inde ne nous font pas oublier les problèmes que subit sa population. Les principaux problèmes sont la pauvreté généralisée, les insuffisances des systèmes de santé et d'éducation, l'épidémie de sida et les contrastes sociaux très marqués. En envoyant des politiques, des financiers, des biens et du savoir-faire en Inde, nous ne devons pas oublier le besoin en aide humanitaire et en médicaments. Nous ne devons surtout pas négliger la cause de la liberté religieuse en Inde.

Jean-Pierre Jouyet, président en exercice du Conseil. – Monsieur le Président, merci pour ce débat qui a permis de montrer que nous étions attachés au développement de notre partenariat avec l'Inde, parce que c'est une puissance qui concourt à la stabilité internationale et à la stabilité régionale, parce que c'est – comme cela a été dit – le pays le plus important, le plus peuplé, le plus démocratique et aussi, parce que c'est un pays qui est attaché – en dépit des difficultés qui ont été soulignées – au pluralisme culturel et religieux. Plus précisément – pour répondre aux inquiétudes qui ont été exprimées, notamment par M. Tannock – la lutte contre le terrorisme est un élément central du dialogue entre l'Union européenne et l'Inde. S'agissant des violences terroristes qui ont frappé l'Inde, l'Union a condamné tous les attentats dont ce pays a été victime et nous sommes solidaires – ainsi que Mme Gill l'a souligné – des victimes de ces attentats qui portent atteinte au caractère multiethnique et multiconfessionnel de l'Inde.

Plusieurs orateurs sont revenus, à juste titre, sur les violences, persécutions, exactions commises contre, notamment, la communauté chrétienne, en général, et la communauté chrétienne d'Orissa, en particulier. Nous sommes extrêmement vigilants à cet égard et nous ferons, bien évidemment, droit à ces observations dans le cadre du sommet que nous tiendrons avec les autorités indiennes. Mais, comme l'a dit Mme Gill, nous devons avoir des critiques constructives et nous devons faire en sorte de saluer aussi l'attitude courageuse – cela a été souligné par plusieurs intervenants – du Premier ministre indien qui a qualifié ces faits de honte nationale et qui n'est pas resté passif puisque trois mille policiers ont tout de même été dépêchés sur place à Orissa. Enfin, il reste que nous sommes gravement préoccupés par ces attaques et les violences qui sont commises contre les différentes confessions, et notamment les communautés chrétiennes. La lutte contre le terrorisme doit s'inscrire dans le respect de l'État de droit et des normes internationales, comme nous le rappelons.

Sur la question de la stabilité régionale, évoquée par M. Menéndez del Valle et par M. Berman notamment: à la demande de l'Union européenne, la situation en Birmanie figure à l'ordre du jour du sommet. L'Union européenne souhaite convaincre tous les voisins de la Birmanie que leur intérêt réside dans les réformes démocratiques et dans une transition pacifique dans ce pays. Nous l'évoquerons avec l'Inde et aussi avec d'autres pays. Nous souhaitons également une plus grande stabilité et aussi que des négociations puissent s'ouvrir sur la question du Cachemire et des relations entre l'Inde et le Pakistan.

S'agissant des aspects sociaux qui ont été évoqués, et le travail des enfants, notamment, par Mme Kallenbach, le Conseil partage cette préoccupation, et pas seulement à l'égard de l'Inde. Nous négocions avec la partie

indienne un plan d'action en vue de renforcer les engagements dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, du travail décent et de la lutte contre le travail des enfants, et nous incluons dans la difficile négociation de l'accord de commerce et d'investissement des dispositions sur les droits fondamentaux du travail conformes aux normes de l'Organisation internationale du travail. Comme je l'ai dit, je partage en partie l'avis qui a été exprimé par Mme Gill, qui m'a paru très équilibré. Nous devons être solidaires des victimes de toutes les attaques terroristes, nous devons également condamner l'Inde lorsque des mesures contre les actes terroristes nous semblent insuffisantes, mais aussi soutenir les autorités indiennes lorsqu'elles prennent les mesures adéquates.

En ce qui concerne les observations qui ont été faites à propos de la coopération nucléaire, je rappelle qu'il y a eu le 6 septembre dernier un accord conclu par le groupe des fournisseurs nucléaires, par lequel il a été décidé d'accorder une dérogation permettant de nouer avec l'Inde des relations commerciales dans le domaine nucléaire civil, sous le contrôle, avec l'accord et dans le respect des conditions posées par l'Agence internationale de l'énergie atomique, et je rappellerai également que l'Inde s'est engagée à prolonger son moratoire sur les essais nucléaires et, enfin, que les programmes civils et militaires doivent être clairement séparés.

En conclusion, l'Union européenne – je le rappelle – est la seule qui développe un dialogue rigoureux avec l'ensemble des pays émergents et qui applique à chacun de ses partenaires les mêmes critères en matière de droits de l'homme, avec la clause obligatoire dans tout nouvel accord depuis 1995, avec une exigence de respect des normes internationales, qu'il s'agisse du CPI, des conventions des Nations unies sur les droits politiques ou de l'application des droits sociaux environnementaux. Cela vaut pour tous les pays émergents, y compris, par nos partenaires indiens.

Margot Wallström, *vice-présidente de la Commission.* - (EN) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi répondre, presque sous la forme d'un télégramme, à certaines de vos questions détaillées et d'ajouter quelques points.

Premièrement, une information qui est, à mon avis, importante pour tous ceux d'entre vous qui sont concernés par la question de la coopération entre l'UE et l'Inde porte sur les récentes inondations qui se sont produites dans l'État du Bihar, où la Commission européenne fournit de l'aide aux victimes de cette catastrophe. La Commission a mobilisé deux millions d'euros pour l'aide d'urgence, afin de répondre aux besoins les plus urgents en nourriture, abris, eau, installations sanitaires et aide médicale. Cette aide a été apportée tant aux personnes déplacées qu'aux personnes qui sont restées dans les villages touchés. J'ai pensé qu'il était important que vous le sachiez.

Une question concernait l'aviation civile. En principe, la signature de l'accord horizontal lors du sommet devrait s'accompagner de la signature de l'accord financier sur un nouveau programme de coopération dans le domaine de l'aviation civile, doté de 12,5 millions d'euros. Parmi les financements que la Communauté européenne accorde dans le domaine de l'aviation à des pays tiers, celui-ci présente le montant le plus élevé.

Je voudrais ajouter quelques mots sur le changement climatique, car il est, bien entendu, dans notre intérêt de convaincre l'Inde de s'engager dans la phase de préparation du régime post-Kyoto. Comme vous le savez, nous pensons, contrairement à l'Inde, que les mesures relatives au changement climatique ne sont pas incompatibles avec le développement économique. Au contraire, elle peuvent nous aider et nous recommandons vivement à l'Inde d'être également proactive lors de la prochaine conférence de Poznań sur la préparation du régime post-Kyoto et lors des négociations qui auront lieu à Copenhague sur la conclusion d'un accord. Nous avons de bonnes raisons d'espérer qu'un programme de travail sur l'énergie et le changement climatique sera adopté lors du sommet, ce qui constitue un élément essentiel de notre coopération avec l'Inde.

Bien entendu, nous suivons de très près les actes de violences communautaires dans l'État d'Orissa, que nous déplorons. Nous avons soulevé la question de cet État lors du dernier dialogue sur les droits de l'homme qui s'est tenu en février, en demandant aux autorités d'empêcher ces actes de violence. Nous avons également soulevé cette question auprès de la Commission nationale indienne des droits de l'homme et de la Commission nationale des minorités. Nous l'aborderons à nouveau lors de ce sommet en nous basant sur un rapport qui a été demandé aux chefs de mission à Delhi.

Enfin, en ce qui concerne notre dialogue avec l'Inde, je voudrais préciser à Mme Gill que la Commission est disposée à informer le Parlement sur les priorités fixées dans le plan d'action conjoint révisé. Notre département des relations extérieures tient régulièrement des réunions avec tous les services directement concernés par

les affaires indiennes et un représentant du secrétariat du Parlement est toujours invité à ces réunions, mais je pense qu'il est essentiel de suivre cela d'une manière très pratique.

Je vous remercie vivement pour ce débat. Nous présenterons bien sûr à la Commission tous vos points de vue détaillés et bien renseignés.

Le Président. - Six propositions de résolution (2) ont été déposées conformément à l'article 103, paragraphe 2, du règlement.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi.

Déclarations écrites (article 142)

Sylwester Chruszcz (NI), par écrit. - (PL) À l'approche du sommet UE-Inde qui se tiendra à Marseille le 29 septembre, je voudrais attirer votre attention sur certains événements tragiques. Je veux parler de la vague d'actes de violence commis à l'encontre de chrétiens et des massacres de chrétiens qui se sont produits en août en Inde, notamment dans l'État d'Orissa. Le Parlement européen devrait condamner vigoureusement ces incidents. La question de l'attitude de la police dans le contexte de l'assassinat de représentants de minorités religieuses est également préoccupante. Je voudrais exprimer ma profonde tristesse et mon inquiétude à l'égard des attaques dirigées contre des chrétiens dans l'État d'Orissa, en particulier dans le district de Kandhamal. Je voudrais également insister sur la nécessité de fournir une aide et un soutien immédiats aux victimes.

Filip Kaczmarek (PPE-DE), par écrit. – (PL) L'Inde est un partenaire important pour l'Union européenne. Tant sur le plan politique que dans le domaine de l'économie, les réussites de l'Inde sont impressionnantes. Il est possible d'améliorer en permanence les relations entre l'Inde et l'Union, qui doivent être bénéfiques pour chaque partie. Il semble toutefois y avoir un obstacle majeur dans le développement de l'Inde et de nos relations mutuelles, un obstacle qui réduit considérablement le potentiel de l'Inde. Je pense que c'est le système des castes actuellement en vigueur en Inde qui constitue cet obstacle. Les autorités indiennes doivent déployer tous les efforts possibles pour débarrasser la société indienne des conséquences négatives, et effectivement parfois tragiques, de ce système. À cet effet, les mesures législatives et les déclarations politiques seules ne suffisent pas. Il importe de changer réellement les relations sociales et les traditions inhumaines. Cette tâche n'est pas aisée et nous ne pouvons pas nous attendre à des résultats immédiats. Nous ne devons pas nous laisser dissuader par la perspective d'un processus à long terme. Au contraire, nous devons soutenir les efforts de l'Inde dans cette entreprise cruciale. J'espère que le prochain sommet UE-Inde permettra d'affaiblir le système des castes en Inde et d'améliorer les normes en matière de droits de l'homme et de droits des citoyens dans la plus grande démocratie du monde.

PRÉSIDENCE DE M. COCILOVO

Vice-président

6. Heure des votes

Le Président. – L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats des votes et autres détails les concernant voir procès-verbal)

6.1. Modification de l'article 121 du règlement du Parlement européen (A6-0324/2008, Costas Botopoulos) (vote)

6.2. Système d'information Schengen de deuxième génération (décision) (A6-0351/2008, Carlos Coelho) (vote)

⁽²⁾ Voir procès-verbal.

- 6.3. Système d'information Schengen de deuxième génération (règlement) (A6-0352/2008, Carlos Coelho) (vote)
- 6.4. Système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information (A6-0334/2008, Dirk Sterckx) (vote)
- 6.5. Enquêtes sur les accidents dans le secteur des transports maritimes (A6-0332/2008, Jaromír Kohlíček) (vote)
- 6.6. Responsabilité des entreprises assurant le transport de personnes par bateau en cas d'accident (A6-0333/2008, Paolo Costa) (vote)
- 6.7. Contrôle par l'État du port (refonte) (A6-0335/2008, Dominique Vlasto) (vote)
- 6.8. Règles communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires ainsi que les activités pertinentes des administrations maritimes (refonte) (A6-0331/2008, Luis de Grandes Pascual) (vote)
- 6.9. Règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires (refonte) (A6-0330/2008, Luis de Grandes Pascual) (vote)
- 6.10. Réseaux et services de communications électroniques (A6-0321/2008, Catherine Trautmann) (vote)

Position de la Commission sur les amendements du Parlement

Rapport Trautmann (A6-0321/2008)

La Commission accepte:

- les amendements 12, 16, 19, 24, 32, 39 (relatifs aux considérants)
- les amendements 40, 41, 42, 45, 56, 58, 59, 60, 61, 79, 84, 89, 92, 96, 99,105, 111, 112, 113, 115, 116, 117, 124 (relatifs aux articles)
- l'amendement soumis en plénière 136.

La Commission accepte entièrement ou partiellement:

- les amendements 2, 5, 6, 7, 14, 15, 17, 26, 27, 31, 35, 36, 37, 38 (relatifs aux considérants)
- les amendements 43, 44, 46, 48, 52, 53, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 85, 86, 91, 95, 98, 100, 101, 102, 103, 106, 107, 108, 121, 123, 125 (relatifs aux articles)
- les amendements soumis en plénière 128, 132, 134

La Commission rejette:

- -les amendements 1, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 13, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 28, 29, 30, 33, 34 (relatifs aux considérants)
- les amendements 47, 49, 50, 51, 54, 55, 57, 73, 76, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 87, 88, 90, 93, 94, 97, 104, 109, 110, 114, 118, 119, 120, 122 (relatifs aux articles)
- les amendements soumis en plénière 126, 127, 129, 130, 131, 133, 135, 137, 138, 139, 141, 142, 143
- Avant le vote:

Catherine Trautmann, *rapporteure*. – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, nous allons procéder au vote sur le paquet Télécom, l'un des plus sensibles de cette fin de législature.

Avec mes collègues rapporteurs au fond, Pilar del Castillo Vera et Malcom Harbour, nous avons travaillé en étroite coopération afin d'aboutir à une proposition cohérente et efficace pour ceux qui auront au final à utiliser ces directives, à savoir la Commission et les régulateurs, mais aussi positive et utile pour ceux qui cherchent une sûreté juridique, l'encouragement à l'investissement et un marché dynamique et équilibré – à savoir les opérateurs et leurs salariés – et ceux qui sont les premiers bénéficiaires de services nombreux et de qualité au prix juste et accessible – les consommateurs.

Ces objectifs, Monsieur le Président, nous ont tous réunis, rapporteurs au fond, rapporteurs pour avis et rapporteurs fictifs, et c'est la raison pour laquelle nous sommes parvenus à des compromis solides, ainsi qu'en témoigne le faible nombre d'amendements restant pour le vote.

Je souhaite exprimer toute ma gratitude à l'ensemble des rapporteurs, aux présidentes et présidents des commissions saisies au fond et pour avis, à leurs secrétariats, ainsi qu'aux groupes politiques. Je veux remercier aussi les collègues qui se sont intéressés à ce sujet et ont enrichi notre travail. Je vous invite à présent, mes chers collègues, à soutenir vos rapporteurs, par votre vote, pour leur donner un mandat clair et fort dans la période de codécision qui va suivre.

Enfin, je souhaite que la Commission et le Conseil se saisissent positivement de la version du paquet amendé par le Parlement qui, s'il représente à bien des égards une version alternative à celle initiale de la Commission, n'en apporte pas moins des pistes de rapprochement entre nos trois institutions.

Avant le vote sur l'amendement 132:

Ruth Hieronymi (PPE-DE). - (*DE*) Monsieur le Président, au nom des signataires de l'amendement 132, je voudrais le retirer car, malheureusement, les efforts que nous avons faits en cette Assemblée pour décrocher un compromis renforçant les droits d'auteur ont échoué.

- Avant le vote sur l'amendement 138:

Catherine Trautmann, rapporteure. – Monsieur le Président, nous avons une situation relativement difficile à propos de l'amendement 138 où trois demandes de vote par division ont été déposées. J'avais personnellement déposé pour la première partie de l'amendement un amendement oral qui figure dans les listes de vote et qui permet de dire: applying the principle that no restriction may be imposed on the fundamental rights and freedoms of end-users. C'est donc ce premier amendement oral. Depuis, nous avons cherché une solution qui puisse être acceptée par les groupes politiques à propos de la troisième partie de cet amendement.

Je propose donc un amendement oral nouveau, en accord avec les signataires, notamment la présidente de la commission ITRE, Mme Niebler, et d'autres, qui disposeraient: save when public security is threatened where the ruling may be subsequent. Ceci remplacerait donc la troisième partie et précise le point suivant: la troisième partie proposée par notre collègue Bono, crée une ambiguïté sur l'expression d'exception. Avec la précision qui est apportée dans l'amendement oral, nous avons donc un amendement lisible et acceptable. Il n'a d'ailleurs – je le précise, pour notre collègue Ruth Hieronymi – rien à voir avec la propriété intellectuelle dont elle vient de parler.

(L'amendement oral est accepté)

7. Souhaits de bienvenue

Le Président. – Je déclare brièvement suspendue L'heure des votes afin que nous puissions accueillir la délégation libanaise qui suit nos débats et à qui nous souhaitons tout naturellement et très chaleureusement la bienvenue.

La délégation du Parlement libanais, conduite par M. Boutros Harb, est en visite au Parlement européen dans le cadre de nos réunions interparlementaires. Permettez-moi d'insister sur l'importance que nous accordons à cette visite, après les années difficiles que le Liban a traversées, secoué par une guerre civile qui a duré 15 ans suivie de l'occupation et, plus récemment, par la guerre de l'été 2006, provoquant la paralysie de ses institutions publiques. Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir cette délégation à présent que la situation politique au Liban, et dans la région tout entière, s'est considérablement améliorée, grâce, surtout, à l'accord de Doha et à l'élection du Président de la République.

Nous espérons que, grâce au nouveau projet de loi électorale qui sera soumis au vote dans les prochains jours, les élections législatives prévues pour l'année prochaine pourront se dérouler dans des conditions optimales, insufflant un nouvel élan à la démocratie libanaise, avec le soutien absolu du Parlement européen. Par conséquent, au nom des députés, je souhaite la bienvenue aux membres de la délégation et j'espère que les débats auxquels ils assisteront seront extrêmement fructueux. Une nouvelle fois, je remercie la délégation.

8. Heure des votes (suite)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la poursuite de l'heure des votes.

8.1. Autorité européenne du marché des communications électroniques (A6-0316/2008, Pilar del Castillo Vera) (vote)

Position de la Commission sur les amendements du Parlement

Rapport del Castillo Vera (A6-0316/2008)

La Commission accepte:

- les amendements 6, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 42, 43, 44 (relatifs aux considérants)
- les amendements 47, 48, 50, 54, 57, 59, 62, 66, 68, 73, 77, 78, 79, 91, 92, 94, 97, 98, 100, 103, 104, 105, 106, 115, 117, 125, 133, 136, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 153, 156, 163, 166 (relatifs aux articles)

La Commission accepte entièrement ou partiellement:

- les amendements 12, 17, 22, 32 (relatifs aux considérants)
- les amendements 49, 53, 60, 61, 63, 64, 65, 69, 70, 81, 83, 85, 87, 88, 89, 93, 99, 101, 102, 107, 126, 131, 152, 159, 160, 161 (relatifs aux articles)
- l'amendement soumis en plénière 168

La Commission rejette:

- les amendements 4, 5, 7, 13, 16, 18, 19, 24, 37, 38, 39, 40, 41, 45, 46 (relatifs aux considérants)
- les amendements 51, 52, 55, 56, 58, 67, 71, 72, 74, 75, 76, 80, 82, 84, 86, 90, 95, 96, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 116, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 127, 128, 129, 130, 132, 134, 135, 137, 138, 139, 142, 148, 150, 151, 154, 155, 157, 158, 162, 164, 165, 167 (relatifs aux articles)
- Avant le vote:

Pilar del Castillo Vera, rapporteure. – (ES) Monsieur le Président, je serai brève car que je sais que le temps est compté. Je voudrais à mon tour remercier tous ceux qui ont participé au rapport et souligner un point de toute première importance: la proposition que nous soumet aujourd'hui le Parlement dans le cadre de la révision législative du secteur des communications électroniques est, comme l'a précisé Catherine Trautmann avant moi, tout à fait cohérente et aura, selon nous, une influence positive sur l'évolution de ce marché. Les négociations qui viennent d'être entamées doivent se conclure pendant la présente législature. Je pense que c'est un pas décisif pour le secteur.

8.2. Tirer pleinement parti du dividende numérique en Europe: pour une démarche commune d'utilisation du spectre libéré par le passage au numérique (A6-0305/2008, Patrizia Toia) (vote)

PRÉSIDENCE DE M. PÖTTERING

Président

9. Séance solennelle - Patriarche oecuménique Bartholomeos 1er

Le Président. – Votre Sainteté le Patriarche Bartholomeos 1 ^{er}, C'est un grand honneur de vous accueillir à cette séance solennelle du Parlement européen, pendant l'Année européenne du dialogue interculturel 2008. Notre premier invité à l'occasion de l'Année européenne du dialogue interculturel fut le Grand Mufti de Damas, en janvier. Il vient de Syrie et s'est présenté à nous en tant que messager d'un Islam pacifique.

Votre Sainteté, vous représentez, vous, la foi chrétienne et en novembre, à Strasbourg, Le Parlement recevra le Grand Rabbin Jonathan Sacks, en sa qualité de représentant du Judaïsme.

Ces trois religions, le Christianisme, le Judaïsme et l'Islam, ont cohabité pendant des siècles. Malheureusement, cette coexistence n'a pas toujours été pacifique et, aujourd'hui encore, au Moyen Orient et ailleurs, certaines régions sont secouées par les tensions entre communautés.

Le Parlement européen encourage tous les efforts consentis au nom de la coexistence pacifique des religions et des cultures, au Moyen Orient comme ailleurs. Au Moyen Orient, on trouve également des exemples de tolérance religieuse et de relations harmonieuses entre personnes de confessions différentes. Je me suis rendu en Syrie récemment et j'ai eu l'occasion de rencontrer les chefs spirituels des différentes communautés de foi qui m'ont assuré que, dans leur pays, grâce au dialogue entre les religions et les cultures, les relations sont bonnes

L'Union européenne est une communauté fondée sur des valeurs. L'une de nos valeurs fondamentales est la dignité inhérente aux individus. La liberté de culte est au cœur de la dignité humaine et transcende les pouvoirs que revendiquent les autorités publiques. La séparation entre Église et État qui nous est chère, est garante de la liberté des communautés religieuses de gérer elles-mêmes leur fonctionnement interne et leurs relations extérieures. Ces principes sont réaffirmés dans le Traité de Lisbonne dont nous tentons de garantir l'entrée en vigueur.

Le Patriarcat oecuménique de Constantinople dont le siège est à Phanar, Istanbul, a été fondé au IVe siècle. C'est un centre spirituel majeur pour 300 millions de chrétiens orthodoxes à travers le monde. Phanar signifie 'phare' et vous avez toujours été, Votre Sainteté, un phare de la réconciliation et de la paix dans le monde orthodoxe et au-delà.

Lors du récent élargissement de l'Union européenne des pays à majorité orthodoxe comme Chypre, la Bulgarie et la Roumanie nous ont rejoints au sein d'une Union européenne dont la Grèce est membre depuis 1981. Feu le Pape Jean Paul II, lors de son discours au Parlement européen en 1988, a utilisé la métaphore suivante: après avoir surmonté ses divisions, l'Europe a de nouveau deux poumons pour respirer. Nous pourrions reprendre la métaphore pour illustrer une Europe élargie qui puise sa richesse dans les perspectives différentes qu'adoptent le Christianisme occidental et le Christianisme oriental.

Votre Sainteté, nous aimerions vous remercier de votre visite. Vous êtes l'une des rares personnes à monter à la tribune du Parlement européen deux fois. Vous étiez parmi nous en 1994 et vous nous faites aujourd'hui l'honneur d'une nouvelle intervention à l'occasion de l'Année européenne du dialogue interculturel. Nous attendons votre intervention avec impatience.

Puis-je vous inviter à vous adresser au Parlement européen? Je vous en remercie.

(Applaudissements)

Sa Sainteté le Patriarche oecuménique Bartholomeos Ier. – Votre Excellence Monsieur le Président du Parlement européen, vos Excellences, honorables députés, éminents invités, chers amis, permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les salutations du Patriarcat oecuménique de Constantinople, hébergé depuis plusieurs siècles dans ce qui est aujourd'hui Istanbul, des salutations teintées d'estime et de respect. Nous souhaiterions tout particulièrement exprimer notre gratitude à notre vieil ami, son Excellence

Hans-Gert Pöttering, président du Parlement européen. À notre tour, nous vous faisons part de notre plus sincère reconnaissance de cet honneur extraordinaire que vous nous faites en nous permettant de nous exprimer, pour la deuxième fois, lors d'une séance plénière du Parlement européen (comme l'a déjà dit le président) surtout en cette occasion où nous célébrons l'Année européenne du dialogue interculturel.

En tant qu'institution purement spirituelle, notre Patriarcat oecuménique embrasse un apostolat véritablement global qui lutte pour élever et élargir la conscience de la famille humaine, pour lui faire comprendre que nous partageons tous la même demeure. C'est le sens premier du mot «oecuménique» puisque «oikouménè» désigne le monde habité, la terre étant entendue comme une demeure qui accueille tous les peuples et parents, toutes les tribus et toutes les langues.

Comme chacun le sait, notre institution religieuse plonge ses racines au cœur de l'Âge axial, au plus profond de l'histoire de la foi chrétienne, avec les premiers disciples de Jésus Christ. Puisque notre centre institutionnel partageait le centre et la capitale de l'Empire catholique romain, il a été qualifié d'œcuménique et s'est vu attribuer des privilèges et des devoirs qu'il a encore aujourd'hui. L'une de ses responsabilités majeures a été de transmettre la parole rédemptrice de l'évangile au monde, au-delà de l'empire romain. Avant l'époque des explorateurs, la plupart des civilisations avaient cette vision duale du monde comme étant constitué d'un «dedans» et d'un «dehors». Le monde était divisé en deux: l'hémisphère de la civilisation et celui de la barbarie. Dans notre histoire se lisent les conséquences cruelles de l'aliénation des individus les uns des autres.

Aujourd'hui, alors que nous disposons de moyens technologiques pour transcender les frontières de notre propre conscience d'appartenance culturelle, nous restons exposés aux terribles effets de la fragmentation humaine. Le tribalisme, l'extrémisme et le phylétisme (soit un nationalisme extrême méprisant les droits d'autrui) contribuent tous à la liste interminable des atrocités qui démentent l'affirmation selon laquelle nous sommes civilisés.

Cependant, malgré les vagues successives d'échanges commerciaux, les flux migratoires, l'expansion des peuples, les bouleversements et le renouveau religieux, malgré les grands mouvements géopolitiques, la déconstruction de la conception de soi rigide et monolithique des siècles passés n'a pas encore trouvé de havre permanent. Le Patriarcat oecuménique a navigué sur la vague du temps, à travers le calme et les tempêtes de l'Histoire. Pendant vingt siècles, par-delà la Pax Romana, la Pax Christiana, la Pax Islamica et la Pax Ottomanica (toutes marquées par les luttes interculturelles, les conflits et guerres ouvertes), le Patriarcat œcuménique est resté le phare de la famille humaine et de l'Église chrétienne. C'est du tréfonds de cette expérience de navigation en haute mer que nous tirons le message intemporel de valeur humaine éternelle que nous offrons au monde contemporain.

Aujourd'hui, la portée oecuménique de notre Patriarcat dépasse, de loin, les frontières de son enracinement physique à la croisée de l'Europe et de l'Asie, dans cette ville qui nous héberge depuis notre fondation, il y a 17 siècles. Nous ne sommes pas bien nombreux mais la grande qualité de notre expérience nous amène devant cette auguste assemblée aujourd'hui, pour lui faire partager notre expérience sur la nécessité du dialogue interculturel, noble idéal pour le monde contemporain et qui vient à point nommé.

Comme vous l'avez dit vous-mêmes, et je cite cette instance mondialement respectée: «Au cœur du projet européen, il est important de prévoir les moyens du dialogue interculturel et du dialogue entre les citoyens pour renforcer le respect de la diversité culturelle et appréhender la réalité complexe de nos sociétés et la coexistence d'identités culturelles et de croyances différentes» (Décision 1983/2006/CE). Nous souhaiterions, très humblement et comme l'année dernière lors de la session plénière de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg, ajouter les mots suivants: «Le dialogue est nécessaire car il est à la racine même de l'être humain».

C'est l'unique message que nous souhaitons porter à votre attention: le dialogue interculturel est à la racine même de la définition de l'être humain car aucune des cultures de la famille humaine ne peut englober tous les individus. En l'absence d'un tel dialogue, les différences qui règnent au sein de la famille humaine réduisent «autrui» au rang d'objet, avec tous les abus, conflits persécutions que cela entraîne; un suicide humain à grande échelle, puisqu'en fin de compte nous sommes tous une humanité. Mais, là où les différences nous font nous rencontrer, lorsque cette rencontre repose sur le dialogue, il y a compréhension et estime mutuelles, voire même de l'amour.

Ces cinquante dernières années, notre famille humaine a réalisé des avancées technologiques dont nos aïeux n'auraient osé rêver. Nombreux sont ceux qui ont pensé que ces progrès combleraient les fissures qui fragmentent la condition humaine, comme si nos avancées nous avaient conféré le pouvoir de surmonter les réalités intrinsèques de notre condition morale et, pourrions nous ajouter, spirituelle. Cependant, malgré

tous les avantages imaginables et les compétences technologiques (qui semblent surpasser notre esprit anthropologique), les fléaux universels que sont la faim, la soif, la guerre, la persécution, les injustices, la misère programmée, l'intolérance, le fanatisme et les préjugés perdurent.

Au centre de ce cercle qui semble vicieux, le «Projet européen» prend tout son sens. C'est une des caractéristiques de l'Union européenne qui est parvenue à promouvoir la coexistence pacifique et productive d'États nations qui, il y a moins de soixante-dix ans, s'entredéchiraient dans un conflit sanglant qui aurait pu mettre à mal la légitimité de l'Europe pour des générations.

Ici, dans la prestigieuse enceinte qui accueille le Parlement européen, vous vous efforcez de rendre possibles les relations entre États et régimes politiques afin qu'ensuite la réconciliation entre les personnes puisse se faire. Vous avez donc reconnu l'importance du dialogue interculturel, à un moment plus particulier de l'histoire de l'Europe où les changements touchent tous les pays et bouleversent les démarcations sociétales. L'énorme puissance des vagues de conflits, la recherche de sécurité et d'opportunités économiques ont poussé les populations à se déplacer à travers le monde. Par nécessité, des individus de cultures, d'origines ethniques ou de nationalités différentes se sont retrouvés dans une grande promiscuité. Dans certains cas, fuyant le vaste Tout, ces populations se sont isolées de la société dominante mais, quel que soit le cas de figure, l'établissement d'un dialogue ne peut pas être qu'un simple exercice académique d'appréciation mutuelle.

Pour que le dialogue soit fructueux et induise des changements fondamentaux dans les individus, il ne peut reposer sur les notions de «sujet» et d'«objet». La valeur de «l'autre» doit être absolue pour que chacun soit appréhendé dans la plénitude de son être, autrui ne peut être «objet».

Pour les Chrétiens orthodoxes, l'icône (ou image) n'est pas seulement l'apogée d'une réussite esthétique humaine mais également un rappel tangible de la vérité éternelle. Car, comme dans toute peinture, religieuse ou pas, et quel que soit le talent de l'artiste, l'objet est bidimensionnel. Cependant, pour les chrétiens orthodoxes, l'icône n'est pas seulement une représentation religieuse et n'est, par définition, pas un objet religieux. C'est, en réalité, un sujet avec lequel le spectateur, le fidèle, entre dans un dialogue sans mots, par la vue. À leurs yeux, la rencontre avec l'icône est un acte de communion avec la personne qu'elle représente. Si seulement nos rencontres avec des icônes vivantes (des personnes faites à l'image de Dieu) pouvaient plus souvent être actes de communion!

Pour que notre dialogue ne soit pas qu'un simple échange culturel, il faut qu'il repose sur une compréhension profonde de l'interdépendante absolue qui lie non seulement les États, les acteurs politiques et économiques, mais également tous les êtres humains entre eux. Cette appréciation doit être indépendante de toute similitude de race, de religion, de langue, d'origine ethnique ou nationale ou de tout autre point de référence par lesquels nous tentons de nous identifier mutuellement et définissons notre propre identité. Avec des milliards d'individus, comment ces interconnexions sont-elles possibles?

De fait, il est impossible d'être en relation avec chacun des êtres humains. C'est une qualité que nous conférons au Divin. Cependant, il est possible de concevoir l'univers dans lequel nous vivons comme un espace partagé par tous; un lieu d'existence qui transcende la réalité de chacun; une écosphère qui nous abrite tous.

Dès lors, le Patriarcat oecuménique, gardant à l'esprit le sens de ses responsabilités à l'égard de la demeure, de l'oikos du monde et de tous ceux qui l'habitent, défend, depuis bien longtemps, la cause environnementale, attirant l'attention sur les crises écologiques à travers le monde. C'est un ministère que nous remplissons indépendamment de tout intérêt propre. Vous n'êtes pas sans savoir que notre Patriarcat n'est pas une Église «nationale» mais plutôt l'expression canonique des dimensions œcuméniques de la parole d'évangile et de la responsabilité qui en découle dans la vie de l'Église. C'est la raison principale pour laquelle les Pères de l'Église et ses Conseils l'ont qualifiée d'œcuménique. L'amour attentionné de l'Église de Constantinople dépasse la définition linguistique, culturelle, ethnique et même religieuse puisqu'elle se met au service de tous les peuples. Bien que profondément enracinée dans une histoire particulière (comme n'importe quelle institution), le Patriarcat œcuménique transcende les catégories historiques dans la mission éternelle de service qu'il poursuit depuis 1700 ans.

Dans le cadre de notre ministère pour l'environnement, nous avons déjà parrainé sept congrès scientifiques qui ont réuni tout un éventail de disciplines. Cette initiative a vu le jour sur l'île qui donna à l'humanité l'Apocalypse, le Livre des Révélations: l'île sacrée de Patmos en mer Egée. Et c'est en 1995, en mer Egée, que nous avons entamé un ambitieux programme d'intégration de nos connaissances actuelles des océans à la vision spirituelle qu'ont les religions du monde de l'eau et plus particulièrement des océans. Depuis Patmos en 1995, nous avons navigué sur le Danube, l'Adriatique, la Mer Baltique, l'Amazone, l'Océan Arctique (en

septembre dernier) et, cette année, nous nous apprêtons à descendre le Nil en Égypte et le Mississipi aux États-Unis.

Nous ne sommes pas uniquement à la recherche d'un dialogue permanent répondant à des contingences mais aussi d'un dialogue qui éveille la conscience humaine. Nous nous efforçons d'apporter des solutions à nos préoccupations et aux crises écologiques mais nous tentons par ailleurs de donner aux participants un sens plus global de soi en tant qu'éléments d'un tout plus vaste auquel ils sont reliés. Nous essayons d'appréhender l'écosphère de l'existence humaine non comme un objet à contrôler mais comme un compagnon de lutte sur la voie de la croissance et de l'amélioration. Comme le dit Paul, l'Apôtre dont l'Église orthodoxe et l'Église catholique romaine célèbrent cette année les 2000 ans, dans un de ses épîtres les plus connus: «Or, nous savons que, jusqu'à ce jour, la création tout entière soupire et souffre les douleurs de l'enfantement».

Chaque écosystème de notre planète est comparable à une nation par définition confinée à un espace. L'estuaire n'est pas la toundra, la savane n'est pas le désert. Mais, à l'instar de toute culture, chaque écosystème aura un effet qui dépassera, et de loin, ses limites naturelles ou, dans le cas des cultures, les frontières nationales. Nous devons comprendre que chaque écosystème est une pièce de l'écosystème singulier habité par chaque souffle vivant qui emplit le monde car c'est alors que nous saisirons les interconnections, la puissante communion de toutes les vies et notre véritable interdépendance les uns des autres. Si nous ne saisissons pas cela, nous courons à l'écocide, à l'autodestruction d'une écosphère qui alimente toute l'existence humaine.

Nous sommes donc ici devant vous aujourd'hui, célébrant cette Année du dialogue interculturel, et vous apportons les paraboles du monde naturel pour affirmer nos valeurs humaines transcendantes. En tant qu'institution, le Patriarcat a été pendant des siècles un écosystème relativement petit au sein d'une culture bien plus vaste. En vertu de cette longue expérience, permettez-nous de vous suggérer les principales caractéristiques pratiques que devra revêtir le dialogue interculturel pour être couronné de succès.

Avant toute chose, il faut que les droits de toute minorité au sein d'une majorité soient respectés. Là où ces droits sont respectés, la société sera, en général, juste et tolérante. Dans toute culture, il y aura toujours un segment dominant, qu'il se distingue par la race, la religion ou par toute autre dimension. Dans un monde divers comme le nôtre, la segmentation est inévitable. C'est à la fragmentation que nous voulons mettre un terme! Les sociétés bâties sur l'exclusion et la répression ne peuvent perdurer. Ou, comme l'a dit le divin Prince de la paix, Jésus Christ: «Tout royaume divisé contre lui-même est dévasté, et toute ville ou maison divisée contre elle-même ne peut subsister».

Nous vous invitons tous à accepter que, tant que nous n'embrasserons pas la plénitude d'une présence partagée dans l'écosphère de l'existence humaine, nous ne serons pas capables de faire face à «l'altérité» de ceux qui nous entourent, majorité ou minorité, avec un véritable sens de la consanguinité de la famille humaine. C'est alors seulement que nous verrons l'étranger parmi nous non plus comme un étranger mais comme un frère ou une sœur de cette famille humaine, la famille de Dieu. Lorsqu'il s'adresse aux Athéniens au premier siècle, St Paul aborde la relation pan-humaine et la fraternité avec éloquence et concision.

C'est pourquoi l'Europe doit associer la Turquie à son projet. Pour sa part, la Turquie doit encourager le dialogue interculturel et la tolérance pour être acceptée dans le projet européen. L'Europe ne devrait pas considérer les religions tolérantes à l'égard d'autrui et respectueuses des autres comme étrangères. À l'instar du projet européen, les grandes religions peuvent être une force qui transcende le nationalisme et même le nihilisme et l'extrémisme en focalisant leurs fidèles sur ce qui nous unit en tant qu'êtres humains et en encourageant le dialogue sur ce qui nous divise.

Depuis notre pays, la Turquie, nous percevons des signes de bienvenue adressés à ce nouveau partenaire économique et commercial mais également l'hésitation à accepter, d'égal à égal, un pays à prédominance musulmane. Pourtant, il y a en Europe des millions de musulmans qui y sont arrivés pour diverses raisons, en provenance d'horizons très différents et, sans les horreurs de la seconde Guerre mondiale, il y aurait encore ici des millions de juifs.

De fait, l'Europe ne doit pas seulement rencontrer les non chrétiens mais également les Chrétiens qui ne trouvent leur place ni parmi les Catholiques, ni parmi les Protestants. La résurgence de l'Église orthodoxe en Europe de l'Est après la chute du rideau de fer a émerveillé le monde. En bon nombre d'endroits, la division de l'Europe de l'Est a conduit à la fragmentation. Non seulement le centre ne tient pas mais en plus il est très peu visible. Dans ce processus, alors que les États nations luttent pour se redresser, c'est la foi chrétienne orthodoxe qui a augmenté, au-delà même des indicateurs économiques, pour acquérir un nouveau statut que personne n'aurait pu prévoir, pas même il y a vingt ans.

L'un des rôles essentiels du Patriarcat oecuménique est de soutenir la croissance et l'expansion auxquelles on assiste dans les pays de tradition orthodoxe, en résistant en tant que norme canonique pour l'Église orthodoxe, soit 250 millions de personnes de par le monde. Chers amis, nous souhaitons vous dire ici qu'en octobre (le mois prochain) à notre initiative, tous les chefs des Patriarcats orthodoxes et des Églises autocéphales se réuniront à Istanbul pour discuter des problèmes communs et consolider l'unité et la coopération pan-orthodoxes. À cette occasion, nous célébrerons aussi le 2000e anniversaire de saint Paul, l'Apôtre des nations.

Il règne actuellement à Istanbul une joie immense et un grand enthousiasme à la perspective de 2010, année où la ville jouera le rôle de Capitale européenne de la culture. Cette ville historique a été un carrefour de rencontre entre les peuples et un lieu de cohabitation de religions et de cultures différentes. La semaine dernière, à l'invitation du Premier ministre turc, nous avons participé à un déjeuner organisé en l'honneur du Premier ministre espagnol. Vous n'êtes pas sans savoir qu'ils parrainent tous deux l'Alliance des civilisations, sous les auspices des Nations unies. Ils ont prononcé d'excellents discours, conformes à l'esprit de tolérance diachronique de notre Cité.

Chers amis, l'heure est venue pour moi de conclure en Français en l'honneur de la présidence française et parce que vous célébrez cette semaine la Journée européenne des langues, vendredi prochain si je ne me trompe pas.

er. – Excellence, Mesdames et Messieurs les Députés du Parlement européen, le Patriarcat œcuménique réaffirme sa volonté de contribuer de toutes ses forces à la paix et à la prospérité de l'Union européenne. Nous sommes prêts à vous rejoindre dans d'autres dialogues constructifs comme celui d'aujourd'hui et nous prêterons une oreille attentive aux problèmes actuels.

C'est dans cet esprit que notre Patriarcat cultive et nourrit depuis vingt-cinq ans déjà des dialogues de fond avec l'Islam et le Judaïsme. Nous avons organisé de nombreuses rencontres bilatérales et trilatérales. C'est dans ce cadre qu'au début du mois de novembre, à Athènes, nous reprendrons pour la douzième fois notre dialogue académique avec l'islam.

Parallèlement à ces échanges, nous continuons le dialogue théologique avec les Églises catholique romaine, anglicane, luthérienne, réformées et les anciennes Églises orientales – arménienne, copte, etc. Au mois d'octobre et à l'invitation du pape, nous aurons l'occasion, le privilège même, de prendre la parole lors de la douzième assemblée ordinaire du synode des évêques catholiques du monde réunis au Vatican.

Tout cela pour dire que le patriarcat œcuménique est très actif dans le domaine du dialogue œcuménique, cherchant ainsi à contribuer à une meilleure entente entre les peuples, à la réconciliation, à la paix, à la solidarité et à combattre le fanatisme, la haine et toutes les formes du mal.

Nous tenons à vous remercier pour cette occasion unique de prendre aujourd'hui la parole devant votre Assemblée pour la deuxième fois et nous implorons la miséricorde infinie de Dieu et sa bénédiction pour toutes vos justes entreprises.

Permettez-nous de présenter depuis cette auguste tribune nos meilleurs vœux aux fidèles musulmans du monde entier à l'occasion de la grande fête du ramadan qui approche ainsi qu'aux fidèles juifs de la terre entière, à l'approche de la fête de Rosh Hashanah. Nous sommes tous frères et sœurs, enfants du même père céleste et sur cette merveilleuse planète, dont nous sommes tous responsables, il y a de la place pour chacun, mais il n'y a pas de place pour la guerre, ni pour ceux qui s'entretuent.

Une fois de plus, nous vous remercions de tout cœur de nous avoir accordé le grand honneur et le privilège de nous adresser à vous aujourd'hui.

(L'Assemblée, debout, applaudit l'orateur)

Le Président. – Votre Sainteté, l'Assemblée vient de vous applaudir debout, vous témoignant ainsi une profonde reconnaissance. Vous avez parlé de *pax*, de paix pour la famille humaine et la création. La paix est le summum du respect de la dignité humaine.

Nous n'avons pas à être d'accord avec toutes les croyances et ne devons pas, non plus, soutenir n'importe quelle opinion. Cependant, il est de notre devoir de respecter notre prochain, homme ou femme. C'est ce respect qui est au cœur de la dignité humaine et de la tolérance.

Dans cet esprit, nous souhaiterions vous redire nos remerciements les plus chaleureux pour votre contribution à l'Année européenne du dialogue interculturel, une contribution précieuse qui encourage la compréhension entre les peuples de notre continent et le monde et promeut la réconciliation, la paix et la liberté.

Votre Sainteté, nous vous remercions chaleureusement.

(Applaudissements)

PRÉSIDENCE DE M. COCILOVO

Vice-président

10. Heure des votes (suite)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la reprise de l'heure des votes.

10.1. Réseaux et services de communications électroniques, protection de la vie privée et protection des consommateurs (A6-0318/2008, Malcolm Harbour) (vote)

Position de la Commission sur l'amendement du Parlement

Rapport Harbour (A6-0318/2008)

La Commission accepte:

- les amendements 2, 4, 5, 7, 8, 13, 15, 16, 20, 21, 32, 38, 41 (relatifs aux considérants)
- les amendements 43, 48, 51, 54, 55, 56, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 68, 70, 72, 73, 77, 79, 88, 89, 90, 97, 100, 106, 110, 111, 112, 115, 116, 118, 129, 137, 141, 143, 145, 149, 150, 151, 152 (relatifs aux articles)
- les amendements soumis en plénière 191, 192, 167, 182
- La Commission accepte entièrement ou partiellement:
- les amendements 3, 6, 9, 11, 12, 14, 18, 19, 22, 23, 25, 26, 27, 31, 37 (relatifs aux considérants)
- les amendements 44, 47, 53, 62, 67, 71, 74, 75, 76, 80, 82, 86, 87, 91, 92, 93, 94, 99, 103, 105, 109, 114, 122, 127, 132, 134, 135, 136, 138, 139 (relatifs aux articles)
- les amendements soumis en plénière 170,154, 171, 194, 189, 193, 188, 152, 159, 180, 181, 183, 185

La Commission rejette:

- les amendements 1, 10, 17, 24, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 36, 39, 40, 42 (relatifs aux considérants)
- les amendements 45, 46, 49, 50, 52, 57, 58, 59, 69, 78, 81, 83, 84, 85, 95, 96, 98, 101, 102, 104, 107, 108, 113, 117, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 128, 130, 131, 133, 140, 142, 144, 146, 147, 148 (relatifs aux articles)
- les amendements soumis en plénière 169, 153, 160, 177, 190, 176, 165, 178, 155, 172, 168, 173, 166, 157, 163, 174, 156, 158, 175, 179, 184, 186, 187
- Avant le vote:

Malcolm Harbour, *rapporteur*. – (*EN*) Monsieur le Président, je sais qu'à ce stade-ci, une longue intervention ne me rendra pas très populaire mais mes deux collègues rapporteurs avec qui j'ai travaillé en équipe et en liens étroits ayant été brefs, je voudrais maintenir l'esprit d'équipe.

Je souhaite simplement préciser qu'il y a dans mon rapport plus d'amendements parce que ma commission a été plus ambitieuse dans sa volonté d'améliorer la proposition de la Commission. J'en appelle à votre soutien pour faire en sorte que les consommateurs soient confiants et bien informés face aux communications électroniques, pour qu'ils aient la sécurité et que leurs données personnelles soient protégées.

Je voudrais remercier tous les collègues de la commission qui m'ont aidé à rédiger quelques amendements de compromis substantiels que nous adopterons aujourd'hui. Mes remerciements vont, tout particulièrement,

à Alexander Alvaro et à la commission des libertés civiles - avec lesquels nous avons travaillé en étroite collaboration - pour leur rôle dans la Directive vie privée et communications électroniques. Je souhaiterais qu'ensemble nous décrochions une majorité claire pour que, lors des négociations avec la Commission et le Conseil, nous fassions tout notre possible dans l'intérêt des consommateurs européens.

- Après le vote:

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais remercier les rapporteurs pour leur excellent travail. La tâche était ardue et ils ont fait des prouesses. Je leur dois tout mon respect. J'aimerais également remercier les honorables députés du Parlement européen pour le signal fort qu'ils nous ont adressé par leur vote d'aujourd'hui. Cela annonce un marché unique ouvert et concurrentiel aussi bien pour les sociétés de télécommunications que pour les 500 millions de consommateurs européens.

Hier, la Commission a dû proposer de nouvelles règles pour combattre le coût excessif des sms et du service d'itinérance des données dans l'UE. Il s'agit d'un remède rapide contre l'un des symptômes les plus visibles de l'absence de marché unique des télécommunications dont souffrent aussi bien les entreprises que les consommateurs. Aujourd'hui, le Parlement européen a fait un pas de plus en proposant de traiter le mal par la racine et une fois pour toutes, de mettre fin à la fragmentation en ouvrant la voie à la procédure réglementaire qui conduira au marché unique.

Je me réjouis tout particulièrement du vote du Parlement suite à un débat soutenu prévoyant - sans doute à la surprise de nombre d'observateurs - l'instauration d'un régulateur européen des télécommunications qui sera chargé de réunir les régulateurs nationaux et de gérer le dialogue entre ces derniers et la Commission. C'est une bonne nouvelle, car cela jouera en faveur d'un environnement équitable pour la fourniture et l'utilisation des services de télécommunication au sein de l'UE. Ce nouveau régulateur européen contribuera grandement à l'intensification de la concurrence transfrontalière et à l'amélioration de l'offre au consommateur.

Honorables Députés, nous devons nous asseoir autour d'une même table, Parlement, Conseil et Commission, afin de boucler ce paquet télécommunications pour qu'il soit fin prêt pour 2010. Il nous reste peu de temps, nous devons agir vite et bien. La Commission fera tout ce qu'elle peut pour que des progrès puissent être réalisés.

Je suis persuadée que le signal donné aujourd'hui par le Parlement transgressera les frontières européennes et sera perçu partout dans le monde. Il prouve que le marché unique des télécommunications en Europe est ouvert à toute entreprise afin que le secteur soit solide et le consommateur informé. Merci et félicitations.

(Applaudissements)

10.2. Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (A6-0313/2008, Caroline Lucas)

10.3. Accord international sur les bois tropicaux de 2006

10.4. Priorités du Parlement européen pour le programme législatif et de travail de la Commission pour 2009

10.5. Préparation du Sommet UE-Inde (Marseille, 29 septembre 2008)

Avant le vote sur le paragraphe 20:

Emilio Menéndez del Valle (PSE). – (ES) Mon groupe souhaiterait soumettre un amendement oral au paragraphe 20. En anglais, après la dernière ligne, il faut lire:

»calls on India and the EU, particularly through the intermediary of the EU Special Envoy for Burma/Myanmar, to work together to prevail upon the Burmese military junta to release political prisoners and to respect human rights».

(L'amendement oral est accepté)

- Avant le vote sur le paragraphe 25:

Roberta Angelilli (UEN). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai un amendement oral concernant le début du paragraphe 25. Je souhaiterais ajouter les mots suivants: «condamne tout recours à la violence à l'encontre des communautés chrétiennes et», et le texte original reprend. La raison en est qu'à aucun moment le document ne condamne explicitement les événements d'Orissa; les termes utilisés sont beaucoup plus faibles.

(L'amendement oral est rejeté, certains députés scandant le slogan «l'Europe n'est pas musulmane, elle est chrétienne»)

Daniel Cohn-Bendit (Verts/ALE). - Monsieur le Président, quand il y a des cris racistes qui disent: «Une Europe sans les musulmans», je vous demande d'intervenir!

(Applaudissements)

Le Président. – Ainsi a parlé M. Cohn-Bendit.

11. Explications de vote

Explications de vote orales

- Rapports: Carlos Coelho (A6-0351/2008 et A6-0352/2008)

Frank Vanhecke (NI). - (*NL*) Monsieur le Président, j'ai finalement voté en faveur des deux rapports sur la mise à jour du Système d'information Schengen. Je souhaite toutefois ajouter que je continue à croire que l'application des Accords de Schengen a fait de nos frontières une sorte de passoire dont on fait l'éloge, et qu'elles sont devenues beaucoup moins sûres et moins contrôlées.

Depuis Schengen, nous sommes absolument tous aussi vulnérables que le maillon le plus faible des contrôles frontaliers, ce qui crée des problèmes particulièrement graves. Cependant, si le système existe et continue d'exister, il est bien sûr de mon devoir de soutenir des contrôles appliqués aussi efficacement que possible, ainsi que l'échange d'informations. C'est pourquoi j'ai voté pour, mais cela ne doit en aucune façon être considéré comme une approbation de la politique d'ouverture des frontières qui est celle de l'Union européenne.

- Rapports: Luis de Grandes Pascual (A6-0330/2008 et A6-0331/2008)

Josu Ortuondo Larrea (ALDE). – (ES) De manière regrettable, et pour des raisons indépendantes de ma volonté, je n'ai pu participer au débat d'hier sur cette directive relative aux inspections des navires et aux organismes habilités à effectuer ces inspections. Je veux profiter de cette occasion pour exprimer ma satisfaction que cette directive ait été adoptée par le Parlement avec les recommandations de la commission des transports et du tourisme.

Certains aspects n'étaient pas assez clairs ou n'étaient pas traités de manière adéquate dans la position commune adoptée par le Conseil. Le premier était le fait que les organismes de classification des navires, lorsqu'ils agissent au nom des administrations nationales – car il incombe aux États du pavillon de garantir la sécurité des navires – doivent être couverts par les mêmes garanties juridiques que lorsque ce sont les administrations nationales qui agissent.

Deuxièmement, je crois que nous avons clarifié de manière appropriée les responsabilités financières en cas d'incident. La position commune du Conseil n'effectuait pas de distinction claire et nette entre les trois cas possibles : lorsque ces incidents provoquent le décès de personnes, lorsqu'ils provoquent des blessures personnelles ou lorsqu'ils provoquent de simples dommages aux biens. Le Parlement a donc effectué un tri et a fait en sorte que cette question soit clarifiée.

J'espère que cela sera accepté par le Conseil.

- Rapport: Catherine Trautmann (A6-0321/2008)

Neena Gill (PSE). - (EN) Monsieur le Président, j'ai voté pour ce rapport, car je crois que le chemin sera encore long avant que nous ne créions la concurrence dont l'industrie européenne des communications électroniques a réellement besoin. Cela fait trop longtemps que les entreprises britanniques de télécommunication doivent se battre dans d'autres régions de l'Europe contre des entreprises qui restent encore, de facto, gérées comme des monopoles. Le commerce des spectres de fréquence a généré des recettes

importantes pour le gouvernement britannique, qui ont été réinvesties avec succès, mais l'avantage de ce rapport est qu'il introduit des principes de service, de technologie et de neutralité qui, en empêchant la pratique consistant à insister sur le service pour lequel les spectres de fréquence sont utilisés et sur les normes technologiques utilisées, va encore plus loin s'agissant de s'assurer que les grandes compagnies ne domineront pas le marché.

Au Royaume-Uni, BT a parcouru un long chemin depuis son statut d'opérateur de télécommunication nationalisé jusqu'à sa situation actuelle d'entreprise gérée avec succès. Toutefois, dans ma propre circonscription, je constate encore des problèmes liés à la domination de grands prestataires de services. Les zones rurales sont particulièrement problématiques, car les consommateurs y souffrent d'être considérés comme trop peu rentables commercialement pour se voir offrir une couverture à haut débit adéquate. J'espère que la détermination de ce rapport de voir ces disparités résolues se traduira dans la pratique.

Jan Březina (PPE-DE). - (CS) Il est vrai que l'absence d'un bon environnement concurrentiel dans le secteur des télécommunications rend souhaitable, et même nécessaire, l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire. J'estime que la solution choisie représente une contribution incontestable pour ce qui est de la séparation fonctionnelle, basée sur le principe du caractère volontaire de l'engagement. Chaque État membre sera donc en mesure de décider, à la lumière des conditions locales, s'il doit approuver la séparation fonctionnelle ou maintenir le statu quo. J'émets pour ma part des réserves quant à la séparation fonctionnelle, à la fois parce que l'expérience en la matière est insuffisante, et parce que j'estime que la concurrence entre les différents types de réseaux - que les activités de l'Union devraient encourager - est plus importante que la concurrence au sein d'un réseau unique. Parfois, cependant, la réglementation va trop loin. Je ne peux pas approuver, par exemple, que la Commission ait un droit de veto concernant les mesures correctrices adoptées par les autorités réglementaires nationales sur leurs propres marchés. Les interventions de la Commission dans des questions relevant de la compétence nationale, et non européenne, ne sont pas cohérentes avec le principe de répartition des pouvoirs. Je souhaiterais un cadre législatif équilibré, reflétant les besoins des opérateurs et de leurs clients, et dans lequel il ne s'agisse pas de réglementer pour réglementer, mais où la seule réglementation admise aide à améliorer la qualité et la disponibilité des services de télécommunication.

Zuzana Roithová (PPE-DE). - (CS) Je dois reconnaître que j'ai été surprise par les désaccords qui se sont manifestés lors des discussions sur le projet d'amendement 138, lorsque certains collègues ont été incapables d'interpréter ce projet d'amendement conformément au texte. En tant que co-auteur, je tiens à souligner que les dispositions garantissent que les utilisateurs ne peuvent être déconnectés de l'Internet qu'avec l'approbation du Conseil des autorités de réglementation. Les droits des usagers pourraient cependant être enfreints si cette déconnexion est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique. Le droit fondamental des usagers à la confidentialité ne sera pas violé en bloquant ou en filtrant des contenus sans l'approbation des autorités publiques compétentes. J'ai été poussée à formuler cette proposition par certains exemples venant de France, où les pages du ministère des Affaires européennes ainsi que certaines pages de réservations ferroviaires ont été bloquées sur le réseau public de la mairie de Paris, en raison d'une évaluation erronée estimant qu'elles avaient un contenu pornographique. Merci, chers collègues, d'avoir finalement soutenu notre proposition équilibrée, et merci à la France de bien vouloir s'y conformer.

- Rapport: Pilar del Castillo Vera (A6-0316/2008)

Zuzana Roithová (PPE-DE). - (CS) En tant que rapporteure fictive, je suis heureuse que l'Organe de régulateurs européens des télécommunications (BERT) fasse économiser chaque année aux contribuables européens, grâce aux amendements adoptés par le Parlement européen, des dizaines de millions d'euros. Contrairement à la proposition de la Commission, une institution plus «ramassée» et plus flexible a été créée, ce qui revient à tirer le meilleur parti possible des avantages du marché unique, tout en maintenant l'indépendance des autorités nationales de télécommunications. Je suis heureuse que grâce à mon initiative, la position des organisations de consommateurs ait été renforcée. J'ai également soutenu le large consensus sur la question du financement du budget de cet organe, mais je tiens une nouvelle fois à attirer l'attention sur les risques qui pourraient résulter des différences de contributions entre États membres. Celles-ci sont susceptibles d'entraîner un déséquilibre dans l'influence des États membres, notamment des grands États membres, sur les prises de décision concernant la réglementation transfrontalière de leurs télécommunications.

- Rapport: Malcolm Harbour (A6-0318/2008)

Miroslav Mikolášik (PPE-DE). - (*SK*) Je souhaite avant toutes choses remercier le rapporteur pour ses nombreuses années de travail, et son approche systématique dans le cadre du paquet législatif concernant les communications électroniques. J'ai apporté mon soutien à son rapport lors du vote de ce jour.

Le paquet sur les télécommunications représente une mise à jour nécessaire de la réglementation actuelle, notamment en ce qui concerne la protection de la vie privée des individus et de la confidentialité des données. Cet aspect était l'un des principaux objectifs de la proposition, et j'ai soutenu le point de vue que la protection des données et les aspects sécuritaires doivent être compris dans un contexte plus large que le contexte purement européen, les prestataires de services de communication et les fournisseurs d'accès à Internet étant établis dans le monde entier et traitant des données personnelles dans le cadre de systèmes juridiques différents.

J'ai également soutenu la proposition visant à améliorer et à renforcer les droits des consommateurs, en particulier celui de recevoir davantage d'informations relatives aux prix et aux conditions d'utilisation des services de télécommunication, ainsi que la transparence au sujet de ces prix et conditions. Enfin, dernière remarque, mais non des moindres, j'ai salué les tentatives contenues dans ce projet de rapport en vue de faciliter et d'améliorer l'accès des handicapés aux communications électroniques.

Zuzana Roithová (PPE-DE). - (CS) Monsieur le Président, le rapport qui vient d'être adopté est lié à mon propre rapport, qui date d'un an, sur la confiance des consommateurs dans un environnement numérique, et je salue par conséquent le fait que les droits des utilisateurs et des consommateurs finaux se trouvent nettement consolidés. Je suis particulièrement heureuse que nous ayons pu traiter en une seule journée des questions telles que la transférabilité des numéros, qui libère le marché rigide des opérateurs de téléphonie mobile, et l'indication, en cas d'appel du numéro d'urgence 112, de l'emplacement de l'appelant, qui va sauver un plus grand nombre de vies. Il y a de nombreuses améliorations, y compris les suivantes: le numéro d'appel européen 116 sera étendu au-delà du domaine des enfants disparus, il y aura une percée en ce qui concerne la transparence des contrats et des prix, il sera plus facile de mettre fin aux relations contractuelles à un stade précoce, les utilisateurs ordinaires auront un accès plus facile aux logiciels de protection, et les utilisateurs handicapés se verront garantir l'égalité d'accès et la notion de spam («pourriels») sera définie avec une plus grande précision.

- Rapport: Caroline Lucas (A6-0313/2008)

Zuzana Roithová (PPE-DE). - (CS) Mesdames et Messieurs, je tiens à exprimer mon désaccord avec la controverse, qui n'avait toujours pas été réglée à la fin du débat d'hier avec la Commission, concernant la base juridique pour l'approbation de l'accord international sur l'abattage durable et licite des bois tropicaux. Je crois fermement que cela requiert l'approbation du Parlement, et non une simple consultation. L'accord est inadéquat, mais nous n'avons rien d'autre pour l'instant, et je me félicite par conséquent que nous l'ayons adopté aussi clairement aujourd'hui. Nous protestons contre le pillage des forêts tropicales, mais je crains fort que des millions de tonnes de bois tropicaux continuent à affluer en Europe à des prix bradés, parce qu'il n'aura pas été possible d'imposer des exigences environnementales dans la politique commerciale européenne. Cela est paradoxal étant donné que nous nous enorgueillissons de porter bien haut l'étendard de la réduction des émissions de CO₂ dans le monde entier. Il y a là quelque chose qui n'est pas très normal. Peut-être la main droite ignore-t-elle ce que fait la gauche ou l'inverse.

- Résolution: Programme législatif et de travail de la Commission pour 2009 (RC B6-0420/2008)

Peter Baco (NI). - (*SK*) J'ai voté pour la résolution du Parlement européen sur le programme législatif et de travail pour 2009, en raison de sa qualité globale.

Je suis d'avis que le soutien fondamental aux mesures du Parlement européen visant à stabiliser les marchés financiers dans la crise financière actuelle est une décision particulièrement bonne. Je pense toutefois que ce programme ne tient aucun compte de la sécurité alimentaire, qui devra être couverte par des mesures concrètes, et non par de simples déclarations de regrets.

Un élément particulièrement urgent consiste à maximiser le potentiel agricole dans les nouveaux États membres, l'actuelle politique agricole commune, discriminatoire, ayant pour conséquence une grave détérioration de l'agriculture dans ces nouveaux États membres.

Frank Vanhecke (NI). - (*NL*) Monsieur le Président, les recommandations que ce Parlement a établies pour le programme de travail de la Commission européenne pour 2009 étaient vraiment, en définitive, tout à fait solides. Toutefois, on aurait pu s'attendre à ce que le Parlement pressât d'abord les grands pontes de la Commission européenne, dont la nomination est politique, de respecter l'ordre juridique démocratique en Europe.

Qu'est-ce que cela signifierait dans la pratique? Je ne donnerai que deux exemples. Premièrement - grands dieux - respecter la décision du peuple irlandais, décision qui exprime sans aucun doute les desiderata d'une

large majorité de nos citoyens européens qui n'ont même pas la possibilité de se prononcer contre le Traité de Lisbonne, et rejeter par conséquent la Constitution européenne déguisée.

Le deuxième exemple, et celui-là est capital, est l'arrêt des négociations d'adhésion avec la Turquie, qui n'ont pas le moindre fondement démocratique. Bien sûr, nous savons déjà depuis longtemps que les eurocrates se moquent comme d'une guigne des désirs des citoyens, qui, néanmoins, paient par leurs impôts leur train de vie opulent.

– Résolution: Préparation du sommet UE-Inde (Marseille, 29 septembre 2008) (RC B6-0426/2008)

Bogdan Pęk (UEN). - (*PL*) Monsieur le Président, lors du vote sur cette résolution, un cas révoltant de rejet d'un amendement oral s'est produit. Cela est arrivé à la demande de M. Schulz, l'un des principaux défenseurs des droits de l'homme et avocat de la non-discrimination. M. Cohn-Bendit, bien connu pour sa défense des droits de l'homme dans un large éventail de cas, était également impliqué. Nous sommes pourtant tous au courant des atroces événements survenus en Inde, et du sang qui a été versé dans ce pays. C'étaient, très précisément, des Chrétiens qui étaient touchés. Je ne peux donc pas comprendre où ce néo-racisme manifesté par des dirigeants politiques européens trouve son origine. Je ne peux pas comprendre comment ces gens osent rejeter un amendement aussi clair au rapport, au sein de cette Assemblée même. Après tout, le Parlement est censé avoir pour fondement la défense des droits de l'homme et du principe de non-discrimination. Je crois que cette question fournira sans doute, et en abondance, matière à réflexion au Parlement et à la population en général.

Jo Leinen (PSE). - (*DE*) Monsieur le Président, j'ai voté contre la résolution sur le Sommet UE-Inde, non pas parce que je serais opposé à la coopération avec l'Inde. Au contraire, en tant que coprésident des amis de l'Inde dans cette Assemblée, je suis clairement favorable à un renforcement de la coopération avec l'Inde. Toutefois, cette résolution n'est rien d'autre qu'un catalogue répertoriant tous les thèmes auxquels nous sommes susceptibles de penser relativement à cet immense pays.

Le paragraphe 29 en est un merveilleux exemple: dans ce paragraphe, nous appelons à l'établissement d'un rapport d'avancement de la Commission sur les droits de l'homme en Inde et les résultats du dialogue UE-Inde sur les droits de l'homme. Malgré cela, nous avons ensuite de nombreux paragraphes évoquant des catégories spécifiques de population, telles que les Chrétiens d'Orissa, les Musulmans du Cachemire, et les Dalits dans les autres régions du pays. Ce que nous venons d'entendre de la bouche de l'orateur précédent est donc complètement absurde, étant donné que ce thème est très fréquemment évoqué dans la résolution.

À mon avis, il faut que chaque chose se passe en son temps et au bon endroit. Imaginez un instant que le Parlement indien adopte une résolution sur le statut des Roms en République tchèque, des Hongrois en Slovaquie ou des Russes en Estonie et en Lettonie. Nous ne sommes pas assez mûrs pour nous concentrer sur les questions les plus importantes; en lieu et place, nous nous laissons sans cesse distraire par de longues listes de thèmes de toutes sortes, et cela a pour effet de réduire notre influence. Et je sais qu'au bout du compte, nous ne sommes pas pris au sérieux.

C'est la raison pour laquelle j'ai voté contre la résolution. C'est très dommage: ce neuvième Sommet est important. L'Assemblée a parlé de la réforme, et c'est exactement ce dont nous avons besoin: il faut que nous pensions à réformer également ce type de texte de résolution.

Explications de vote écrites

- Rapport: Costas Botopoulos (A6-0324/2008)

David Martin (PSE), par écrit. – (EN) Le rapport de Costas Botopoulos intitulé «Modification de l'article 121 du règlement du Parlement européen concernant les recours devant la Cour de justice» traite d'une légère modification aux règles de la procédure parlementaire. J'ai donc voté en faveur de ses recommandations.

Andrzej Jan Szejna (PSE), par écrit. – (PL) J'ai voté en faveur du rapport sur la modification de l'article 121 du règlement du Parlement européen concernant les recours devant la Cour de justice. J'ai agi ainsi car le thème en question est un exemple de respect de l'État de droit.

L'article 121(3) du règlement affirme que le Président intentera une action devant la Cour de Justice au nom du Parlement et conformément à la recommandation de la commission responsable. Cette disposition se réfère explicitement et exclusivement aux plaintes déposées devant la Cour. Dans de tels cas, il n'est pas possible d'appliquer une interprétation plus large, en vertu de laquelle cette disposition pourrait être appliquée à d'autres cas, d'une nature différente, devant la Cour. La disposition n'est mise en œuvre que dans les cas

impliquant le dépôt d'une plainte (en vue de l'abrogation d'un acte juridique, par exemple) lorsque le Parlement intente une action en justice.

Dans l'intérêt d'assurer la certitude juridique et l'exhaustivité, le rapporteur a proposé, à bon droit, l'ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 121. Le nouveau paragraphe consacrerait la pratique établie concernant la présentation de commentaires par le Président du Parlement européen à la Cour, et sa comparution devant la Cour à la demande de la commission des affaires juridiques. La modification proposée établit une procédure à suivre si une divergence d'opinion se fait jour entre le Président et la commission concernée. Grâce à cet amendement, la procédure actuellement suivie possédera une base juridique démocratique.

- Rapports: Carlos Coelho (A6-0351/2008 et A6-0352/2008)

Genowefa Grabowska (PSE), par écrit. – (*PL*) Je voudrais exprimer mon mécontentement de ce que, en dépit du fait que le SIS revêt une si grande importance pour les citoyens de l'Union européenne, c'est par le biais de la procédure de consultation que le Parlement européen se contente de présenter ses points de vue. Ces derniers ne sont donc pas contraignants pour le Conseil.

Le SIS, le Système d'information Schengen, symbolise véritablement l'Europe sans frontières qui garantit un espace de liberté, de sécurité et de justice dans l'ensemble de l'Union. Le SIS a créé la possibilité d'une coopération policière et judiciaire sur les questions juridiques dans les anciens États membres. Il a permis la création d'une base de données européenne unique des individus et des entités. Ce point est particulièrement important dans le contexte de la délivrance des visas et des permis de séjour. Lorsque les 12 nouveaux États membres ont rejoint l'Union, il est devenu nécessaire de les inclure au sein du système SIS. SIS II a répondu à ce besoin. Il s'agit d'un système de nouvelle génération couvrant tous les États membres de l'Union européenne et permettant de recueillir des données complètes, y compris les données biométriques et les informations relatives aux mandats d'arrêt européens.

L'Union a maintenant besoin de s'attaquer à la délicate opération consistant à faire migrer toutes les données vers le nouveau système SIS II. Cette opération est particulièrement indispensable, mais c'est aussi une opération compliquée. J'appelle par conséquent à la prudence et à des précautions. Il ne faut pas que les données recueillies dans l'»ancien système» puissent transpirer et tomber entre des mains non autorisées. Ces données doivent être maniées en toute sécurité, car la sécurité des citoyens de l'Union européenne et de ses États membres en dépend.

Pedro Guerreiro (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) Nous nous efforçons de veiller à ce qu'il y ait une véritable liberté de circulation des personnes en Europe. Nous considérons, en conséquence, que l'»espace Schengen» (qui ne comprend pas tous les pays de l'Union européenne, et encore moins l'ensemble des pays européens), en dépit de la suppression des barrières entre les pays participants, renforce actuellement ces barrières avec d'autres pays (en particulier des pays avec lesquels le Portugal possède des liens historiques).

Cela étant dit, nous ne pouvons pas ignorer le fait que, par le recours au prétexte de la «liberté de circulation», on est en train de mettre en place un système d'information et des bases de données allant bien au-delà de cet objectif, car on fait de ceux-ci un des principaux instruments de soutien (ou encore la «colonne vertébrale») de l'offensive sécuritaire (menée par l'Union européenne) et de la «communautarisation» progressive de la justice et des affaires intérieures, domaines qui se trouvent au cœur de la souveraineté des États membres.

En d'autres termes, nous ne pouvons pas approuver ce que la Présidence du Conseil nous propose: d'abord créer le système, et ensuite seulement définir ses objectifs. Cela est particulièrement important, car les objectifs ont déjà été définis depuis longtemps (introduction du mandat d'arrêt européen et des données biométriques, accès autorisé à de nouvelles entités, y compris le partage des données avec des pays tiers, etc).

Comme nous l'avons dit précédemment, ces mesures menacent la protection des droits des citoyens, des libertés et des garanties.

Carl Lang et Fernand Le Rachinel (NI), *par écrit.* – À la lecture de ce rapport, une question se pose: est-ce parce que le système Schengen «première génération» ne fonctionnait pas ou tout du moins était inefficace pour garantir la sécurité au sein de l'espace de Schengen, qu'une «deuxième génération», censée pallier ces manques, est en cours de réalisation?

Malheureusement non, car cette deuxième génération n'est qu'une version plus moderne d'un système déjà inopérant.

Selon les chiffres donnés par la Commission européenne, 400 000 clandestins passeraient, chaque année, les frontières de l'Union. À supposer même que des données biométriques soient prochainement disponibles et utilisables pour ficher et renvoyer les clandestins déjà enregistrés comme étant des immigrants illégaux, l'Union européenne serait dans l'incapacité, faute de contrôles aux frontières intérieures et extérieures des États membres, de mettre un terme à l'immigration massive qu'elle subit le long de ses côtes ou frontières terrestres.

Le système informatisé de Schengen ne sera toujours qu'un gadget inutile tant que les dangereux accords de Schengen existeront.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit.* – *(DE)* La mise en œuvre de SIS II a dû être reportée plusieurs fois en raison de difficultés techniques. À l'époque, les nouveaux États membres de l'Europe de l'Est ont par exemple été confrontés à des problèmes majeurs à leurs frontières et ont donc insisté pour que soit créé un programme «bouche-trous». Ce qui aurait pu être une approche judicieuse, au vu de la situation qui régnait à l'époque, a indéniablement entraîné des coûts supplémentaires.

Il semble que l'expérience acquise avec le modèle actuel du SIS soit positive. À long terme, le programme doit bien sûr être perfectionné. Des solutions provisoires improvisées peuvent toutefois avoir pour conséquences des failles dans la sécurité, et c'est pourquoi j'ai rejeté l'introduction prévue de la version improvisée, car j'estime que celle-ci est prématurée.

- Recommandation pour la deuxième lecture: Dirk Sterckx (A6-0334/2008)

Jim Higgins (PPE-DE), par écrit. – (EN) En ce qui concerne les recommandations de vote 1, 3, 4, 5, 6 et 7 sur le rapport Sterckx, mes collègues irlandais du PPE-DE et moi-même avons voté contre ou nous sommes abstenus sur ces amendements, afin de manifester notre préoccupation quant aux questions concernant le pouvoir de l'autorité indépendante et le champ d'application de la directive, qui affaibliraient la compétence des États membres dans une série de domaines. Nous soutenons pleinement la dynamique générale de la directive, et souhaitons qu'un accord réussi soit conclu entre le Parlement et le Conseil.

Carl Lang et Fernand Le Rachinel (NI), par écrit. – L'Europe veut se protéger contre les accidents maritimes et la pollution de ses mers et océans. Nous nous en félicitons. Les récents et funestes exemples des naufrages du Prestige ou de l'Erika sont là pour nous rappeler à notre devoir de précaution, de contrôle de la sécurité des navires, mais aussi de responsabilité en cas de catastrophe environnementale.

Une mention spéciale doit par ailleurs être décernée à la proposition de directive relative aux enquêtes après les accidents. Pour la première fois, il a été accepté de mettre en place une entité d'investigation, chargée de décider, en toute indépendance et impartialité, de l'opportunité d'ouvrir une enquête de sécurité pour déterminer les causes et les circonstances d'un accident. Les intentions sont bonnes, espérons seulement qu'elles ne resteront pas lettre morte face aux intérêts financiers énormes qui sont en jeu.

Vincent Peillon (PSE), *par écrit.* – J'ai voté en faveur de ce rapport, présenté par mon collègue belge, Dirk Sterckx, sur la régulation du trafic maritime.

Depuis le naufrage de l'Erika en 1999 ou celui du Prestige en 2002, nous attendons, en vain, des solutions européennes pour que de telles catastrophes ne se reproduisent plus. Loin d'avoir décru, le risque augmente au contraire chaque jour: le trafic maritime devrait tripler dans les trente ans à venir.

En dépit de ce constat alarmant, une majorité d'Etats membres n'ont pas hésité à «couler» les principales avancées proposées par la Commission européenne, et défendues par les socialistes européens. Disparaît notamment l'idée d'une assurance qui, via une garantie financière, devait permettre aux victimes de catastrophes maritimes d'être indemnisées plus facilement.

Voter ce texte, c'est donc s'opposer au cynisme et à l'irresponsabilité des Etats. Le Parlement peut être fier de son unité, car par son vote d'aujourd'hui il affirme sans détour son engagement en faveur d'eaux européennes plus sures et moins polluées.

- Recommandation pour la deuxième lecture: Jaromír Kohlíček (A6-0332/2008)

Jim Higgins (PPE-DE), par écrit. – (EN) Mes collègues irlandais du PPE-DE et moi-même nous sommes abstenus sur le rapport relatif aux amendements au rapport Kohlicek. Nous l'avons fait en raison de nos inquiétudes quant aux effets de la division des enquêtes en enquêtes techniques et en enquêtes criminelles,

et quant aux problèmes que cela ne manquerait pas de créer en droit irlandais. Nous soutenons la dynamique générale de ce rapport, ainsi que tous les rapports maritimes adoptés aujourd'hui en séance plénière.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – (EN) Représentant l'Écosse, je reconnais l'importance du transport maritime et j'estime que ce secteur possède un immense potentiel de développement futur. Il est essentiel que des mesures appropriées soient prises pour maximiser la sécurité en mer et empêcher les accidents; en conséquence de quoi je ne peux que me féliciter de ce paquet, qui servira à prévenir les accidents à répétition.

- Recommandation pour la deuxième lecture: Paolo Costa (A6-0333/2008)

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – (EN) Le rapport Costa traite de questions importantes pour toutes les régions maritimes. Il est essentiel que l'Union européenne se montre sérieuse s'agissant d'améliorer les normes de sécurité en mer, sans pour autant imposer aux transporteurs des fardeaux irréalistes. Je soutiens pleinement l'idée selon laquelle les autorités nationales et les autorités portuaires jouent un rôle crucial dans l'identification des risques associés à ce domaine, et je suis globalement satisfait des mesures adoptées aujourd'hui par cette Assemblée.

- Recommandation pour la deuxième lecture: Dominique Vlasto (A6-0335/2008)

Jim Higgins (PPE-DE), par écrit. – (EN) Mes collègues irlandais du PPE-DE et moi-même nous sommes abstenus lors du vote sur le rapport relatif au contrôle par l'État du port, car nous sommes inquiets que les amendements proposés ne viennent saper et compliquer le mémorandum d'entente de Paris, et parce que nous avons le sentiment que la question des États du pavillon serait mieux traitée dans le cadre d'une directive séparée, et que l'inclusion de ces amendements compliquerait inutilement cette directive.

Dominique Vlasto (PPE-DE), par écrit. – Par notre vote d'aujourd'hui, nous avons rappelé au Conseil que le paquet Erika III forme un tout et doit être examiné comme tel. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté que des amendements du rapport Savary soient repris dans mon rapport sur le contrôle par l'État du port. De plus, en revenant à nos positions de première lecture, nous avons refusé de suivre le Conseil dans l'abandon des deux propositions, importantes, sur le contrôle par l'État du pavillon et la responsabilité civile des armateurs, pour lesquelles nous n'avons pas reçu de positions communes.

La Présidence française, dont je veux saluer l'immense travail et le constant engagement pour trouver une solution à ce problème, a convaincu le Conseil de reprendre les travaux sur ces deux propositions manquantes. Je suis convaincue qu'elle parviendra à débloquer cette situation et que nous trouverons, en procédure de conciliation, un accord global sur le paquet Erika III. J'espère que cette procédure pourra être rapidement engagée afin que nous puissions arriver à une conclusion avant la fin de l'année. La sécurité maritime doit en effet rester une priorité de notre agenda politique européen et c'est avec cette volonté que je continuerai à défendre nos

- Recommandation pour la deuxième lecture: Luis de Grandes Pascual (A6-0331/2008)

Charlotte Cederschiöld, Christofer Fjellner, Gunnar Hökmark et Anna Ibrisagic (PPE-DE), par écrit. – (SV) Les modérés soutiennent pour l'essentiel la proposition de directive établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires, et ont également voté pour cette proposition en première lecture, au mois d'avril 2007.

En préparation de la deuxième lecture, la commission des transports et du tourisme a décidé d'incorporer à cette directive d'importants éléments de la proposition de directive sur le respect des exigences concernant les États du pavillon, qui a été rejetée par le Conseil.

La directive sur le respect des exigences concernant les États du pavillon constituait une tentative d'étendre la compétence de l'Union européenne à un domaine dans lequel il existe déjà des règles fixées par les Nations unies. Nous avons déjà voté contre cette extension en première lecture, au mois de mars 2007 et, par conséquent, nous ne soutenons pas non plus cette tentative visant à introduire ces règles par la bande, dans le cadre de la directive établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires. Nous avons donc choisi de voter contre le rapport de M. de Grandes Pascual.

- Recommandation pour la deuxième lecture: Luis de Grandes Pascual (A6-0330/2008)

Brian Simpson (PSE), *par écrit.* – (*EN*) Je soutiens ce rapport du Parlement qui examine les inspections de navires et les organismes habilités, et je suis favorable aux autres rapports du Parlement qui, avec celui-ci, composent le paquet maritime.

La question des deux dossiers «manquants», sur la responsabilité civile et sur les États du pavillon, doit être résolue d'une façon ou d'une autre par le Conseil, et il est donc important que le Parlement maintienne la pression en les incluant collectivement dans le rapport Sterckx sur le suivi du trafic des navires, le rapport Vlasto sur le contrôle par l'État du port, et ce rapport.

Un travail important a déjà été accompli, et j'ai le sentiment qu'il serait facilement possible de parvenir à un accord à propos des cinq dossiers sur lesquels nous avons voté aujourd'hui. Toutefois, sans la responsabilité civile et sans les États du pavillon, nous ne pourrons pas avancer davantage. Le Conseil doit trouver une solution à son impasse interne, sans quoi nous ne serons pas en mesure de proposer un secteur maritime sûr aux citoyens de l'Union européenne.

– Recommandations pour la deuxième lecture: Dirk Sterckx (A6-0334/2008), Jaromír Kohliček (A6-0332/2008), Paolo Costa (A6-0333/2008), Dominique Vlasto (A6-0335/2008), Luis de Grandes Pascual (A6-0331/2008 - A6-0330/2008)

Marie-Arlette Carlotti (PSE), par écrit. – Au lendemain des naufrages des pétroliers Erika et Prestige, les socialistes européens ont mené le combat pour que l'UE se dote d'une législation «haut de gamme» sur la sécurité maritime.

Les sept rapports de ce « 3e paquet sécurité maritime » constituent une étape décisive vers cet objectif, s'ils ne sont pas vidés de leur contenu par le Conseil!

Depuis 2007 et la 1ère lecture, le Conseil rejette la plupart des recommandations du Parlement sur les 5 autres.

Pour cette seconde lecture, et après un intense travail d'amendement, le Parlement réaffirme la priorité absolue qu'il accorde à la mise en place d'une politique maritime européenne à très haut niveau de protection sur:

- le contrôle de l'État du pavillon,
- le système communautaire de surveillance du trafic maritime,
- la responsabilité des transporteurs de passagers,
- les inspections sur les navires et les organismes d'enquête,
- la désignation d'une autorité indépendante compétente pour les navires en détresse,
- l'application du principe «pollueur-payeur» au secteur maritime.

Je soutiens avec force ce message adressé au Conseil.

Je lance un appel à Nicolas Sarkozy et à Dominique Bussereau, pour que la Présidence française établisse l'acte de naissance d'un espace maritime vertueux en Europe.

Seán Ó Neachtain (UEN), par écrit. - (GA) Il y a eu récemment un accident de voilier à 30 kilomètres des côtes françaises. L'équipage et les passagers de l'Erika ont eu beaucoup de chance et s'en sont sortis indemnes. Toutefois, ils n'ont pas dû leur salut à la seule chance. C'est grâce à l'aide d'une équipe de sauveteurs français qu'ils ont survécu. Les unités d'enquête maritimes irlandaises et françaises ont étroitement collaboré pour examiner les causes du naufrage.

Le cas de l'Erika met en lumière ce qu'il peut arriver lorsque les équipages hésitent à demander de l'aide. Comme l'a affirmé l'auteur des rapports, les vies des personnes se trouvant à bord, ainsi que l'environnement, ne devraient jamais être mis en danger parce que le port ou l'équipe de secours les plus proches n'ont pas été contactés au moment de l'accident.

Dans le domaine de la sécurité maritime, une coopération est nécessaire de toute urgence au niveau international. Par conséquent, j'ai bon espoir qu'une solution pourra être trouvée lors de la deuxième lecture du paquet maritime, et je suis donc heureux d'apporter mon soutien à ces rapports.

- Rapport: Catherine Trautmann (A6-0321/2008)

Šarūnas Birutis (ALDE), par écrit. – (LT) La principale finalité de toute législation portant sur les produits médicinaux doit être de protéger la santé de notre société. Toutefois, cet objectif devrait être atteint au moyen de mesures n'interférant pas avec le développement de l'industrie dans l'Union européenne ou avec le commerce desdits produits. Malgré le fait que les réglementations précédentes ont établi une liste des colorants alimentaires, les différents pays disposent de lois différentes quant à leur utilisation. Ces différences peuvent entraver le commerce des médicaments contenant ces colorants, et c'est la raison pour laquelle la réglementation doit être modifiée; cela amènerait une plus grande clarté et faciliterait le travail de quelques institutions.

Carlos Coelho (PPE-DE), par écrit. – (PT) Cette proposition vise à modifier le cadre réglementaire pour les communications électroniques afin d'améliorer son efficacité, de garantir un accès plus simple et plus efficace aux fréquences disponibles dans le spectre des radiofréquences et de réduire les frais administratifs nécessaires pour mettre les réglementations en œuvre.

En conséquence, où qu'ils se trouvent dans l'Union européenne, les citoyens européens devraient profiter de services de communication plus efficaces et moins chers, et ce, qu'ils utilisent des téléphones mobiles, des connexions à haut débit à Internet ou la télévision par câble.

Le nouveau système pour le spectre des radiofréquences est destiné à promouvoir les investissements dans les nouvelles infrastructures et à permettre à tous les citoyens d'avoir accès au haut débit.

Un marché intérieur des communications qui fonctionne correctement ainsi qu'une économie compétitive basée sur la société de l'information, profitant à la fois aux consommateurs et aux entreprises, ne peuvent exister que si le cadre réglementaire pour les télécommunications est appliqué avec cohérence. À cet effet, le rôle de coordination dévolu à la Commission devrait être renforcé, en coopération étroite avec les ARN (autorités réglementaires nationales) et le nouvel Organe de régulateurs européens des télécommunications (BERT), en vue d'améliorer la cohérence des décisions nationales ayant un effet sur le marché intérieur et l'imposition de remèdes.

Je soutiens par conséquent ce rapport, et les principaux amendements visant à étendre l'offre aux consommateurs en renforçant la concurrence.

Edite Estrela (PSE), *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté pour le rapport de Catherine Trautmann sur les réseaux et services de communications électroniques car, à mon avis, le cadre législatif de ces communications électroniques doit être amélioré afin d'offrir au consommateur un plus grand choix, une meilleure protection, un service moins cher et une qualité améliorée.

Combinée à la création d'un nouvel Organe de régulateurs européens dans les télécommunications, ce nouveau cadre législatif assurera une meilleure protection des données privées des consommateurs, accentuera la concurrence, offrira un plus grand choix aux consommateurs et clarifiera les conditions contractuelles. Il convient également de souligner que ce «paquet» facilitera l'accès des personnes handicapées aux services de télécommunications.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), *par écrit.* – *(PT)* Tout comme les autres ressources naturelles, le spectre des fréquences est un bien public. Il s'agit par conséquent d'un domaine qui doit conserver une gestion publique si l'on veut qu'il soit au service de l'intérêt public. C'est la seule façon de proposer des biens publics essentiels pour le développement d'une société de l'information pour tous. C'est pourquoi nous sommes fondamentalement en désaccord avec la résolution adoptée, contre laquelle nous avons voté.

L'expérience a montré que les approches combinées (politiques et marché) finissent toujours par servir les intérêts des groupes économiques plutôt que les intérêts des personnes. La même chose s'applique à l'attribution des spectres de fréquences laissés vacants par le passage au numérique, où la priorité devrait être la valeur sociale, culturelle et économique (un meilleur service public, le haut débit sans fil pour les zones sous-desservies, la croissance et les emplois, etc), et non l'augmentation des recettes publiques.

La gestion du spectre des fréquences relève de la compétence exclusive de chaque État membre. Toutefois, nous approuvons certains aspects de la résolution, en gardant à l'esprit que le spectre des fréquences ne connaît pas de frontières et que l'utilisation efficace du spectre dans les États membres et la coordination au niveau communautaire sont utiles, en particulier pour le développement de services paneuropéens et la négociation d'accords internationaux. Toutefois, nous ne sommes pas d'accord avec l'idée d'utiliser une approche identique à la politique commerciale.

Petru Filip (PPE-DE), *parécrit.* – (*RO*) Le paquet «télécommunications» est l'un des paquets les plus importants soumis au vote du Parlement européen lors de cette session, étant donné que l'un des principaux piliers de la mondialisation est la communication en temps réel, tant dans l'espace intérieur que dans l'espace international. D'où la multitude d'amendements dus aux différences d'approche entre les 27 États membres, qui tous possèdent leurs propres réalités nationales. Malgré les différences d'approche qui sont apparues durant les débats, je crois que le rapport Trautmann représente un pas en avant pour l'espace européen tout entier, même si des amendements tels que le 132 ou le 138 ont provoqué des débats animés. J'estime que la version actuelle adoptée par le Parlement européen garantit à la fois une approche commune du développement des communications dans l'espace européen et une forme constructive de contrôle de l'espace virtuel, concernant des aspects tels que la protection des données ou la criminalité organisée via le cyberespace. Par conséquent, en ma qualité de membre de ce Parlement, j'ai voté pour ce rapport.

Ruth Hieronymi (PPE-DE), *par écrit.* – (*DE*) Au nom des 40 signataires, j'ai retiré l'amendement 132 au rapport Trautmann parce qu'il n'a pas été possible de parvenir à un compromis sur le renforcement du droit fondamental à la protection de la propriété intellectuelle durant les délibérations du Parlement européen sur la directive-cadre relative aux télécommunications.

L'objectif de l'amendement 132 était d'élaborer de nouvelles manières de parvenir à une relation plus équilibrée entre le droit fondamental d'accès libre à l'information et à l'Internet, d'une part, et le droit fondamental à la protection de la propriété intellectuelle en réponse à l'augmentation spectaculaire du piratage sur l'Internet, de l'autre.

Le groupe PPE-DE a retiré son soutien à cet amendement après que les groupes de gauche (PSE, Verts/ALE, GUE/NGL) ont lié leur soutien au rapport del Castillo Vera (créant l'Autorité européenne du marché des communications électroniques) à cette question.

Astrid Lulling (PPE-DE), par écrit. – Le marché des télécommunications évolue de façon tellement rapide qu'il était nécessaire d'en adapter le cadre législatif. Cependant, pour moi, il était élémentaire que ce cadre soit clair et précis et surtout qu'il ne freine pas les investissements des entreprises de télécommunications européennes qui sont en rude concurrence avec le marché américain et asiatique. Nos entreprises doivent pouvoir planifier et investir dans les nouvelles technologies sans délai.

Même s'il est bénéfique pour tous de renforcer le marché intérieur dans le secteur des télécoms, je suis ravie que la Commission n'ait pas réussi à nous imposer son Autorité, mais que le Parlement européen ait proposé l'ORET, une alternative crédible renforçant la coopération de nos régulateurs nationaux et évitant une nouvelle bureaucratie que l'institution de l'EECMA (l'Autorité européenne du marché des communications électroniques) aurait impliquée. Le marché des télécommunications luxembourgeois par exemple (4,7 % de la population active travaille directement ou indirectement dans ce secteur) nécessite un régulateur national puissant proche et au fait de la spécificité de notre marché. En l'occurrence, il est sage d'avoir appliqué le principe de subsidiarité.

David Martin (PSE), par écrit. – (EN) L'industrie des télécommunications évolue rapidement. En conséquence, de nouvelles mesures sont requises pour préserver et renforcer la protection des consommateurs et les droits de l'usager des télécommunications. Le rapport de Catherine Trautmann sur les réseaux et services de communications électroniques vise à promouvoir l'élaboration de la prochaine génération de réseaux de télécommunications en Europe. Je crois qu'il s'agit d'une contribution positive aux progrès de la réglementation en matière de télécommunications, qui va promouvoir les investissements dans de nouvelles infrastructures de communications et renforcer les droits des consommateurs. Mon vote reflète ce point de vue.

Dimitrios Papadimoulis (GUE/NGL), par écrit. – (EL) J'ai voté en faveur des amendements proposés par le Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique: ils garantissent un plus grand degré plus de liberté sur l'Internet, car celui-ci représente une liberté d'expression aussi importante pour la démocratie que la liberté de la presse. C'est un signe positif que le Parlement, malgré des pressions massives de la part des lobbies, ait exprimé ses objections à cette exclusion arbitraire de l'Internet et n'ait pas accepté qu'un utilisateur, quel qu'il soit, puisse se voir refuser l'accès à Internet.

Néanmoins, en définitive, le rapport demeure négatif. L'Union européenne devrait attacher une grande importance au dialogue public, afin de garantir à la fois la liberté d'expression et la protection des données personnelles, en coopération avec la société civile.

Olle Schmidt (ALDE), *par écrit.* – (*SV*) Je dois dire que le paquet télécommunications est l'une des propositions législatives les plus difficiles que j'aie vu depuis que je suis arrivé ici. D'une part parce qu'elle est techniquement

compliquée, avec des propositions législatives qui se chevauchent; d'autre part, parce que l'équilibre entre confidentialité et sécurité, par sa nature même, nécessite un examen attentif. J'ai estimé que, même si l'Internet ne peut être entièrement laissé sans réglementation, les principes d'une société relevant de l'État de droit doivent quand même s'appliquer sans restriction. Je ne peux pas accepter la privatisation de l'administration de la justice, qui est ce qu'il arriverait si des entreprises privées étaient autorisées à intervenir et à censurer le contenu de la toile avant que les usagers n'aient eu leur mot à dire. Si l'idée est que la transparence doit être un principe directeur, le filtrage est hautement problématique.

Même s'il doit être bien clair que la surveillance des utilisateurs civils de la toile ne doit jamais être autorisée pour des raisons commerciales, je ne veux bien sûr pas d'une législation qui empêcherait par exemple la police d'enquêter sur la pornographie enfantine ou qui, d'une manière ou d'une autre, représenterait un danger pour la sécurité publique. Il était important de ne pas contribuer à un cadre juridique européen qui entraverait le développement de la technologie et restreindrait la portée et le potentiel démographiques, sociaux et professionnels d'Internet.

J'ai finalement estimé que des mécanismes de protection suffisants étaient en place pour me permettre de voter pour la libéralisation du marché des télécommunications, qui est par ailleurs si importante.

Dominique Vlasto (PPE-DE), par écrit. – J'ai souhaité voter en faveur du rapport de Catherine Trautmann car il consacre la valeur sociale, culturelle et économique des radiofréquences tout en organisant une meilleure gestion du spectre radioélectrique et ce, au bénéfice de l'ensemble des opérateurs et des consommateurs.

Cette première lecture permet également de proposer une alternative équilibrée à la proposition initiale de la Commission européenne en replaçant cette dernière en position d'arbitre et non de juge vis-à-vis du contrôle de la concurrence. Il importe en effet que les autorités de régulation nationales puissent continuer à jouer pleinement leur rôle.

Je regrette néanmoins l'adoption de l'amendement oral de Madame Trautmann. A priori consensuel, cet amendement introduit en pratique une hiérarchisation des droits fondamentaux au profit des utilisateurs finaux en interdisant toute action préventive sans une saisine préalable du juge s'agissant de la communication et de la distribution de contenus en ligne. Le drame survenu hier dans un collège finlandais et la diffusion d'images effroyables sur Internet doivent aujourd'hui, plus que jamais, nous inviter à mettre en place des mécanismes préventifs raisonnés et proportionnés. C'était tout l'enjeu de l'amendement de coopération que j'ai soutenu et je déplore par conséquent l'actuel statu quo au sein du Parlement européen.

Marian Zlotea (PPE-DE), par écrit. – (RO) En tant que rapporteur de la commission IMCO pour ce rapport, je suis heureux de voir que le travail effectué par nos collègues au cours des trois derniers mois s'est matérialisé dans ce rapport équilibré, contenant des améliorations significatives au secteur des communications électroniques. J'ai bon espoir que ces changements bénéficient aux consommateurs, en mettant à leur disposition une vaste gamme de choix; j'ai également bon espoir que ces changements soutiendront un marché compétitif.

J'estime que le maintien de la séparation fonctionnelle en tant qu'option disponible aux autorités nationales leur donnera la possibilité de promouvoir la compétitivité dans ce domaine. La croissance économique européenne et le bien-être des consommateurs dépendent d'un secteur des télécommunications dynamique et compétitif. Les marchés compétitifs disposent de haut débit en plus grande quantité et les nouveaux arrivants sur le marché ont apporté avec eux une vitesse accrue et des services innovants.

De cette manière, les objectifs de la nouvelle directive ont été atteints: la gestion réformée du spectre, la cohérence améliorée des réglementations régissant le marché intérieur des communications électroniques et un niveau accru de sécurité et d'intégrité, pour le plus grand profit des usagers de ces services.

- Rapport: Pilar del Castillo Vera (A6-0316/2008)

Carlos Coelho (PPE-DE), par écrit. – (PT) Commencée en 2001, la libéralisation des télécommunications a débloqué les marchés européens, qui sont désormais plus compétitifs, plus innovants et extrêmement rentables. Les consommateurs européens ont été, sans aucun doute, les principaux bénéficiaires de cette évolution, avec des services, des formes et des contenus plus nombreux et de meilleure qualité, qui sont de plus en plus accessibles. Cela a constitué une (r)évolution technologique, économique et socioculturelle.

En dépit de cette évaluation nettement positive, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers.

Il subsiste quand même des goulets d'étranglement qui empêchent la création d'un marché véritablement intégré. Ceux-ci sont essentiellement dus à des disparités dans l'application des réglementations européennes, dont chaque Autorité réglementaire nationale (ARN) a la responsabilité.

Je soutiens par conséquent la création du BERT, ou Organe de régulateurs européens des télécommunications, qui est une version mise à jour et consolidée du Groupe des régulateurs européens de réseaux et services de communications électroniques (ERG). Celui-ci sera responsable de l'application plus cohérente des réglementations et pourra compter sur la participation des ARN, qui ont acquis une expérience précieuse de la situation au jour le jour sur le terrain. En créant le BERT, une approche cohérente en matière de réglementation sera suivie dans toute l'Union européenne en ce qui concerne les mesures correctrices prises par les ARN, moyennant une indépendance totale vis-à-vis du gouvernement et de l'industrie.

Le BERT jouera également un rôle pour ce qui est de sensibiliser les consommateurs. À cet égard, l'Union européenne a déjà une raison d'être satisfaite, étant donné son rôle dans la réduction substantielle des tarifs de *roaming*.

Ona Juknevičienė (ALDE), *par écrit.* – (*LT*) La libéralisation du marché des télécommunications européennes a bénéficié à l'ensemble de l'Union européenne. Une concurrence plus active dans le secteur est devenue le principal moteur des investissements et des innovations. J'approuve le point de vue de la Commission selon lequel le marché des télécommunications nécessite encore un contrôle jusqu'à ce qu'il commence à fonctionner en conformité avec les lois générales en matière de concurrence.

Toutefois, par principe, je ne puis approuver la proposition de la Commission visant à créer une autre institution pour réglementer ce marché, car celle-ci ne ferait qu'accroître le fardeau bureaucratique et serait éloignée des marchés réglementés des États membres. Lors du vote, je soutiendrai les amendements proposés par la Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE), qui visent à étendre le rôle de l'Organe existant de régulateurs européens des télécommunications (BERT) ainsi qu'à conférer des pouvoirs supplémentaires à la Commission européenne.

Les régulateurs européens des marchés des télécommunications doivent coopérer plus étroitement avec le BERT et la Commission européenne. À mon avis, la proposition de la commission de l'industrie permettrait une régulation plus efficace des acteurs du marché et garantirait la participation effective des autorités réglementaires nationales ainsi que l'utilisation de leur expérience au niveau de l'UE, ce qui permettrait, par ricochet, d'éviter de gaspiller l'argent des contribuables dans la création d'un appareil encore plus bureaucratique.

David Martin (PSE), par écrit. – (EN) Je me félicite du rapport de Pilar del Castillo sur l'autorité européenne du marché des communications électroniques. La vision de ce rapport, qui prévoit un Conseil des régulateurs européens faisant fonction de passerelle entre la Commission et les autorités réglementaires nationales, tient compte de manière adéquate de la complexité du marché et de son expansion plus forte que jamais. Mon vote reflète ce point de vue.

- Rapport: Patrizia Toia (A6-0305/2008)

Carlos Coelho (PPE-DE), par écrit. – (PT) L'objectif de cette proposition est de promouvoir les actions coordonnées au niveau de l'Union européenne en vue de garantir une utilisation efficace du dividende numérique.

Le passage de la télévision analogique à la télévision numérique terrestre d'ici à la fin de 2012 va créer pour l'Union européenne, étant donné que l'efficacité supérieure de la technologie numérique libérera une part importante du spectre, une occasion unique d'ouvrir des possibilités de croissance du marché, ainsi que d'accroître la qualité et d'agrandir le choix des services offerts aux consommateurs.

Il est donc à espérer que les États membres pourront libérer le plus rapidement possible leurs dividendes numériques, afin de permettre aux citoyens européens de profiter de toute une nouvelle gamme de services innovants et compétitifs.

Les États membres doivent donc décider de quelle manière ils doivent utiliser le dividende numérique, et veiller à ce que tous ces types de services de communications électroniques soient proposés sur des bandes de radiofréquences disponibles, conformément au plan d'attribution national respectif et à la réglementation de l'Union internationale des télécommunications.

Une approche communautaire coordonnée est toutefois cruciale, afin que nous puissions éviter une interférence préjudiciable entre États membres, mais aussi entre des États membres et pays tiers. Cela permettra de maximiser les avantages de l'utilisation du spectre, garantissant ainsi un usage optimal en termes à la fois sociaux et économiques.

David Martin (PSE), *par écrit.* – (*EN*) Le spectre est une ressource limitée dans le secteur des télécommunications. Les États membres étant décidés à passer à une télédiffusion entièrement numérique d'ici à 2012, une part supplémentaire du spectre se retrouvera disponible. La manière dont nous utiliserons celle-ci réclame donc un examen attentif. Je crois que le rapport de Patrizia Toia sur une démarche commune d'utilisation du spectre libéré par le passage au numérique reconnaît les demandes qui se trouvent en compétition pour le spectre et tient compte des thèmes du service et de la neutralité technologique lors de l'attribution de nouvelles licences. J'ai donc voté en faveur de ses recommandations.

- Rapport: Malcolm Harbour (A6-0318/2008)

Marco Cappato (ALDE), par écrit. – (IT) Nous, députés radicaux, nous sommes abstenus d'approuver aujourd'hui le rapport Harbour afin de mettre en lumière les occasions manquées d'actions immédiates et contraignantes en vue de promouvoir l'inclusion des personnes handicapées. Même si des progrès ont été accomplis, un trop petit nombre d'exigences obligatoires va être imposé aux autorités compétentes et aux opérateurs de télécommunications en ce qui concerne l'inclusion des personnes handicapées. Par exemple, il n'a pas été tenu compte des propositions établies conjointement avec l'association Luca Coscioni pour le sous-titrage de toutes les émissions du service public, telles que les bulletins d'information et les magazines d'actualités; les opérateurs de services ne seront pas tenus d'informer périodiquement les personnes handicapées des services qui leur sont spécifiquement destinés ni des tarifs réduits qui leur sont accessibles.

De plus, une grande confusion subsiste à propos de la garantie de la neutralité de l'Internet et de la sauvegarde des droits fondamentaux des utilisateurs. La toile fait de plus en plus l'objet d'une surveillance quasi-militaire, et sous prétexte de protéger la sécurité, les libertés des usagers se trouvent une fois de plus érodées alors que, étant donné la possibilité de filtrage systématique de la toile, la protection des usagers et les garanties qui leur sont offertes restent à démontrer.

Konstantinos Droutsas (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Avec son nouveau paquet de propositions sur les communications électroniques, l'Union européenne promeut des mesures visant à surveiller et à intimider les utilisateurs de l'Internet et de toutes les communications électroniques, en introduisant des systèmes de «filtrage» sous prétexte de sécurité publique et de protection des droits. En même temps, elle place de manière uniforme le marché intérieur de l'Union européenne des télécommunications, l'Internet, la production et la transmission audiovisuelles, les médias de radio et de télévision et les connexions par satellite sous le contrôle d'une autorité «indépendante» renforcée, pour le profit des entreprises monopolistiques.

Les profits sont garantis, et la position des monopoles européens vis-à-vis de la concurrence internationale est renforcée par la libéralisation et l'unification des marchés au niveau européen. On assistera d'abord à une libéralisation et à une privatisation complètes au niveau national, puis à des restructurations radicales, à une surconcentration des médias et à une accumulation de capital aux dépens des travailleurs du secteur et des usagers.

Il existe deux infrastructures distinctes: d'une part, il y a les services publics financés par le gouvernement; et de l'autre, nous avons le commerce reposant sur le marché libre. Le gouvernement finance les services publics avec l'argent provenant de l'État, et comme cela n'est pas rentable, les services sont vendus à des opérateurs privés.

L'acceptation de ces propositions par les forces de centre-droit et de centre-gauche démontre une fois de plus leur soutien enthousiaste aux choix effectués dans l'intérêt du capital. Cela confirme la nécessité de modifier l'équilibre du pouvoir en faveur des travailleurs, avec une politique radicalement différente visant à tirer parti des nouvelles technologies pour le profit des travailleurs.

Małgorzata Handzlik (PPE-DE), par écrit. – (PL) Le rapport qui a été adopté sur le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques vise à améliorer la position des consommateurs sur le marché des services électroniques. Les services universels devraient faire en sorte que les consommateurs aient accès aux services de téléphonie publique à un prix abordable, et garantir des connexions nationales et internationales ainsi que les appels d'urgence.

L'adoption de ce rapport renforcera les droits des consommateurs. Les consommateurs auront le droit de changer d'opérateur de télécommunications tout en conservant leur numéro de téléphone existant. De plus, le transfert du numéro ne doit pas prendre plus d'un jour. Ce point est très important. La durée maximale pour laquelle une entreprise de télécommunications peut conclure un contrat avec un client sera limitée à 24 mois. Néanmoins, un opérateur devrait également pouvoir proposer à l'utilisateur l'option consistant à conclure un contrat d'une durée maximale de 12 mois comprenant tous les services et tous les équipements concernés.

L'accès au numéro d'urgence 112 doit également être élargi. Ce point est très important dans les situations de crise. Les États membres doivent garantir un accès complet aux services de téléphonie publique en cas de défaillance du réseau à la suite d'une catastrophe ou d'un cas de force majeure. L'accès au numéro d'urgence 116 pour les enfants disparus doit lui aussi être amélioré. Actuellement, ce numéro est en service sur une base facultative dans sept États membres de l'Union européenne seulement.

Mieczysław Edmund Janowski (UEN), par écrit. – (PL) Je me suis vivement félicité du rapport sur la modification des directives concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques établi par M. Harbour. Il s'agit d'un document équilibré destiné à améliorer de manière significative l'état du marché dans les services électroniques. Il était judicieux d'élaborer des amendements de compromis, qui ont été acceptés par une importante majorité des députés de cette Assemblée. Cela a permis d'adopter le rapport dans son ensemble, en dépit du très grand nombre d'amendements.

Les dispositions juridiques de l'Union dans le domaine des télécommunications remontent aux années 1990. Je crois que les modifications apportées aux directives représentent une occasion remarquable de les ajuster aux formidables changements technologiques qui se sont produits. Cela est particulièrement important étant donné notre intention d'ajouter aux services universels les communications mobiles et l'accès à l'Internet haut débit. Les détenteurs de licences devraient se voir garantir le droit à l'information complète concernant toutes les restrictions en matière d'accès aux logiciels juridiques. Les prestataires de services doivent assurer la sécurité du réseau, protéger les données personnelles des utilisateurs et endiguer le flot de *spam*, les «pourriels».

J'estime qu'il est particulièrement important de tenir compte des besoins des personnes handicapées et âgées, qui doivent avoir plus facilement accès aux services de télécommunications. Il est à espérer que de nouvelles solutions techniques appropriées apparaîtront en matière d'équipements. J'ai bon espoir que ces évolutions auront pour conséquence une réduction importante du coût des services de télécommunications dans l'Union tout entière. Actuellement, nous sommes toujours obligés de payer des tarifs injustement élevés pour la transmission des données de part et d'autre des frontières internes de l'Union, malgré l'existence du système de Schengen.

David Martin (PSE), par écrit. – (EN) Ce que souligne avec éclat le rapport de Malcolm Harbour, c'est qu'actuellement, les utilisateurs de l'Internet et du téléphone ne sont pas gâtés. En ces temps économiquement durs, les consommateurs ont besoin de savoir qu'ils en auront pour leur argent. Les propositions contenues dans le rapport signifient que les consommateurs seront mieux informés et que leurs données personnelles seront plus en sécurité, que ce soit sur l'Internet ou en dehors. La disposition stipulant que les utilisateurs handicapés obtiendront un accès équivalent à l'Internet et aux autres services de communication est également essentielle pour garantir que chacun profite des avantages de l'ère numérique que nous vivons. J'ai apporté, par mon vote, mon soutien à ce rapport.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) On tente aujourd'hui d'affirmer les intérêts économiques par tous les moyens. Soudain, une directive-cadre sur la fourniture de télécommunications doit inclure une abondante législation relative au copyright. Cela est largement suffisant pour que l'Union européenne introduise, pour les fournisseurs d'accès, l'obligation de mettre en garde leurs clients contre les risques que comportent les violations des «droits de propriété intellectuelle», les sanctions étant réglementées au niveau national. Chacun peut ensuite accuser autrui. De plus, dans le rapport que nous avons sous les yeux, nous pouvons lire que de grands concepteurs de logiciels ont tenté de mettre des bâtons dans les roues de leurs concurrents plus modestes.

Il y a certes sur l'Internet des violations de la loi – la pornographie enfantine en est un excellent exemple – à propos desquelles nous devons entreprendre des actions, mais nous ne devons pas permettre que la protection des données soit sacrifiée aux intérêts économiques d'une poignée de grandes entreprises et de multinationales. Le concept original sous-jacent au paquet sur les télécommunications était très judicieux, mais étant donné

la masse des amendements – et il se peut qu'un ou deux d'entre eux, possédant le type de contenu contestable que je viens de décrire, s'y soient glissés – je me suis abstenu lors du vote.

Nicolae Vlad Popa (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) La libéralisation du marché des télécommunications, que l'Union européenne met en œuvre depuis 10 ans maintenant, est un succès indiscutable.

La réforme du cadre réglementaire des communications électroniques fait partie de la stratégie globale de la Commission concernant le marché intérieur, et elle est capitale en vue de réaliser les objectifs de la Stratégie de Lisbonne car, d'un point de vue macro-économique, les télécommunications contribuent à rendre l'activité plus efficace dans d'autres secteurs.

J'apprécie le travail des rapporteurs sur cet ensemble de mesures cohérentes et efficaces, qui reflète à la fois les objectifs de l'Union européenne et les points de vue de la plupart des députés européens concernant un domaine capital pour le développement et le renforcement des liens entre l'éducation, la recherche et l'innovation, et en particulier pour la construction de la société européenne de l'information, adaptée à l'économie mondialisée et capable de contribuer à la croissance économique en générant des emplois et en fournissant des services améliorés, améliorant ainsi la qualité de vie générale des citoyens européens.

Le vote positif sur des aspects essentiels tels que la clarification et l'extension des droits des utilisateurs, la protection renforcée des données personnelles, créant un organe européen d'autorités de réglementation (le BERT) et une meilleure gestion du spectre, montre le souci du PPE-DE de parvenir à un équilibre entre le droit fondamental des citoyens européens à être intégrés dans la société de l'information et la création d'un cadre favorable à l'innovation et au développement économique.

Bart Staes (Verts/ALE), par écrit. — (NL) Mon vote hostile au paquet télécoms (rapport Harbour) a été motivé par les failles laissées dans la directive, qui pourraient constituer une atteinte à nos libertés. Les États membres autorisent les opérateurs à surveiller les activités des individus sur l'Internet. J'espère qu'en appliquant ces nouvelles règles, les États membres ne seront pas tentés de filtrer le contenu de l'Internet. Cette tâche devrait être exclusivement réservée à la police.

Je comprends que les infractions aux droits de propriété commises sur l'Internet doivent être traitées, mais cela ne devrait pas impliquer d'empiéter sur la liberté d'un utilisateur individuel. Nous ne pouvons assurément pas créer une situation où nous ressemblerions à un facteur qui ouvre les lettres pour voir si leur contenu est vraiment légal.

Les amendements au moyen desquels les Verts ont tenté d'améliorer ce texte ont été rejetés, et je ne peux donc plus soutenir cette proposition.

J'aurais été heureux de voter en faveur des nombreux avantages qu'elle comporte pour les consommateurs, mais je pense qu'il est inacceptable de rendre les fournisseurs d'accès à l'Internet responsables du contenu d'Internet. Ce n'était pas non plus le but de cette législation.

- Rapport: Caroline Lucas (A6-0313/2008)

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), par écrit. – (SV) L'abattage et la déforestation illégaux causent de sérieux dommages à l'environnement et tout le monde est d'accord pour affirmer que le défrichement des forêts tropicales fragiles doit être réduit. La Liste de Juin est par conséquent favorablement disposée à l'idée que les États individuels doivent établir des codes de conduite en matière d'importation de bois tropicaux. Nous saluons également les initiatives concernant l'étiquetage, par exemple via le *Forest Stewardship Council*, qui donnerait aux consommateurs plus de marge pour prendre des décisions en toute conscience, en se basant sur des faits concernant l'achat de bois ou de produits dérivés du bois.

Malheureusement, le trait le plus marquant de ce rapport est son désir manifeste de faire progresser les positions du Parlement européen sur les questions relatives à la politique forestière en général.

La Liste de Juin est fermement convaincue qu'une politique commune en matière de sylviculture dans le cadre de la coopération communautaire n'est pas souhaitable. En lieu et place, la responsabilité des questions liées ou associées à la politique forestière des différents États membres doit continuer d'incomber aux États. Au vu de ces considérations, la Liste de Juin a choisi de voter contre ce rapport.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – (EN) J'ai eu le plaisir de soutenir le rapport de ma collègue Mme Lucas sur l'AIBT. Des millions d'hectares de forêt tropicale sont perdus chaque année et les émissions de

carbone qui en résultent auront fatalement un effet dramatique sur la planète. À l'avenir, l'Union européenne devra veiller à jouer un rôle de leader pour ce qui est de faire reculer les pratiques destructrices et superflues.

David Martin (PSE), par écrit. – (EN) Je me félicite du rapport de Mme Lucas relatif à l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux. Une approche sérieuse visant à la préservation de l'environnement exige un cadre efficace de consultation, une coopération internationale et l'élaboration de politiques concernant l'économie mondiale du bois. Il faut que l'Union européenne soutienne la conservation, la reforestation ainsi que la reconstitution des territoires boisés détériorés. Je crois que ce rapport aidera à mettre l'Union européenne sur la bonne voie s'agissant de créer une économie durable du bois, et j'ai voté pour.

Véronique Mathieu (PPE-DE), *par écrit.* – Plus de vingt ans après la première conclusion d'un accord relatif aux bois tropicaux, force est de constater que la surexploitation forestière et l'abattage illégal persistent.

Dès lors, il était devenu impérieux de réviser l'accord afin de mieux prendre en compte ces nouveaux objectifs.

C'est désormais chose faite: l'accord international sur les bois tropicaux, négocié dans le cadre de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) par la Commission en 2006, illustre en effet ces préoccupations nouvelles d'exploitation durable et licite des zones forestières.

Je me félicite vivement de l'intégration de ces objectifs.

Cependant, il ne s'agit pas de faire peser les coûts qu'engendreront inévitablement ces nouvelles dispositions sur les producteurs des pays concernés. Un système de compensation financière adapté doit ainsi être mis en place par la communauté internationale.

En outre, je souhaite que la Commission aille plus loin et élabore une législation complète afin que seuls le bois et les produits dérivés issus de forêts gérées dans une optique de développement durable et exploitées légalement atteignent le marché européen.

Il s'agit en effet de la seule manière d'inciter les producteurs à produire légalement tout en respectant l'environnement et donc d'encourager, au niveau mondial, une exploitation raisonnée et durable des forêts tropicales.

- Proposition de résolution: Accord international sur le bois tropical 2006 (B6-0422/2008)

Sylwester Chruszcz (NI), par écrit. – (*PL*) J'ai soutenu aujourd'hui la résolution concernant l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT). Si j'ai agi ainsi, c'est parce que je crois que le soutien aux mesures qui visent à résoudre les problèmes environnementaux aux niveaux régional et mondial sur la scène internationale est en fait l'un des domaines d'activité les plus utiles de l'Union européenne. Je crois fermement que nous sommes tous conscients de la nécessité de garantir la protection et la gestion durable des forêts tropicales et d'assurer la régénération des zones dégradées de ces forêts.

- Proposition de résolution: Priorités du Parlement européen concernant le programme législatif et de travail de la Commission pour 2009 (RC B6-0420/2008)

Philip Bushill-Matthews (PPE-DE), *par écrit.* – (EN) Mes collègues conservateurs britanniques et moi-même sommes extrêmement favorables à une bonne part du contenu de cette résolution. Nous soutenons vivement les appels à une réduction des fardeaux administratifs, la poursuite de la Stratégie de Lisbonne sur la croissance et l'emploi, le soutien aux PME, les progrès vers l'achèvement du marché unique, les mesures destinées à favoriser les droits des consommateurs, des actions supplémentaires sur le changement climatique, les initiatives transfrontalières en matière de soins de santé et la stimulation des relations avec les États-Unis.

Toutefois, nous ne pouvons pas soutenir le texte sur la ratification du Traité de Lisbonne, l'appel à une politique d'immigration commune, l'appel à une politique d'asile commune ou l'appel à la création d'un service européen d'action extérieure.

Sylwester Chruszcz (NI), par écrit. – (*PL*) J'ai voté aujourd'hui contre la résolution du Parlement européen sur le programme législatif et de travail de la Commission européenne pour 2009. Les projets ambitieux de la Commission impliquent l'imposition aux États membres, au cours de l'année prochaine, d'une harmonisation et de directives superflues. J'aimerais également protester fermement contre les pressions exercées sur l'Irlande et d'autres États membres pour qu'ils poursuivent le processus de ratification du Traité de Lisbonne, comme l'exprime le premier point de la résolution. Ce Traité a été rejeté lors du référendum organisé en Irlande.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Il est certainement symptomatique que le Parlement européen n'ait pas réussi à adopter de résolution sur les priorités du programme de la Commission européenne. Manifestement, les élections au Parlement européen approchent, et cela influence les décisions des membres, en particulier de ceux qui souhaitent «couvrir» leur conduite et leur responsabilité pour les politiques qui ont aggravé la situation sociale, augmenté le chômage et le travail précaire ou mal payé, provoqué la crise financière, alimentaire et de l'énergie – qui affecte de façon particulièrement dure les pays économiquement plus faibles et les catégories plus vulnérables de la société – et ont augmenté la militarisation des relations internationales, avec tous les dangers que cela représente pour la paix mondiale.

En même temps, cependant, ils ne veulent pas accepter la nécessité d'une rupture avec les politiques qui ont conduit à tout cela. Ils préfèrent que la Commission européenne continue avec les mêmes instruments et politiques qui ont débouché sur cette situation, moyennant quelques retouches colorées pour sauver les apparences.

Nous insistons par conséquent sur les propositions contenues dans la résolution de notre groupe, y compris l'abrogation du Pacte de stabilité, la fin des privatisations et de la libéralisation, la priorité aux emplois qui garantissent des droits, l'éradication de la pauvreté et la justice sociale.

Ona Juknevičienė (ALDE), par écrit. – (LT) J'ai voté pour la résolution sur le programme législatif et de travail de la Commission pour 2009, et je regrette que celle-ci n'ait pas été adoptée. Il est absolument crucial pour la Commission de présenter une communication évaluant la mise en œuvre par les États membres de la directive et du règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale dans les États membres.

En préparant ce document en tant que rapporteure fictive, j'ai souligné que ces documents revêtent une grande importance pour chaque citoyen de l'Union européenne. Ils déterminent les procédures et s'attaquent aux problèmes quotidiens des gens. Le document ne vise pas à unifier les systèmes de sécurité sociale. Il met en œuvre des procédures permettant l'existence de différents systèmes de sécurité sociale dans les États membres. Il empêche en même temps les personnes de perdre des avantages en matière de sécurité sociale en raison de ces différences. Le bien-être quotidien de chaque citoyen de l'Union européenne dépend de la mise en œuvre du contenu de ces documents.

Hélas, la Commission ne se verra pas conférer la responsabilité d'évaluer ce qui a été réalisé dans les États membres dans le domaine de la création de réseaux transeuropéens de transport d'énergie, du temps que pourrait prendre la création d'un marché commun de l'énergie, ni de garantir la sécurité énergétique dans toute l'Union européenne. Cette question est cruciale pour la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie et les institutions européennes (surtout la Commission) doivent prendre des mesures concrètes pour tirer ces États membres de leur isolement énergétique et de leur dépendance vis-à-vis de la Russie, leur unique fournisseur de gaz et d'électricité.

Zita Pleštinská (PPE-DE), *par écrit.* – (*SK*) J'ai voté contre la résolution sur le programme législatif et de travail de la Commission pour 2009 car celle-ci reprenait des projets d'amendements exigeant une nouvelle législation dans le domaine social.

Le domaine social relevant presque exclusivement de la compétence des États membres, notre groupe a rejeté la modification de la directive sur le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, les normes minimales concernant le licenciement injuste des travailleurs à titre individuel, la protection des travailleurs possédant des contrats de travail atypiques et l'amélioration des conditions de travail ainsi que la réduction du nombre d'accidents du travail.

Les questions de protection juridique contre la discrimination diffèrent d'un État membre à l'autre, en particulier en ce qui concerne les droits génésiques, la famille traditionnelle, l'éducation et la religion. Notre groupe politique estime par conséquent nécessaire, dans ce domaine, de conserver le principe de subsidiarité en vertu duquel chaque État membre est habilité à appliquer ces principes conformément à ses traditions et coutumes nationales.

La question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne est également un sujet sensible au sein de notre groupe politique, dont de nombreux membres sont des conservateurs allemands et français.

Luís Queiró (PPE-DE), par écrit. – (*PT*) En 2009, les activités de la Commission seront régies par le calendrier des élections européennes, ce qui aura pour conséquence des chances réduites d'action, notamment en ce qui concerne l'une des institutions. Toutefois, cette circonstance ne nous empêche pas d'élaborer un plan d'action réaliste. Le monde exige que l'on réexamine les paradigmes et que l'on comprenne que la réalité a

largement dépassé une bonne partie des débats théoriques portant sur les modèles économiques et sociaux et sur les polarités multiples dans les relations internationales (tant en termes de pouvoir au sens strict que de pouvoirs ou relations économiques entre forces commerciales). Nous voulons que la Commission réagisse à cette nouvelle réalité par une vision à long terme flexible et adaptable lors de sa mise en œuvre. En même temps, nous voulons pour 2009 un agenda qui aide à clarifier, aux yeux des électeurs dans chaque État membre, l'importance et les avantages des politiques de l'Union européenne pour nos économies et pour nos sociétés. Ces preuves, qui proviendront bien davantage de la qualité de nos politiques que de questions de communication, doivent constituer la pierre de voûte de nos activités et, par conséquent, des activités de la Commission européenne. Malheureusement, la résolution soumise au vote ne reflétait pas cette approche et c'est la raison pour laquelle j'ai voté contre.

Catherine Stihler (PSE), *par écrit.* – (*EN*) Il est encore nécessaire de promouvoir les droits des enfants. On en fait actuellement trop peu pour s'attaquer à la pauvreté des enfants dans l'Union européenne. Un enfant sur cinq vit à la limite de la pauvreté dans l'Union européenne – c'est un enfant de trop. Je suis heureux que le Parlement ait rejeté le programme de travail de la Commission pour 2009. Nous devons en faire davantage pour promouvoir le travail décent afin de s'attaquer à la pauvreté dans toute l'Union européenne.

- Proposition de résolution: Préparation du sommet UE-Inde (RC B6-0426/2008)

Edite Estrela (PSE), par écrit. – (*PT*) J'ai voté pour la résolution commune du Parlement européen sur la préparation du Sommet UE-Inde, parce que J'ai le sentiment qu'il est essentiel d'adapter notre partenariat stratégique avec l'Inde, adopté en 2004, aux nouveaux défis auxquels l'UE et l'Inde sont confrontés, tels que la crise alimentaire, la crise énergétique et le changement climatique.

Je soulignerai le fait que la résolution encourage l'Inde à poursuivre ses efforts en vue de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement, notamment dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes. Il est également important que la résolution rappelle à l'Inde les valeurs de l'Union européenne, appelant le gouvernement indien à abolir la peine de mort.

Pedro Guerreiro (GUE/NGL), par écrit. – (*PT*) Outre les nombreuses autres questions évoquées par cette résolution et auxquelles nous accordons de l'importance, nous estimons essentiel de souligner que nous soutenons sans ambiguïté l'approfondissement d'une coopération et une amitié authentiques et efficaces entre les pays de l'Union européenne et l'Inde. Cela exige une relation basée sur la réponse aux besoins de chaque population, c'est-à-dire mutuellement profitable et qui contribue au développement réciproque, tout en respectant le principe de non-ingérence et de respect des souverainetés nationales.

Toutefois, en nous fondant sur ces principes et ces hypothèses de départ, il est clair que nous ne pouvons approuver bon nombre des propositions contenues dans cette résolution, en particulier celles concernant la conclusion d'un accord de «libre-échange» qui vise à inclure, entre autres aspects, un «accord sur les services», la «concurrence», les «marchés publics» et l'abolition ... des restrictions subsistant dans le domaine de l'investissement direct étranger» entre l'UE et l'Inde.

Cette proposition (et cet objectif) cherchent à répondre aux désirs d'expansion des grands groupes économiques et financiers – qui n'ont pas été officialisés lors des négociations à l'OMC visant à libéraliser le commerce mondial – et dans lesquels le besoin d'accroître l'accumulation et la centralisation du capital prédomine. Cet objectif est contraire aux besoins des travailleurs et des populations, en Inde comme dans les différents pays de l'Union européenne.

Carl Lang (NI), par écrit. – Il est nécessaire de développer nos relations avec l'Inde qui, avec plus d'un milliard d'habitants et une économie en pleine expansion, constitue une puissance d'équilibre face au monde musulman et à la Chine. Mais la résolution proposée, correspondant aux vues de monsieur Sarkozy et de la Commission européenne, va à l'encontre des intérêts des nations d'Europe. Ainsi, «l'accord de libre échange complet» demandé s'inscrit dans le processus de destruction de nos économies et de nos systèmes sociaux, mis en concurrence avec des pays pratiquant le dumping social. Par ailleurs, la revendication pour l'Inde d'un siège au Conseil de sécurité des Nations unies fait partie des propositions de réforme de l'ONU, visant notamment à enlever à la France et à la Grande-Bretagne leur statut de membre permanent du Conseil de sécurité pour le donner à l'Europe de Bruxelles.

Par ailleurs, présenter l'Inde comme «un modèle de pluralisme religieux» est une provocation à l'égard des Chrétiens massacrés en Orissa.

L'Inde défend ses intérêts nationaux et ses valeurs plurimillénaires. Pour avoir une relation équilibrée avec elle, nos États doivent en faire de même. Ils ne le feront que dans une autre Europe: l'Europe des nations souveraines reposant sur les valeurs chrétiennes et gréco-romaines de sa civilisation.

Mairead McGuinness (PPE-DE), *par écrit.* – (*EN*) En tant que membre de la délégation UE-Inde, je soutiens la proposition commune de résolution sur la préparation du Sommet UE-Inde 2008.

Cette proposition traite de l'absence d'accord à l'OMC et exprime un désir de renouveler les efforts en vue d'obtenir un accord.

Toutefois, la proposition ne reflète pas le principal obstacle à un tel accord, à savoir l'échec des États-Unis et de l'Inde à parvenir à un accord sur un mécanisme spécial de sauvegarde destiné à empêcher que les produits ne soient bradés sur le marché indien au détriment de l'importante population rurale et agricole de l'Inde. Sans un tel mécanisme, on craint pour la survie même des agriculteurs de subsistance en Inde. La question principale, celle de sécurité alimentaire, n'est pas traitée de manière adéquate à l'OMC, et c'est peut-être la raison pour laquelle, en définitive, les pourparlers n'ont pas produit de résultats. Tout nouvel effort visant à rouvrir les négociations doit faire en sorte que les inquiétudes des membres concernant la sécurité alimentaire reçoivent un traitement adéquat. Les hausses des importations peuvent avoir des effets très négatifs, et dramatiques, sur la production alimentaire locale et, dans les pays en développement possédant une large base agricole, les hausses des importations porteraient un préjudice énorme aux efforts visant à développer un socle local de production agricole et alimentaire.

Luís Queiró (PPE-DE), par écrit. – (PT) Il faut parfois que nous nous souvenions que l'Inde est, démographiquement parlant, la plus grande démocratie du monde. Ce fait, combiné à sa vitalité économique et à son rôle croissant dans les relations internationales – avant tout dans sa propre région – nous invite à repenser notre relation avec cet important partenaire. Ce serait bien évidemment une erreur d'ignorer les faiblesses de la démocratie indienne, sa structure économique ou son organisation sociale, et ces aspects devraient donc se trouver en tête de l'agenda dans nos relations avec ce pays. Toutefois, cet agenda doit être plus large et être, en particulier, plus conforme aux nouvelles réalités et circonstances. La consolidation des liens politiques, ainsi qu'une plus grande proximité vis-à-vis de ce géant, doivent être considérées comme stratégiques. De même, nous devons nous montrer actifs, et prêts à renforcer le rôle de l'Inde dans le concert des nations, notamment en ce qui concerne l'architecture et le cadre institutionnels. On dit souvent que le

XXI^e siècle sera le siècle du Pacifique – suggestion qui mérite toute l'attention de l'Europe – mais l'Inde devrait elle aussi être ajoutée à cette prophétie, et il convient d'adapter nos stratégies en conséquence.

12. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

(La séance est suspendue à 13 h 45, et reprend à 15 heures)

PRÉSIDENCE DE MME MARTINE ROURE

Vice-présidente

13. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

14. Situation du système financier mondial et ses effets sur l'économie européenne (débat)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur la situation du système financier mondial et ses effets sur l'économie européenne.

Jean-Pierre Jouyet, *président en exercice du Conseil.* – Madame la Présidente, chère Martine Roure, Señor Commissario, querido Joaquin, Mesdames et Messieurs les députés, nous assistons, à la fin d'une époque. La finance mondiale ne ressemblera plus dans les prochaines années à celle que nous avons connue. Ce n'est pas seulement une crise américaine à laquelle nous devons faire face, c'est une crise du système financier international et aucune région du monde n'est épargnée.

Depuis de nombreuses années des voix s'étaient élevées pour dénoncer des déséquilibres croissants au sein de la sphère financière: une exposition aux risques déraisonnable de nombreux acteurs, la faible capacité des contrôleurs financiers à maîtriser l'introduction rapide de produits financiers de plus en plus complexes, et

– M. le commissaire y reviendra sans doute – le goût, trop prononcé pour certains, de la cupidité. Les résultats sont là. La sphère financière américaine est dans la tourmente, les autorités américaines sont amenées à intervenir de manière toujours croissante pour éviter une crise systémique. L'Europe et l'ensemble du monde subissent les retombées de cette crise sans précédent depuis les années trente.

La Présidence française a la conviction que les évènements des jours passés renforcent la nécessité d'une Europe forte et unie dans le domaine économique et financier. Nous devons d'abord apporter des réponses immédiates aux turbulences financières. L'Union économique et monétaire dispose, avec la Banque centrale européenne, d'une banque centrale puissante, qui a su intervenir avec rapidité, détermination et efficacité lorsque les tensions ont été les plus vives, ceci en étroite collaboration avec les autres grandes banques centrales. C'est un atout considérable en ces temps de turbulences et nous devons saluer l'action de la Banque centrale européenne, qui reste prête à intervenir en toute circonstance.

Face à l'accélération des turbulences dans les derniers jours, les autorités de régulation des marchés dans la plupart des États membres ont, comme les autorités américaines, décidé d'interdire, pour une durée déterminée, les ventes à découvert. C'est une mesure d'urgence mais cette mesure est bienvenue car elle peut contribuer à calmer les tensions sur les marchés.

Aujourd'hui, nous n'envisageons pas d'initiative du même type que celle que viennent d'annoncer les autorités fédérales américaines concernant le rachat à grande échelle de produits «toxiques» détenus par les acteurs financiers et le commissaire Almunia s'est prononcé à juste titre sur ce sujet.

Le système financier de l'Union reste globalement solide et n'appelle donc pas ce type de mesures mais nous devons rester très vigilants et rien ne peut être exclu au nom d'une quelconque idéologie. C'est le réalisme et le pragmatisme qui doivent primer. Nous devrons, si nécessaire, faire face aux éventuels risques systémiques en utilisant tous les moyens à notre disposition.

Les interventions en urgence des banques centrales et des régulateurs sont cruciales mais tous les experts reconnaissent qu'elles ne sont pas de nature à résoudre à elles seules la crise. Il faut que les Européens prennent leurs responsabilités dans les autres domaines d'intervention qui leur incombent.

Nous devons apporter des réponses au ralentissement économique. Cela a été l'objet de l'approche européenne commune, adoptée par les ministres de l'économie et des finances lors du Conseil informel de Nice. Les ministres, avec la Commission et le Président de la Banque centrale européenne ont, notamment, décidé de laisser jouer les stabilisateurs automatiques en matière budgétaire dans les États membres qui disposent des marges de manœuvre.

Ils ont en outre approuvé le plan de financement des PME européennes par la Banque européenne d'investissement à hauteur de 30 milliards d'euros d'ici 2011, ce qui est de nature à apporter un soutien significatif à l'activité dans la mesure où, paradoxalement, peut être plus en Europe qu'aux États-Unis, même si la crise financière est moins tendue, elle comporte autant de risques sur l'économie réelle. En effet, avec un système financier stable et des banques solides, celles-ci, pour améliorer leur situation, peuvent être amenées, d'une part, à restreindre ou à renchérir le coût de crédits et, notamment, aux PME. Il fallait donc agir très directement à l'égard de ces dernières.

Nous devons aussi réformer notre système financier selon deux axes forts: le premier axe, est une action législative et réglementaire rapide pour remettre de la transparence dans le système financier et responsabiliser les acteurs. C'est en ce sens que, le 13 septembre, les ministres ont montré leur détermination à accélérer la mise en œuvre de la feuille de route adoptée en 2007 en réponse aux premiers signes de la crise financière. Cette feuille de route, pour répondre aux turbulences financières, porte sur quatre actions-clé: la transparence, les règles prudentielles, la valorisation d'actifs et le fonctionnement des marchés, y compris les agences de notation.

Il faut maintenant passer aux actes sur le contrôle des agences de notation, sur la révision des contrôles exercés sur les banques, sur l'adaptation des normes comptables qui, dans le domaine financier, ont sans doute joué un rôle procyclique. C'est une priorité forte de la Présidence française, nous en débattrons lors du prochain Conseil européen. Je pense – mais le commissaire le confirmera – que la Commission proposera très rapidement de modifier les directives en vigueur depuis 2006 sur les exigences relatives aux fonds propres.

Cet exercice s'inscrira dans le cadre des travaux actuellement en cours dans les différentes enceintes pour répondre à la turbulence financière, y compris, bien évidemment, les récentes recommandations qui ont été formulées par le Forum de stabilité financière. Je sais que la Commission pourra faire ces propositions dans

les meilleurs délais et nous comptons sur votre Assemblée pour dégager un accord avec le Conseil en première lecture, avant la fin de cette législature, sur ces propositions qui sont urgentes.

Une proposition relative aux agences de notation est également attendue de la Commission d'ici quelques semaines. Elle fera suite à l'invitation qui avait été formulée par le Conseil des ministres de l'économie et des finances du mois de juillet 2008 et, là aussi, je compte sur la volonté de votre Assemblée pour arriver à un accord sur cette proposition ambitieuse dans les meilleurs délais.

Je note également avec satisfaction qu'il a été décidé d'établir un groupe de travail pour étudier la façon dont la supervision prudentielle des banques et des assurances doit prendre en compte le caractère cyclique des évolutions, notamment en ce qui concerne les capitaux. Des mesures concrètes devront aussi en découler.

Ces éléments d'une réforme du secteur financier sont indispensables, ils devront probablement être complétés par d'autres initiatives, au gré de la poursuite de la réflexion européenne sur la crise financière. Le Parlement doit, dans ce cadre, jouer tout son rôle et la Présidence a pris note avec grand intérêt des récentes contributions de votre Assemblée. Je pense notamment aux fonds spéculatifs, les *hedge funds*, dont certains experts nous disent qu'ils peuvent être les prochaines victimes de la crise. Je pense – comme je l'ai indiqué – à la question des normes comptables mais aussi à la question des rémunérations dans le secteur financier dont nous devons nous saisir sans hésiter.

Dire – comme je l'ai entendu de certains responsables européens – que le laisser-faire doit se poursuivre et qu'aucune réglementation ne s'impose, est une faute. C'est même plus qu'une faute, c'est une faute contre la stabilité du système financier, c'est une faute contre la raison. Je le dis sans ambages: il faut réfléchir à une réglementation sur les *hedge funds*. L'Union européenne doit le faire, il faut que nous réfléchissions à la transparence des risques, au pouvoir de contrôle des régulateurs et, également, aux rémunérations concernant ce type d'institution.

Le deuxième axe fondamental, c'est le renforcement de notre dispositif de supervision financière. Les ministres des finances se sont félicités de l'accord des comités européens de régulateurs sur l'unification, d'ici 2012, des exigences relatives aux données transmises par les banques européennes aux autorités de supervision. Ce sont de premiers résultats importants mais ils doivent être suivis par d'autres et les ministres ont convenu de poursuivre leurs efforts visant à une amélioration de la coordination du contrôle et de la supervision des acteurs financiers. Nous sommes, en ce qui concerne la Présidence, aux côtés de votre Assemblée, aux côtés de la Commission, pour renforcer l'intégration de la supervision et du contrôle prudentiel sur des groupes qui sont de plus en plus transfrontaliers. L'Union doit se doter d'un système de supervision plus efficace et plus intégré pour être mieux en mesure d'affronter les crises financières.

Mesdames et Messieurs les Députés, la France préside le Conseil de l'Union européenne en un moment de grandes turbulences. Dans ces circonstances difficiles, nous avons pleinement conscience de nos responsabilités. Le temps est venu de prendre des décisions importantes s'agissant de l'organisation de notre système financier, de sa place dans l'économie européenne et de son rôle qui doit rester au service du financement des entreprises et des particuliers.

L'Union n'a pas été inactive durant ces derniers mois, la Présidence peut donc s'appuyer sur les réflexions et les travaux déjà conduits par la Commission en ce domaine et peut s'appuyer également sur des réflexions qui ont été conduites notamment par un certain nombre d'experts, dont, en France, M. Ricol.

Le Conseil européen du mois d'octobre donne une occasion de prendre des orientations fortes au niveau européen, c'est notre ambition. Il est évident que l'Europe ne doit pas agir seule, elle doit être suffisamment réactive et impulser une nouvelle coopération internationale, comme l'indiquait le Président Sarkozy hier aux Nations unies. Nous proposons également d'organiser, d'ici la fin de l'année, une réunion internationale rassemblant autour du G8 les autorités de régulation financière. Notre but est de contribuer à dégager de premiers principes et de nouvelles règles communes au plan international pour refonder le système financier international.

Par une telle initiative, l'Union européenne manifeste son attachement à une gouvernance mondiale rénovée et équilibrée. La réponse européenne et internationale doit être conçue à court, moyen et long terme. À court terme pour les interventions d'urgence, à moyen terme pour la rénovation de notre législation et à long terme pour conduire une réflexion plus globale sur la place de notre modèle économique en faveur de la croissance et de l'emploi et la poursuite des réformes structurelles qui restent absolument indispensables.

Voilà ce que je souhaitais vous indiquer aujourd'hui pour l'information de votre Assemblée.

Joaquín Almunia, *membre de la Commission*. – (*EN*) Madame la Présidente, les évènements auxquels nous avons assisté sur les marchés financiers pendant l'année écoulée et, en particulier, au cours de ces derniers jours, ont une ampleur qui dépasse tout ce que nous avons connu jusqu'ici. Nombreux sont ceux qui pensent et j'ai tendance à partager cet avis - que ces évènements auront pour effet de modifier radicalement le fonctionnement du système financier international.

Les pertes engrangées depuis le début de la crise en août 2007 sont estimées à plus de 500 milliards de dollars US, une somme qui équivaut au PIB d'un pays comme la Suède. Et, malheureusement, il semble que ce chiffre n'ait pas fini d'augmenter.

Le rythme auquel les pertes sont annoncées aux États-Unis s'est accéléré ces dernières semaines, entraînant une perte de confiance dans le chef des investisseurs. Cette situation a conduit plusieurs institutions financières importantes au bord de l'effondrement. Lorsque la chute de l'une de ces institutions présentait un risque systémique - c'est-à-dire que le système financier tout entier était menacé - des opérations de sauvetage d'urgence ont été entreprises.

Certaines de ces opérations de sauvetage ont pris la forme d'interventions publiques, telles que celles menées par le Trésor américain et la *Federal Reserve* afin d'éviter la faillite de la plus grande compagnie d'assurance au monde, AIG, ou des organismes de crédit hypothécaire Fannie Mae et Freddie Mac, qui, ensemble, représentent la moitié des crédits hypothécaires souscrits aux États-Unis.

D'autres ont pris la forme d'acquisitions privées, telles que le rachat de la banque d'investissement Merrill Lynch par la Bank of America.

Pour d'autres, comme ce fût le cas pour la banque d'investissement Lehman Brothers ou pour près de deux douzaines de banques régionales américaines, la faillite était la seule option possible. En résumé, nous avons assisté à une transformation radicale du paysage bancaire américain.

Par conséquent, nous en sommes arrivés à un point où le système financier américain est confronté à un sérieux problème de confiance. Les autorités américaines estiment qu'à ce stade, les opérations de renflouement ne suffisent plus. Il est désormais urgent de trouver une solution systémique.

À court terme, nous devons trouver une solution qui nous permettra de restaurer la confiance et de stabiliser les marchés.

Le plan américain annoncé la semaine dernière par le secrétaire Paulson est une bonne initiative. En résumé, le secrétaire au Trésor américain propose de créer un fonds fédéral pour nettoyer les bilans des banques des actifs illiquides - les titres adossés à des créances hypothécaires, qui sont à l'origine des problèmes auxquels nous sommes actuellement confrontés. Sortir ces actifs du système permettrait de lever l'incertitude et de refocaliser les marchés sur les principes fondamentaux. Cependant, les détails de cette proposition doivent être clairement - et rapidement - définies pour avoir une chance de réussir.

Bien sûr, nous parlons ici d'un plan américain, adapté à la situation des États-Unis, qui sont - je le rappelle - l'endroit où la crise a vu le jour et où le secteur financier a été le plus sévèrement touché. Mais nous devons tous analyser le pourquoi de cette crise. Nous devons tous faire face à ses conséquences et réagir à la situation actuelle.

Pour ce faire, nous devons tout d'abord comprendre comment nous avons pu en arriver là. Les turbulences que nous traversons aujourd'hui sont la conséquence des déséquilibres récurrents dans l'économie mondiale, qui ont créé un environnement caractérisé par une abondance de liquidités et un manque d'évaluation des risques.

L'interconnexion des marchés financiers mondiaux, le niveau élevé d'endettement et l'utilisation de techniques et d'instruments financiers innovants et complexes, et donc mal maîtrisés, ont fait que les risques se sont propagés dans tout le système financier international, prenant une ampleur sans précédent.

Ce qui est clair, c'est que les participants au marché - mais aussi les autorités de régulation et de supervision - n'ont pas pris toute la mesure des risques que comportait cette situation et, par conséquent, n'ont pas pu éviter les répercussions auxquelles nous devons faire face aujourd'hui.

En effet, dans les mois qui ont précédé la crise, le FMI, la Banque centrale européenne et la Commission - entre autres - ont tous tiré la sonnette d'alarme quant à ces risques sous-jacents. Nous savions que cette situation n'était pas tenable, mais ce que nous ne savions pas - et que personne n'aurait pu prédire - c'était

comment, quand et avec quelle violence surviendrait cette crise déclenchée par la hausse du taux de défaillance dans le secteur des prêts hypothécaires à risque, les *subprimes*.

Ce que nous voyons aujourd'hui est le processus inverse de celui que nous avons enregistré au cours de ces dernières années, le système financier se trouvant aux prises avec la nécessité de réduire le niveau d'endettement. Compte tenu du niveau exceptionnellement élevé de l'endettement et du lien étroit qui existe entre les risques, ce processus de débouclage s'avère particulièrement pénible. Le manque de transparence du système et l'incapacité des autorités de supervision à dresser un bilan précis et complet de la situation ont conduit à une sérieuse baisse de confiance.

Le secteur financier a été particulièrement touché, la nervosité des banques ayant entraîné l'assèchement du marché des crédits interbancaires.

Plusieurs grands marchés de crédits sont toujours en proie à des turbulences. Un intérêt renouvelé pour la qualité a récemment pu être observé chez les investisseurs, accompagné d'écarts de plus en plus importants entre les rendements obligataires de référence et les rendements sur des investissements relativement risqués.

Grâce à l'intervention rapide et coordonnée des banques centrales - la BCE ayant joué un rôle important à cet égard - nous avons réussi à éviter un sérieux manque de liquidités. Les banques restent néanmoins soumises à une forte pression. La crise de confiance a fait chuter le prix des actifs composant l'essentiel des bilans des banques. Ce problème, auquel vient se greffer la situation sur le marché interbancaire, fait que les banques éprouvent des difficultés à recapitaliser.

La situation que nous traversons ici, en Europe, n'est pas aussi dramatique et les États membres considèrent qu'un plan semblable à celui adopté aux États-Unis n'est pas nécessaire à ce stade.

Dans une perspective à moyen terme, il est évident qu'il nous faut trouver une solution structurelle plus globale. Les derniers évènements survenus sur les marchés financiers ont clairement démontré que le modèle actuel de régulation et de supervision devait absolument être réformé.

À court terme, nous devons rapidement remédier aux faiblesses du cadre actuel et, à cet égard - et je rejoins ici pleinement la position du Conseil - la feuille de route ECOFIN, contenant des actions réglementaires, ainsi que les recommandations formulées par le Forum de stabilité financière contiennent tous les éléments nécessaires. Comme vous le savez, celles-ci incluent des initiatives concrètes visant à améliorer la transparence pour les investisseurs, les marchés et les autorités de régulation; à modifier les exigences relatives aux fonds propres des groupes bancaires; et à clarifier le rôle des agences de notation.

La Commission poursuit ses travaux et présentera bientôt -la semaine prochaine - des propositions concernant une révision de la directive sur les exigences de fonds propres, ainsi qu'une nouvelle législation relative aux agences de notation - je l'espère, avant la fin du mois d'octobre. Mais compte tenu des derniers développements, il nous faudra probablement étudier d'autres questions qui sont apparues récemment.

Nous continuerons à débattre des mesures qu'il y a lieu de prendre afin d'assurer la stabilité financière et de corriger les défaillances à l'origine de la crise. À cet égard, je me joins aux remerciements adressés par la présidence du Conseil pour vos contributions.

Enfin, je voudrais évoquer l'impact de la crise du secteur financier sur l'économie réelle. Il ne fait aucun doute que les évènements qui secouent le secteur financier affectent également l'économie réelle. Ces effets ont été aggravés par les pressions inflationnistes engendrées par la hausse des prix du pétrole et d'autres produits de base, ainsi que par les corrections importantes apportées au marché du logement dans certains États membres. Cette combinaison de chocs a eu un impact direct sur l'activité économique, par l'augmentation des coûts et des effets négatifs sur la richesse, ainsi qu'un impact indirect, par une baisse sensible de la confiance économique. Cela a entraîné un ralentissement de la demande intérieure à un moment où la demande extérieure s'affaiblit également.

Les principaux indicateurs de l'activité économique révèlent un ralentissement marqué du rythme tendanciel de croissance tant dans l'UE que dans la zone euro. Dans ce contexte, la croissance du PIB pour cette année a été revue significativement à la baisse dans nos dernières prévisions intermédiaires. Celle-ci s'élève désormais à 1,4 % pour l'UE et à 1,3 % pour la zone euro. Dans le même temps, les prévisions de cette année en matière d'inflation ont été revues à la hausse, jusqu'à 3,8 % pour l'UE et 3,6 % pour la zone euro. L'inflation pourrait cependant avoir atteint un tournant car les effets des hausses passées des prix de l'énergie et des denrées alimentaires vont aller en s'estompant au fil des prochains mois. Cette amélioration pourrait être renforcée

par un nouveau fléchissement des prix du pétrole et d'autres produits de base, mais nous n'avons aucune certitude sur ce point.

Dans l'ensemble, la situation économique et les perspectives d'avenir restent exceptionnellement incertaines. Les perspectives de croissance continuent d'accuser une tendance à la baisse, tandis que les risques d'inflation tendent à s'accroître. Ces incertitudes sont encore plus grandes en ce qui concerne l'évolution économique au cours de l'année à venir, mais nous nous attendons à ce que la croissance reste relativement faible, aussi bien dans l'UE que dans la zone euro.

Comment devrions-nous répondre à ce ralentissement économique? La meilleure option est d'utiliser tous les instruments politiques dont nous disposons.

Premièrement, en ce qui concerne la politique budgétaire, nous devons réaffirmer notre engagement en faveur d'une discipline fiscale et respecter les règles du pacte de stabilité et de croissance, tout en laissant les stabilisateurs automatiques jouer leur rôle. À cet égard, la réforme du pacte opérée en 2005 s'avère particulièrement utile.

Deuxièmement, un engagement clair en faveur de la mise en œuvre des réformes structurelles, telles que définies dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et des programmes de réforme nationaux, est indispensable afin de restaurer la confiance des consommateurs et des investisseurs à court terme et pour améliorer la résilience et le dynamisme de nos économies à long terme. Des mesures visant à renforcer la concurrence sur les marchés de la vente au détail et de l'énergie ainsi qu'à améliorer le fonctionnement des marchés du travail seraient particulièrement utiles dans les circonstances actuelles.

Enfin, comme je l'ai déjà souligné, il devient plus urgent que jamais d'améliorer la régulation des marchés financiers et d'atteindre les objectifs de la feuille de route ECOFIN. Une solution rapide et efficace aux défis majeurs auxquels nous sommes actuellement confrontés nous permettrait de restaurer la confiance plus vite que prévu et de limiter les dégâts causés à nos économies.

Dans chacun de ces domaines politiques, nos actions seront plus efficaces si nous les coordonnons au niveau de la zone euro et de l'Union européenne.

Nous nous heurterons inévitablement à la résistance de certains États membres réticents à l'idée d'adopter une action commune, mais le consensus que nous avons réussi à dégager au cours de la dernière réunion informelle ECOFIN à Nice devrait être approfondi et développé.

Les pays européens sont confrontés à des défis communs. Nous les surmonterons plus facilement si nous travaillons de concert afin de trouver des solutions communes. L'Union économique et monétaire constitue un formidable atout à cet égard et nous devrions profiter de cette opportunité pour renforcer la coordination, selon les modalités que nous avons proposées dans notre rapport et notre communication UEM@10, publiés en mai dernier.

Cependant, il est évident qu'une action interne européenne ne suffira pas à surmonter les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Il nous faudra renforcer notre action extérieure commune au sein du Forum de stabilité financière, du comité de Bâle et du G7, ainsi que consacrer une attention plus importante au rôle que jouera à l'avenir le Fonds monétaire international.

Nous devons nous tourner vers l'avenir et réfléchir à la manière dont nous pouvons modeler les systèmes financiers et la gouvernance mondiale de demain. L'Union européenne jouera un rôle crucial dans ce processus. L'Europe peut constituer un moteur permettant de renforcer la coordination au niveau mondial et devrait mener les débats internationaux dans ce domaine. Mais pour cela, il faut tout d'abord que les pays européens travaillent main dans la main et se mettent d'accord sur des solutions internes.

Alexander Radwan, *au nom du groupe PPE-DE*. – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, mes chères collègues, en écoutant l'intervention de M. le commissaire à l'instant, j'ai eu la désagréable impression de m'être trompé de film. Le commissaire a répété à maintes reprises qu'une action rapide avait été prise. En réalité, la seule chose qui ait connu une évolution rapide au cours des dernières semaines, mois et années est le marché, qui est régulièrement au centre de nos débats au sein de cette Assemblée. Le fait est que le marché a lui-même réglé très rapidement le problème des banques d'investissement. Nous n'étions pas capables de réagir de manière aussi prompte.

«Rapide» n'est certainement pas l'adjectif adéquat pour décrire l'action du Conseil, et encore moins celle de la Commission. Les Américains nous invitent désormais à payer une partie des pots cassés. Je ne tiens pas à faire de commentaires sur ce point dans l'état actuel des choses. Il suffit désormais de suivre le cours des évènements. Cependant, ce que j'attends du Conseil - bien qu'en ce qui concerne la Commission, je ne suis pas sûr que la Commission Barroso en soit capable - c'est qu'il s'assure, tout du moins, que nous vainquions la résistance américaine et britannique en ce qui concerne la transparence des marchés financiers. Souvenez-vous de la présidence allemande, lorsque Nicolas Sarkozy et Angela Merkel ont proposé une initiative et que la Commission Barroso s'est contentée de hausser les épaules et n'a entrepris aucune action.

«Rapide» n'est vraiment pas le terme approprié. Rappelez-vous Enron et Parmalat. À l'époque, le Parlement européen avait adopté le rapport de M. Katiforis - j'étais le rapporteur fictif - sur la question des agences de notation. C'était en 2003. Aujourd'hui, en octobre 2008, la Commission pourrait bien présenter des propositions, mais l'OICV est déjà en train de dire que nous ne devrions pas nous écarter des règles fixées par la Securities and Exchange Commission et les États-Unis, sans quoi le système financier international s'en trouverait perturbé.

L'Europe doit suivre sa propre voie. C'est pourquoi je ne me soucie pas vraiment de ce que propose la SEC, et si la Commission a l'intention d'aller dans la même direction que cette dernière, je ne peux que lui conseiller de bien se couvrir. Nous devons faire ce que nous estimons être juste et les Américains seront libres de nous suivre. C'est tout ce que j'ai à dire au sujet des agences de notation.

Il a été dit que la révision de l'accord de Bâle II devait être adoptée en première lecture. J'espère que le représentant du Conseil écoute attentivement, car c'est un point que lui-même a mentionné. Nous pourrons l'adopter en première lecture à condition que le Conseil arrête de s'opposer à l'établissement d'un régime de surveillance européen. Ce que le Conseil a réalisé jusqu'à présent par le biais de sa coopération renforcée avec les autorités de surveillance européennes est lamentable. Nice était basé sur la coopération intergouvernementale. Dans ces conditions, le Conseil devrait revenir sur ses pas, pour une fois, et penser de manière plus «européenne».

Les fonds spéculatifs ont également été mentionnés, de même que les fonds d'investissement privé. Pas plus tard que cette semaine, le commissaire McCreevy a déclaré à cette Assemblée que nous ne devrions pas nous précipiter. Nous pouvons reprocher beaucoup de choses à M. McCreevy, mais la précipitation n'en fait certainement pas partie.

(Protestations et applaudissements)

J'ai régulièrement attaqué M. McCreevy au sein de cette Assemblée sur la question des fonds spéculatifs et d'investissement privé. Nous devons nous assurer que la Commission présente désormais des analyses appropriées et ne se complaise pas dans le déni. Ce n'est plus le problème de M. McCreevy; il s'agit maintenant du problème de M. Barroso.

(Applaudissements)

Je serais ravi si nous pouvions maintenant dire aux États-Unis que la SEC - la Securities and Exchange Commission - devrait balayer devant sa porte, pour une fois. Siemens fait l'objet d'une enquête rigoureuse, mais personne ne regarde ce qui se passe aux États-Unis. J'attends de la Commission et du Conseil qu'ils nous permettent de mettre sur pied une stratégie européenne dans ce domaine.

(Applaudissements)

Martin Schulz, *au nom du groupe PSE*. – (*DE*) Madame la Présidente, nous avons écouté très attentivement ce que M. Radwan avait à dire. La portée de la campagne électorale bavaroise est plus importante qu'il n'y paraît. Oui, Monsieur Radwan, il y a du vrai dans ce que vous dites. Le marché s'est autorégulé, mais ce sont les contribuables américains qui paient la note. C'est l'État qui paie le prix.

Ce à quoi nous assistons aujourd'hui, ce n'est pas seulement à la faillite de banques d'investissements et de grandes compagnies d'assurance. C'est à la faillite d'une philosophie économique qui nous a été «vendue» pendant des années: une philosophie qui prétend que, dans une économie soi-disant moderne, la croissance et la prospérité sont générés par la spéculation, et non dans le monde réel. C'est ce système qui fait faillite actuellement.

(Applaudissements)

Il se trouve, Monsieur Radwan, que nous nous souvenons très bien du rapport Katiforis. Vous êtes un homme politique astucieux, je le reconnais. Vous êtes candidat aux élections de ce dimanche au Parlement de Bavière,

et je vous souhaite bonne chance. Cependant, la personne qui a mis un frein au rapport Katiforis n'était autre que vous, Monsieur Radwan. Cela aussi, nous nous en souvenons très bien.

Charlie McCreevy n'est pas là, et c'est bien dommage. Joaquín Almunia a présenté une très bonne analyse. Monsieur le Commissaire, je vous prierai de bien vouloir informer votre collègue M. McCreevy des mesures qui sont nécessaires et qu'il nous fait maintenant adopter. Je ne sais pas où il est. Peut-être est-il retourné au champ de course; peut-être que les bureaux de paris sur le champ de course sont mieux régulés que les marchés financiers internationaux. Quoi qu'il en soit, une chose est sûre: nous attendons de la Commission qu'elle adopte toutes les mesures possibles et nécessaires, et nous attendons cette action avant la fin de l'année ou, au plus tard, avant le printemps.

Cela implique, par exemple, d'adopter des règles en ce qui concerne les agences de notation, et de le faire très rapidement. Il est également essentiel de dissocier les primes de la City des profits spéculatifs à court terme. Ce point est très important. Si le gestionnaire sait qu'il touchera 5 % de chaque milliard qu'il génère en terme de profits spéculatifs, parce que sa prime dépend de la réalisation de cet objectif, il est humain qu'il essaie de générer ce milliard de profits par tous les moyens, quoi qu'il en coûte, même si cela implique la disparition de dizaines de milliers d'emplois, ce à quoi nous avons assisté dans le monde entier au cours des dernières décennies.

Sans même sourciller, les gestionnaires financiers - ces jeunes gens élégants que nous croisons dans les couloirs - peuvent couler des entreprises et des marchés tout entiers, avec toutes les conséquences désastreuses que cela implique au niveau social. Les coûts de cette dévastation sont inclus dans les 700 milliards que les contribuables américains doivent maintenant investir pour sauver les principales banques et compagnies d'assurance. L'amateurisme dont font preuve les dirigeants américains est évident: même dans une crise majeure comme celle que nous traversons actuellement, ce sont encore ces grandes sociétés que l'on sauve, coûtant aux contribuables ordinaires plus de 700 milliards de dollars du budget américain. Malheureusement, le sort de ces contribuables, leurs dettes et leurs crédits hypothécaires ne sont pas pris en compte dans le plan de sauvetage élaboré par le gouvernement américain. C'est encore une fois un parfait exemple de ce système où les profits sont privatisés tandis que les pertes sont nationalisées. Cela doit cesser.

(Applaudissements)

Tout a été dit au cours du débat qui s'est tenu lundi. J'ai presque l'impression que nous devrions distribuer aux membres du groupe PPE-DE des formulaires d'adhésion au Parti social-démocrate: il semble qu'ils changent d'avis comme de chemise, mais je dois dire que les Libéraux sont encore pire.

Lors d'un débat en novembre dernier sur le rôle de l'Union européenne dans la mondialisation, j'avais fait le commentaire suivant: «Le capitalisme sauvage occidental qui domine les marchés financiers est devenu une menace pour l'ensemble des économies, y compris pour l'économie américaine, et requiert des règles internationales. Nous avons besoin de contrôle, de transparence et de restrictions sur le pouvoir des marchés financiers.» En réponse à cela, le président du groupe ALDE avait déclaré: «Monsieur le Président, ce que nous venons d'entendre appartient à une autre époque». Dieu merci, il n'est pas présent aujourd'hui, ce qui permettra sans aucun doute d'élever la qualité du débat. Par ailleurs, ce que j'avais dit n'appartenait absolument pas à une autre époque. Aujourd'hui plus que jamais, ce marché déréglementé - qui n'a de respect pour rien, ni pour personne - doit être soumis au contrôle et à la supervision des autorités publiques.

J'aimerais encore ajouter une chose, si vous le permettez. Bien sûr, nous devons agir rapidement, mais nous devons également agir dans le domaine qui nous tient le plus à cœur, à mes collègues du Parlement européen et à moi-même. La bulle spéculative n'éclatera pas: même si nous interdisons temporairement les ventes à découvert, elles finiront toujours par revenir. Une autre chose que nous reverrons sans doute également, c'est le phénomène qui consiste à encourager les investisseurs à spéculer sur les prix alimentaires croissants, par exemple. La hausse des prix survient lorsqu'il y a moins de denrées alimentaires disponibles. Cela signifie que ceux qui ont intérêt à voir les prix alimentaires augmenter doivent faire en sorte que l'approvisionnement en nourriture diminue. Cependant, la pénurie de denrées alimentaires est synonyme de faim dans le monde et si notre système permet de générer des profits dans certaines régions en aggravant la pénurie alimentaire dans d'autres, j'ai bien peur que notre plan de sauvetage de 700 milliards de dollars ne nous soit pas d'une grande aide. Un jour ou l'autre, ce système pervers aura des conséquences sur la totalité de l'humanité.

Ce dont nous parlons ici n'est pas simplement d'une nécessité à court terme. Il s'agit de garantir le développement social de l'humanité dans le long terme.

Silvana Koch-Mehrin, *au nom du groupe ALDE.* – (*DE*) Madame la Présidente, mes chers collègues, la crise financière mondiale s'est étendue aux marchés avec des conséquences inattendues. Certaines personnes peuvent éprouver un sentiment de satisfaction à l'idée de voir les banquiers tomber de leur piédestal et perdre leur emploi. Cependant, c'est une vision très réduite des choses, car les vrais perdants ne sont pas les patrons des entreprises ou les opérateurs de titres. Ce sont les familles ordinaires qui sont le plus durement touchées par la pénurie de crédit et la chute brutale de la valeur de leurs titres et de leurs économies. C'est leur sécurité financière qui est ébranlée lorsque la valeur de leurs pensions et de leurs économies est menacée.

C'est pourquoi il est essentiel de procéder à une analyse approfondie de la crise financière et de ses causes afin de veiller à ce que cela ne se produise plus, et je suis ravie que nous nous attelions à cette tâche aujourd'hui. M. Schulz a utilisé son temps de parole pour s'insurger contre les marchés. Au vu des prédictions qu'il avait faites en novembre dernier et dont il vient gentiment de nous rappeler le contenu, il semble que M. Schulz puisse se procurer un revenu d'appoint en tant qu'oracle. Cependant, c'est l'argent qui constitue le moteur des marchés, et non le vent. Il faudra bien qu'il s'y fasse.

Ce n'est pas en s'éloignant du principe de la libre entreprise que nous parviendrons à résoudre la crise actuelle. Ce sont les entreprises qui créent l'emploi et la prospérité. Les marchés financiers ont-ils réellement besoin d'une réglementation accrue? Ludwig Erhard, le père du miracle économique allemand, a été très clair sur ce point. Il a affirmé que l'État devait établir les règles de l'économie et du système financier, mais un peu à la manière d'un arbitre, sans intervenir directement dans le déroulement du jeu. Cela signifie naturellement qu'il doit prendre des mesures en cas de fautes et de violations des règles.

Une règlementation est utile et nécessaire afin d'empêcher les abus. Cependant, ce n'est pas l'économie de marché qui est à blâmer pour la crise, mais bien ceux qui refusent de respecter les cadres et les règles. Depuis plusieurs années, des experts soulignent le danger que représentent les prêts à haut risque et parlent d'une bulle prête à exploser sur les marchés financiers et immobiliers. Nous avons besoin de règles communes et transparentes pour l'ensemble de l'Europe, ainsi que pour le monde. Oui, nous avons besoin de contrôles internationaux, mais en gardant le sens des proportions. Ce n'est dans l'intérêt de personne d'entraver les mouvements de capitaux en imposant des règles supplémentaires et d'enclencher un processus de récession économique.

Par dessus tout, il nous faut restaurer la confiance dans un marché libre et ouvert. La stabilité économique des citoyens d'Europe et du monde entier dépend de notre capacité à réagir. Cependant, les marchés internationaux n'attendront pas que l'Europe se décide, pas plus qu'ils n'attendront que le Parlement se prononce.

Monsieur le Commissaire, Monsieur le Ministre, mon groupe attend de vous que vous preniez des mesures rapides, rationnelles et efficaces, et que vous le fassiez dès maintenant.

Eoin Ryan, *au nom du groupe UEN.* – *(EN)* Madame la Présidente, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, a récemment déclaré que, lorsque les marchés se stabiliseront, nous ne fonctionnerons plus de la même manière, mais qu'au contraire, nous entrerons dans une nouvelle normalité.

Au vu des faiblesses et des défaillances au sein du marché et des institutions, qui ont éclaté au grand jour de la manière la plus dévastatrice qui soit au cours de l'année écoulée, nous ne pouvons que saluer toute mesure qui permettrait d'empêcher les abus et les erreurs du passé. La crise financière a causé une panique effroyable, mais elle a également permis de souligner la nécessité d'éliminer les zones d'ombre et d'introduire un certain degré de transparence. Elle nous a également démontré la nécessité, pour nous, législateurs, de réglementer. Mais nous devons également éviter de céder à la panique, car celle-ci ne peut que nous conduire à prendre de mauvaises décisions.

Aux États-Unis, la course qui s'est engagée afin d'éviter la catastrophe a entraîné une modification profonde du paysage de la haute finance. Nos institutions sont restées plus stables qu'aux États-Unis - ce qui est logique, puisque la crise a trouvé sa source outre-Atlantique - cependant, certains cas nous rappellent que nous sommes loin d'être invulnérables. Afin d'assurer la stabilité de nos marchés à l'avenir, nous devons entreprendre des réformes structurelles et systématiques et être prêts à agir rapidement. Trois actions sont nécessaires dans l'immédiat. Premièrement, il convient d'entreprendre des réformes - par exemple, pour veiller à ce que les banques centrales évitent la ruée vers les banques et les institutions financières - et des mesures importantes ont déjà été prises à cet égard. Deuxièmement, les Trésors publics doivent supprimer la cause à l'origine de ces ruées, c'est-à-dire la présence d'actifs dévalorisés dans les bilans des institutions financières. Enfin, il est indispensable que le système financier soit recapitalisé.

Les premières étapes de la crise sont derrière nous. Les effets sur les banques et la réponse politique à ce premier traumatisme ne seront pas connus avant un certain temps. Cependant, nous devons désormais veiller à ce que la nouvelle réalité financière qui émergera à l'issue de cette crise soit forte et saine. Pour cela, il est indispensable de s'attaquer directement à la racine et de nettoyer les bilans des actifs dévalorisés. Pour sortir de ce bourbier, il sera également nécessaire, tant pour la santé économique mondiale que locale, de vérifier que le système financier dispose de capitaux suffisants. Que ce renflouement doive prendre la forme d'une injection de capitaux publics ou privés ou d'une combinaison des deux, c'est une autre question. Toujours est-il qu'il faudra bientôt passer par là.

Nous ne savons pas encore quel sera l'impact réel à long terme de la crise financière mondiale, ni quelles seront ses conséquences sur les marchés européens. Ce que nous savons, en revanche, c'est que pour sortir de la crise et s'assurer que les investisseurs, les marchés et les citoyens seront protégés dans la nouvelle normalité qui en résultera, nous devons rester lucides - même en temps de doute et de turbulences - et prendre des mesures concrètes afin de mettre en œuvre les réformes structurelles et systématiques qui nous permettrons de préserver la santé de notre système européen et le bien-être financier des citoyens d'Europe et du monde.

Francis Wurtz, *au nom du groupe GUE/NGL.* – Madame la Présidente, si les principaux dirigeants européens voulaient illustrer le fossé qui les sépare de nos concitoyens, ils ne réagiraient pas différemment de ce qu'ils viennent de faire à propos de la crise financière après la réunion des ministres des finances du 14 septembre dernier.

En quoi consistent en effet les principales mesures annoncées, mis à part dans une positive mais très insuffisante augmentation des crédits de la BEI aux petites et moyennes entreprises?

Elles se résument en trois points. D'abord, en ce concerne l'espoir d'une relance budgétaire, je cite, «nous avons exclu tout plan de relance européen» (Jean-Claude Juncker). On appliquera le pacte de stabilité, tout le pacte, rien que le pacte.

Ensuite, concernant le processus de déréglementation à l'œuvre, je cite encore, «il faut refuser tout ralentissement des réformes structurelles» (Christine Lagarde), «tout ce qui peut être fait pour renforcer la flexibilité de l'économie est bon à prendre» (Jean-Claude Trichet), «il faut réformer le marché du travail, des biens et des services, il faut que la concurrence gagne plus d'espace» (Jean-Claude Juncker).

Enfin, concernant la question qui taraude tous les esprits, qui doit payer les pots cassés? Je cite toujours, «les supervisions bancaires ne doivent pas avoir des exigences démesurées vis-à-vis des établissements de crédit» (Jean-Claude Trichet), en revanche, «tout doit être fait pour que les salaires ne dérapent pas» (Jean-Claude Juncker).

On a envie de leur adresser ce message: sortez de votre bulle, si je puis dire, mettez-vous un peu à la place des gens. Ils voient, d'un côté, les grands argentiers se mobiliser corps et âme pour les *jumbo* spéculateurs planétaires – 110 milliards d'euros sortis de la seule BCE – et, de l'autre, ce sont les salariés qui sont dans le collimateur. À force de tenter de rassurer les marchés, vous désespérez des sociétés.

La vérité, c'est qu'au nom de la libre circulation des capitaux et de la fameuse économie de marché ouverte où la concurrence est libre, ils ont collectivement nourri des mécanismes diaboliques qu'ils ne maîtrisent plus eux-mêmes. Je rappelle que cinq mois après le déclenchement de la crise des *subprimes*, M. Trichet, au nom des dix principales banques centrales mondiales, ne parlaient encore que de simples, je le cite, «corrections de marché» et annonçait, je le cite encore, «une croissance robuste, même s'il y a un léger ralentissement». Trois mois plus tard, il plaidait devant la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement pour que, je le cite, «on donne une chance au secteur privé de s'autoréglementer». Quelle perspicacité! Si un système voit lui échapper ainsi ses propres créatures, c'est qu'il est dans une crise existentielle.

Voilà pourquoi, si on veut éviter d'autres effondrements, toujours plus douloureux, il faut oser des ruptures. En premier lieu, nous pensons qu'il faut rompre avec une conception de la productivité fondée sur l'abaissement des coûts salariaux et des dépenses sociales. Il faut inverser la tendance continue à la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée. La source de l'inflation n'est pas là, elle est du côté des turpitudes des opérateurs financiers.

En deuxième lieu, il faut rompre avec la dépendance absolue des marchés financiers pour financer l'économie, car ils ne la financent plus, ils l'empoisonnent. La Banque centrale européenne a, avec sa création monétaire, un rôle déterminant à jouer pour orienter l'argent vers l'économie socialement efficace, celle qui crée des emplois, qui promeut la formation, qui développe les services publics, qui réalise des productions durables,

des services utiles, qui donne toute sa place à la recherche et au développement, respecte les entreprises publiques et l'intérêt général et fait prévaloir la coopération sur la guerre économique.

Mais, pour cela, il faut changer la mission de la Banque centrale européenne. Elle doit refinancer les banques avec des taux d'intérêt très différents selon qu'il s'agit de crédits destinés à l'économie saine que je viens d'évoquer ou, au contraire, voués aux opérations financières malsaines. Les conditions d'accès aux crédits doivent être très avantageuses dans le premier cas et extrêmement dissuasives dans le second. Dans le même temps, il faut naturellement des contrôles rigoureux des banques et des fonds et il faut instituer une taxe sur les mouvements de capitaux financiers. Il faut enfin travailler à la refondation des institutions économiques internationales, comme vient de le réclamer avec force et avec raison le président Lula devant les Nations unies.

En troisième lieu, enfin, il faut rompre avec la suffisance et la condescendance d'une petite élite expliquant au citoyen qu'il n'y a pas d'autre choix qui vaille que les siens. Puissions-nous au moins discuter sérieusement de tout cela avec un esprit ouvert et un grand sens des responsabilités. Alors la crise aurait au moins servi à quelque chose.

Hanne Dahl, au nom du groupe IND/DEM. – (DA) Madame la Présidente, la première nouvelle que j'ai entendue lorsque j'ai allumé l'autoradio en partant pour l'aéroport lundi de bon matin était que ma banque était en train de traverser une grave crise financière. Heureusement pour moi, je ne suis qu'une simple épargnante, je ne devrais donc pas perdre d'argent, mais les actionnaires sont effondrés. La crise financière mondiale a touché ma petite banque. Le cœur du problème réside dans le développement de la mondialisation, et notamment du droit pour les capitaux de circuler librement par-delà les frontières. Nous avons découvert une spéculation dont nous n'avions jamais entendu parler et n'ayant d'autre but que de générer des profits pour quelques détenteurs de titres. Cette pratique ne peut qu'endommager l'économie réelle, comme nous pouvons le voir aujourd'hui, la spéculation sur le marché du logement américain ayant déclenché une crise financière internationale.

Par conséquent, il faut arrêter de penser que la libre circulation des capitaux est la seule voie qui mène vers la croissance et la richesse. Cette fluidité ne profite qu'aux spéculateurs et aux fraudeurs fiscaux. Je ne pense pas que les citoyens ordinaires et les personnes souhaitant investir dans des entreprises et financer l'achat et la vente de biens soient opposés à des contrôles destinés à vérifier qui envoie une grande quantité d'argent à l'étranger et à quelle fin. Le contrôle des mouvements de capitaux donnerait à la démocratie plus de poids et la possibilité d'exercer une influence.

Quelle est donc la solution à la crise immédiate? Un filet de sécurité financé par les contribuables ne ferait que renforcer la politique spéculative agressive dans le secteur financier, ce qui reviendrait à promouvoir la pire forme de capitalisme. Les banques elles-mêmes doivent se refaire une santé après tous ces crashs et ces crises, ce n'est donc ni aux banques nationales, ni aux contribuables de faire ce geste. Le consultant financier danois Kim Valentin suggère de créer un fonds d'urgence financé par les banques elles-mêmes. Il est essentiel que la contribution des banques à ce fonds d'urgence soit suffisamment importante pour les inciter à se surveiller les unes les autres et à intervenir au cas où une crise se profilerait, puisqu'elles devront elles-mêmes payer pour y mettre un terme.

Je propose que nous utilisions l'UE pour établir des règles strictes en ce qui concerne la taille du fonds d'urgence des banques. Cela permettrait également de répondre au souhait du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, en faveur d'une politique économique mondiale responsable. Les banques doivent arrêter de se comporter comme des enfants qui n'ont jamais essayé de tomber et ne savent pas qu'ils peuvent se blesser.

Piia-Noora Kauppi (PPE-DE). - (EN) Madame la Présidente, je ne partage pas le point de vue de mes collègues qui reprochent à la Commission son manque d'action. Je pense que la plus grosse erreur que la Commission aurait pu faire aurait été de penser qu'une réglementation accrue est toujours la solution appropriée. Toutes les propositions de la Commission devraient être proportionnées, équilibrées et ciblées.

Je ne suis que moyennement satisfaite de la manière dont la Commission a réagi jusqu'à présent, mais je reste persuadée qu'elle détient tous les outils nécessaires pour améliorer le cadre réglementaire qui entoure les services financiers. Ces améliorations devraient tout d'abord se fonder sur les législations et les bases juridiques existantes. Des mesures non contraignantes pourraient ensuite être envisagées. Enfin, si aucune amélioration ne se fait sentir, alors nous devrons nous tourner vers de nouvelles réglementations.

Je pense que, parfois, certains ont tendance à oublier tout ce que l'Europe a déjà accompli. Depuis 2000, nous avons procédé à une refonte importante de nos législations en matière de services financiers et nous

avons déjà mis à jour la plupart des règlements pertinents. L'Europe dispose d'un cadre juridique moderne et sophistiqué. Je pense que notre exemple est déjà suivi par de nombreuses personnes aux États-Unis et que nous n'avons donc pas besoin de modifier radicalement notre approche.

Enfin, je voudrais ajouter qu'il convient évidemment de tenir compte du fait que notre cadre de supervision n'est pas aussi parfait qu'il pourrait l'être. Nous devrions développer - en nous appuyant sur la feuille de route ECOFIN - la manière dont les autorités de supervision travaillent en Europe, mais nous ne devrions pas perdre de vue la dimension mondiale des choses. Nous devons garder à l'esprit que le secteur financier est probablement l'industrie la plus mondialisée à l'heure actuelle et que nous ne pouvons pas agir en vase clos. Nous devons nous rappeler que nous vivons en interaction avec le monde extérieur et nous devrions essayer de développer des normes, une reconnaissance mutuelle et une convergence avec les acteurs transatlantiques - car c'est précisément comme cela que nous pourrons ouvrir la concurrence - ainsi que des règles efficaces permettant de protéger les particuliers et de régir la manière dont les choses évoluent.

Un dernier mot à propos de la BCE. Je pense que nous pouvons la remercier, car elle a fait du bon travail. Les conséquences sur l'économie européenne, tant sur l'économie financière que sur l'économie réelle, auraient été bien plus graves si la BCE n'avait pas résolu le problème des liquidités. Je pense que la BCE devrait être félicitée pour son initiative.

Pervenche Berès (PSE). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre – nous regrettons l'absence de la ministre en charge –, Monsieur le Commissaire, les socialistes sont partisans du marché mais ils savent que, sur un marché, il y a des acteurs honnêtes, il y a des voleurs et que donc il y a besoin de gendarmes. Il est étonnant de constater que, quand on cherche à mettre en place des gendarmes modernes pour réguler des voleurs modernes, eh bien tout d'un coup, on est accusé d'archaïsme.

Nous avons besoin d'une supervision et d'une régulation modernes. Et pour cela, il n'y a pas trop de risques que nous nous précipitions et que nous prenions le risque d'une législation inadaptée ou précipitée du type Sarbanes-Oxley car nous sommes plus d'un an après le déclenchement de la crise et, lorsque le commissaire Charlie McCreevy était venu le 11 septembre 2007 devant la commission économique et monétaire, il avait pointé du doigt, comme bouc émissaire principal, les agences de notation. Nous sommes plus d'un an après et nous n'avons toujours pas de proposition. Je ne pense pas que cela soit du *better regulation*.

Quant à la feuille de route que vous avez élaborée en octobre et en décembre 2007, je l'ai là, je l'ai pointée, point par point. Franchement, d'abord cette feuille de route n'était peut-être pas à la hauteur de la crise que nous connaissons aujourd'hui et ensuite, lorsque je regarde le respect du calendrier, il y a fort à redire.

Le Président de la République française nous annonce une initiative: il va dénoncer les responsables et réunir tout le monde autour de la table pour discuter. Mais de quoi va-t-il discuter? Reprendre la feuille de route qui a déjà été définie par le Forum de stabilité financière et que personne ne sait mettre en œuvre parce que, dans le Forum de stabilité financière il n'y a pas les autorités pour mettre en œuvre cette feuille de route?

Alors que lui-même, comme première réaction à la crise, est allé se précipiter à Londres, à l'automne 2007, pour valider la stratégie de Gordon Brown qui voulait mettre en place un système d'alerte précoce, plutôt que renforcer le bras armé de l'Europe, celui que M. Barroso défend aujourd'hui à Washington, et j'espère qu'il pourra contraindre son commissaire Charlie McCreevy pour que le bras européen en matière de régulation et de supervision des marchés financiers soit aussi fort que nécessaire...

(Le président retire la parole à l'orateur)

(Intervention hors micro de M. Purvis sur le temps de parole)

La Présidente. - Je suis désolée, j'ai interrompu Mme Kauppi et j'ai interrompu Mme Berès. Je suis en général équitable, Monsieur le Député.

Daniel Dăianu (ALDE). – (EN) Madame la Présidente, l'avidité, l'euphorie et l'argent bon marché sont-ils les seuls à blâmer pour tout ce désordre? Qu'en est-il des défaillances du modèle d'«octroi puis cession», qui a augmenté le risque systémique? Qu'en est-il du système de rémunération, biaisé et totalement dépourvu d'éthique, qui a encouragé la prise de risques inconsidérés? Qu'en est-il des valeurs d'investissement qui ont jetées à la poubelle? Et les conflits d'intérêts? Et les banques qui s'engagent dans des transactions de type casino? Et le secteur bancaire «caché», qui mise à l'extrême sur l'effet de levier et la spéculation? Pourquoi les décideurs politiques n'ont-ils pas tiré les leçons des précédentes crises, en dépit des avertissements qui leur étaient adressés? Souvenez-vous de ce que disaient Lamfalussy, Gramlich, Volcker et Buffett il y a quelques années.

L'argument selon lequel la réglementation étoufferait l'innovation financière est tout simplement grotesque. L'innovation financière n'est pas toujours saine. Un système pyramidal quasi-international, tel que celui développé au cours de la dernière décennie par le recours à des produits toxiques, doit-il être toléré? La situation actuelle est due à un manque de réglementation et de supervision, ainsi qu'à une mauvaise connaissance des marchés financiers, de leur fonctionnement et du risque systémique. Il ne faut pas confondre marchés libéralisés et marchés déréglementés. Les corrections seront très pénibles, en particulier aux États-Unis, mais l'Europe n'est pas immunisée contre la récession économique. Les marchés étant mondiaux, les solutions ne devraient pas partir dans tous les sens. Une coordination internationale est nécessaire pour restaurer la confiance.

(La Présidente retire la parole à l'orateur.)

PRÉSIDENCE DE M. COCILOVO

Vice-président

Roberts Zīle (UEN). – (LV) Je pense que nous pouvons utiliser une phrase familière pour décrire la situation des marchés financiers: «la fête est finie et, maintenant, les marchés ont la gueule de bois». Quelqu'un devra payer le prix fort pour calmer les maux d'estomac, mais naturellement, certains pays et certaines entreprises tireront des avantages de cette situation catastrophique. En d'autres termes, il existe plusieurs sources d'énergie et des entreprises et des États particulièrement développés qui ont misé sur cette situation pour engranger des bénéfices supplémentaires, et cela modifiera clairement le centre et l'équilibre de l'influence politique dans le monde. En Europe, je pense que ce sont les nouveaux États membres de petite taille qui sont les plus affectés par cette situation. Les mauvaises politiques structurelles et fiscales adoptées à un moment de forte croissance économique entraînent aujourd'hui des menaces économiques et sociales évidentes dans la plupart de ces États, y compris dans le mien, la Lettonie.

Le grand nombre de prêts privés nationaux en euros souscrits auprès des banques des États membres de la zone euro, la forte proportion d'argent étranger dans le secteur bancaire et la croissance rapide des salaires pour approcher le niveau des salaires moyens européens exprimés en euros, pourraient conduire à une réévaluation des monnaies nationales. Dans ce cas, les remboursements à long terme à des institutions financières situées dans la zone euro sont susceptibles de devenir une nouvelle charge pour les citoyens et les entreprises de ces États membres. Si le couloir d'échange d'une monnaie nationale est élargi par rapport à l'euro, l'inflation, qui est déjà élevée, pourrait gagner du terrain et retarder encore l'entrée des nouveaux États membres dans la zone euro.

Si le montant total des prêts privés en terme de remboursements aux banques s'élève à un pourcentage à deux chiffres du PIB, les citoyens de ces États ne seront pas optimistes. Au contraire, cela donnera lieu à un pessimisme politique prononcé et aura une influence sur la manière dont l'opinion publique considère l'Union européenne en tant qu'institution, avec tout ce que cela implique également pour le Parlement en termes de politique dans les nouveaux États membres.

John Whittaker (IND/DEM). - (EN) Monsieur le Président, la crise financière fait rage et les pays de la zone euro traversent une période de récession. On nous répète sans arrêt que la solution consiste à introduire plus de réglementation pour que le secteur financier fonctionne mieux.

Mais nous sommes aujourd'hui confrontés à un problème et changer les règles après l'apparition de ce problème ne va pas nous aider à le résoudre.

J'exhorte mes collègues à envisager une toute autre approche face aux difficultés économiques actuelles. Ces dernières nous donne le signal que nous ne pouvons continuer sur la même voie. Grâce à la baisse des prix des emprunts et des importations, nous avons vécu au-dessus de nos moyens et nous ne pouvons continuer à consommer au même rythme.

Les ajustements ne se feront pas sans mal, mais ils sont nécessaires. Cette période difficile nous envoie un autre message qui est encore plus évident, mais qui ne sera pas entendu dans nos institutions. C'est que l'UE ne peut continuer à élaborer ses imposants programmes législatifs au nom de la santé et de la sécurité, de la protection des consommateurs, de l'égalité sociale, pour ne citer que quelques exemples, car tous ces programmes ont pour principal effet d'augmenter les coûts et d'étouffer l'activité de production dont notre prospérité dépend.

En ces temps difficiles, le seul message qu'il y a lieu d'entendre, c'est que les pays européens n'ont tout simplement plus les moyens d'assumer les coûts qu'impliquent l'Union européenne, ses institutions et son cortège de législations.

José Manuel García-Margallo y Marfil (PPE-DE). – (*ES*) Monsieur le Président, je vais essayer d'être très clair, compte tenu de la diversité des opinions qui ont été exprimées par mon groupe.

Premièrement, la crise actuelle n'est pas une malédiction biblique ou un châtiment des dieux. Les marchés ont eu des ratés et ces ratés ont suscité des interventions qui auraient ravi Keynes lui-même. Si les marchés ont eu des ratés, nous devons corriger les causes à l'origine de ces problèmes sur les marchés. En d'autres termes, nous devons agir.

Cette action implique plusieurs choses. En premier lieu, nous devons administrer un traitement de choc pour sortir le patient du coma dans lequel il est actuellement plongé. Je voudrais rappeler à la Commission et au Conseil que, si le problème de liquidités peut facilement être résolu par la Banque centrale européenne, celui de la solvabilité est un problème qui les affecte directement: le Conseil, la Commission, ainsi que les États membres.

Deuxièmement, pour que cela ne se produise plus, nous devons savoir ce qui n'a pas fonctionné sur les marchés et quels sont les principes que nous devrions rétablir. Il y a eu des ratés dans le domaine de la gestion des risques, de la gouvernance et, enfin, en termes d'éthique.

Cela signifie que nous devons rétablir certains principes de base: la transparence dans les produits, dans les institutions et sur les marchés; la responsabilité des gestionnaires; la confiance entre l'économie financière et l'économie réelle et le rôle central de la politique.

Je suis d'accord avec le Conseil lorsque celui-ci affirme que l'époque de la déréglementation totale est révolue. Ni les marchés, ni l'industrie ne peuvent s'autoréguler.

L'ultime prescription - qui est nécessaire pour vacciner le patient et s'assurer que cela ne se reproduise plus sous cette forme ou sous une autre - consiste à poursuivre l'intégration des marchés. Nous devons atteindre une dimension critique suffisante, comme l'ont fait les États-Unis. Nous devons établir une démocratie de l'euro pour que notre monnaie puisse exercer une certaine influence dans le monde pour surmonter cette crise qui revêt une dimension mondiale. Enfin, nous devons revoir le cadre réglementaire et les normes de supervision, puisque c'est là que le bât blesse.

Je ne suis donc pas en faveur d'une législation non contraignante, de codes de bonne conduite ou d'une autorégulation. Il nous revient à tous d'apporter une réponse à nos citoyens, car, en définitive, ce sont eux qui paieront les pots cassés.

Elisa Ferreira (PSE). – (*PT*) Comment pourrais-je résumer la crise actuelle en une minute? Celle-ci découle directement du choix de ne pas exercer de supervision appropriée sur les activités des marchés financiers. Une bonne réglementation n'est pas l'ennemie des marchés. Au contraire, elle est indispensable à leur survie. Il y a des personnes qui sont responsables des pertes, mais ce sont les citoyens qui paieront pour les excès de ces dernières et pour le manque de supervision exercée par l'État.

La sonnette d'alarme a été tirée il y a déjà quelques temps. Le rapport Rasmussen, que le Parlement a adopté hier à une très large majorité, contient des propositions concrètes concernant le risque que représente un niveau d'endettement excessif, le manque de transparence et les conflits d'intérêt, mais ce rapport est le fruit du travail entamé par le groupe socialiste bien avant le début de la crise, en 2007.

Le rapport d'initiative élaboré par Ieke van den Burg et Daniel Dăianu suit le même chemin. L'Union européenne est un partenaire majeur sur la scène internationale et je félicite le commissaire Almunia pour son intervention aujourd'hui, mais le commissaire McCreevy partagera-t-il ce point de vue? La paralysie qui frappe la Commission en rapport avec ces questions est injustifiable. Le Parlement fait ce qu'il a à faire. Il serait temps que les autres institutions en fassent de même.

Margarita Starkevičiūtė (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, il est bien dommage que M. Schulz soit déjà parti. Je voulais signaler qu'il était encore trop tôt pour dire qui fera faillite, car personne ne sait qui sont les investisseurs finaux qui détiennent les produits toxiques. Peut-être s'agit-il de banques publiques.

Néanmoins, je voudrais vous encourager à voir les évènements sous un angle plus large et rappeler que le Parlement a avancé, pas plus tard qu'au début de cette année, plusieurs propositions intéressantes qui ont été rejetées par le Conseil et la Commission. Premièrement, nous avions demandé que la gestion économique au niveau européen soit adaptée à la lumière des développements survenus au niveau mondial et que les grandes orientations des politiques économiques soient actualisées. Nous avions également suggéré de garantir le respect absolu des règles de concurrence en vigueur dans l'UE et de ne pas permettre l'éviction du marché des petites et moyennes entreprises ou la création de monstres tellement grands que leur chute serait catastrophique. Nous devons promouvoir et préserver notre culture commerciale traditionnelle nationale. D'ailleurs, le slogan de l'Union européenne n'est-il pas «unis dans la diversité»?

John Purvis (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, espérons que la proposition américaine de racheter les produits toxiques fonctionne, car si ce n'est pas le cas, il est plus que probable que cette épidémie se propagera dans nos contrées. Je voudrais que M. Jouyet et M. Almunia confirment que nous sommes réellement prêts à nous défendre. Disposons-nous de bailleurs en dernier recours prêts à affronter le pire dans le cas où cette initiative échouerait? D'un simple problème de liquidité, nous sommes en train de passer à un problème de solvabilité.

Il est vrai que nous devrons, le temps venu, passer en revue nos moyens de défense réglementaires, mais cela ne peut et ne doit pas être fait dans la précipitation, au beau milieu de la tourmente. Nous risquerions alors de réagir de manière excessive, en imposant des conditions qui ne feraient qu'assombrir les perspectives d'emploi et d'investissement dans nos économies pour les années à venir.

Ce que nous devons absolument faire sans plus tarder, c'est restaurer la confiance. Monsieur Almunia, vous avez prononcé ce mot à plusieurs reprises. Voyons comment nous pouvons procéder.

J'inviterais tout d'abord les dirigeants des plus grandes économies d'Amérique, d'Europe, du Moyen- et d'Extrême-Orient à se réunir dans les jours qui viennent et à assurer sans équivoque au monde entier que tous les moyens nécessaires pour éteindre le feu seront mis en œuvre dès que l'incendie se déclarera. Lorsque les flammes et les braises seront éteintes, alors seulement nous pourrons procéder à l'autopsie des victimes et voir comment cela a pu se produire et ce que nous devons faire pour éviter que cela reproduise à nouveau.

La confiance est la base essentielle sur laquelle reposent tout système financier et toute économie mondiale un tant soit peu dynamiques. Les dirigeants politiques des économies de marché doivent maintenant se réunir - pas d'excuses, pas de mise en retrait, pas de disputes - et ce, au plus haut niveau - je pense évidemment à un sommet - car il en va de leur responsabilité de restaurer la confiance.

Wolf Klinz (ALDE). - (*DE*) Monsieur le Président, mes chers collègues, en dévoilant son plan de sauvetage d'une valeur de 700 milliards de dollars, destiné à débloquer le secteur financier du pays, le secrétaire au Trésor Henry Paulson a qualifié ces dernières semaines de période «humiliante» pour les États-Unis.

La situation aux États-Unis est en effet alarmante. Le système financier américain, avec ses banques d'investissement, ses fonds spéculatifs et ses produits structurés - qui ne sont pas soumis à la supervision bancaire habituelle - et ses nombreuses opérations commerciales effectuées par des sociétés spécialement fondées à cet effet et ne figurant dans aucun bilan, s'est littéralement effondré. Il est peu probable que celui-ci ressuscite rapidement sous sa forme originale. Les deux dernières véritables banques d'investissement - Goldman Sachs et Morgan Stanley - se sont maintenant tournées vers le secteur bancaire commercial. La promesse d'offrir à tout un chacun la possibilité d'obtenir de l'argent à des faibles taux d'intérêt afin de stimuler toujours plus la croissance, le profit et la liquidité s'est avérée être une illusion: ce type de mouvement perpétuel n'existe tout simplement pas. Une situation où tout un chacun mène un train de vie élevé en ayant recours à l'endettement, où chaque jeune possède déjà une voiture, une maison et tout ce dont il peut rêver, n'est évidemment pas durable sur le long terme. L'économie réelle nous a rattrapé: sans emploi, il n'y a pas d'épargne; sans épargne, il n'y a pas d'investissement; et sans investissement, il n'y a pas de croissance durable.

Nous, Européens, devrions tirer les leçons du désastre américain. Il n'y a pas d'autre alternative que de consolider le budget. L'argent ne pousse pas sur les arbres. L'apport d'un approvisionnement abondant d'argent bon marché, que les Socialistes réclament constamment de la part de la BCE, ne résoudra pas le problème. Au contraire, il ne fera que l'empirer.

La Commission devrait mettre en œuvre les propositions adoptées par le Parlement en ce qui concerne la sécurisation, le maintien des produits structurés dans les comptes des donneurs d'ordre, l'adoption d'une réglementation accrue, l'élaboration d'un code de bonne conduite pour les participants au marché et d'autres mesures diverses. Elle devrait le faire aussi rapidement que possible, mais en faisant preuve de diligence et en gardant le sens des proportions.

Jean-Paul Gauzès (PPE-DE). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Monsieur le Commissaire, je voudrais tout d'abord remercier Monsieur le Ministre: merci de votre disponibilité et de votre grande compétence dans tous les domaines.

L'Europe ne peut pas continuer à subir périodiquement les conséquences de crises qui trouvent leur origine dans le fonctionnement du capitalisme américain, ceci a été je crois largement dit par les collègues qui ont parlé avant moi. Cette position n'est pas inamicale à l'égard des États-Unis. Elle procède d'un constat évident: la crise est le résultat de dysfonctionnements graves auxquels il faut apporter des remèdes vigoureux. L'autorégulation ne suffit pas.

Mais aujourd'hui, la crise est mondiale. Vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Ministre, il faut apporter des éléments nouveaux, régulations et réglementations, et procéder à l'évaluation des bilans et de la solvabilité des banques, des agences de notation, des fonds souverains, des rémunérations, de la transparence, de la supervision, des normes comptables. Tout ceci mérite d'être approfondi et amélioré.

Il faut, et ceci a été aussi beaucoup dit, rétablir la confiance dans le système financier qui constitue l'un des éléments essentiels de la vie économique. À cet égard, et je ne partage pas les critiques qui ont été faites, la Présidence française a été réactive. Les propos du président Sarkozy, qui s'exprimait au nom de l'Union européenne, ont donné à New York des signaux forts et la réunion élargie du G8 qu'il propose est véritablement un point important qui permettra de réunir autour d'une table les différentes puissances qui interviennent aujourd'hui dans le monde économique.

Pour dégager des règles mondiales, on ne peut plus régler simplement les questions en Europe. Il faut que l'Europe avance, bien évidemment. À cet égard, on peut regretter une certaine lenteur, mais il faut aussi que des règles soient édictées au niveau mondial. L'économie est mondiale, les règles doivent donc être mondiales.

Un gros travail reste à faire et j'ai confiance dans les propositions que vous avez annoncées tout à l'heure, Monsieur le Ministre, pour faire en sorte que dans les semaines ou dans les mois qui viennent, des pistes de solution soient trouvées. Il serait illusoire de penser que ces questions peuvent se régler en quelques minutes.

Karsten Friedrich Hoppenstedt (PPE-DE). - (*DE*) Monsieur le Président, ces derniers jours, le système financier américain est entré dans une zone de turbulences - et le mot est faible. Les journaux ont annoncé que la société Lehman Brothers Holdings avait été forcée de déposer une demande de règlement judiciaire. Je voudrais soulever deux points à cet égard. Premièrement, les autorités américaines prévoient de déployer une aide massive. Cependant, cela ne suffira pas à mettre un terme à la crise ou à nous protéger contre d'autres mauvaises surprises à mesure que la situation évolue.

Deuxièmement, il est effectivement nécessaire de déterminer quels sont les mécanismes réglementaires qui pourraient être améliorés et les domaines où il serait possible d'introduire plus de transparence. Malheureusement, le fait d'améliorer la réglementation existante et d'en élaborer de nouvelles ne suffira pas à éviter toutes les mauvaises surprises que nous réservent encore les marchés financiers, car nous ne sommes pas suffisamment au fait de tous les mécanismes bancaires existants.

Vous vous demandez pourquoi je dis cela? Laissez-moi vous donner un exemple. Les surprises peuvent provenir, par exemple, des conventions de compensation conclues entre les banques, qui jouent un rôle très important dans la minimisation des risques. Bien sûr, les banques ne peuvent tenir compte de ces conventions dans leur évaluation des risques que si celles-ci ont force exécutoire. De meilleures règles permettraient-elles de lever, à l'avenir, l'incertitude qui plane sur la validité des conventions de compensation? Je ne le pense pas. C'est pourquoi je crois que même des réglementations solides et fiables ne nous permettront pas d'éviter les mauvaises surprises.

Manuel António dos Santos (PSE). – (*PT*) Monsieur le Président, la crise financière actuelle, qui sera bientôt économique et ne tardera pas à devenir sociale, et peut-être même politique, aurait pu être anticipée, dans la mesure où elle était prévisible. Il est regrettable que le dogmatisme ultralibéral et l'économie de la spéculation financière, que l'on appelle également «économie du diable», ait pris le pas sur les préoccupations sociales et sur l'économie de l'esprit d'entreprise et de l'action, qui est la seule économie capable de générer de la richesse tout en étant au service des citoyens.

Comme l'a souligné le commissaire Almunia, la réglementation a échoué. Elle a été sanctionnée et doit maintenant être complètement revue. La crise qui frappe le système financier mondial est structurelle, le commissaire l'a dit également. Par conséquent, il ne sera pas suffisant de simplement utiliser les instruments politiques qui sont aujourd'hui à notre disposition. L'attitude de la Banque centrale européenne, qui persiste

à vouloir appliquer des remèdes inadaptés à la maladie actuelle, l'optimisme aveugle dont font preuve certains membres du Conseil Ecofin, qui, il y a tout juste 15 jours, s'est dit surpris des dimensions prises par la crise, et l'attitude du commissaire McCreevy, qui propose de changer quelque chose pour que tout reste pareil, sont inacceptables.

La Commission a maintenant le devoir d'utiliser tous les instruments dont elle dispose et de mettre la pression sur les États membres afin de créer de nouveaux instruments. Cette responsabilité l'oblige notamment à accorder une attention particulière aux recommandations judicieuses et ambitieuses formulées par le Parlement européen à la suite du rapport Rasmussen.

Dumitru Oprea (PPE-DE). - (RO) On dit que personne ne peut échapper à la mondialisation. Cela est également vrai pour les marchés financiers mondiaux. Tant que les profits étaient présents aux quatre coins du monde, personne ne trouvait rien à redire, mais maintenant qu'il y a des pertes, c'est la faute du capitalisme. Selon nous, les responsables sont, dans une large mesure, les autorités publiques, qui ont oublié l'une de leurs principales infrastructures, l'infrastructure financière. Cette dernière est pourtant tout aussi importante que les routes, les chemins de fer ou les compagnies aériennes.

Ce que les États-Unis et l'Union européenne, ainsi que ses États membres, essaient de faire aujourd'hui, c'est de poser les fondations d'une nouvelle infrastructure, à savoir l'infrastructure financière mondiale. Malheureusement, les interventions publiques arrivent un peu tard. Il ne s'agit pas d'une nouvelle réglementation, mais d'une fluidisation, d'une supervision des flux financiers mondiaux, et tous les États devraient prendre part à ce processus, qui permettra au système financier de retrouver sa crédibilité.

Proinsias De Rossa (PSE). - (EN) Monsieur le Président, le commissaire McCreevy nous affirmé lundi que les fonds spéculatifs n'étaient pas à l'origine des turbulences actuelles. Si l'on en croit le *Guardian* d'aujourd'hui, le milliardaire John Paulson a été cité hier comme étant l'un des grands patrons de fonds spéculatifs ayant vendu à découvert des actions des banques britanniques, en misant près d'un milliards de livres sterling sur le fait que ces actions seraient bientôt en chute libre. L'an dernier, sa société Paulson & co, dont le siège est situé à New York, est devenue l'un des fonds spéculatifs les plus prospères après avoir misé sur l'effondrement des prêts hypothécaires à risque, qui se sont ensuite avérés toxiques dans le contexte de la pénurie de crédit. Paulson & co a misé sur la faillite de quatre banques de proximité, parmi lesquelles HBOS, qui a été contrainte d'accepter, la semaine dernière, un rachat de sauvetage par Lloyds TSB après avoir vu la valeur de ses actions chuter très rapidement.

Si le commissaire McCreevy n'est pas disposé à réglementer toutes les institutions financières, alors il devrait être forcé de se retirer. La Commission a la responsabilité de veiller à ce que ces institutions ne soient pas autorisées à piller les fonds de pension, les économies des épargnants et les nombreux emplois qu'offre le secteur. Nous devons les en empêcher et le seul moyen d'y arriver est d'introduire plus de transparence et de réglementation dans ce domaine. La fameuse «main invisible» du marché est en fait celle d'un voleur à la tire et, plus elle reste invisible, plus le nombre de poches qu'elle parvient à vider est élevé.

Le Président. – Je pense que M. De Rossa suggère d'offrir au commissaire McCreevy un abonnement au *Guardian*. Le bureau du Président examinera cette proposition.

Olle Schmidt (ALDE). – (SV) Monsieur le Président, il est normal que nous réagissions au vu des régimes de compensation et de primes absolument indécents qui ont été mis en place. Je pense que nous sommes tous scandalisés et cela se comprend aisément. Néanmoins, je me dois de dire, à l'issue de ce débat, que la rhétorique politique, aussi véhémente soit-elle, n'est pas la solution qui permettra de mettre un terme aux crises financières mondiales. Certains jettent le bébé avec l'eau du bain et ne font qu'accentuer la panique qui s'est saisie des marchés financiers la semaine dernière. Cela ne devrait pas se produire dans cette Assemblée. Nous devons nous montrer raisonnables et avisés. C'est la responsabilité que nous ont confiée nos électeurs. Mes amis, nous devons adopter une vision équilibrée, nous devons élaborer des règles et des lois adaptées et efficaces pour préparer le terrain à la croissance et à l'autorégulation. Je m'inquiète lorsque j'entends cette rhétorique véhémente. Elle me rend anxieux et j'ai peur qu'elle ne nous mène à une communauté financière surréglementée incapable de générer la croissance dont nous avons tous tellement besoin. Ce que nos électeurs attendent, c'est de la croissance et des perspectives d'emploi.

Jean-Pierre Audy (PPE-DE). - Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil, chers collègues, j'ai écouté avec stupéfaction les positions des socialo-communistes qui nous disent que c'est la faillite du système. Ils ont la mémoire un peu courte, eux qui ont mis en faillite au XXe siècle toutes les économies qu'ils ont administrées! Le problème est mondial et la réponse doit donc être européenne.

S'agissant de la question financière, Monsieur le Commissaire, j'aimerais savoir si oui ou non vous allez mettre en œuvre le point 6 de l'article 105 du traité instituant les Communautés européennes, lequel prévoit que vous pouvez proposer au Conseil – qui doit alors statuer à l'unanimité – de confier à la Banque centrale européenne une mission sur le contrôle prudentiel des établissements de crédit. Je crois qu'aujourd'hui les citoyens estiment qu'il est temps que nous exercions une surveillance des modalités de contrôle des systèmes prudentiels. Nous ne bâtirons pas notre marché intérieur si nous ne disposons pas d'une politique de régulation européenne.

Dariusz Rosati (PSE). - (EN) Monsieur le Président, cette crise a démontré que le système financier mondial présentait de nombreuses failles. Premièrement, les autorités de supervision n'ont pas réussi à empêcher les investisseurs d'adopter un comportement irresponsable. Nous avons assisté à l'apparition de nouveaux instruments financiers qui ne sont toutefois pas suffisamment transparents et ne permettent pas une évaluation des risques adéquate. Deuxièmement, les propriétaires et les actionnaires des institutions financières n'ont pas réussi à superviser correctement leurs propres gestionnaires, qui se sont attribués des primes et des salaires exorbitants, et tout ça pour quoi? Pour mener leur société tout droit vers la faillite!

Nous devons agir de toute urgence, au moins dans ces deux domaines. Nous ne voulons pas voir en Europe la débâcle financière qui a touché les États-Unis. Nous ne voulons pas voir en Europe une situation où les PDG des institutions financières s'en vont en empochant des dizaines de millions de dollars, tandis que les contribuables sont contraints de payer les factures que ceux-ci ont laissées. Nous attendons de la Commission qu'elle prenne des mesures dans ce domaine.

Jean-Pierre Jouyet, *président en exercice du Conseil.* – Monsieur le Président, merci beaucoup Mesdames et Messieurs les parlementaires pour ce débat absolument passionnant. Nous pourrions rester ici des heures car le sujet mérite effectivement beaucoup de débats et les réflexions dont vous avez fait part sont passionnantes, mais nous avons, malheureusement, des contraintes de temps.

Je tire les enseignements suivants: premièrement, en ce qui concerne la position sur le laisser-faire, sur l'absence de régulation, je crois que, au regard des réserves qui sont dues à ma fonction, je me suis exprimé assez clairement. Il me paraît évident qu'il faut dépasser le débat entre «réglementation» et «absence de réglementation». La déréglementation financière fait partie aujourd'hui des archaïsmes. Une régulation financière forte, moderne, est celle qui représente les solutions d'avenir. Elle doit être adaptée, nous devons aller au-delà de ce qui a été fait jusqu'à présent.

C'est le premier point et, de ce point de vue-là, je suis extrêmement clair. J'ai écouté avec attention ce qu'a dit également Mme Koch-Mehrin et je reprends ce qu'elle a dit, à savoir que la réglementation n'est pas l'ennemie du marché. À chacun ses responsabilités. C'est aux autorités publiques de réglementer, d'adapter les régulations, parce que ce qui est en jeu, c'est la stabilité d'un système, c'est la protection des petits épargnants, c'est la protection des déposants. Je le dis aussi à M. Wurtz: c'est également l'emploi, la croissance, les incidences sur l'économie réelle qui sont aujourd'hui en cause dans cette crise, et c'est pour cela qu'il faut agir, y compris pour les plus modestes, et vite.

Deuxième conviction: l'Europe doit, effectivement, agir dans le cadre d'une coopération internationale renforcée. Il n'y a pas d'autre choix. L'Europe, cela a été dit, doit faire entendre sa voix, sinon – j'allais dire comme d'habitude – nous allons subir ce qui nous vient de réglementations américaines. On l'a déjà fait avec *Sarbane-Oxley*, on a vu les effets que ça avait sur un certain nombre d'entreprises européennes, on a vu ce que ça a donné sur les normes comptables et les normes *market*.

Nous pouvons recommencer aujourd'hui. Le seul avantage, c'est que l'Europe, aujourd'hui, a la possibilité de s'affirmer clairement, comme l'a souligné le commissaire Almunia, comme l'a fait le président de l'Union européenne – le président Sarkozy – de faire entendre sa voix sur la scène internationale, a la possibilité de prendre les rênes, de prendre un temps d'avance. J'appelle véritablement les Européens à se coordonner pour faire en sorte que l'Union ait une présence forte sur la scène internationale, et à avoir une réflexion sur l'architecture financière internationale ainsi que sur les organismes de régulation au niveau international.

Parce que, si aucune initiative internationale n'est prise, il ne faudra pas se plaindre de ne pas avoir d'autre solution que de faire appel à des fonds souverains, que par ailleurs nous souhaitons garder. Je ne porte pas de jugement, mais enfin il faut une certaine cohérence de ce point de vue-là, savoir ce que l'on veut faire et, si l'Europe n'agit pas, eh bien nous nous retrouverons dépendants également d'autres fonds pour stabiliser le système financier.

Troisième conviction: plusieurs l'ont évoquée, dont le président Schulz. Il est vrai que nous devons poser le problème des rémunérations et le problème des gains qui sont liés à des activités cycliques de marché. Le problème des rémunérations des opérateurs de marché doit aussi être vu dans le cadre de cette réflexion internationale. Je ne suis pas le premier à le dire, Gordon Brown l'avait dit en son temps. Cela me paraît logique et il faut qu'il y ait une réflexion approfondie sur ce plan-là.

Il est clair que ce n'est pas seulement une crise économique et financière, c'est aussi une crise de l'éthique, de la responsabilité. C'est une crise de l'éthique économique et cela interpelle tous les acteurs et tous les responsables politiques, quelle que soit leur sensibilité. Comme cela a été souligné, la finance doit rester au service de l'économie et l'économie ne doit pas être victime de la finance, comme l'ont souligné également M. Wurtz et d'autres orateurs dans ce domaine.

Il faut, je l'ai dit, réfléchir au rôle des institutions financières et à la feuille de route qui a été conclue par les ministres des finances avec le soutien de la Commission, sur la base de propositions de la Commission. Parlons des avancées concrètes: je le dis à Pervenche Berès, nous devons aller au-delà et nous devons, sur le plan du calendrier, agir vite. Le commissaire Almunia l'a dit – je retiens ses paroles –, il faut que la Commission puisse agir très vite parce que ce qui est en jeu, et je voudrais terminer là-dessus, c'est la restauration de la confiance.

Ce qui est important, c'est que, même si l'Europe est moins affectée, nous envoyions des messages de confiance. Des messages de confiance, cela signifie l'action, une coopération internationale, ne pas avoir peur d'adapter les régulations, agir vite et avoir des propositions sur la table dans la perspective du Conseil européen du 15 octobre, se servir des propositions de votre Assemblée et, comme cela est indiqué, être attentif au fait que nous sommes confrontés, également, à des mouvements qui n'affectent pas seulement la liquidité – cela a été dit –, mais également la solvabilité de l'ensemble du système financier.

À partir de ce moment-là, c'est bien la confiance économique qui recréera la croissance, et c'est pour cela que nous devons agir extrêmement vigoureusement, sans dogmatisme, et que nous devons utiliser toute la panoplie des instruments qui sont à notre disposition.

Joaquín Almunia, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je rejoins tous ceux qui ont souligné, au cours de ce débat, que nous devions agir; que nous devions réagir face à la transformation profonde qui s'est opérée dans notre système financier; que nous devions tirer les leçons de nos erreurs et que nous devions travailler main dans la main - toutes les institutions européennes - car nous savons que, sans cette coopération interinstitutionnelle, tout ce que nous entreprendrons sera voué à l'échec. Nous devons également travailler en coopération avec les autres acteurs de ce jeu, car, nous le savons, il est ici question des systèmes financiers mondiaux. S'ils n'étaient pas mondiaux, nous ne serions pas touchés aussi durement que nous ne le sommes. Nous devons donc garder à l'esprit que notre influence, nos initiatives et nos décisions devront susciter un niveau élevé de consensus autour de nos positions parmi les autres partenaires et les autres acteurs. Si ce n'est pas le cas - soyons honnêtes - nous paierons le prix pour avoir été clairs mais naïfs, et nous ne serons plus compétitifs au sein de l'industrie financière. Or, nous devons absolument rester compétitifs! Nous devons nous montrer efficaces, rigoureux, capables de tirer les leçons du passé, mais aussi compétitifs.

Comme je l'ai déjà signalé dans mes remarques préliminaires - et je rejoins le commentaire de la présidence - ce que j'entendais par «réaction à court terme», c'était la nécessité de mettre en œuvre la feuille de route ECOFIN le plus rapidement possible - et nous y travaillons, Mme Berès. L'évaluation réalisée il y a quelques semaines à Nice montre que nous sommes en passe d'adopter les décisions prises par le Conseil Ecofin. La semaine prochaine, nous devrons présenter des propositions concernant la directive sur les exigences de fonds propres et, dans quelques semaines, ce sera le tour de la directive sur les agences de notation.

L'adoption rapide de la directive Solvabilité II par ce Parlement et le Conseil est également cruciale. Mais au-delà des frontières de l'UE, il est essentiel que le Forum de stabilité financière poursuive ses efforts. Il s'agit d'une institution extrêmement importante en ces temps de crise - les comités de niveau 3 du cadre Lamfalussy. Nous sommes profondément préoccupés - le Parlement, la Commission, ainsi que, je l'espère, le Conseil - par le manque d'efficacité de certaines réactions à ce niveau. Il s'agit pourtant d'institutions qui devraient travailler de manière bien plus efficace qu'au moment de leur création, il y a quelques années - le Comité de Bâle, l'International Accounting Standards Board, etc. Comme l'a indiqué M. Jouyet, il s'agit là d'une question fondamentale. Par conséquent, nous ne sommes pas seuls. Nous devons réagir rapidement, de manière efficace, en tenant compte de l'ampleur des problèmes qui se posent à nous, tout en nous assurant que notre exemple soit suivi par d'autres - comme c'est le cas dans d'autres domaines réglementaires.

D'un point de vue structurel, malheureusement, nous ne pouvons pas tout résoudre aujourd'hui. Mais il est vrai - et je vous rejoins totalement sur ce point - que la relation entre la réglementation et les marchés se trouvera profondément modifiée à l'issue de cette crise. Il est évident que nos difficultés proviennent, entre autres, d'un problème de réglementation.

Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons établir une relation plus étroite avec les autorités américaines, et ce à tous les niveaux: non seulement au niveau de la Commission et des branches exécutives, mais aussi entre le Parlement et le Congrès, qui est désormais un acteur clé dans la recherche d'une solution aux problèmes spécifiques que rencontrent les États-Unis. Nous devons réagir au niveau multilatéral. La véritable origine de tous ces ratés qu'ont connu les système financiers - l'excès de liquidités, la prise de risques excessifs de la part des acteurs, le faible degré d'aversion pour le risque que nous avons constaté dans le passé - la cupidité, pour reprendre les termes de M. Jouyet - est due à ces déséquilibres mondiaux que les institutions internationales n'ont pas été en mesure de résoudre jusqu'ici. Nous, Européens, devons unir nos forces pour convaincre les autres partenaires sur la scène internationale que, si nous ne nous montrons pas capables d'ajuster ces déséquilibres mondiaux de la manière qu'il convient, ceux-ci poseront de nouveaux problèmes à l'avenir. Nous devons coordonner nos efforts au niveau de l'UE afin d'adopter une position plus claire et plus efficace.

Nous vivons au sein d'une union économique et monétaire. Nous disposons d'un marché intérieur et d'un plan d'action pour l'intégration des services financiers, et pourtant, de nombreux problèmes et de nombreuses barrières intérieures subsistent. Je pense que chacun d'entre nous devrait être conscient que cela nécessitera plus d'intégration européenne, et non pas plus de réactions nationales ou d'attitudes défensives de la part des États membres.

Par ailleurs, nous ne devons pas perdre de vue les défis que nous devrons relever à moyen et à long terme et nous devons préserver, dans ces circonstances extrêmement difficiles, le pacte de stabilité et de croissance, la stratégie de Lisbonne, ainsi que les stratégies dans le domaine de l'énergie et du réchauffement climatique, qui sont d'autant plus importants aujourd'hui. Nous ne pouvons nous permettre d'oublier qu'au delà des défis considérables que nous devons relever à court terme, d'autres défis, tout aussi importants, nous attendent à moyen et à long terme, et que c'est non seulement l'économie mondiale, mais aussi notre avenir qui est en jeu.

Encore un dernier mot: ce point ne figurait pas sur la feuille de route, mais il sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil ECOFIN, et la Commission soutiendra pleinement cette initiative. Nous devons revoir la manière dont sont rémunérés les cadres, les directeurs et les PDG et tous ceux qui peuvent créer la tendance et prendre des décisions sur les marchés. Je voudrais vous dire ceci - et cela s'adresse également au Conseil - en 2004, la Commission - et plus particulièrement, mon collègue Charlie McCreevy - avait adopté une recommandation demandant aux États membres de prendre des décisions à cet égard, afin d'éviter que les mesures d'incitation n'aillent à l'encontre du but recherché. Nous avons examiné ce qui s'est passé depuis lors, au cours des quatre dernières années. Sur les 27 États membres, un seul a réagi positivement à cette recommandation. La Commission est donc ravie de voir qu'un consensus a enfin été dégagé sur ce point, et soutiendra pleinement les initiatives entreprises dans ce domaine important.

Le Président. - Le débat est clos.

Déclarations écrites (règle 142)

Sebastian Valentin Bodu (PPE-DE), par écrit. – (EN) Le système financier américain a été particulièrement secoué ces derniers jours, avec Lehman Brothers qui a été déclarée en faillite et Merrill Lynch qui, craignant de suivre la même voie, s'est résignée à accepter un rachat par la Bank of America. La moyenne industrielle Dow Jones a chuté de 4,4 % le 15 septembre, puis encore de 4,1 % deux jours plus tard. La chute du prix des actions dans le monde entier entre le 15 et le 17 septembre a engendré une perte de 3,6 billions de dollars pour les investisseurs. L'action AIG a chuté de plus de 90 %, passant de 72 dollars US l'an dernier à 2,05 dollars. Le 16 septembre, le gouvernement américain a pris le contrôle d'AIG en y injectant 85 milliards de dollars. Ces «développements» montrent que les États-Unis sont en train de traverser la pire crise financière qu'ils aient connue depuis la «Grande dépression». Ces évènements sont survenus une semaine après que le gouvernement fédéral américain a pris le contrôle de Fannie Mae et Freddie Mac, les principaux organismes de crédit hypothécaire. Le problème, c'est que Lehman Brothers et AIG doivent plusieurs milliards de dollars à des créanciers situés non seulement aux États-Unis, mais également en Europe. L'Europe est-elle prête à absorber le choc qui découlera de son lien indissoluble avec le marché américain? Les 36,3 milliards d'euros injectés sur le marché par la BCE et la Banque d'Angleterre suffiront-ils à écarter le danger?

Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk (UEN), *par écrit.* – (*PL*) Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur les points suivants.

- 1. Le gouvernement américain et la *Federal Reserve* ont, jusqu'ici, débloqué une somme proche du billion de dollars US afin de combattre les effets de la crise financière. Le fameux plan Paulson contient d'autres propositions dont le coût est estimé à 700 ou 800 milliards de dollars supplémentaires. Tout porte à croire que la crise actuelle est comparable à celle de 1929.
- 2. En outre, la BCE a injecté environ 750 milliards de dollars pour améliorer la liquidité, tandis que la Banque d'Angleterre a débloqué près de 80 milliards de dollars. Ces initiatives ne font que confirmer à quel point la situation des marchés financiers européens est alarmante.
- 3. Toutes les mesures mentionnées ci-dessus montrent qu'une intervention forte et décisive de l'État est à nouveau au goût du jour. Même les économistes les plus libéraux reconnaissent la nécessité d'introduire des règles afin d'enrayer la crise et sont effectivement prêts à accepter l'engagement des gouvernements et des institutions financières internationales dans ce processus.
- 4. L'échelle et l'ampleur de cette crise auront des effets négatifs sur le déroulement des transactions dans l'économie réelle. L'économie américaine entrera en récession, ce qui signifie que sa croissance économique sera négative. Mais cela entraînera également un ralentissement de la croissance en Europe.
- 5. Au vu de cette situation, il est impératif que tous les pays renforcent les institutions chargées de la supervision financière, et c'est d'autant plus vrai pour l'UE. Ces institutions doivent être capables d'exercer une supervision plus forte sur les activités des principaux établissements bancaires, fonds d'investissement et organismes d'assurance. Une supervision plus forte est le seul moyen d'améliorer la sécurité financière et de garantir à l'avenir une certaine stabilité financière.

Esko Seppänen (GUE/NGL), *par écrit.* – (*FI*) Nous savons désormais que l'État doit être le garant du capitalisme, non seulement sur le plan militaire, mais également sur le plan financier. Le gouvernement des États-Unis d'Amérique, mère patrie du capitalisme prédateur, a privatisé les profits engrangés grâce à la spéculation et tente aujourd'hui de socialiser les pertes les plus importantes de toute son histoire économique.

Raubtier (prédateur) est le nom allemand utilisé pour désigner ce type de capitalisme. Il provient du mot Raubgier (rapacité), qui est lui-même proche de Raub (vol). Finalement, ces deux mots conviennent assez bien.

Partout dans le monde, les petits épargnants qui s'étaient préparés pour les mauvais jours vont voir une partie de leurs économies s'envoler au cours des années à venir. En effet, les évènements de la semaine passée ont conduit l'économie mondiale au bord de l'implosion et/ou du gouffre. On voit difficilement comment les autorités américaines pourraient rembourser les sommes faramineuses qu'elles sont en train de dépenser et comment, dans un contexte d'inflation et tandis que la valeur de l'argent diminue, elles pourraient surmonter leurs propres difficultés à rembourser leurs dettes et à normaliser le prix excessif de leur actifs.

Les bombes à retardement mises en place par le gouvernement américain et fabriquées par les banques - véritables terroristes du marché enfantés par le capitalisme prédateur, qui ont bâti leur richesse sur des accords de compensation, la vente virtuelle de produits financiers, l'insolvabilité de leurs clients et de fausses polices d'assurances de prêt - ont explosé au visage des contribuables et le reste du monde en paie le prix.

15. Maîtrise des prix de l'énergie (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle en discussion commune :

- la question orale au Conseil relative à la maîtrise des prix de l'énergie, par Hannes Swoboda, au nom du groupe PSE (O-0082/2008 B6-0460/2008),
- la question orale à la Commission relative à la maîtrise des prix de l'énergie, par Hannes Swoboda, au nom du groupe PSE (O-008 3/2008 B6-0461/2008),
- -la question orale au Conseil relative à la maîtrise des prix de l'énergie, par Giles Chichester, Anne Laperrouze, Sophia in 't Veld et Eugenijus Maldeikis, au nom des groupes PPE-DE, ALDE et UEN (O-0089/2008 B6-0463/2008),

- la question orale à la Commission relative à la maîtrise des prix de l'énergie, par Giles Chichester, Anne Laperrouze, Sophia in 't Veld et Eugenijus Maldeikis, au nom des groupes PPE-DE, ALDE et UEN (O-0090/2008 B6-0465/2008),
- la question orale à la Commission relative à la maîtrise des prix de l'énergie, par Rebecca Harms et Claude Turmes, au nom du groupe Verts/ALE (O-0091/2008 B6-0466/2008),
- la question orale au Conseil relative à la maîtrise des prix de l'énergie, par Esko Seppänen et Ilda Figueiredo, au nom du groupe GUE/NGL (O-0093/2008 B6-0468/2008),
- la question orale à la Commission relative à la maîtrise des prix de l'énergie, par Esko Seppänen et Ilda Figueiredo, au nom du groupe GUE/NGL (O-0094/2008 B6-0469/2008).

Hannes Swoboda, *auteur*. – (*DE*) Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir d'accueillir Monsieur le Commissaire et Monsieur le Ministre Borloo. Nous avons plusieurs questions à soumettre, car nous avons l'impression, en toute honnêteté, que l'Union européenne – et ceci s'applique à la Commission et peut-être également au Conseil – a consacré trop peu d'attention aux tendances des prix du pétrole. Malgré tout le respect que je dois au Commissaire, je pense que nous devons insister davantage sur ce point.

Premièrement, j'aimerais me pencher sur l'augmentation des prix du pétrole. J'ai toujours souligné, Monsieur le Commissaire, que des bénéfices considérables sont réalisés. Qu'advient-il de ceux-ci? En réalité, ils ne sont pas investis dans les énergies alternatives, par exemple, ou dans d'autres projets d'investissement importants, ils sont plutôt utilisés pour acheter des actions et verser des dividendes.

Deuxièmement, s'agissant de la chute des prix du pétrole qui est également observable, dans une certaine mesure, la Commission sait-elle si celle-ci se répercute sur les consommateurs? Je crains que ceci ne soit pas le cas, et j'aimerais entendre une réponse de votre part sur ce point également.

Troisièmement, je souhaiterais soulever la question de la pauvreté énergétique, dont nous avons discuté précédemment, qui est également liée aux rapports que nous avons adoptés en comité. Indépendamment de la future législation, rien n'empêche la Commission de présenter un ensemble de mesures très pratiques pour pallier la pauvreté en combustibles. Il ne s'agit pas seulement d'une mesure que la Commission pourrait prendre, il s'agit aussi d'une mesure que chaque gouvernement doit nécessairement prendre. Ici aussi, néanmoins, nous aimerions que la Commission prenne davantage d'initiatives.

Cela m'amène, quatrièmement, à la question de la politique énergétique extérieure et de l'approvisionnement en énergie, et en particulier en gaz, évidemment, qui est un sujet que nous avons abordé souvent. J'entends que vous étiez au Nigeria récemment. Il serait intéressant d'entendre quelles initiatives ont été adoptées dans ce contexte.

Nous assistons à la dérive du projet Nabucco, pour ne citer qu'un exemple. Les Américains ont réalisé l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan. Tout le monde a déclaré que cette réalisation ne serait pas rentable, mais elle est certainement rentable maintenant, avec l'augmentation des prix du pétrole. Ils ont simplement dit: «C'est ce que nous voulons et ce dont nous avons besoin pour diversifier notre approvisionnement en énergie».

Que fait l'Europe? Je pense que l'approche de l'Europe a été beaucoup trop floue pour accomplir certaines choses et je voudrais que le Conseil et la Commission soient plus énergiques et fermes dans leur poursuite de la diversification pour l'Europe, étant donné que cela est important aussi pour notre approvisionnement en énergie. La question de la pauvreté énergétique ainsi que la manière dont nous nous y attaquons constitue une préoccupation particulière au sein de notre groupe, car elle reste un problème très grave en Europe.

Giles Chichester, auteur. – Monsieur le Président, je suis désolé que les socialistes aient choisi d'exprimer leurs préjugés déjà anciens au sujet des bénéfices et des questions sociales dans ce qui est, pour l'essentiel, une question économique et industrielle. En clair, les augmentations des prix du pétrole sont graves pour l'économie réelle – en particulier toute volatilité ou instabilité de ces prix – mais rappelons-nous les leçons que nous avons tirées des années 1970. Parmi ces leçons il y a le fait que les prix plus élevés auront pour effet de pousser l'exploration et le développement des ressources. Ils décourageront la consommation excessive et entraîneront l'efficacité. J'admets que la question de la pauvreté énergétique est un problème important, mais c'est un problème qui doit être traité par des mesures de sécurité sociale et non par des distorsions du marché et des tentatives de plafonnement des prix.

Souvenons-nous également que les prix peuvent aussi bien diminuer qu'augmenter et que les marchés ont toujours tendance à s'échauffer avant de se fixer à un seuil réaliste. La création d'un marché vraiment

concurrentiel est une condition préalable essentielle pour atteindre d'autres objectifs politiques. La question des prix illustre les fondamentaux de la politique énergétique de l'UE et sa situation énergétique. Les trois piliers, à savoir: la nécessité essentielle d'avoir des marchés vraiment concurrentiels, des marchés qui offriront les prix les plus bas et les services les plus efficaces ; la question de la sécurité de notre approvisionnement dans le cadre de notre dépendance à l'égard des combustibles importés ; et la convergence des objectifs de durabilité avec les deux autres éléments de notre politique. Gardons-nous de jeter le bébé avec l'eau du bain parce que nous sommes préoccupés par les augmentations de prix de l'été dernier et que nous oublions que les prix sont autant sujets aux diminutions qu'aux augmentations.

Rebecca Harms, *auteur.* – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Commissaire, Monsieur Chichester, bien sûr les prix peuvent aussi bien diminuer qu'augmenter, mais je pense que la grande majorité d'entre nous ici présents serait d'accord pour dire qu'en raison des ressources énergétiques limitées et de leur disponibilité restreinte, et vu la concurrence croissante à travers le monde en matière d'accès à ces ressources et à leur partage, les prix demeureront probablement très élevés à long terme.

Les évolutions actuelles et le problème de la pauvreté énergétique démontrent que nous n'avons pas encore répondu à cette situation de manière adéquate. Selon moi, il faut s'attaquer aux problèmes sociaux graves liés aux prix élevés de l'énergie par l'entremise d'une politique sociale, mais nous devons également nous assurer en termes structurels que nos sociétés ne gaspillent plus les ressources énergétiques. Monsieur Piebalgs, qui a manifesté son engagement en ce sens au début de son mandat aura sans aucun doute quelque chose à nous dire à ce sujet.

Les objectifs relatifs aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique doivent être poursuivis avec plus de cohérence que cela n'a été le cas jusqu'à présent. Nous avons souvent dit que nous devrions construire un type de maison différent et que nous aurions besoin de types de systèmes de chauffage et de climatisation différents et d'appareils électriques plus efficaces, mais où est l'action concertée à grande échelle dont nous avons besoin pour exploiter le fort potentiel qui est à notre portée en matière d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie?

S'il existe un domaine dans lequel nous avons besoin d'un type de plan directeur européen ou de plans nationaux, c'est bien celui-ci. D'après moi, les Fonds structurels, le Fonds de cohésion, la Banque européenne d'investissement, etc. doivent être utilisés de manière coordonnée afin de poursuivre sérieusement les objectifs que vous, Monsieur Piebalgs, avez proposés à plusieurs reprises il y a trois ans.

Si nous examinons le débat actuel sur les prix du pétrole, par exemple, et que nous regardons ce qui a été proposé dans cette Assemblée en vue de freiner la Commission qui, après tout, voulait rendre les voitures plus rentables énergétiquement, la question que nous devrions nous poser est de savoir si l'idée que les prix vont rester élevés à long terme est réellement prise au sérieux.

Monsieur le Commissaire, je voudrais vous encourager à placer au cœur de l'analyse stratégique de la politique énergétique vos propositions précédentes relatives à l'efficacité énergétique et aux économies d'énergie, car ceci va être le domaine qui déterminera si nous agissons comme il se doit pour nos sociétés ou non et si nous répondons à leurs besoins en périodes de prix élevés permanents.

Anne Laperrouze, *auteur*. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Ministre, chers collègues, les hausses des prix de l'énergie ont de nombreux impacts négatifs, dont le plus visible est la hausse du coût de la vie pour nos concitoyens. Ils mettent en évidence une fois de plus notre dépendance énergétique. Diminuer la fluctuation et surtout la hausse des prix de l'énergie implique de mettre en œuvre diverses actions.

Je vous propose trois réflexions. Le premier angle d'attaque concerne la maîtrise conjoncturelle des prix de l'énergie qu'il convient de mettre en œuvre dès maintenant, c'est-à-dire que les États membres devraient développer des mécanismes fiscaux pour tenter d'effacer la hausse des prix dans le budget des entreprises, dans le budget des ménages. Ils devraient aussi encourager les mesures sociales nationales pour lutter contre la pauvreté énergétique des ménages à faibles revenus.

Le deuxième angle d'attaque est de travailler sur les prix de l'énergie que nous importons. Que proposez-vous pour que l'Union européenne parle d'une seule voix avec les pays producteurs — on dit toujours «parler d'une seule voix» —, pour que ces politiques de voisinage ou accords de partenariat accordent une dimension adéquate à l'énergie? Permettez-moi de vous proposer, peut-être naïvement, une solution qui pourrait apaiser nos relations dans les négociations avec la Russie. Pourquoi ne pas interconnecter le projet de gazoduc Nabucco avec le projet South Stream? Peut-être arriverions-nous dans ce cas-là à faciliter nos relations.

Le troisième angle d'attaque est de diminuer, voire de supprimer – ce qui serait idéal – les importations. Pour ce faire, il nous faut casser ce rapport symbiotique entre hausse de la croissance et hausse de la consommation d'énergie. Il est déterminant que notre croissance ne génère pas automatiquement une hausse proportionnelle de consommation d'énergie. Il faut bien sûr développer les énergies renouvelables ou faiblement émettrices de CO2. Le rapport de notre collègue Turmes est un pas dans ce sens. L'efficacité énergétique est aussi une source d'économie, insuffisamment mise en œuvre pour l'instant. Les textes qui vont arriver sur la table sont donc plus qu'attendus. L'accent doit être mis sur les capacités de stockage physique et technologique de l'énergie, mais aussi sur les vecteurs de consommation de l'énergie.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, si vous avez bon espoir que le paquet énergie/climat soit adopté dans les prochaines semaines? Quelles sont les tendances pour arriver à un paquet ambitieux répondant à ces quelques objectifs?

Esko Seppänen, *auteur*. – (*FI*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, dans la résolution de compromis, les effets de la spéculation sur la hausse du coût de l'énergie sont exclus des prix de l'énergie. Le pétrole virtuel est toutefois vendu six fois plus cher que le pétrole physique sur les marchés des produits dérivés. Le prix de l'électricité est également lié au marché des titres: l'électricité virtuelle est vendue plus cher que l'électricité physique sur les marchés de l'énergie, et sur European Energy Exchange elle coûte cinq fois plus cher.

Il existe d'innombrables preuves que des fraudes ont lieu sur le marché des produits dérivés négociés hors bourse, qui est non réglementé et n'est pas surveillé par les bourses elles-mêmes. L'harmonisation de l'électricité engendrera des profits automatiques inattendus pour les grandes entreprises, et d'ici 2013, l'échange des droits d'émission augmentera considérablement les perspectives de spéculation.

Sur les marchés des produits énergétiques dérivés, les consommateurs sont forcés de payer le prix de la spéculation, de la même manière que sur le marché des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis: les bénéfices ont été privatisés et les pertes sont socialisées. Le capitalisme est un casino où le prix de l'énergie est mis en tombola dans les bourses. Merci.

Jean-Louis Borloo, *président en exercice du Conseil*. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, après avoir écouté les différentes interrogations que se pose au fond tout le monde, permettez-moi de faire trois ou quatre remarques.

La première remarque concerne le caractère assez erratique des prix – dix dollars, puis 140 il y a peu, aujourd'hui 100. On constate effectivement une déconnexion entre l'appréciation du produit lui-même et le marché financier qui fonctionne sur ce produit. Néanmoins, sur le long terme, je crois qu'il est assez clair que les spéculateurs pourront toujours jouer dès lors qu'on a le sentiment que nos besoins énergétiques mondiaux qui, eux, ne font que croître, ne s'appuient pas sur un nouveau mix énergétique moins dépendant des hydrocarbures.

J'observe d'ailleurs qu'à Djeddah à la fin du mois de juin, où le commissaire Piebalgs et moi-même nous sommes rendus et où était réuni l'ensemble des pays producteurs et consommateurs, le message commun était assez clair dans ce domaine. Il y avait une attente claire: il faudrait que les principaux pays consommateurs indiquent clairement qu'ils modifient leur mix énergétique, qu'ils pratiquent l'efficacité énergétique et qu'ils soient moins dépendants des hydrocarbures. Les pays producteurs eux-mêmes en convenaient. Je pense que c'est tout l'enjeu du paquet climat-énergie qui va être présenté, que les 500 millions de consommateurs européens disent: on va vers de l'énergie plus locale, plus autonome, avec un lien plus direct entre producteurs et consommateurs.

Cela dit, sur le très court terme, il est clair qu'il y a un certain nombre de problèmes de régulation, notamment en ce qui concerne la connaissance des stocks commerciaux et pas seulement des stocks stratégiques. Les États-Unis le font, le Japon le fait. Il a été demandé à la Commission d'y réfléchir. Je crois que, fin octobre, début novembre, la Commission présentera une proposition visant à une meilleure transparence à très court terme. Mais une véritable stratégie d'autonomie énergétique et une modification du mix nous paraissent être à moyen et à long terme la réponse la plus adéquate.

Andris Piebalgs, *membre de la Commission*. – Monsieur le Président, je pense que ces questions arrivent à point nommé et que ce débat est très important. La Commission finalise à présent la deuxième analyse stratégique de la politique énergétique, qui est aussi basée sur les débats de cette Assemblée. J'imagine que cette deuxième analyse stratégique sera adoptée en novembre et qu'elle portera spécialement sur les questions que nous avons abordées aujourd'hui.

Il y a sans aucun doute une limite à ce que nous pouvons proposer dans l'analyse stratégique de la politique énergétique en raison de la ratification du traité de Lisbonne, car il comporte un article au sujet de l'énergie qui donnerait davantage l'occasion de rationaliser la réponse. Ceci étant, nous pouvons tout de même accomplir beaucoup de choses.

La Commission pense aussi que les prix du pétrole resteront probablement élevés à moyen et à long terme. La justification qui sous-tend ce type de prévision est la volatilité des marchés quotidiens. Même si le prix du pétrole est de USD 106 ou de USD 110 le baril aujourd'hui, ce qui est bien inférieur à ce qu'on avait il y a peu, soit USD 145, la volatilité quotidienne rend la situation relativement difficile à prévoir et cela a manifestement des répercussions importantes et de grande envergure et mérite une réponse.

Alors qu'il existe clairement une nécessité d'action à court terme par les États membres afin de limiter l'impact sur les ménages les plus vulnérables, la réponse politique principale doit viser à faciliter notre transition vers des manières clairement plus viables de produire et de consommer l'énergie. En d'autres termes, nous devons poursuivre notre objectif de devenir une économie à faible teneur en carbone et économe en énergie. À cette fin, il sera vital de faire progresser les propositions de la Commission en matière de climat et d'énergie, pour donner suite aux engagements politiques du Conseil européen.

Au niveau des réformes structurelles, il est important de souligner que nous faisons face à une augmentation des prix de l'énergie, et que cela ne se limite pas au pétrole: c'est également le cas pour le charbon, le gaz et par conséquent cela affecte aussi les prix de l'électricité. Ces prix sont liés par la structure de fixation des prix: par exemple, les contrats gaziers ont souvent recours aux prix de référence du pétrole; la production d'électricité à partir du gaz est de plus en plus marginale et a donc une influence déterminante sur les prix. Je pense donc qu'il est très important de s'occuper non seulement des prix du pétrole, mais aussi de tous les autres secteurs. La situation renforce clairement la nécessité d'encourager la concurrence dans l'ensemble du secteur de l'énergie. C'est la raison pour laquelle, encore une fois, j'aimerais souligner l'importance de se mettre d'accord rapidement sur le troisième paquet relatif au marché intérieur de l'énergie.

L'Europe peut et doit développer ses propres forces pour faire face à l'économie mondiale de l'énergie, qui connaît une évolution rapide. Un marché intérieur efficace, totalement interconnecté et concurrentiel à l'échelle de l'Europe est une réponse. Celui-ci réduira la vulnérabilité de l'Europe face aux ruptures d'approvisionnement et facilitera notre coopération avec les pays producteurs et les pays de transit. La solidarité entre États membres lors de crises sera rendue possible par les réseaux européens.

Concernant les stocks de carburant européens, nous avons préparé des dispositions législatives qui ont pour vocation de résoudre deux problèmes: primo, il faut que ces stocks de pétrole soient toujours disponibles en temps de crise et puissent être facilement utilisés; secundo, il est question ici de problèmes de priorité à résoudre, de transparence et de production de rapports hebdomadaires sur les stocks commerciaux. À cet égard, même si nous ne sommes pas le consommateur de pétrole le plus important du monde, nous sommes en mesure d'influencer la transparence et de diminuer la volatilité et le degré de spéculation sur le marché.

La spéculation constitue sans aucun doute un problème. Nous avons effectué une analyse. Les éléments de preuve disponibles laissent penser que l'approvisionnement et la demande sont les principaux moteurs des prix du pétrole et que ces données fondamentales vont déterminer les prix élevés dans l'avenir. En même temps, nous poursuivrons notre travail d'analyse pour connaître le type d'impact de la spéculation à un moment donné et pour savoir s'il existe une réelle possibilité de diminuer l'instabilité et de mieux superviser les marchés de l'énergie.

Quoi qu'il en soit, il est très clair que la transparence sur les marchés pétroliers, tant en termes de contrats et d'instruments financiers que de fondamentaux, est impérative. Je souhaiterais également dire que la Commission et les autorités nationales de concurrence prennent des mesures contre les comportements anticoncurrentiels. C'est un moyen pour nous de répercuter les variations de prix du pétrole sur les consommateurs, car les consommateurs utilisent des produits raffinés. La Commission fera des efforts supplémentaires à cet égard – nous suivons cette question – et de nombreuses autorités de concurrence dans les pays membres ont déjà commencé leurs enquêtes pour savoir dans quels délais et à quelle vitesse les variations des prix du pétrole affectent les consommateurs. En même temps, il est très clair qu'il existe des différences entre les différents pays membres, car il existe différentes stratégies d'approvisionnement pour les entreprises concernées. De même, les mélanges de biocarburants opérés dans certains pays influencent aussi la vitesse avec laquelle il est possible de modifier les prix au consommateur en fonction du prix du pétrole. Néanmoins, cette question doit très clairement se trouver au cœur des préoccupations de toutes les autorités antitrust.

Efficacité énergétique, énergies renouvelables et diversification énergétique: il est très clair que nos lignes principales résident dans notre politique en matière de climat et d'énergie et revêtiront une importance extrême dans notre analyse stratégique de la politique énergétique.

Un cadre juridique européen substantiel est déjà en place. De plus, de nombreuses actons sont entreprises au titre du plan d'action pour l'efficacité énergétique en vigueur, qui comprend également des initiatives législatives et des études. Il existe aussi des actions de soutien, par exemple en vertu du programme «Énergie intelligente - Europe».

En ce qui concerne l'instrument législatif européen existant, c'est sa mise en œuvre qui est vraiment essentielle. L'ambitieux objectif 2020 en matière d'économies d'énergie ne peut être atteint sans une transposition adéquate par les États membres. La Commission poursuit avec acharnement les procédures d'infraction afin de s'assurer que les pays membres mettent effectivement en œuvre l'instrument législatif européen existant.

Cette année, la Commission adoptera également un paquet d'initiatives dans le domaine de l'efficacité énergétique. Celui-ci comprendra une communication qui donnera une vue d'ensemble exhaustive des ambitions de la Commission en matière d'efficacité énergétique, ainsi que des initiatives législatives et politiques, plus précisément, des propositions clés concernant une refonte ambitieuse de la directive sur la performance énergétique des bâtiments et une modification de la directive sur l'étiquetage énergétique, en vue de garantir un étiquetage efficace et dynamique. Il n'est pas nécessaire de préciser que les prix constamment élevés de l'énergie ne font que confirmer le besoin d'action en la matière. En outre, nous avons la claire participation de la Banque européenne d'investissement dans ce domaine.

Le Conseil européen, lors de son analyse des réponses appropriées à la situation des prix élevés du pétrole, a souligné l'importance d'un cadre fiscal viable et pertinent.

L'UE et ses États membres peuvent rendre le recours à la fiscalité nettement plus systématique et efficace pour encourager les économies d'énergie. La Commission a l'intention de présenter des propositions et des recommandations en matière d'utilisation rentable de la fiscalité et des incitations fiscales spécifiques, notamment la réduction de la TVA, dans le but de favoriser la demande et l'approvisionnement des biens et des services à faible consommation.

De plus, dans sa révision de la directive sur la taxation de l'énergie, la Commission examinera la manière dont elle pourrait renforcer son soutien à la politique de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie, tout en encourageant l'efficacité énergétique et les réductions d'émissions. L'utilisation plus répandue et systématique des péages routiers, en accord avec les principes de la communication de la Commission relative à l'écologisation des transports, encouragerait également une transition vers des règles de transparence plus économiques sur le plan énergétique.

Concernant le financement des technologies et des recherches liées aux énergies alternatives, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que nous sommes en train de préparer une communication au sujet du financement des technologies à faible émission de dioxyde de carbone, pour donner suite au plan stratégique européen pour les technologies énergétiques. La communication analysera les besoins en ressources pour la recherche et le développement à long terme, les projets de démonstration à grande échelle et la phase de commercialisation de démarrage. Nous prenons en considération les mesures qui utilisent au mieux les investissements publics pour mettre à profit les investissements privés complémentaires, par exemple la création d'une installation spécifique destinée aux projets de démonstration à grande échelle. Celle-ci pourrait être fondée sur des instruments existants tels que l'instrument de financement avec partage des risques, une initiative conjointe de la Commission et de la Banque européenne d'investissement. La Commission encourage également les États membres à utiliser les ressources naturelles, par exemples les ressources potentielles qui pourraient être perçues par l'intermédiaire de la mise aux enchères des quotas d'émissions de CO₂ dans les régimes d'échange des droits d'émissions.

Concernant les aspects de la sécurité énergétique et de la politique étrangère, je reviens à l'idée que l'Europe peut et doit renforcer ses points forts afin de faire face au marché mondial de l'énergie en évolution rapide. Dans le domaine de l'énergie, politique intérieure et politique extérieure vont de pair. Plus le marché commun de l'énergie européen sera fort au plan interne, plus il sera fort envers les fournisseurs d'énergie externes. Nous poursuivons la diversification avec des pays comme l'Azerbaïdjan, le Turkménistan, l'Égypte, l'Irak et le Nigeria, mais il est clair que nous encourageons aussi les relations prévisibles avec les fournisseurs actuels tels que la Russie, et nous espérons réellement que la Norvège va augmenter sa production pour le marché. En effet, il est très clair que le marché de l'UE est très attractif pour les fournisseurs, et nous ne devons pas craindre de manquer de gaz, mais nous devons vraiment travailler en vue d'obtenir des approvisionnements

concurrentiels pour le marché européen, pour ne pas nous retrouver dans une situation dans laquelle nous pourrions être victimes de chantage au sujet des prix.

Qu'en est-il de la question de l'aide aux pays en développement importateurs de pétrole? En raison de la forte incidence de l'accès à l'énergie et de son prix sur le développement et les changements climatiques planétaires, la coopération énergétique est de plus en plus importante pour nos activités d'aide au développement. Il s'agit d'un thème central de ma visite conjointe avec Monsieur le Commissaire Michel à l'Union africaine et à plusieurs pays d'Afrique au début de ce mois. Nous investissons des ressources importantes pour appuyer l'action de ces pays, non seulement pour éliminer la pauvreté énergétique, mais aussi pour les propulser eux-mêmes à l'aide de sources énergétiques propres et neuves.

Concernant les aspects macroéconomiques et sociaux, l'augmentation des seuils des prix du pétrole exerce des pressions sur les consommateurs et sur certains secteurs de l'économie qui font face à des processus d'ajustement difficiles. De manière plus immédiate, la plupart des pays membres ont pris – ou envisagent actuellement – des mesures à court terme en réponse à la hausse récente des prix de l'énergie. Dans l'optique des conclusions du Conseil européen, la plupart de ces politiques sont axées sur les ménages vulnérables. Certains États membres ont aussi mis en œuvre des mesures temporaires visant des secteurs précis ou ils ont discuté de ces mêmes mesures.

Étant donné que l'on prévoit la prédominance des prix élevés de l'énergie à long terme, il est essentiel que les mesures politiques visent à faciliter le changement structurel vers des modèles viables de production, de transport et de consommation. Ceci met également le doigt sur l'importance de la flexibilité des marchés de produits et de main-d'œuvre et de l'ordre du jour de Lisbonne, ainsi que sur l'importance de la transition vers une économie à faible émission de dioxyde de carbone et extrêmement rentable du point de vue énergétique.

Je pense cependant qu'il n'existe manifestement pas qu'une seule réponse à ces questions. Pourtant, le cadre que nous proposons avec le paquet de mesures dans le domaine de l'énergie et du changement climatique et le paquet relatif au marché intérieur de l'énergie est une colonne vertébrale; plus vite il sera adopté, plus forts nous serons, et il y aura aussi plus de concurrence et une diminution des prix pour les consommateurs. En même temps, nous devons être ouverts et honnêtes et dire aux gens : ne vous attendez pas à ce que les prix du pétrole retombent à USD 20 le baril. Cela signifie que chacun d'entre nous doit aussi modifier son comportement, car une partie du problème réside aussi dans notre comportement, et je crois que nous devons vraiment prendre garde dans nos vies quotidiennes.

Jerzy Buzek, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*PL*) Monsieur le Président, nous sommes confrontés à deux problèmes différents. Le premier porte sur le prix du pétrole et du gaz. L'Union importe la plupart des ressources susmentionnées. Le second a trait au prix de l'énergie électrique.

Concernant le premier point, je voudrais dire que les prix du pétrole et du gaz pourraient chuter, si les producteurs, pas seulement les consommateurs, étaient soumis aux forces du marché. C'est un sujet à négocier en tant qu'Union avec la Russie, les pays d'Afrique du Nord et l'OPEP. Nous devons aussi améliorer sensiblement notre efficacité énergétique et nos économies d'énergie. Il est de notre devoir d'agir de la sorte et nous devons accorder la priorité à cette tâche. Nous discutons de ce sujet depuis longtemps maintenant. Manifestement, nous devons aussi développer le recours aux énergies renouvelables et exploiter dans ce domaine nos ressources locales. Cependant, elles ne suffiront certainement pas à satisfaire nos besoins. Cela nous laisse avec notre charbon et notre énergie nucléaire. Si nous souhaitons empêcher des augmentations de prix catastrophiques, nous ne pouvons nous permettre de fermer les yeux sur l'une ou l'autre de ces deux sources d'énergie.

Ce raisonnement m'amène au second point, à savoir, l'énergie électrique. Le coût de l'électricité pourrait être réduit grâce à des efforts déterminés visant à créer un marché européen commun dans le domaine de l'énergie. Une mise en œuvre rapide du troisième paquet sur l'énergie est requise. Nous pouvons aussi contrôler les prix de l'électricité en mettant judicieusement et graduellement en œuvre le paquet de mesures dans le domaine de l'énergie et du changement climatique. Ceci est particulièrement important pour le secteur de l'énergie électrique. En rapport avec ce dernier, il est important de prendre en compte les dispositions relatives à l'étalonnage concurrentiel ou à l'adaptation progressive dans la directive sur le régime d'échange des droits d'émission.

Je voudrais remercier la Commission d'avoir entrepris un travail aussi laborieux sur ces affaires ainsi que les auteurs de la résolution qui ont soulevé le sujet.

Robert Goebbels, au nom du groupe PSE. – Monsieur le Président, le 2 janvier 2008, Richard Arens, courtier au Nymex, offrit 100 000 dollars pour un lot de mille barils de pétrole. Pour la première fois, le prix du baril atteignait 100 dollars. Pour cette transaction, le courtier avait engagé 5 000 dollars. Il a tout de suite revendu son lot, acceptant une perte de 800 dollars. Perte légère qu'il a dignement fêtée avec ses collègues pour avoir franchi en premier la barrière psychologique des 100 dollars pour un baril.

Dans les mois qui suivirent, les *traders* de New York ont souvent fêté des records. Le 4 juillet, le prix du baril atteignait 148 dollars. Même si le prix du pétrole est sur le reflux, le mal est fait. La flambée du pétrole s'est accompagnée d'une orgie spéculative sur les matières premières, y compris les denrées alimentaires.

L'économie mondiale ne pourra pas se passer des marchés, mais il est inacceptable que le monde de la finance organise des paris fous dignes des jeux de casino. Avec un levier de seulement 5 000 dollars, le *trader* de New York a pu mettre en marche une vague spéculative sur le pétrole qui laisse des traces sanglantes dans l'économie mondiale. Les autorités boursières viennent enfin de mettre un petit frein à la spéculation pure en interdisant, provisoirement, la vente d'actifs non détenus par les *traders*, ce qu'on appelle le *naked short selling*. Pour endiguer ces spéculations malsaines, il faudra imposer non pas des règles provisoires, mais des régulations plus strictes. Il faut ainsi une couverture plus conséquente des paris engagés par les spéculateurs. Le Sénat américain discute actuellement d'une proposition visant à augmenter la mise réelle des *traders* pour chaque opération à un minimum de 25 %, ce qui éviterait beaucoup de paris hasardeux sur base de *peanuts*, de cacahuètes.

Ces quatre dernières années, les fonds investis sur le seul marché américain des matières premières ont été multipliés par dix. L'indice portant sur les prix des vingt-cinq principales matières premières a ainsi explosé de plus de 200 %. La fixation des prix n'est plus déterminée par l'offre physique et la demande effective des matières premières mais par les mécanismes spéculatifs des marchés financiers. Les premiers six mois de l'année, 60 % des opérations sur le marché américain du pétrole ont porté sur du pétrole virtuel vendu et revendu à répétition. Les bourses ne servent plus à ajuster le jeu complexe entre l'offre disponible et la demande réelle, on y fait des paris sur des produits financiers dont la complexité échappe même aux dirigeants des entreprises financières. Ce qui compte pour les courtiers et leurs chefs, c'est le bonus. Tous les *Golden boys* du casino global ont empoché des millions tout en perdant les milliards de leurs clients. Les bénéfices étant encaissés, les pertes sont maintenant nationalisées. Les contribuables américains vont devoir assumer plus de mille milliards de dollars afin d'éponger les crédits pourris de la finance internationale. C'est l'équivalent de sept fois le budget de l'Union européenne.

En Europe, également, le pouvoir d'achat est en baisse, le crédit est devenu plus cher, la récession guette. La Commission, nos gouvernements, se sont toujours refusés à trop réglementer des marchés financiers réputés efficaces. Mais, après la déconfiture totale des génies financiers, les pouvoirs publics doivent imposer d'urgence des règles plus strictes, des dispositions efficaces contre la spéculation folle sur tous les marchés, dont celui du pétrole.

PRÉSIDENCE DE M. DOS SANTOS

Vice-président

Liam Aylward, *au nom du groupe UEN*. – (*EN*) Monsieur le Président, je suis heureux que ce débat couvre les prix de toutes les énergies et pas seulement ceux du pétrole – qui, bien sûr, sont une préoccupation majeure. Au cours de l'année dernière, il n'y a pas que le pétrole qui a subi une flambée des prix: le coût du charbon et du gaz augmente aussi rapidement que celui du pétrole, si ce n'est plus rapidement. Comme c'est toujours le cas, les consommateurs sont les plus affectés.

La flambée des prix de l'énergie exerce une pression énorme sur le budget du consommateur moyen. En qualité de représentants de la population à l'échelle politique, il est de notre devoir de mettre en œuvre des politiques qui garantiront un approvisionnement en carburant durable à un prix raisonnable. De quelle manière pouvons-nous parvenir à cette fin si les approvisionnements en carburant provenant des puits frôlent l'épuisement? Nous devons nous concentrer bien plus sur les énergies et les ressources renouvelables. Nous devons augmenter l'étude des sources de combustibles alternatives ainsi que les investissements dans ces dernières. Cette idée est loin d'être récente, mais à ce jour, nos réalisations n'ont pas été suffisantes à cet égard. Nous avons un devoir à remplir envers les Européens, et pour le bien de notre environnement, nous devons joindre le geste à la parole.

La protection de l'environnement et la prospérité financière des consommateurs ne sont pas des objectifs mutuellement exclusifs. En dépensant plus d'argent, de temps et de ressources dans le domaine des énergies

renouvelables, nous pouvons atteindre les deux et nous pouvons veiller à l'approvisionnement durable en énergie pour l'avenir.

Claude Turmes, *au nom du groupe Verts/ALE*. – Monsieur le Président, chers collègues, M. Goebbels a raison, il y a une énorme spéculation sur les prix du pétrole, M. Borloo et M. Piebalgs l'ont dit aussi. Les Verts, les Socialistes, la Gauche unitaire ont déposé des amendements pour que dans notre résolution, nous abordions ce problème et ceux qui ont applaudi aujourd'hui à droite – et je m'en réjouis – à l'idée de combattre la spéculation outrancière sur le pétrole, voterons nos amendements demain, je l'espère. Ce serait ridicule que ce Parlement vote une résolution qui ne traite pas de la spéculation outrancière sur les marchés du pétrole.

La deuxième chose importante, c'est l'aspect social. Nous devons aider les couches sociales pauvres à maîtriser cette situation. Pour réaliser cet objectif, moi je préconise des aides ciblées. Il vaut mieux donner cent euros aux ménages qui ont peu d'argent que de lancer de fausses bonnes idées comme une réduction de la TVA. Cette idée, chère à M. Sarkozy, le Parlement va clairement la rejeter demain et nous sommes plutôt du côté de M. Borloo, qui appuie plutôt l'idée d'encourager le bonus-malus, et de donner aux citoyens l'accès aux services et aux appareils peu énergivores.

Deux dernières remarques: le fonds d'allocation: nous ne traiterons cette question que si nous avançons sur la voie de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. Cher Commissaire, la Commission veut-elle encore une fois être ridicule en présentant un document stratégique sur l'énergie, sur la sécurité énergétique, sans aborder la question des transports? Dans tous les projets que j'ai vus, il n'y a rien sur les transports. C'est ridicule, notre plus grande dépendance en Europe, c'est le pétrole, ce n'est pas le gaz et il n'y a rien à ce sujet dans vos documents.

Dernière remarque à M. Borloo: le COREPER a discuté aujourd'hui des énergies renouvelables, et moi je ne comprends plus la Présidence française. Vous mettez en cause, avec la clause de rendez-vous, y compris l'objectif des 20 %. Heureusement, cette proposition a été rejetée aujourd'hui par la majorité des États membres. Donc, je vous en conjure, arrêtez, au niveau de la Présidence française, de mettre en danger cette directive qui est vraiment importante!

Sergej Kozlík (NI). -(*SK*) L'Europe dispose d'une bonne occasion d'influencer les prix de l'énergie en atteignant une production suffisante de sa propre énergie en fonction de ressources autres que le pétrole et le gaz. Cependant, l'Europe suit-elle cette voie?

Dans les années 1980, la Slovaquie et la Hongrie ont entamé la construction commune de la centrale hydro-électrique de Gabčíkovo-Nagymaros. La Hongrie s'est retirée du projet par la suite et la Slovaquie a achevé seule la centrale hydroélectrique. Ce retrait a entraîné un arbitrage international du différend au lieu d'une production d'énergie maximale, une conséquence dont les résultats ont toutefois été ignorés par la Hongrie.

Dans les années 1990, la Slovaquie a investi des ressources importantes dans le rehaussement de la sécurité et dans l'augmentation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Jaslovské Bohunice. L'Agence internationale de l'énergie atomique a confirmé que les normes de sécurité étaient respectées. Toutefois, dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, la Slovaquie a été obligée de fermer deux réacteurs de la centrale nucléaire prématurément.

La Commission européenne examine actuellement le sujet de la construction de deux réacteurs supplémentaires à la centrale nucléaire de Mochovce. Les deux premiers réacteurs fonctionnent déjà de manière sûre et efficace. Néanmoins, la Commission européenne prend son temps pour donner sa réponse. L'exemple de la Slovaquie montre que le but d'augmenter notre propre production et donc de contrôler les prix de l'énergie en Europe est encore loin d'être atteint.

Margaritis Schinas (PPE-DE). – (*EL*) Monsieur le Président, la hausse des prix du pétrole cette année est scandaleuse et elle frappe les ménages aux revenus les plus faibles en Europe. Cette affaire demande des réponses politiques car, au même titre que l'ajustement à une économie verte, qu'une politique en matière de pipelines et qu'une politique liée au paquet sur l'énergie, nous devons solutionner la lutte contre les cartels pétroliers sans faute.

Il existe actuellement deux cartels pétroliers dont les activités s'opèrent aux dépens des citoyens européens.

L'un d'eux est le cartel pétrolier international, auquel nous ne nous adressons pas d'une seule voix – d'aucune voix d'ailleurs – car lorsque l'OPEP agit, il ne ressent aucune pression de l'UE pour le freiner.

Il existe un second cartel, au sein du marché européen même, Monsieur le Commissaire; votre collègue de la Commission chargé des questions de concurrence l'observe toujours sans intervenir. Je pense qu'au-delà de la question de la recherche du profit que Monsieur Goebbels a soulevée avec raison, nous devons faire face à un manque de transparence sur le marché intérieur en matière de produits pétroliers. Voici une parfaite occasion pour la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne, dont nous attendons une certaine action dans les intérêts des citoyens, car, si je ne m'abuse, la politique de concurrence demeure une responsabilité communautaire.

Si donc nous avons des difficultés avec l'OPEP, mettons en œuvre la politique de concurrence au sein de l'UE.

Eluned Morgan (PSE). - (EN) Monsieur le Président, des changements radicaux vont être mis en place dans la façon dont l'UE produit et consomme son énergie. Ceci repose sur une stratégie tricéphale de la part de la Commission : sécurité de l'approvisionnement, durabilité et compétitivité. Cependant, la Commission a omis une partie fondamentale de cet important débat, à savoir la question de l'abordabilité.

Depuis la publication du Livre vert sur l'énergie, les socialistes de ce Parlement demandent que les consommateurs redeviennent la priorité. Nous voulons que la pauvreté énergétique fasse partie intégrante de ce débat. Pour l'instant, il n'existe aucune définition nationale et il n'y a aucune collecte de données dans l'Union européenne, donc nous n'avons aucune idée de l'étendue de ce problème. Nous savons que les prix de l'énergie augmentent exponentiellement et que ce sont les personnes les plus vulnérables de notre société qui sont les plus touchées.

Je voudrais avertir le Conseil, en tout bien tout honneur, que, dans les négociations sur les directives relatives à l'électricité et au gaz que nous sommes sur le point d'entamer, la question de la pauvreté énergétique sera fondamentale pour notre accord. Nous n'allons pas marcher sur vos plates-bandes. Nous demandons une action nationale pour cette question – pas une action communautaire – mais nous attendons une réelle action en faveur des plus démunis dans l'UE au niveau de la pauvreté énergétique.

Luca Romagnoli (NI). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais m'aventurer à suggérer qu'il n'est absolument pas possible de dire de quelle manière il faut limiter les prix de l'énergie en une minute seulement. Essayons de résumer la situation: tout d'abord, nous avons besoin de politiques sociales nationales en faveur des groupes et des petites entreprises les plus vulnérables, par exemples les pêcheurs, mais également les autorités publiques. Je suis dès lors en faveur de mesures sociales ciblées, comme l'a dit Monsieur Turmes. Ensuite, nous avons besoin d'une politique différente à l'égard des cartels et des pays producteurs, comme Monsieur Buzek et d'autres peut-être l'ont dit. Cette mesure est essentielle, sans l'ombre d'un doute.

Je souhaite aussi mettre l'accent sur un autre aspect pour lequel nous faisons souvent chou blanc. Il s'agit de la question des droits d'accise. Si les prix maximums fixés par les gouvernements pour les combustibles étaient plafonnés, les droits d'accise s'aligneraient automatiquement sur ce plafond sans enfreindre ni la subsidiarité fiscale, ni la législation sur la concurrence libre. Pourquoi ne pas envisager l'idée? Il semble que Monsieur Piebalgs ait laissé entendre qu'il était en faveur de quelque chose de similaire.

De façon générale, d'après moi, nous avons besoin d'une stratégie qui récompense ceux qui consomment moins et qui pénalise ceux qui consomment plus: en d'autres termes, une stratégie qui récompense l'efficacité énergétique. Toutefois, nous avons également besoin de mesures qui n'existent pas encore pour mettre un frein à la spéculation, et d'un ajustement bidirectionnel des prix de détail et des coûts de production.

Vito Bonsignore (PPE-DE). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la tendance à la hausse des prix de l'énergie asphyxie l'économie et sape le pouvoir d'achat des familles, qui voient leurs factures d'énergie augmenter inexorablement.

Dans ce nouveau contexte, le lien entre les prix de l'énergie et la politique étrangère, et donc le poids politique accru des pays producteurs, est évident. En clair, l'Europe doit poursuivre une stratégie basée sur l'accélération de l'utilisation des sources d'énergie renouvelable, sur la promotion et la recherche de nouvelles méthodes d'exploitation de l'énergie naturelle et propre, et sur la construction de nouveaux pipelines. Dans cet esprit, il est également nécessaire d'augmenter nos réserves de pétrole et de gaz.

Mais tout ceci n'est pas suffisant, de nouvelles initiatives sont requises. Je voudrais insister sur les deux propositions suggérées par le Premier ministre Berlusconi au cours des dernières semaines: un rassemblement de tous les pays qui doivent acheter leur énergie et donc la fixation d'un prix maximum, ainsi que le lancement d'un vaste plan pour les centrales nucléaires. La Commission peut-elle répondre à ces deux propositions, Monsieur le Commissaire? En outre, lorsque vous élucidez ses stratégies liées à l'élaboration d'un avenir

différent en termes d'approvisionnements, pouvez-vous nous dire si – à votre connaissance – de la spéculation financière se produit, et ce que la Commission a l'intention de faire à cet effet?

Reino Paasilinna (PSE). - (*FI*) Monsieur le Président, cette résolution est importante et nous avons notre propre point de vue fondamental en la matière. Cette situation est aussi orageuse que le Triangle des Bermudes, et la dépendance, les problèmes climatiques et les prix que les démunis ne peuvent tout simplement pas payer font des vagues, sans oublier les spéculateurs et le prix de la nourriture.

Les économies d'énergie sont nécessaires et constituent la solution la plus efficace. Ça, nous le savons. Néanmoins, l'empreinte carbone des pauvres est infime par rapport à celle des riches, qui n'ont aucune intention de la réduire réellement, mais qui sont simplement prêts à payer davantage.

Dans cette situation, devrions-nous donc introduire une législation sur la taxation de l'énergie qui serait progressive? Ceux qui peuvent se permettre de payer payeraient relativement plus pour l'énergie. Ou devrions-nous imposer un prix plus élevé sur les biens qui consomment beaucoup d'énergie ou sur les services qui la gaspillent? Les spéculateurs doivent manifestement être contrôlés. Nous parlons de développement durable: ses héros sont les personnes dépourvues d'énergie et leur situation doit être organisée de manière durable. C'est notre point de vue fondamental.

Jim Allister (NI). - (EN) Monsieur le Président, parmi les projets que l'UE a encouragés se trouve le marché unique de l'électricité en République d'Irlande. La Commission peut-elle expliquer pourquoi il ne s'applique pas aux consommateurs en Irlande du Nord et pourquoi, au lieu d'avoir une stabilité et des économies, nous avons observé une hausse massive de 52 % depuis janvier de cette année et un écart sans cesse grandissant par rapport aux prix appliqués dans le reste du Royaume-Uni où, au cours de la même période, l'augmentation des prix était de 29 %? Une augmentation importante en soi, mais bien moindre que 52 %.

La Commission va-t-elle enquêter sur l'incapacité de ce projet de tenir la promesse du Ministre Dodds, lorsqu'il l'a lancé, ce plan qui visait les économies d'énergie et l'amélioration de la concurrence afin de contribuer à minimiser le coût général moyen de l'électricité et d'octroyer ainsi au consommateur la majeure partie des bénéfices, avait-t-il dit? Pour mes électeurs, moins d'un an plus tard, ça sonne vraiment très faux. Plus précisément, la Commission enquêtera-t-elle sur la contribution à la non-livraison du marché unique de l'électricité par incapacité de répondre de manière adéquate à la domination de l'ESB sur le marché du sud du pays, et sur le manque de concurrence qui en découle, cette concurrence étant évidemment l'impératif pour réussir dans tout marché unique de l'électricité?

Ari Vatanen (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, nous parlons toujours d'énergie renouvelable lorsque nous parlons de prix. Et bien, nous savons que cela va nous coûter une fortune, et la responsabilité financière des prix de l'énergie a ainsi souvent été emportée par le vent. Qu'en est-il de ces 80 %? Comment allons-nous satisfaire les besoins croissants en consommation d'énergie de demain?

Regardez Nord Stream. Nous ne faisons que parler des normes environnementales concernant Nord Stream. Et bien, c'est un peu comme faire l'examen de la corde qui forme un nœud coulant autour de votre cou, car Nord Stream et lesdits projets réduisent notre indépendance énergétique au moment où nous devons précisément augmenter notre indépendance.

Alors, qu'allons-nous faire? La seule réponse vraiment responsable est la réponse nucléaire: elle est indépendante, elle est bon marché, elle est concurrentielle et son prix est prévisible. En outre, elle ne produit pas d'émissions et elle est indépendante de la Russie.

Atanas Paparizov (PSE). – (BG) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, dans cette situation de hausse des prix de l'énergie, il est particulièrement important de veiller à plus de transparence en matière de formation des prix. Une réglementation commune doit être instaurée pour la conception d'un marché énergétique européen unique. Celle-ci offrira une meilleure sécurité pour les nouveaux investissements dans le secteur de l'énergie et dans les réseaux de transmission de l'électricité et du gaz. C'est précisément le troisième paquet sur l'énergie qui doit être adopté aussi vite que possible, et le rôle de la Commission et du Conseil à cet égard est particulièrement important. Le paquet renforce les droits et l'indépendance des régulateurs d'énergie et il harmonise leurs activités par l'entremise du nouvel organisme créé. Il est nécessaire également de prêter une attention particulière à la notion de «pauvreté énergétique» ainsi qu'à la définition nationale de cette notion, notamment pour assurer, grâce au mécanisme des services publics d'intérêt général, une quantité d'énergie minimale en hiver pour les personnes qui se trouvent en deçà du seuil de pauvreté.

Je crois que le problème des prix élevés de l'énergie pourrait aussi être maîtrisé grâce à une politique énergétique adéquate, qui ferait en sorte de proposer des incitations au niveau de l'efficacité énergétique, des sources d'énergie et des produits qui ménagent l'environnement. Nous examinerons avec intérêt la proposition relative à l'efficacité énergétique que Monsieur le Commissaire Pielbags a abordée dans cet exposé.

Rareş-Lucian Niculescu (PPE-DE). - (RO) D'après les recherches, au moins 20 % de l'énergie consommée au sein de l'UE est gaspillée. Nous devons mettre l'accent sur le fait que les ménages disposent d'un potentiel d'économie d'énergie de presque 30 %, ce qui signifie qu'un tiers consommé actuellement par les immeubles à appartements peut être économisé. Une solution pratique est la remise en état des systèmes de chauffage des maisons, mais cette solution est injustement ignorée et sous-financée par l'Union européenne.

En Roumanie, par exemple, la remise en état donnerait lieu à des économies dépassant 600 000 tonnes d'équivalent pétrole chaque année. Je crois que le Parlement européen doit soutenir l'augmentation d'au moins 10 % du financement UE qui peut être consacré à l'amélioration des économies d'énergie des ménages. Il s'agit ici d'une solution concrète, commode et viable aux problèmes causés aux citoyens par l'augmentation du prix de l'énergie.

Gyula Hegyi (PSE). - (EN) Monsieur le Président, j'aimerais discuter d'un seul aspect des prix de l'énergie, à savoir le prix du chauffage urbain. En Hongrie, des centaines de milliers de ménages utilisent le chauffage urbain – principalement les familles ayant des revenus modestes – et son prix est une question sociale cruciale. Toutefois, en raison de l'infrastructure délabrée et pour d'autres raisons techniques, le chauffage urbain est bien plus cher que le chauffage individuel. Ceci est en contradiction avec le sens commun et les intérêts fondamentaux de l'environnement. C'est la raison pour laquelle, chaque fois que je peux, j'exhorte la Commission et le Conseil à fournir leur appui financier pour améliorer les systèmes de chauffage urbain afin qu'ils soient acceptables sur le plan social et efficaces sur le plan environnemental. Tant que le chauffage urbain sera plus cher dans certains États membres que le chauffage individuel, il est insensé de parler d'efficacité énergétique.

Paul Rübig (PPE-DE). - (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, la Commission européenne a dévoilé un paquet de mesures qui portent sur la sûreté et la sécurité des centrales nucléaires. Allez-vous garantir que maintenant ce paquet est finalement rajouté à l'ordre du jour du groupe de travail du Conseil en sorte qu'il devienne un succès pour la présidence française du Conseil?

Je souhaiterais demander au Commissaire Piebalgs s'il serait possible de parler au Commissaire Kovács pour voir si nous pourrions obtenir certaines incitations et opportunités pour amortir les investissements dans le secteur énergétique, de sorte que les bénéfices puissent être investis judicieusement. Cette mesure pourrait également influencer les prix à la baisse.

Danuté Budreikaité (ALDE) – (*LT*) Afin de résoudre nos problèmes en matière d'énergie, il est essentiel de disposer d'une politique énergétique commune munie d'aspects de politique étrangère. Nous devons établir le marché intérieur. Le troisième paquet sur l'énergie en est la base. Toutefois, la directive en elle-même n'est pas la réponse. Nous avons besoin d'un apport financier et de la création de liens adéquats dans la sphère du gaz et de l'électricité. Ceci garantirait notre sécurité énergétique.

En ce qui concerne l'aspect extérieur, l'Union européenne, à l'instar de l'OMC, doit parler à l'unanimité. La Commission doit avoir le pouvoir de négocier les prix de l'énergie. Ce n'est pas une affaire dont chaque État devrait pouvoir discuter séparément: nous devons négocier ce sujet conjointement comme un participant majeur du marché mondial.

Nous devons avoir une meilleure vue d'ensemble de l'identité de nos fournisseurs d'énergie. Ne construisons-nous pas des gazoducs qui pourraient potentiellement ne pas contenir de gaz, comme on le soupçonne pour Nord Stream? Envisageons-nous l'Arctique comme une source d'énergie potentielle?

Je voudrais aussi mettre le doigt sur l'importance des mesures à court terne. Je pense ici à des discussions avec les pays de l'OPEP et à la question de la taxe sur la valeur ajoutée.

Christopher Beazley (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, au cours de ce débat, des collègues des partis socialiste et écologiste ont fait référence à la spéculation, à quel point elle est inacceptable par ses répercussions sur les prix de l'énergie, et je suis d'accord avec eux. Je voudrais leur demander également de réfléchir au contexte politique des prix de l'énergie, et en particulier à la carrière de l'ancien chancelier allemand, Gerhard Schroeder, actuellement employé par Gazprom, qui poursuit clairement un intérêt certes dénucléarisé, mais qui, ainsi que Monsieur Ari Vatanen nous l'a rappelé, n'est pas libéré de la politique russe.

Je voudrais demander au Conseil s'il pourrait expliquer dans sa réponse la feuille de route vers la réalisation d'une politique énergétique commune dans l'UE, en donnant une échelle de temps. Je voudrais aussi demander au Commissaire s'il a produit, à l'intention du Conseil, un tableau des coûts relatifs du pétrole et du gaz, par exemple ceux de la Russie, par opposition au gaz naturel liquéfié du Qatar, à l'énergie nucléaire et à toutes les autres énergies, car il me semble que nos gouvernements ne produisent pas réellement l'énergie aux prix que les consommateurs voudraient. Ils poursuivent leurs propres intérêts politiques.

Jean-Louis Borloo, président en exercice du Conseil. – Monsieur le Président, voici trois éléments d'information. Je crois vraiment que la période qui veut que l'énergie soit produite quelque part puis transportée et vendue au monde entier, nous a fait connaître des situations territoriales qui ne sont pas pour rien dans la crise financière mondiale, car il y a la pluie utile et les inondations. Lorsqu'il y a tout d'un coup trop de pluie à un endroit qui ne peut pas l'absorber, on parle d'inondations et de catastrophe, qui se traduisent par des successions de produits dérivés et une gestion irréelle de ces masses financières.

L'énergie, c'est le sujet du siècle, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs. J'ai écouté M. Goebbels tout à l'heure et j'ai été frappé par l'émotion de son interrogation. Je crois qu'il faut non seulement réduire le besoin mais le localiser indépendamment même de la nature de l'énergie, ce qui posera d'ailleurs des problèmes, comme avec le charbon, qui est un outil localisé, ce dont il faudra tenir compte. Il faut aussi localiser, réduire la spéculation et la combattre.

La réunion OPEP-Union européenne d'il y a un mois et demi a prévu des moyens d'investigation significatifs, avec des spécialistes, pour essayer de comprendre ce qui s'était passé par ailleurs sur le plan du court terme dans un certain nombre de marchés.

Et puis il y a l'anticipation à long terme. La seule réponse concernant l'anticipation consiste à faire ce qui a été décidé à Djeddah, à savoir que l'Europe, que chacun des pays d'Europe et l'Europe tout entière, s'orientent vers cette efficacité énergétique et cette réduction des besoins. Cédons de 6 à 9 milliards et, si l'on suit ce modèle, les anticipateurs auront évidemment toujours raison.

La question peut se poser, Monsieur le Commissaire, d'une action, d'un financement plus global sur un certain nombre de points de recherche. Sur l'efficacité énergétique, on aura l'occasion d'en reparler.

Andris Piebalgs, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais vraiment vous rassurer sur le fait que les prix du pétrole vont diminuer. Je voudrais aussi attirer l'attention sur les questions que, d'une manière ou d'une autre, nous avons sous-estimées. Les marchés pétroliers ont veillé à la livraison physique des marchés du pétrole, les marchés gaziers livrent des approvisionnements physiques en gaz et les marchés charbonniers livrent du charbon. Cela signifie que l'interaction entre les marchés financiers et les marchés pétroliers peut fonctionner. En d'autres termes, nous n'avons pas besoin de mettre en doute le marché, mais nous devons modifier la manière dont nous produisons et consommons de l'énergie au sein de l'Union européenne. Ceci est la véritable réponse, car nous ne pouvons pas nous attendre à ce que le marché devienne plus facile.

Il y a la croissance. S'il y a croissance, alors la demande en ressources énergétiques augmente, et aucune des ressources énergétiques existantes n'est présente dans des quantités telles que nous puissions garantir un accès facile à ces dernières. Nous avons donc besoin d'un changement de modèle, nous devons vraiment investir dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la recherche et le développement: un nouvel investissement.

Pour cela, nous avons besoin de l'argent des investisseurs privés et des investisseurs publics. Nous devrions pouvoir y parvenir si le marché est vraiment efficace. Un marché réellement efficace signifie que tout le monde paye le prix réel afin de couvrir non seulement le coût, mais aussi l'intérêt sur l'investissement. Ce sur quoi nous devons nous concentrer – et il existe une législation européenne à cet effet – est la question des obligations des services publics qui s'appliquent aux ménages ou aux petites et moyennes entreprises qui en ont vraiment besoin. Nous ne devons cependant pas nous écarter de cette ligne de conduite.

Je crois – et je l'ai répété maintes fois – que les propositions présentées dans le deuxième paquet sont essentielles pour effectuer des changements, et pour renforcer celui-ci, nous ajouterons divers éléments dans la deuxième analyse stratégique de la politique énergétique sous les rubriques suivantes: besoins en infrastructure et diversification des approvisionnements énergétiques, relations extérieures dans le domaine de l'énergie, stocks pétroliers et gaziers et mécanismes de crise, efficacité énergétique et mise en pratique de l'utilisation optimale des sources d'énergie locales de l'Union européenne.

Nous sommes sur le bon chemin. Nous n'avons pas besoin de dévier et de penser qu'il existe une solution magique qui apportera une baisse immédiate des prix. Toutefois, si nous suivons cette voie, nous pouvons vraiment garantir que, déjà dans cette génération, nous aurons une énergie à faible consommation, abordable et propre. Si nous tardons à changer le secteur de l'énergie, alors non seulement nous en pâtirons, mais les générations suivantes en pâtiront également.

Nous nous trouvons donc dans une phase critique et, comme le Ministre l'a dit, l'énergie est la question principale de ce siècle. C'est une question essentielle, mais la perception du public n'est pas toujours là. La croyance est que nous disposons de l'arme secrète qui va tout changer. Nous devons poursuivre sur ce chemin que nous avons entamé avec le Parlement, et je crois que c'est la cohérence qui importe, et j'espère vraiment que les propositions juridiques suggérées seront adoptées au cours de ce Parlement. C'est capital: c'est la meilleure réponse aux prix croissants du pétrole.

Le Président. – J'ai reçu six propositions de résolution⁽³⁾ conformément à l'article 103, paragraphe 2, du règlement.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142)

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. – (*PT*) Nous avons récemment observé une augmentation sans précédent des prix des combustibles. Cette augmentation est imputable à la spéculation des sociétés qui ont réalisé des bénéfices très importants en écoulant de manière spéculative les stocks pétroliers qui avaient été acquis à des prix inférieurs.

Cette hausse scandaleuse des prix a aggravé les conditions de vie de l'ensemble de la population, en particulier les couches de la société plus faibles sur le plan économique, et elle a eu un impact dévastateur sur l'activité économique dans divers secteurs, notamment le transport et d'autres services, comme l'industrie, l'agriculture et la pêche.

Toutefois, malgré l'importante dégringolade du prix du pétrole brut, les prix demeurent élevés dans certains pays et les victimes sont les consommateurs. Cette situation devrait inciter à la création d'une taxe, par chaque État membre, imposée uniquement sur les bénéfices extraordinaires et spéculatifs, afin de diriger ceux-ci vers les caisses de l'État, ce qui pourrait alors aider à soutenir les secteurs et les personnes les plus touchées par la situation.

Cependant, les changements principaux doivent être structurels et doivent être accompagnés d'une opposition à la libéralisation du secteur de l'énergie, en gardant à l'esprit que c'est un secteur stratégique pour le développement. Par conséquent, celui-ci doit être nationalisé afin de garantir des politiques publiques qui servent les intérêts nationaux et la population dans son ensemble.

Urszula Gacek (PPE-DE), *par écrit.* – (EN) Il est tout à fait approprié que le Parlement européen débatte des prix de l'énergie alors que l'été touche à sa fin. Bon nombre de mes électeurs surveillent déjà le thermomètre avec un sentiment réel d'appréhension. La chute des températures indique qu'ils doivent calculer s'ils peuvent justifier la mise en route du chauffage, ô combien cher!

Le jour pour lequel est prévue la facture de gaz ou d'électricité dans les ménages est attendu avec crainte. Il n'y a pas que les familles démunies qui doivent faire le choix des achats essentiels dont elles devront se passer cet automne et cet hiver dans le but de rester au chaud.

Les ménages comptant des enfants en bas âge ou des personnes âgées sont particulièrement touchés. Ils ont les budgets les plus limités et en même temps, ce sont eux qui ont les besoins énergétiques les plus importants.

Toute mesure prise qui soulagerait le fardeau des coûts énergétiques pesant sur les plus vulnérables de cette société se verra accorder un appui sans réserve de ma part.

Au cœur civilisé de l'Europe, au 21^e siècle, un foyer chauffé ne peut être traité comme un article de luxe.

⁽³⁾ Voir procès-verbal.

András Gyürk (PPE-DE), par écrit. – (HU) Au cours des derniers mois, juste devant nos yeux, les prix de l'énergie ont connu la plus forte flambée de toute l'histoire. La montée en flèche des coûts de la consommation énergétique a eu des conséquences extrêmement désastreuses pour la compétitivité de l'Europe. En outre, le processus a eu une incidence grave sur les couches de la société les plus vulnérables. Le problème a été davantage amplifié par le fait que certains pays gèrent les réserves de matières premières auxquelles ils ont accès à des fins politiques. Pour ces raisons, l'augmentation des prix de l'énergie est devenue l'une des questions politiques les plus sensibles.

Même si pas un seul État membre ne peut pas se soustraire à l'impact des augmentations des prix, certains pays se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable. En raison d'une politique gouvernementale erronée et à la dérive, les consommateurs hongrois ont été forcés de supporter quatre augmentations des prix du gaz rien qu'en 2008. Pour cette même raison, l'augmentation des prix de l'énergie est devenue l'une des sources d'insatisfaction sociale les plus importantes en Hongrie.

Une action coordonnée et uniforme est nécessaire pour que les prix demeurent soutenables. Tout doit être fait pour veiller à la transparence du système d'accords internationaux à long terme qui définit l'approvisionnement en énergie. De plus, la concurrence doit être resserrée tant à l'échelle communautaire qu'à celle des États membres et elle doit être couplée à des mesures visant une amélioration de l'efficacité énergétique. L'Union européenne doit prendre des mesures réelles afin d'adopter une position ferme, essentiellement en construisant des voies alternatives de transport de l'énergie. En même temps, nous croyons qu'il est approprié de coordonner les mesures destinées à protéger les plus démunis. Nous croyons que l'augmentation des prix de l'électricité ne doit pas se combiner avec une exacerbation des différences sociales.

Katrin Saks (PSE), *par écrit.* – (*ET*) Il est primordial que pour le prochain hiver, les gouvernements des États membres fassent tout leur possible pour soutenir les personnes pour lesquelles les prix de l'énergie pourraient être trop lourds à assumer. Des augmentations de prix allant jusqu'à 30-40 % sont également prévues en Estonie. Je suis particulièrement inquiète concernant l'impact que les prix croissants de l'énergie peuvent avoir sur les foyers à faibles revenus, les pauvres et les groupes vulnérables.

Je suis d'accord à cent pour cent que les États membres doivent prendre des mesures adéquates pour garantir des prix abordables en matière d'énergie. Celles-ci comprennent des aides aux revenus et des réductions spécifiques, ainsi que des incitations à améliorer l'efficacité énergétique des foyers domestiques.

Je suis également convaincue que les États membres devraient mettre sur pied des plans d'action pour combattre la pauvreté énergétique. Il y a par-dessus tout un besoin de définir l'expression «pauvreté énergétique». La définition du concept aiderait à concentrer l'attention sur les objectifs. Nous devons sortir tout le monde de la pauvreté énergétique!

Contrairement à la Grande-Bretagne par exemple, dans mon pays, en Estonie, le terme «pauvreté énergétique» est très étrange. C'est un exemple typique de jargon européen qui, intentionnellement ou non, se glisse dans l'usage. Derrière lui s'impose néanmoins une idée très intéressante avec laquelle les auteurs de la législation doivent se familiariser.

Le soutien fervent aux personnes âgées, aux familles nombreuses et aux personnes handicapées, avec «la subvention pétrole» ou «les allocations de temps froid» en Grande-Bretagne, joue un rôle important. Des mesures semblables à celles-ci représentent d'après moi un magnifique exemple pour les autres.

On parle beaucoup d'économies mais on agit peu, bien que l'action soit la manière la plus rapide de changer toute chose. Plus nos maisons sont isolées et font des économies d'énergie, moins nous devrons dépenser pour y maintenir une température ambiante. Les économies seraient importantes, car en Estonie par exemple, les bâtiments absorbent 40 % de l'énergie primaire. Pour ce point cependant, nous ne pouvons pas envisager de laisser les choses à l'initiative de chaque personne qui ressent le froid.

PRÉSIDENCE DE MME WALLIS

Vice-présidente

16. Heure des questions (questions à la Commission)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle l'heure des questions (B6-0462/2008).

Les questions suivantes sont adressées à la Commission.

Première partie

J'appelle la question n° 35 de Mme Mairead McGuinness (H-0637/08)

Objet: Plafond du déficit budgétaire dans la zone euro

Les règles du Pacte de stabilité et de croissance de l'Union européenne imposent aux pays de la zone euro de maintenir leur déficit budgétaire sous le seuil de 3 % du PIB.

La Commission peut-elle fournir une évaluation à jour du respect de ces règles?

La Commission estime-t-elle que les règles budgétaires actuelles sont suffisamment souples pour permettre aux gouvernements de réagir en cas de crise économique, tout en étant assez strictes pour garantir la viabilité des finances publiques?

Dans quelles circonstances, le cas échéant, les pays de la zone euro peuvent-ils être autorisés à afficher un déficit budgétaire supérieur à 3 %?

Andris Piebalgs, membre de la Commission. – (EN) L'objet de la première question est couvert en détail dans le rapport 2008 de la Commission sur les finances publiques dans l'UEM. Le seul développement budgétaire significatif qui n'est pas couvert dans ce rapport est l'ouverture récente d'une procédure de déficit excessif à l'encontre du Royaume-Uni.

Étant donné que la Commission prévoit que le déficit budgétaire du Royaume-Uni dépasse la valeur de référence de 3 % pour les deux exercices 2008-2009 et 2009-2010, en vertu de l'article 104, paragraphe 6, du Traité, le Conseil a décidé cette année qu'il existait un déficit excessif au Royaume-Uni. À la même occasion, le Conseil a, en vertu de l'article 104, paragraphe 7, du Traité, fixé un délai d'un an pour corriger ce déficit excessif.

De manière plus générale, conformément à son mandat tel que défini dans le Traité et au pacte de stabilité et de croissance, la Commission surveille sans discontinuer l'évolution économique et budgétaire des États membres et se tient prête à activer les instruments de surveillance budgétaire au besoin.

La réponse à la deuxième question est positive, notamment en ce qui concerne le volet correctif. Depuis la réforme de 2005, des déficits excessifs ont été corrigés, et seuls le Royaume-Uni et la Hongrie font pour l'instant l'objet d'une procédure de déficit excessif. Dans l'ensemble, la zone euro a enregistré en 2007 son déficit budgétaire structurel le plus bas depuis 1973. Cependant, le volet préventif n'a pas toujours été appliqué de façon égale. C'est pourquoi, dans la déclaration de Berlin d'avril 2007, les ministres des finances de la zone euro se sont engagés à atteindre leurs objectifs budgétaires à moyen terme au plus tard pour 2010. En principe, cet engagement a été réitéré cette année. Parallèlement, la réforme de 2005 a suffisamment renforcé la logique économique du pacte afin de pouvoir réagir de manière plus flexible aux perturbations graves le cas échéant, au moyen notamment d'une révision de la clause de flexibilité et de l'introduction des charges implicites dans les objectifs à moyen terme.

Le fonctionnement du pacte révisé est bien documenté dans les rapports de la Commission sur les finances publiques dans l'UEM de 2006, 2007 et 2008, ainsi que dans la communication qui les accompagne. Le rapport de cette année présente aussi la méthodologie proposée pour l'introduction de charges implicites dans les objectifs à moyen terme du volet préventif.

Concernant la troisième question, conformément au pacte de stabilité et de croissance révisé, ce n'est que dans des circonstances très limitées que les déficits budgétaires des États membres de l'UE sont autorisés à dépasser la valeur de référence de 3 % sans que le déficit soit considéré comme excessif. En particulier, ces déficits devront toujours être proches de la valeur de référence et temporaires. En outre, soit le dépassement de la valeur de référence doit être exceptionnel, soit le déficit doit se produire dans des circonstances de grave récession économique, qui est définie comme une croissance négative ou d'une baisse cumulative de la production.

Si le déficit est proche de la valeur de référence ou d'ordre temporaire, d'autres facteurs pertinents doivent toujours être pris en considération, mais ce de manière très équilibrée. Parmi les autres facteurs pertinents, je citerai les dépenses en matière de recherche et développement qui renforcent la croissance. Il est toutefois exclu de déduire directement toute dépense du déficit. Enfin, en tout étant de cause, le critère d'une amélioration budgétaire structurelle annuelle de l'ordre de 0,5 % du PIB doit être respecté.

Mairead McGuinness (PPE-DE). - (EN) Je prendrai le temps nécessaire pour digérer les détails de votre réponse. Vous avez notamment mentionné le Royaume-Uni. Je suis évidemment intéressée par la situation en Irlande, où nous prévoyons un budget serré dans les semaines à venir. Je voudrais vous demander, si vous le voulez bien, de commenter les conversations que vous avez eues avec le ministre irlandais au sujet de notre déficit et, en effet, la possibilité qu'il soit excessif, de même que l'impact que cela aura du point de vue de l'UE.

Andris Piebalgs, *membre de la Commission*. – (*EN*) En réalité, nous analysons toujours des faits. Les conversations entre mon collègue Joaquín Almunia et nos collègues irlandais visent à obtenir davantage d'informations, mais nous analysons les faits et les chiffres à la fin de l'année. C'est la raison pour laquelle je ne peux malheureusement pas répondre à votre question, aussi compréhensible soit-elle. Comme je l'ai dit aujourd'hui, nous avons engagé des procédures de déficit excessif à l'encontre du Royaume-Uni et de la Hongrie.

Richard Corbett (PSE). -(*EN*) La Commission reconnaît-elle qu'en vertu du Traité - par opposition au pacte de stabilité - les 3 % ne sont pas une limite, mais une valeur de référence? Le rapport de la Commission à propos de tout État membre qui dépasserait la valeur de référence doit tenir compte - et je cite l'article 104, paragraphe 3, du Traité - «de tous les autres facteurs pertinents, y compris la position économique et budgétaire à moyen terme de l'État membre».

Le commissaire ne pense-t-il pas que, ces derniers jours et ces dernières semaines, les positions économiques des États membres ont nécessairement changé et justifient peut-être une flexibilité accrue?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission*. – (*EN*) Je pense que nous avons fait suffisamment nos preuves pour ce qui est de l'ouverture des procédures. Les 3 % sont bel et bien un seuil que nous surveillons vraiment. S'il est dépassé, ce n'est que dans des circonstances très exceptionnelles que nous n'engagerons pas de procédure. Fondamentalement, les 3 % sont un seuil que nous gardons à l'œil et je pense que nous suivrons la procédure que nous avons toujours suivie. Nous n'allons pas changer les règles du jeu, même dans la situation actuelle.

La Présidente. – J'appelle la question n° 36 de M. Olle Schmidt (H-0668/08)

Objet: Crise des prêts hypothécaires et réglementation financière

Durant le printemps, les problèmes économiques ont continué à secouer les marchés financiers et à peser sur les places financières mondiales. Ce phénomène s'explique surtout par l'ampleur prise par la crise des prêts hypothécaires. Le marché du crédit hypothécaire vacille sur ses bases quand on sait que l'État américain a même décidé d'injecter des capitaux dans Fannie Mae et Freddy Mac. Je me suis rendu à Washington en juillet dernier et y ai rencontré plusieurs sénateurs qui pensent que la crise des prêts hypothécaires n'a toujours pas touché le fond et qu'il faudra attendre 2010 pour voir la tendance s'inverser.

De l'avis de la Commission, combien de temps cette crise financière devrait-elle encore durer? Que pense la Commission du signal que les États-Unis lancent au marché en organisant le sauvetage de sociétés en difficulté – même si ce n'est pas leur habitude d'être protégées par l'État –, d'abord de Bear Stearns, comme tout le monde s'en souvient, puis aujourd'hui de Fannie Mae et de Freddy Mac?

Enfin, quelle appréciation porte-t-elle sur l'actualisation présente et future de la législation en vigueur, notamment de la directive, de type Lamfalussy, sur l'adéquation des fonds propres, sachant que tout porte à croire que l'évolution risque aujourd'hui d'échapper à tout contrôle et de pénaliser la compétitivité du marché financier européen?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission*. – (EN) Les marchés financiers internationaux sont dans la tourmente depuis environ un an maintenant et l'interaction entre les pertes cumulées du système financier et la détérioration des perspectives économiques mondiales fait qu'il est très difficile de prévoir quand ces turbulences prendront fin. La situation actuelle des marchés financiers illustre comment un problème qui semblait au départ limité à un segment spécifique du marché -les États-Unis et les subprimes – peut rapidement affecter le système financier international tout entier.

Les pertes liées aux subprimes américaines s'étant propagées via des marchés interconnectés et des produits financiers complexes, plusieurs marchés du crédit essentiels s'en sont trouvés perturbés. Les problèmes au niveau du fonctionnement de ces marchés se sont fait sentir, quoique plus sévèrement dans le secteur bancaire, qui a subi des pertes substantielles et dont les manques de liquidité ont nécessité le soutien des banques centrales.

Néanmoins, plusieurs institutions financières aux États-Unis et en Europe ont dû être sauvées de la faillite après avoir connu de graves difficultés à obtenir des liquidités. Ces interventions du secteur public étaient le reflet de préoccupations quant aux risques pour la stabilité financière et ont été accueillies par des réactions généralement positives des marchés financiers.

Aux États-Unis, en conséquence de l'octroi irresponsable de crédits hypothécaires subprime par le passé, le remplacement de ces contrats hypothécaires devrait se poursuivre jusqu'à la mi-2009. Les problèmes que connaît le marché financier international restent graves - vous avez déjà débattu de ces questions aujourd'hui -, notamment en raison des développements dans le secteur financier lui-même et des conséquences de la détérioration de l'environnement économique.

L'incertitude quant à l'ampleur finale et à la localisation des pertes de crédit continue de saper la confiance des investisseurs et les pertes totales dévoilées jusqu'ici par les banques demeurent bien en-deçà des pertes globales estimées pour le système financier dans son ensemble sur la base de différentes prévisions relatives aux pertes hypothécaires futures.

De plus en plus, les banques ont besoin d'une recapitalisation, souvent à prix d'or et dans des conditions de marché difficiles. En outre, les problèmes du secteur bancaire se reflètent de plus en plus sur les normes en matière de prêt, qui se durcissent, et une diminution des activités de prêt des banques.

La hausse des coûts financiers qui en résulte et l'accès limité au crédit sont susceptibles d'interagir avec d'autres vents contraires pour l'économie mondiale, comme les cours élevés du pétrole et l'inflation croissante.

Dans ces circonstances, les perspectives économiques pour l'UE et la zone euro se sont détériorées un peu plus depuis les prévisions de la Commission du printemps 2008. Elles varient d'un État membre à l'autre. Les conditions économiques se détériorant, la pression sur les bilans bancaires devrait se poursuivre.

Ces fragiles conditions du marché exigent une vigilance sans faille des autorités publiques, notamment des banques centrales, des autorités de contrôle et des ministres des finances, qui doivent surveiller l'évolution du marché. L'on ne peut exclure la nécessité de nouvelles interventions en cas de crise systémique.

Dans un contexte plus large, des mesures concrètes destinées à combler les lacunes du cadre des marchés financiers sont envisagées. Une feuille de route des actions de réglementation a été adoptée après la discussion du Conseil «affaires financières et économiques» d'octobre 2007.

Si cette feuille de route ne s'applique qu'à l'UE, elle est cohérente avec les initiatives correspondantes prises au niveau mondial. Elle a pour objectifs d'accroître la transparence, d'aborder les problèmes de valorisation, de renforcer le contrôle prudentiel des banques et d'examiner les problèmes structurels du marché en analysant les faiblesses pertinentes du cadre réglementaire et en formulant des réponses politiques appropriées. Pour l'instant, la Commission œuvre à ce que cette feuille de route soit adoptée à temps, et notamment à ce que soient prises des initiatives concrètes visant à améliorer la transparence pour les investisseurs, les marchés et les législateurs, ainsi qu'en termes de révision des exigences de fonds propres pour les banques et de réglementation des agences de notation.

À cet égard, la Commission a terminé son processus de consultation externe sur les changements proposés à la directive sur les exigences de fonds propres et compte présenter une proposition dans les prochains mois.

Elle envisage aussi de proposer une législation sur les agences de notation. Une consultation à ce propos a été lancée fin juillet 2008.

Des progrès ont aussi été réalisés dans le domaine de la coopération en matière de surveillance entre les États membres de l'UE, avec l'entrée en vigueur d'un nouveau protocole d'accord début juillet 2008.

De manière plus générale, un des objectifs du réexamen de la procédure est d'améliorer le nouvel accord en matière de surveillance lorsque la Commission projettera, par exemple, de revoir les décisions relatives aux comités de surveillance de l'UE.

Dans tous les efforts qu'elle déploie, la Commission a bien conscience de la dimension mondiale de la réaction qui s'impose et, à cet égard, nous coordonnons notre réponse avec nos partenaires.

Olle Schmidt (ALDE). - (EN) Parfois, une question s'échappe et celle-ci est peut-être un peu obsolète, je dois l'admettre, mais je remercie la Commission pour la franchise de sa réponse. L'appel que je lance, et ma préoccupation, est que nous réagissons de manière excessive et j'espère que la Commission y réfléchira. Je

reconnais que nous devons agir et réagir, mais pas de manière exagérée, parce que nous avons besoin d'une approche équilibrée. Sans quoi - et je pense que nous devrions l'envisager sur le long terme -, nous pourrions nuire à la croissance en Europe. J'estime dès lors qu'une approche équilibrée est de mise et je compte sur la Commission pour veiller à ce que ces mesures soient mises en œuvre d'une façon appropriée.

Andris Piebalgs, *membre de la Commission.* – (EN) Je pense que la Commission est très équilibrée. Nous avons débattu une heure durant lorsqu'un grand nombre de députés ont réclamé une action précipitée, mais la Commission adopte vraiment une approche équilibrée.

Danuté Budreikaité (ALDE). – (*LT*) Nous avons discuté aujourd'hui de la crise financière mondiale et de ses incidences sur notre économie. Une députée a indiqué qu'une banque avait déjà fait faillite dans son pays. Avez-vous connaissance d'un risque imminent de faillite bancaire dans nos pays, dans les pays de l'UE?

Paul Rübig (PPE-DE). - (*DE*) Je serais curieux d'entendre le commissaire parler de la situation actuelle concernant les achats réels par opposition aux transactions financières dans le secteur de l'énergie. La Commission envisage-t-elle d'indiquer clairement, dans les statistiques, quels sont les achats réels d'énergie et ce qui est simplement échangé sur les marchés financiers? Entend-elle adopter des règles en matière de ventes à découvert?

Andris Piebalgs, membre de la Commission. – (EN) Mon pays, la Lettonie, compte une multitude de banques et des situations d'insolvabilité peuvent évidemment se produire. Je pense que notre marché est assez avancé, mais ce sous la surveillance de la banque centrale et, à tout le moins, les marchés financiers lettons n'ont aucunement été troublés. Je peux donc vous assurer que le marché financier letton est très stable et qu'il n'est confronté à aucune perturbation. Toutefois, il importe au plus haut point de souligner le rôle que la surveillance bancaire doit jouer et que toutes les conditions aux fins de cette surveillance doivent être remplies par les banques commerciales.

Concernant les achats d'énergie, si l'honorable député est d'accord, je lui répondrai par écrit, parce qu'il s'agit à mon sens d'une question très spécifique et j'hésiterais à donner un chiffre concret.

La Présidente. – J'appelle la question n° 37 de Mme Rodi Kratsa-Tsagaropoulou (H-0679/08)

Objet: Sécurité des transports aériens

La récente catastrophe aérienne de Madrid et les nombreuses victimes de l'accident de l'avion de la *Spanair*, d'une part, et l'atterrissage d'urgence d'un Boeing 737 de la compagnie *Ryanair*, à Limoges, et ses vingt-six blessés, d'autre part, suscitent une fois encore des questions concernant l'adéquation et l'efficacité de l'application de «l'arsenal» communautaire – législatif et de contrôle – en matière de sécurité des transports aériens. Le règlement (CE) n° 1899/2006⁽⁴⁾ prévoit expressément que les transporteurs aériens sont tenus de mettre en place des programmes de prévention des accidents et de sécurité des vols et établit les exigences applicables à l'exploitation de tout avion civil (agrément, supervision, entretien, instruments et équipements, sûreté, etc.).

La Commission juge-t-elle ces dispositions satisfaisantes et suffisantes, ou est-elle d'avis que des systèmes de contrôle plus stricts devront être fixés à l'égard des transporteurs aériens? Que pense-t-elle de l'application faite jusqu'à présent de la directive 2003/42/CE⁽⁵⁾ concernant les comptes rendus d'événements dans l'aviation civile (adoption d'un système de notification des accidents et des événements graves dans le domaine de la sécurité)? Tient-elle pour satisfaisants le renforcement effectué à ce jour des mécanismes de contrôle et des systèmes d'alerte précoce appliqués aux compagnies dont le niveau de sécurité est sujet à caution, le renforcement des inspections de conformité que l'Agence européenne pour la sécurité aérienne réalise auprès des autorités aéronautiques des États membres et les données communiquées en vue de l'élaboration d'une liste noire?

Andris Piebalgs, membre de la Commission. – (EN) Concernant l'application des règles communautaires relatives au fonctionnement des avions, la Commission n'a reçu aucune indication quant à des faiblesses ou des lacunes en matière de sécurité dans la législation correspondante sur la sécurité aérienne, qui n'est entrée que récemment en vigueur dans la Communauté, le 16 juillet 2008. Les exigences techniques relatives au fonctionnement des avions subissent constamment des modifications qui reflètent l'état des connaissances

⁽⁴⁾ JO L 377 du 27.12.2006, p. 1.

⁽⁵⁾ JO L 167 du 4.7.2003, p. 23.

scientifiques, et ce grâce au suivi constant des performances des opérateurs. La Commission estime dès lors qu'un cadre de contrôle plus strict n'est pas nécessaire à ce stade.

Concernant l'application des règles communautaires relatives à la notification des incidents, la Commission est ravie que les États membres aient mis en place un système de notification obligatoire et qu'ils collectent les informations dans les bases de données nationales. Ces règles comportent un système d'échange d'informations et prévoient la diffusion de ces informations. L'échange d'informations n'est pas encore tout à fait opérationnel, puisqu'il faut pour ce faire l'accord sur les protocoles individuels entre chaque État membre et la Commission en vue de la mise à jour du répertoire central conformément au règlement de la Commission. Les États membres et la Commission sont très actifs sur cette question, mais des informations sont pour l'instant déjà disponibles au niveau national.

La diffusion des informations se fait correctement sur la base du règlement de la Commission du 24 septembre 2007. La mise en œuvre de la protection des informations a été transposée en droit national, mais ce n'est qu'avec le temps que nous pourrons juger de l'efficacité de ces dispositions, qui constituent la clé de voûte d'une bonne culture de notification, en garantissant la nécessaire confiance entre les acteurs.

S'agissant du contrôle des compagnies aériennes affichant des résultats douteux en matière de sécurité, la Commission peut assurer à l'honorable députée qu'elle applique scrupuleusement les dispositions des règlements communautaires concernant l'imposition d'interdictions aux transporteurs aériens En Europe aujourd'hui, 54 % de toutes les inspections au sol d'aéronefs concernent des opérateurs européens. Cela signifie que la Commission accorde autant d'attention à la sécurité des compagnies aériennes européennes qu'aux compagnies non européennes. Grâce à une coopération constante et étroite, les autorités responsables de l'aviation civile au sein des États membres intensifient le contrôle de leurs transporteurs. Les résultats des inspections au sol se sont avérés être un instrument préventif particulièrement efficace afin d'empêcher que les transporteurs aériens soient soumis à des restrictions au sein de la Communauté.

En ce qui concerne la normalisation des inspections menées par l'AESA sur les autorités nationales de l'aviation civile, la Commission tient à assurer à l'honorable députée que c'est grâce à l'étroite coopération et à la confiance mutuelle entre les autorités civiles des États membres et l'AESA que des solutions viables sont en train d'être définies et adoptées entre l'Agence et les autorités inspectées. J'en veux pour preuve le fait que l'Agence ait pu doubler le nombre d'inspections depuis que les règles concernées ont été adoptées en 2006 et que les mesures de sauvegarde imposées à un État membre à la fin de cette année-là ont été levées cette semaine.

Rodi Kratsa-Tsagaropoulou (PPE-DE). – (*EL*) Je sais gré à la Commission de sa réponse, mais je me pose des questions, Monsieur le Commissaire. Les accidents aériens sont relativement peu fréquents compte tenu du nombre de vols, mais ce sont toujours des accidents, qui font beaucoup de morts, suscitent des doutes dans l'opinion publique et sapent la confiance dans nos politiques nos inspections.

Vous n'avez à ma connaissance pas proposé la moindre mesure ni confié de nouvelles responsabilités ou missions à l'agence de la sécurité aérienne. Cela ne concerne pas seulement les compagnies aériennes, mais aussi les agences civiles responsables des inspections au sein des États membres. Cela concerne également la liste noire: sur quels critères repose-t-elle? La soutiendrez-vous? Votre réponse n'est pas à la hauteur des conséquences de ces accidents et des problèmes causés outre les effets tragiques en termes de vies humaines.

Andris Piebalgs, *membre de la Commission.* – (EN) Je puis vous assurer que le système de sécurité en Europe est à son niveau le plus élevé. Il est très clair qu'il est mis en œuvre et que toutes les mesures sont en place.

Malheureusement, il n'empêche pas les accidents de se produire. Je déplore que des personnes aient perdu la vie, mais la cause n'est pas l'insuffisance des niveaux de sécurité au sein de l'UE.

Dès que nous connaîtrons les résultats, que nous saurons ce qui a provoqué l'accident, nous effectuerons des analyses et si les mesures doivent être renforcées, nous n'y manquerons pas.

Aujourd'hui toutefois, je peux vous garantir que la sécurité de l'aviation européenne répond aux normes les plus élevées du monde entier.

Jörg Leichtfried (PSE). - (DE) La situation est la suivante: l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) se voit confier des compétences toujours plus nombreuses afin de garantir un niveau uniforme de sécurité en Europe, et il faut s'en féliciter. Ses compétences viennent d'être étendues pour la deuxième fois. En revanche, son budget n'a pas augmenté et d'autres sources de financement n'ont pas non plus été trouvées. Deux options se présentent dès lors. La première est de ne pas traiter toutes les agences de la même façon. Je n'irais pas

jusqu'à affirmer, comme l'on fait certains de mes collègues, que si certaines agences cessaient de fonctionner, personne ne s'en apercevrait. Pour l'AESA, ce n'est pas pareil: si l'AESA n'a pas d'argent, ce sont des vies humaines qui sont mises en danger.

La seconde option est le financement par des tiers, ce qui implique de doper le financement de l'AESA au moyen d'une sorte de taxe sur les billets. Ma question est la suivante: laquelle des deux options préférez-vous?

Madame la Présidente, je voudrais formuler brièvement un commentaire sans rapport avec l'ordre du jour, si vous me le permettez: je soutiens pleinement ce que notre collègue polonais à déclaré à propos de l'organisation de la séance.

Andris Piebalgs, *membre de la Commission*. – (EN) Selon moi, le financement direct via l'argent des contribuables est la meilleure méthode pour toutes les agences, parce qu'avec ses propres revenus, il n'est jamais possible de garantir qu'un service public sera à la hauteur. J'estime par conséquent que la meilleure façon de procéder est que le budget finance toutes les agences, mais si des fonds supplémentaires peuvent être dégagés, cette possibilité doit être évaluée. En tout état de cause, chaque budget est discuté conformément à la procédure et aux règlementations strictes imposé par le droit communautaire.

Deuxième partie

La Présidente. - J'appelle la question n° 38 de M. Emmanouil Angelakas (H-0612/08)

Objet: Fonctionnement sûr des centrales atomiques productrices d'énergie

Nul n'ignore que l'Union européenne doit aujourd'hui faire face immédiatement au problème de la couverture de ses besoins énergétiques, toujours croissants. Comme les réserves de pétrole et de gaz naturel et les sources d'énergie renouvelables ne couvrent qu'une partie de ces besoins, la solution du recours à l'énergie nucléaire revient immanquablement au premier plan. Simultanément, le fonctionnement sûr des centrales atomiques et la bonne gestion des déchets nucléaires préoccupent plus gravement les citoyens européens, surtout après les cas récents de fuite de matériau radioactif en France et en Slovénie,

Il est dès lors compréhensible que l'on se pose, entre beaucoup d'autres, les questions suivantes. Quel degré de sûreté offrent le fonctionnement des centrales nucléaires dans tous les pays de l'Union européenne et les nouvelles centrales atomiques à construire en Turquie et dans d'autres pays des Balkans? Quelles garanties y a-t-il quant à leur sûreté de fonctionnement? La Commission a-t-elle effectué une étude sur la nécessité, ou non, de construire de nouvelles usines atomiques? Quelles en sont les conclusions? Enfin, a-t-on mesuré quel sera, dans un proche avenir, le degré de dépendance de l'Union européenne par rapport à l'énergie atomique?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission.* – (*EN*) À l'heure actuelle, l'UE dépend de l'énergie nucléaire pour 30 % de sa production d'électricité et le nucléaire représente deux tiers de la production d'électricité sans émission de carbone de l'UE. D'ici 2030, la demande énergétique en Europe devrait augmenter de 20 % et la demande d'électricité de 38 %.

Par conséquent, la part de l'électricité dans la demande énergétique finale devrait passer de 20 % à 23 %. Il est prévu que la capacité de production d'électricité augmente de 31 %, mais, d'après les estimations de base de PRIMES qui ont été étudiées par la Commission, la part du nucléaire dans la production d'électricité passera de 30 % à 20 %.

En outre, dans l'analyse sur la politique énergétique européenne qu'elle a publiée dernièrement, l'Agence internationale de l'énergie a conclu qu'» à partir de maintenant, la capacité électronucléaire de l'UE va commencer à décliner, à moins que des investissements considérables ne soient réalisés dans un avenir proche pour prolonger la durée de vie des centrales et remplacer les installations qui atteignent le terme de leur vie utile».

Il appartient à chaque État membre de décider s'il continue ou non de dépendre de l'énergie nucléaire pour sa production d'électricité ou s'il lance de nouveaux projets et poursuit une politique de suppression progressive du nucléaire. Si les États membres décident d'investir dans une nouvelle production d'énergie nucléaire, la Commission exercera les pouvoirs dont elle est investie pour veiller à ce que les nouveaux projets dans ce domaine respectent les normes les plus élevées en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération, comme le traité Euratom l'exige.

La garantie d'un niveau élevé de sûreté, de sécurité et de protection tout au long du cycle de vie d'une installation nucléaire constitue aussi une priorité dans le contexte de l'élargissement de l'UE et des relations avec les pays tiers via l'instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire.

La Commission surveille l'ensemble des investissements en cours dans le secteur de l'énergie nucléaire au sein de l'UE. En 2007, la Commission a adopté le programme indicatif nucléaire, lequel donne une vue d'ensemble de l'état du nucléaire en Europe. La Commission est en train de mettre à jour cette communication dans le cadre de sa deuxième analyse stratégique de la politique énergétique. Elle devrait être disponible d'ici la fin de 2008.

La Commission a en outre lancé deux initiatives afin d'approfondir le débat sur l'avenir du nucléaire et d'identifier les conditions nécessaires à son développement. La première est la création du «groupe européen de haut niveau sur la sûreté nucléaire et la gestion des déchets», qui vise à mettre le doigt sur les problèmes de sécurité à traiter en priorité et à préconiser des actions à prendre à l'échelon de l'UE.

La deuxième est le lancement du «forum européen sur l'énergie nucléaire», qui cherche à fournir une plateforme en vue d'une discussion vaste et transparente entre les parties prenantes concernant les perspectives et les risques de l'énergie nucléaire.

Emmanouil Angelakas (PPE-DE). – (*EL*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je comprends bien que nous devions atteindre la fin de l'année pour connaître les résultats de ces études et en tirer de meilleures conclusions.

Je souhaiterais que le commissaire commente des informations qui sont connues depuis l'année dernière: la Russie est en train de construire une centrale nucléaire flottante qui devrait être terminée en 2010 et envoyée dans un coin éloigné de Russie. Il est prévu d'en construire six autres du genre pour certains pays qui pourraient en avoir besoin et ont déjà manifesté un intérêt à cet égard.

Qu'en pensez-vous, en termes de sécurité?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission*. – (EN) La Russie est aussi partie à l'Agence internationale de l'énergie atomique et la technologie nucléaire russe répond aux normes internationales. Par conséquent, si un pays souhaitait disposer de la technologie nucléaire russe, il existe pour ce faire des règles internationales que la Russie respecte.

Pour ce qui est de l'UE, la technologie d'approvisionnement russe pourrait être utilisée, à condition que la Commission rende un avis favorable sur ce point, et, du point de vue des normes, la technologie russe rivalise avec d'autres fournisseurs de technologie.

Le simple fait que cette technologie soit russe n'implique pas qu'elle soit moins sûre.

Justas Vincas Paleckis (PSE). - (EN) Monsieur le Commissaire, je souhaiterais vous interroger une fois de plus sur notre célèbre centrale atomique d'Ignalina.

Notre Premier ministre a récemment rencontré le président de la Commission européenne, M. Barroso, et, nos journaux se sont fait l'écho de certaines interprétations à propos d'une brèche, de la possibilité de prolonger l'activité de cette centrale.

Quel est votre avis et que recommanderiez-vous au gouvernement lituanien dans la situation présente?

Zita Pleštinská (PPE-DE). - (SK) Les centrales électronucléaires et les installations nucléaires comptent parmi les installations les plus surveillées pour ce qui est de la sûreté.

Les perspectives d'utilisation de l'ingénierie nucléaire en Slovaquie, les activités nécessitant la construction des 3^e et 4^e réacteurs à Mochovce et le fait que la République slovaque ait entrepris de fermer les réacteurs à Jaslovské Bohunice en 2006 et 2008 lancent des défis de taille à la Slovaquie.

Monsieur le Commissaire, pourquoi tant de prudence politique de la part de la Commission concernant la construction de la centrale nucléaire de Mochovce? La Commission a-t-elle de réelles réserves quant à sa sûreté?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission.* – (*EN*) Je commencerai par Ignalina, parce que j'ai parlé de cette question à maintes reprises.

Durant les négociations d'adhésion, la Lituanie et les parties à la négociation – les autres États membres – ont convenu que cette centrale devrait être fermée pour fin 2009 en raison de préoccupations quant à sa sûreté. Le Traité en question relève du droit primaire et a été ratifié par tous les États membres. La Commission

ne participe pas à ce processus. La Commission est la gardienne des Traités et son rôle est vraiment de veiller à ce que le droit soit respecté.

Je ne suis donc pas en mesure de vous donner des nouvelles positives quant à un éventuel changement de position, puisque la position de la Commission est définie par le Traité. Que faire? Je pense que le Traité contient aussi des dispositions générales visant à soutenir les transformations de la Lituanie dans le secteur de l'énergie – une enveloppe globale de 1,3 milliard d'euros, si je ne trompe pas. Cette enveloppe devrait couvrir des domaines susceptibles de renforcer l'approvisionnement en ressources énergétiques de la Lituanie, en renforçant les interconnections, en finançant des mesures en faveur de l'efficacité énergétique et en finançant des sources alternatives. Telle est donc la voie à suivre, mais, à mon avis du moins, il n'est pas possible de modifier le Traité, cas seule une conférence intergouvernementale et une ratification peut changer le droit primaire de l'Union européenne.

S'agissant de Mochovce, la Commission est d'avis que la situation est en fait la même que pour Ignalina – l'approche n'est pas différente. Pour Mochovce toutefois, nous avons étudié la situation et, dans le monde d'aujourd'hui, il existe des exigences particulières pour les nouveaux défis que nous avons à relever. Nous avons décelé des préoccupations en termes non seulement de sûreté, mais aussi de sécurité, car des aéronefs pourraient être utilisés pour cibler certaines installations nucléaires. La technologie proposée pour les nouveaux réacteurs n'abordait pas suffisamment cette question. Voilà pourquoi nous avons demandé à l'opérateur, ainsi qu'aux autorités slovaques de contrôle de l'énergie nucléaire, de prendre des mesures supplémentaires qui garantissent que, même si une centrale nucléaire était visée de cette manière, elle ne subirait pas de dégâts permanents.

La Présidente. – J'appelle la question n° 39 de M. **Liam Aylward** (H-0624/08)

Objet: Les investissements dans la technologie de première génération: une priorité pour la deuxième génération

Le projet de rapport de Claude Turmes (2008/0016/COD) sur une proposition de directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, actuellement examiné par les commissions parlementaires, remet en question l'objectif obligatoire fixé par le Conseil et la Commission concernant l'utilisation d'énergie renouvelable et de biocarburants dans le domaine des transports, car les progrès réalisés dans la recherche et développement de technologie de deuxième génération n'ont pas été exceptionnels.

Ne devrions-nous pas toutefois définir une politique claire pour les investisseurs dans les biocarburants de première génération? Pour la pure et simple raison qu'il s'agit des mêmes personnes qui investissent dans la recherche et développement de deuxième et troisième génération et qui construiront aussi des usines pouvant être facilement transformées afin de répondre aux besoins des technologies futures. En effet, ils ne peuvent se dispenser d'investir dans la recherche et le développement, puisque leurs usines vont devenir obsolètes.

Andris Piebalgs, *membre de la Commission.* – (*EN*) La Commission rejoint l'avis de l'honorable député selon lequel une politique réglementaire claire est nécessaire pour les investisseurs dans les biocarburants de première génération avant de passer aux biocarburants de deuxième génération.

La Commission considère les biocarburants de première génération comme un tremplin vers les biocarburants de deuxième génération qui utilisent comme matière première des matériaux de la filière ligno-cellulosique.

Sans une protection domestique suffisante pour les biocarburants de première génération, les produits innovants et efficaces auront du mal à se frayer un chemin sur le marché. Cela étant dit, une politique réglementaire claire est essentielle non seulement pour encourager la croissance au niveau de l'industrie des biocarburants, mais aussi pour éviter des effets néfastes sur l'environnement. Le développement des biocarburants ne doit pas non plus se faire au détriment de la sécurité alimentaire, de même qu'il ne doit pas influencer le prix des denrées alimentaires.

Dans le même temps, soyez assurés de ce que la Commission tient à accélérer le développement des biocarburants de deuxième génération.

La proposition de directive sur la promotion du recours aux sources d'énergie renouvelables indique clairement que la contribution apportée par les biocarburants produits à partir des déchets, des résidus et des matières premières cellulosiques non alimentaires est à considérer comme étant le double de celle apportée par les autres biocarburants pour ce qui est de la comptabilisation des obligations nationales en matière de biocarburants.

Par ailleurs, les États membres seront aussi invités à communiquer la façon dont ils ont structuré leurs programmes d'aide en faveur des biocarburants de deuxième génération.

L'UE apporte aussi un soutien non négligeable à la recherche en cours visant à développer des techniques de production de deuxième génération. Les activités déployées dans le cadre du septième programme-cadre de recherche de l'UE sont davantage axés sur les biocarburants de deuxième génération et sur les processus «de la biomasse aux liquides» en particulier.

Les recherches devraient également porter sur des études pilote aux niveaux technique et économique, de sorte non seulement à garantir un rapport coût-bénéfice attrayant, mais aussi à contribuer à la réalisation des objectifs communautaires en matière de réduction du changement climatique et à assurer des denrées alimentaires à des prix abordables pour tous les citoyens de la planète.

Aussi la politique de la Commission et sa proposition étaient-elles réellement adaptées à la nécessité de développer des biocarburants de deuxième génération, ainsi qu'à la nécessité d'utiliser, au besoin, ceux de première génération de façon durable.

Liam Aylward (UEN). - (*EN*) Monsieur le Commissaire, puis-je vous demander pourquoi vous estimez que l'Union européenne est en train de perdre la bataille de l'information en faveur d'objectifs forts et cohérents en matière de biocarburants, notamment dans un monde où les ressources sont de plus en plus limitées? Je vous pose cette question en rapport avec le biodiesel, qui peut apporter une contribution significative au renforcement de la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne. Le biodiesel peut être produit dans le respect de principes de durabilité sans mettre en péril l'offre de denrées alimentaires – à laquelle vous avez fait référence – et le biodiesel est la seule énergie renouvelable dans laquelle l'Europe est le leader.

Andris Piebalgs, *membre de la Commission*. – (*EN*) La proposition de la Commission ne freine pas le développement de l'industrie du biodiesel et son utilisation dans le secteur des transports, surtout alors que le secteur du raffinage est confronté à un manque de production de diesel au sein de l'Union européenne. Nous ne le dissuadons donc pas, mais je pense qu'en l'absence d'exigences claires en termes de viabilité, les dégâts causés par un seul projet raté pourraient nuire à toute l'industrie. En effet, l'accent est à ce point mis sur les biocarburants que nous ne pouvons pas nous permettre le moindre échec, ce qui signifierait la fin de l'industrie dans son ensemble.

Laissez-moi vous expliquer pourquoi je suis si sensible à la politique des biocarburants. Voici ce que nous avons dans le domaine des transports: tout d'abord, des voitures plus efficaces – et au sein de cette Assemblée, nous avons eu des débats très houleux sur la problématique des voitures; vient ensuite le transfert modal, mais les citoyens continuent souvent de préférer la voiture; et enfin le remplacement par des carburants alternatifs – l'un de ces carburants alternatifs est le biodiesel, mais nous ne devons pas oublier qu'il est produit sur des terres qui pourraient aussi servir à produire des denrées alimentaires, et c'est pourquoi je pense que, si cette mesure est positive – et elle l'est très clairement –, toutes les précautions nécessaires doivent être prises.

Teresa Riera Madurell (PSE). – (*ES*) Monsieur le Commissaire, à propos des biocarburants, la réalité et la fiction sont souvent combinées d'une façon qui embrouille facilement la population, et ce au détriment de la recherche, de l'innovation et des investissements industriels dans ce domaine.

La Commission envisage-t-elle de lancer une campagne d'information à l'échelle européenne, qui soit rigoureuse et objective afin de clarifier cette situation?

Avril Doyle (PPE-DE). - (*EN*) En effet, les deux questions auraient presque pu être posées simultanément, mais, à mon avis, le message subliminal dans la question de mon collègue irlandais, si je ne me trompe pas, est qu'il voudrait voir – ou il voudrait que la législation favorise – les investissements dans la première génération, ou du moins que nous ne nous excusions pas de ce que la législation encourage les investissements dans la première génération, puisqu'elle ouvre la voie à la deuxième génération.

Je présenterais les choses sous un angle légèrement différent et voudrais vous demander //par l'intermédiaire de la présidence//, Monsieur le Commissaire: la législation dans ce domaine ne devrait-elle pas, par principe, être toujours neutre du point de vue technologique?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission.* – (*EN*) Je vais peut-être commencer par la deuxième remarque. J'estime que nous devons prendre garde, dans le débat sur le pétrole, à ne pas nous retrouver dans une situation similaire, avec une croissance imprévisible de la demande dans d'autres secteurs, et celui des denrées alimentaires est vraiment une nécessité de base pour la population. Nous avons donc besoin que la technologie

nous ouvre des perspectives. Et des perspectives sont assurément ouvertes lorsque vous utilisez des choses qui sont normalement perdues. C'est pourquoi je pense que nous devons clairement promouvoir la deuxième génération. Je dirais que même cela n'est peut-être pas suffisant, parce que là nous n'avons pas de risques. Nous avons besoin des nouvelles technologies. La question n'est pas seulement que nous voudrions remplacer le pétrole par les biocarburants, mais aussi que nous disposions d'une technologie qui garantisse vraiment que cette concurrence n'existe pas ou qu'elle soit limitée. C'est la raison pour laquelle – même si, en théorie, toutes les technologies devraient être égales – je continue de penser que la deuxième génération mérite une attention toute particulière.

En ce qui concerne l'éducation, je pense qu'il s'agit là d'un domaine plus vaste de l'éducation. Il existe des programmes éducatifs, parce que, en règle générale, il ne s'agit pas d'éduquer sur les biocarburants, mais sur la durabilité, sur l'efficacité énergétique et sur une attitude assez différente vis-à-vis de l'environnement, ainsi que sur le fait de savoir que tout ce que vous utilisez vient de quelque part et que cela cause toujours des nuisances. Parfois, dans le débat sur les biocarburants, nous oublions que du pétrole est aussi produit et que, parfois, il est produit à partir de sables bitumeux. Des images de l'endroit où il est produit ont été publiées récemment. Ce n'est pas une ferme, et c'est vraiment un défi. Je pense donc que chacun de nous, quand il utilise de l'énergie, devrait tâcher de l'utiliser le plus efficacement possible et suivre la tendance consistant à utiliser de l'énergie plus verte, même si elle est un peu plus chère.

La Présidente. – J'appelle la question n° 40 de Mme **Avril Doyle** (H-0632/08)

Objet: Biocarburants

Dans le cadre de la définition des objectifs pour les biocarburants, ne faudrait-il pas donner la priorité au biodiesel plutôt qu'au bioéthanol?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission*. – (EN) La Commission reconnaît qu'au sein de l'Union européenne, la demande en biodiesel pour remplacer le diesel est plus forte que la demande en bioéthanol, qui pourrait réduire la consommation d'essence.

Dans ce contexte, il est à supposer que, dans les années à venir, la consommation de biodiesel en Europe restera plus élevée que celle de bioéthanol. Néanmoins, la Commission estime qu'il n'est pas nécessaire de fixer des objectifs spécifiques à chaque technologie, puisque tant le biodiesel que le bioéthanol peuvent avoir un rôle important à jouer afin de réduire la dépendance du secteur européen des transports vis-à-vis du pétrole.

Cela dit, c'est la deuxième génération qui promeut le biodiesel ou le bioéthanol de manière séparée. La demande au sein du marché de l'UE n'en demeure pas moins plus élevée pour le diesel. Je ne pense pas que nous devrions établir une distinction entre éthanol et diesel, mais bien que nous devrions encourager la deuxième génération plutôt que la première.

Avril Doyle (PPE-DE). - (*EN*) Auriez-vous l'amabilité de commenter la question de la viabilité du cycle de vie des biocarburants, ou des carburants utilisés pour le transport en général, en relation avec le rapport Turmes, ainsi que nous donner votre avis à ce sujet? En d'autres termes, sur les réductions globales de CO₂ tout au long du cycle, en ce compris la production des cultures, les méthodes de production, le transport, le raffinage et l'utilisation. Où vous situez-vous par rapport à l'argument relatif au pourcentage de réduction du CO₂? Dans le camp des 40-45 % ou dans celui des 35 %?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission.* – (*EN*) Je serais dans le camp des 35 %, parce que, si nous imposons des exigences qui font totalement disparaître les biocarburants du marché et que le risque d'effet de levier est trop élevé, nous allons nous tourner vers le pétrole – et en force - et peut-être aussi vers le charbon et la technologie des liquides.

À mon sens, c'est pire que de maintenir un seuil de 35 %, et un seuil de 35 % permet clairement de réduire le CO₂.

Je m'en tiendrai donc aux 35 %. La balle est désormais dans le camp du Parlement et du Conseil: s'il en ressort un pourcentage différent, je m'en accommoderai, mais je pense qu'un seuil de 35 % est suffisamment strict, parce qu'au sein du collège, lorsque ce pourcentage a été débattu, nous étions aussi dans des camps différents, et il s'agit déjà d'un compromis entre les deux camps: un qui craint les biocarburants et l'autre qui y croit. Le chiffre de 35 % était donc vraiment un compromis.

Zita Pleštinská (PPE-DE). - (*SK*) Madame la Présidente, nous sommes aujourd'hui à la recherche de moyens de progresser dans le domaine des sources d'énergie alternatives. Avec mon collègue, M. Rack, je me suis rendue en Nouvelle-Zélande au mois de juillet: j'ai été séduite par l'utilisation de l'énergie géothermique. Ma région, Stará Ľubovňa, en Slovaquie, a des sources géothermiques similaires, mais leur développement nécessite d'importantes ressources financières.

Quelle est la position de la Commission concernant l'utilisation des sources géothermiques pour la production d'énergie?

Reinhard Rack (PPE-DE). - (*DE*) Je tiens à soulever un point qui n'a jusqu'ici guère été évoqué dans le débat. Les biocarburants, le biodiesel et le bioéthanol présentent tous des valeurs différentes en termes d'efficacité, ainsi que différentes classification, aussi en termes d'émissions de CO₂. Une question qui n'a pas encore été abordée est la consommation énergétique réelle dans la production de ces différents carburants. Le commissaire pourrait-il commenter ce point?

Andris Piebalgs, *membre de la Commission.* – (EN) Nous sommes très positifs quant au développement de l'énergie géothermique et je pense que la proposition de directive à l'examen actuellement et le paquet climat-énergie encourageront l'utilisation des énergies renouvelables, en ce compris l'énergie géothermique.

Pourquoi n'est-elle pas utilisée dès à présent? En partie parce qu'il ne suffit pas de se concentrer sur les énergies renouvelables. Il est beaucoup plus facile de répercuter le coût des combustibles fossiles sur les consommateurs, parce que pour utiliser les énergies renouvelables, comme l'énergie géothermique, des investissements en capital sont nécessaires et, pour ce faire, il faut que les énergies renouvelables bénéficient d'un environnement spécifique et se voient accorder la priorité. Je considère par conséquent qu'une source d'énergie renouvelable comme la source géothermique connaîtra une évolution bien meilleure au sein de l'UE, et pas seulement pour la production d'électricité, puisqu'à Copenhague, par exemple, elle est utilisée pour le chauffage urbain. Cette technologie a donc différentes applications, et elle sera développée dans l'Union européenne.

Pour ce qui est de la teneur en énergie, il est vrai que les biocarburants ont une faible teneur en énergie et qu'il en faut des volumes plus importants. Je pense également qu'il ne faut pas se leurrer: nous ne remplacerons pas le pétrole par les biocarburants. Mais ici au moins, je conduis une voiture alimentée en biocarburant et son seul désavantage est que je dois aller plus souvent à la station-service, mais cela ne me dérange pas. C'est pourquoi je dirais que c'est différent, mais pas assez différent pour me faire changer de comportement.

Cela posera toutefois problème avec les voitures électriques. Pour l'instant, elles sont nettement plus lentes, du moins à ce stade – des voitures citadines. Peut-être faudrait-il une sorte de voiture hybride, car si vous parcourez une distance plus longue, les véhicules à l'électricité pourraient ne pas être satisfaisants – mais pour les véhicules aux biocarburants, pas de problème.

La Présidente. – La question n° 41 a été jugée irrecevable et les questions n° 42 à 45 recevront une réponse écrite. Leur objet étant apparenté, j'appelle simultanément les questions n° 46, 47, 48 et 49. Question n° 46 de M. **Georgios Papastamkos** (H-0613/08)

Objet: Politique de fixation des prix dans le secteur des télécommunications

À la suite de l'intervention réglementaire opérée par la Commission pour corriger les tarifs des appels effectués en itinérance, la commissaire chargée de la Société de l'information a annoncé des plans visant à faire baisser, à partir de l'été 2009, les tarifs des services de communication de données en itinérance offerts par la téléphonie mobile, l'objectif principal étant de réduire les écarts existant dans le domaine des SMS.

Que répond la Commission aux accusations portées par l'industrie, selon laquelle elle mène une politique «populiste» et tente de manipuler le marché au moyen de techniques de «fixation des prix» au lieu de créer les conditions requises pour permettre à une concurrence saine de s'opérer dans le secteur des télécommunications? Comment compte-t-elle réagir face à la réticence affichée par l'industrie pour se conformer aux plans en question? Estime-t-elle que la politique de fixation des prix devrait également être adoptée dans d'autres secteurs du marché intérieur unique?

Question n° 47 de Mme Giovanna Corda (H-0618/08)

Objet: Baisse des prix des SMS échangés entre États membres (itinérance)

Le Groupe des régulateurs européens (GRE), qui regroupe les vingt-sept régulateurs européens, demande depuis un an à la Commission de plafonner les prix des SMS passés et reçus dans un autre État membre que

l'État d'origine. La Commission avait donné jusqu'au 1^{er} juillet 2008 aux opérateurs pour qu'ils abaissent les prix des SMS et de l'Internet pour les messages passés ou reçus lors de déplacements dans l'UE. Les opérateurs n'ont pas réagi. Ils pénalisent lourdement les consommateurs.

La Commission peut-elle indiquer quelles mesures elle envisage de prendre pour forcer les opérateurs à baisser les prix exorbitants des SMS et de l'Internet facturés aux consommateurs qui se déplacent dans l'UE et si elle envisage de prolonger au delà de 2010 le plafonnement des prix des communications mobiles introduit en 2007?

Question n° 48 de M. Brian Crowley (H-0626/08)

Objet: Règlement communautaire concernant l'itinérance

Quels sont les progrès réalisés à ce jour vis-à-vis du règlement communautaire concernant l'itinérance et la réduction volontaire des tarifs pour les messages textuels et les services de données mobiles dans le secteur de la téléphonie mobile a-t-elle remporté un quelconque succès?

Question n° 49 de Mme Marian Harkin (H-0645/08)

Objet: Frais d'itinérance

S'étant engagée à fixer des plafonds réglementaires pour les frais d'itinérance applicables à la transmission transfrontalière de textes et de données, quelles mesures la Commission a-t-elle prises pour éviter que des frais d'itinérance accidentelle ne soient imputés aux personnes vivant ou se rendant dans une zone frontalière d'un pays donné?

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – (*EN*) Vous n'êtes pas sans savoir que la Commission a décidé hier une proposition en vue d'un deuxième paquet sur l'itinérance – concernant cette fois les SMS et l'itinérance des données. L'Assemblée se souviendra assurément que cette analyse du marché a été réalisée à la demande du Parlement lui-même, qui, à l'occasion du paquet sur l'itinérance vocale au mois de juin de l'année passée, a indiqué à l'article 11 du règlement que la Commission devrait revenir sur les SMS et l'itinérance des données dans le courant de 2008. C'est désormais chose faite et vous savez que nous avons proposé un plafonnement des prix.

J'en viens donc à la question de la fixation des prix. Non, nous ne fixons pas les prix. Nous fixons des plafonds en-deçà desquels les opérateurs sont libres de rivaliser et d'innover, soit au moyen d'offres d'itinérance inférieures aux tarifs plafonnés pour la téléphonie vocale soit avec d'autres paquets que les consommateurs pourraient alors choisir. Une certaine flexibilité leur est donc laissée.

En ce qui concerne les SMS, les éléments montrent que les prix ont plus ou moins stagné l'année dernière et qu'ils restent à des niveaux que ne peuvent justifier les coûts sous-jacents. En outre, le marché du SMS présente relativement les mêmes problèmes que le marché de la téléphonie vocale.

En février de cette année, je me suis rendue au congrès mondial de la GSM Association à Barcelone et j'ai mis l'industrie en garde. J'ai discuté personnellement avec les leaders du secteur et je leur ai dit qu'ils avaient le temps de diminuer eux-mêmes les prix et que le délai était le 1^{er} juillet. En réalité, nous avons constaté que les prix entre l'année dernière et cette année pour l'itinérance des SMS n'avaient pas du tout bougé. Ce que nous proposons dès lors, c'est de plafonner le tarif de détail à 11 cents maximum et le tarif de gros à 4 cents maximum.

S'agissant de l'itinérance des données, nous avons prévu des mesures pour aborder les cas désormais célèbres de mauvaise surprise à la réception de la facture, lorsque les consommateurs doivent payer plusieurs milliers d'euros à leur retour d'une ou deux semaines à l'étranger, du fait qu'ils ont utilisé leur téléphone portable pour télécharger des données de la même manière qu'ils le font chez eux, où un téléchargement de données peut coûter entre 5 et 15 cents le mégaoctet. À l'étranger, ce coût peut monter jusqu'à 16 euros le mégaoctet. Vous imaginez donc le genre de facture que vous pouvez recevez si avez désormais conscience de ce qui se passe.

Nous avons donc proposé plusieurs mesures. La première vise la transparence, en informant les citoyens qui traversent une frontière de ce que l'itinérance des données leur coûtera. La deuxième concerne la possibilité, pour le consommateur, de fixer de concert avec son opérateur un plafond qu'il ne souhaite pas dépasser, les communications étant donc coupées une fois ce plafond atteint. La troisième tient quant à elle au fait que nous avons constaté que tout le problème ici venait de coûts de gros (qu'un opérateur impose à un autre)

largement surestimés. C'est pourquoi nous proposons un plafond de gros à un euro le mégaoctet, en espérant que des structures normales de prix pourront ensuite se développer et être proposées aux consommateurs.

Georgios Papastamkos (PPE-DE). – (*EL*) Madame la Présidente, avant de poser ma question complémentaire, permettez-moi de féliciter la commissaire Reding pour le vote parlementaire d'aujourd'hui en faveur du paquet sur les communications électroniques. Voilà encore une initiative marquée de votre sceau, Madame la Commissaire, tout comme la politique que vous avez résolument promue sur les frais d'itinérance.

Néanmoins, cette politique sur l'itinérance risque peut-être d'inciter les compagnies de téléphonie mobile européennes à adopter une pratique suivie dans les pays tiers non européens, selon laquelle les consommateurs payent non seulement lorsqu'ils passent des appels, mais aussi lorsqu'ils les reçoivent.

Marian Harkin (ALDE). - (EN) Avant toute chose, il me tient à cœur de féliciter la commissaire pour son paquet sur l'itinérance. Je pense que ce sera une bonne nouvelle pour les nombreux utilisateurs téléphoniques européens. Ma question portait sur les frais d'itinérance accidentelle, lorsque les consommateurs voyagent à proximité d'une frontière – et j'en sais moi-même quelque chose. J'ai entendu ce que vous avez dit à propos de l'initiative sur la transparence, à savoir que, lorsqu'ils traversent les frontières, les utilisateurs seront informés des coûts. Ce n'était pas en rapport avec les appels téléphonique, mais je tiens juste à vous demander si vous avez pris une initiative dans ce domaine et, à défaut, si vous n'envisageriez pas l'initiative sur la transparence que vous avez mentionnée il y a quelques minutes dans votre réponse?

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais premièrement remercier l'honorable député pour ses félicitations, mais aussi transmettre ses félicitations au Parlement, qui, dans une situation très délicate avec cinq directives sur la table, concernant des sujets très compliqués, a fait un travail formidable. Je ne suis peut-être pas d'accord à 100 % sur tout ce que le Parlement a voté, mais ce que le Parlement a fait aujourd'hui, c'est mettre le marché unique des télécommunications à l'ordre du jour. Le Conseil doit maintenant analyser ce que le Parlement a proposé et tenté de trouver une issue commune afin que ce paquet sur les télécommunications devienne une réalité pour l'industrie et les consommateurs.

Concernant la question sur l'itinérance, ne risquons-nous pas, en diminuant les frais d'itinérance, d'inciter les opérateurs à tenter d'augmenter les prix par un autre biais? L'année dernière, lorsque nous avons introduit le paquet sur l'itinérance vocale, nous avions déjà entendu que les opérateurs seraient contraints d'augmenter les tarifs nationaux pour la téléphonie mobile, mais nous avons constaté tout l'inverse. Que s'est-il donc passé? Tout d'abord, maintenant, les citoyens, plutôt que d'éteindre leur téléphone lorsqu'ils sont à l'étranger, les utilisent. Le volume de la téléphonie vocale a donc augmenté considérablement, de 34 % en un an seulement.

Ensuite, en raison de la concurrence au niveau national, les tarifs nationaux n'ont pas augmenté, mais diminué de 10-12 %. L'honorable parlementaire se rappelle la polémique qui faisait rage à un certain moment sur le «bill and keep». C'est la façon de faire américaine. J'ai constaté il y a peu que les prix aux États-Unis étaient plus bas qu'ici et j'ai clairement dit aux opérateurs qu'ils devraient choisir leur modèle commerciale. Ce n'est pas à la Commission de le faire, mais ils doivent s'entendre avec leurs clients. La seule chose qui me concerne, c'est qu'il y ait de la transparence, que les prix ne dépassent pas des limites de prix inacceptables et que tous les consommateurs européens se sentent à l'aise lorsqu'ils voyagent en Europe et lorsqu'ils communiquent en Europe.

À propos de l'itinérance accidentelle: oui, nous sommes conscients de ce problème. Comme je proviens du Luxembourg, vous pouvez imaginer le nombre de plaintes que je reçois des consommateurs à ce sujet, parce que certains Luxembourgeois qui habitent une zone frontalière ont un opérateur dans le salon, un autre dans la cuisine et un troisième dans la chambre à coucher. Je suis donc pleinement consciente de ce problème. C'est d'ailleurs pour cela que nous en avons discuté avec les régulateurs nationaux et que nous surveillons la situation avec le groupe des régulateurs européens. Nous continuerons aussi de le faire avec les régulateurs nationaux. Nous avons également renforcé les initiatives de transparence pour les données et les SMS dans le paquet qui est à présent soumis au Parlement européen. Certains progrès ont déjà été constatés concernant cette itinérance accidentelle, par exemple en Irlande, où des efforts positifs sont consentis de part et d'autre de la frontière. Je pense que c'est une bonne manière de l'aborder et je crois que les opérateurs devraient avoir bien conscience de l'itinérance accidentelle. Même si elle n'affecte qu'un très petit pourcentage de la population, c'est aux opérateurs qu'incombe la responsabilité de chercher une solution.

Paul Rübig (PPE-DE). - (*DE*) Je tiens moi aussi à adresser mes félicitations pour le résultat du vote d'aujourd'hui. Je serais curieux de savoir si vous envisagez de rédiger un programme de travail pour le BERT, avec des objectifs et un calendrier convenu, afin que nous puissions réaliser de nets progrès au niveau de la

coopération interétatique aussi. Après tout, nous avons lu récemment dans *New Europe*, la source d'information pour l'Europe, que l'itinérance aurait coûté 30 milliards d'euros aux consommateurs européens.

Je tiens à vous remercier de vous être attelée aussi pro-activement à la question de l'itinérance. À votre avis, est-il aussi nécessaire d'élaborer des programmes d'action pour que les États membres accomplissent certaines des tâches indiquées par le Parlement européen? Une nouvelle institution est-elle de mise ici?

Reinhard Rack (PPE-DE). - (*DE*) Madame la Commission, comme vous l'aurez constaté, vous avez à juste titre reçu des éloges et les citoyens vous applaudissent pour le fait que les télécommunications soient devenues moins chères en Europe, les prix étant susceptibles d'encore diminuer à l'avenir.

Dans ce contexte, je voudrais, si vous me le permettez, me faire le relais d'une question qui l'est souvent posée. Je ne suis pas certain que vous soyez responsable de ce domaine et je vous demanderais donc de la relayer à votre tour si nécessaire. Dans le domaine des télécommunications, la Commission et le commissaire en charge peuvent garantir que la concurrence fonctionne effectivement et que les services deviennent moins chers grâce à des prix plafonnés et d'autres mesures. Cela étant, pourquoi cela n'est pas possible avec le pétrole et les produits connexes? Pourquoi sommes-nous dans une situation où les prix ne bougent généralement que dans une seule direction, à savoir vers le haut?

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – (*DE*) Madame la Présidente, c'est au commissaire Piebalgs de répondre à cette question et je ne manquerai pas de la lui transmettre. Un système d'itinérance pour les produits pétroliers, ce ne serait pas rien!

En ce qui concerne le calendrier mentionné par M. Rübig: nous avons maintenant sur la table le deuxième paquet sur l'itinérance, je pense. J'imagine que le Parlement ne tardera pas à donner son avis sur le paquet relatif à l'itinérance, de façon à ce qu'il puisse être rapidement adopté avant la fin de la présidence française.

J'ai aussi discuté avec la présidence française du Conseil cet après-midi. La présidence en exercice du Conseil abordera la question et veillera à ce que le Conseil analyse les propositions de la Commission dans les plus brefs délais, afin que les nouvelles dispositions puissent entrer en vigueur à la date prévue, soit le 1^{er} juillet 2009. C'est ce que les citoyens – les consommateurs – attendent du Parlement et du Conseil.

Brian Crowley (UEN). - (EN) Madame la Présidente, je vous présente mes excuses pour avoir été absent lorsque la commissaire a répondu à ma question. J'ai été retenu à une autre réunion. J'en suis vraiment désolé.

La Présidente. – Merci, Monsieur Crowley, et merci aussi de ne pas insister pour obtenir une question complémentaire.

J'appelle la question n° 50 de M. **Paul Rübig** (H-0665/08)

Objet: Arrêt de la diffusion des programmes télévisés de la chaîne chinoise NTDTV

Le 16 juin 2008, l'opérateur Eutelsat a soudainement interrompu la transmission des programmes de NTDTV (New Tang Dynasty Television) en Chine continentale. Cette coupure aurait été imputable à une «anomalie dans l'alimentation en énergie» du satellite. Depuis, on attend toujours une explication satisfaisante de la part d'Eutelsat. NTDTV ne sait pas si on essaie de remédier aux problèmes techniques. NTDTV est la principale chaîne indépendante de télévision en langue chinoise et la seule qui, avant le 16 juin, pouvait être librement captée en Chine. NTDTV émet en chinois et en anglais. En 2005, Eutelsat voulait déjà ne plus prolonger le contrat de transmission qui le lie avec NTDTV pour l'Asie. Les protestations internationales ont fait échouer ce projet.

Quelles mesures la Commission entend-elle prendre pour faire en sorte que la transmission de chaînes télévisées indépendantes reprenne en Chine?

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – (*EN*) Je me tiens à la disposition de M. Crowley s'il souhaite discuter avec moi plus tard et me poser une question complémentaire.

Concernant l'arrêt de la diffusion de chaîne télévisée chinoise NTDTV, la Commission est bien consciente du problème et a donc demandé à Eutelsat de clarifier la situation.

Nous avons reçu un courrier d'Eutelsat, qui a répondu que la perte irréversible d'un des deux panneaux solaires de V5 avait été confirmée à la fois par Eutelsat et par le fabricant du satellite, Thales Space.

Afin de sauvegarder le fonctionnement du satellite, Eutelsat a éteint les quatre transpondeurs fournissant des services de télévision directement à domicile et a maintenu les 20 autres transpondeurs utilisés pour les services de télécommunication.

Étant donné qu'Eutelsat n'utilise aucun autre satellite couvrant l'Asie, ils ont donné à leurs clients, en ce compris le fournisseur de NTDTV, une liste des satellites concurrents ayant une couverture appropriée et des capacités disponibles.

Eutelsat a aussi indiqué que leurs satellites transmettaient des chaînes sans distinction entre les chaînes, les cultures et les opinions politiques. Ils s'abstiennent du moindre jugement quant à la position idéologique et politique des chaînes. Eutelsat a réaffirmé à la Commission qu'ils n'avaient pris aucune mesure à l'encontre de NTDTV à la demande du gouvernement chinois ou de n'importe qui d'autre. En réalité, NTDTV est pour l'instant retransmise par un de leurs satellites européens.

Eutelsat a également fourni des informations techniques indiquant que, pour recevoir NTDTV, des antennes satellites relativement grandes étaient nécessaires, ce qui implique qu'il est peu probable qu'une partie significative de la population de République populaire de chine puisse la capter.

Paul Rübig (PPE-DE). - (*DE*) Pouvez-vous nous donner une estimation du délai pour que soient restaurées la fourniture du service et la capacité de diffusion? Ma deuxième question est la suivante: pensez-vous que nous serons en mesure de créer une «Europe sans frontières» pour la télévision également et que tous les services de diffusion nationaux puissent être captés partout en Europe?

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – (*EN*) Concernant la première question, Eutelsat nous a indiqué que la panne était irréversible et que la transmission des services de télévision ne pouvait pas reprendre. C'est donc une question purement technique. Malheureusement, la capacité n'est que de 50 % et, par conséquent, l'énergie disponible est de 50 % seulement. Il s'agit d'un problème technique qui ne peut hélas pas être résolu.

Quant à la question plus fondamentale de l'honorable parlementaire relative à la possibilité d'avoir un jour une «Europe sans frontières» pour la télévision, nous en sommes encore loin. Nous avons notre directive sur la télévision sans frontières, qui est désormais mise en œuvre dans le cadre d'une directive sur les services audiovisuels sans frontière et j'espère sincèrement que les services de vidéo à la demande pourront être fournis à l'échelle de l'Europe. Bien entendu, l'idéal serait qu'un jour, il n'y ait plus la moindre frontière et que les citoyens, où qu'ils soient, puissent recevoir toutes les chaînes de télévision qu'ils souhaitent. Nous n'en sommes toutefois pas encore là, parce que la vente des droits se fait toujours selon les systèmes nationaux. Un jour, l'Europe arrivera à une situation où la vente des droits pourra aussi se faire à l'échelon européen. Je le souhaite. Je ne peux pas l'imposer, mais je soutiens cette idée et je pense que, lentement mais sûrement, nous nous dirigerons vers une vente des droits à l'échelle européenne.

La Présidente. – Je m'excuse auprès des auteurs des deux autres questions adressées à la commissaire Reding, mais les questions n° 51 et 52 recevront une réponse écrite.

J'appelle la question n° 53 de M. **Seán Ó Neachtain** (H-0622/08)

Objet: Langue irlandaise comme langue de travail officielle de l'Union européenne

Comment la Commission entend-elle concrétiser sa nouvelle stratégie relative au multilinguisme, en ce qui concerne, notamment, le renforcement de l'utilisation de la langue irlandaise comme langue de travail officielle de l'Union européenne?

Leonard Orban, *membre de la Commission.* – (RO) La nouvelle stratégie de la Commission européenne en matière de multilinguisme, intitulée «Multilinguisme: un atout pour l'Europe et un engagement commun», a été adoptée le 18 septembre 2008. Le principal sujet de cette stratégie est la diversité linguistique et la meilleure façon de l'utiliser et de la développer afin de favoriser le dialogue interculturel, de stimuler la compétitivité des sociétés européennes et d'améliorer les compétences des citoyens européens ainsi que leurs capacités à trouver un travail.

La stratégie vise surtout à encourager l'apprentissage et l'utilisation des langues étrangères au sein des États membres, et pas seulement la situation linguistique interne des institutions européennes. Nous réaffirmons notre engagement à développer la capacité des citoyens à communiquer dans deux autres langues que leur langue maternelle. Dans le même temps, nous soulignons la nécessité d'élargir l'éventail des langues disponibles afin que les citoyens puissent choisir en fonction de leurs intérêts. En mettant en œuvre cette stratégie, la Commission se fondera sur les programmes communautaires existants, notamment le programme sur

l'apprentissage tout au long de la vie, afin de soutenir les États membres dans la promotion des langues étrangères.

En vertu du règlement n° 1 du Conseil du 15 avril 1958, amendé par l'article premier du règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil du 13 juin 2005, la langue irlandaise est devenue une des langues de travail officielles

des institutions de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2007. Cependant, les articles 2 et 3 du règlement prévoient une dérogation partielle, renouvelable tous les cinq ans, concernant l'utilisation de la langue irlandaise par les institutions européennes. Fondamentalement, cette dérogation implique que, pour l'instant, seules les propositions de règlement dans le cadre de la procédure de codécision et certains documents y afférents, ainsi que les communications directes avec le public, sont traduits de ou vers la langue irlandaise.

Par conséquent, en vertu des dispositions précitées, la Commission a effectué toutes les traductions en langue irlandaise pour le processus législatif et est parvenue à les transmettre à temps. En outre, des réponses en langue irlandaise ont été fournies aux questions adressées à la Commission par des citoyens ou des entités juridiques. La Commission a aussi commencé à mettre à disposition des versions en langue irlandaise de ses pages web les plus importantes, la priorité étant donnée aux contenus qui intéressent le plus les orateurs irlandais.

Pour ce qui est de l'interprétation, la DG Interprétation est à même de répondre à toutes les demandes d'interprétation, de et vers la langue irlandaise, émanant du Conseil, de la Commission ou des commissions. Elle s'efforcera aussi à le faire à l'avenir, en s'assurant de disposer des ressources nécessaires.

Seán Ó Neachtain (UEN) - (*GA*) Madame la Présidente, je remercie la Commission pour son soutien et pour les progrès qu'elle a réalisés concernant la langue irlandaise. Un dicton irlandais dit que «sa non-utilisation lui nuit». Je ne dispose plus que de trente secondes; je n'ai donc pas de temps à perdre. Une minute est le temps de parole maximal qui m'est normalement imparti dans cette enceinte pour m'exprimer dans ma propre langue.

Je voudrais demander au commissaire si la Commission souhaite voir la langue irlandaise se développer et s'il serait possible qu'elle soit plus largement utilisée ici au Parlement et dans d'autres institutions, notamment au niveau des commissions, où cette langue pourrait être utilisée durant de plus longues périodes. Une langue ne peut pas survivre avec seulement quelques secondes.

Leonard Orban, *membre de la Commission.* – (RO) Si l'on analyse les demandes adressées à la Commission européenne, nous sommes ravis d'affirmer qu'elles ont été non seulement satisfaites, mais aussi dépassées. La Commission européenne est allée plus loin. Par ailleurs, des efforts conjoints supplémentaires sont de mise afin de promouvoir la langue irlandaise dans une plus large mesure encore. Ces efforts doivent venir tant des institutions communautaires que des autorités irlandaises et de la société irlandaise au sens large. Par exemple, nous avons besoin de plus d'interprètes et de traducteurs en langue irlandaise, et cet objectif est difficile à atteindre à moins que des ressources significatives ne soient allouées au niveau national, c'est-à-dire en Irlande.

C'est pourquoi je travaille en étroite collaboration avec les autorités irlandaises afin d'encourager et de stimuler ceux qui souhaitent se former et acquérir les compétences nécessaires en vue de leur permettre d'effectuer un travail linguistique pour les institutions communautaires.

Je tiens aussi à souligner que nous collaborons étroitement avec les autorités irlandaises pour ce qui est des différents développements de la langue irlandaise, et pas seulement ses aspects institutionnels. Nous voulons faire de notre mieux pour aider la terminologie irlandaise et, comme je l'ai dit, nous coopérons de façon étroite avec toutes les parties prenantes.

La Présidente. – La question n° 54 de M. Higgins a été retirée. J'appelle la question n° 55 de M. **Marco Cappato** (H-0630/08)

Objet: Le multilinguisme des institutions européennes

Certains programmes de stage de la Commission ne sont publiés qu'en anglais, français et allemand ⁽⁶⁾. La Commission publie ses appels à propositions dans le cadre de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) en anglais, français et espagnol uniquement en demandant, sans tenir compte de leur nationalité, que les projets des organisations européennes lui soient adressés uniquement dans ces

⁽⁶⁾ http://ec.europa.eu/stages/index en.htm

langues. La Commission présente le site de sa campagne anti-discrimination (7) uniquement en langue anglaise, site dont la page d'accueil, comme beaucoup d'autres sites, affiche des logos dans cette seule langue.

Quelles mesures la Commission entend-elle prendre pour que le multilinguisme, toujours défendu en public et formellement appliqué dans tous ses documents, soit réellement mis en oeuvre en commençant par ses propres activités ordinaires?

Leonard Orban, *membre de la Commission.* – (RO) Le programme de stage de la Commission européenne es destiné aux diplômés de l'université qui n'ont encore jamais participé à ce type de stage européen et qui ont des compétences dans au moins une des langues de travail de la Commission européenne: l'allemand, l'anglais ou le français. C'est là une nécessité pratique qui permet à un stagiaire de participer aux activités déployées par nos services et de tirer pleinement parti de son stage. Toutes les informations pratiques et explications adressées aux candidats sont disponibles dans ces trois langues uniquement. Par ailleurs, les règles régissant le programme de stage sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union en vigueur le jour de l'adoption de la décision de la Commission.

Afin d'accomplir la mission décrite à l'article 177 du Traité, le nombre de langues admissibles pour les propositions de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme sont limitées à ces langues, qui sont actuellement utilisées et comprises dans les trois pays respectifs. Néanmoins, les documents envoyés par les organisations non gouvernementales à l'appui de leurs demandes d'aide extérieure sont désormais acceptés dans toutes les langues officielles de l'Union européenne via PADO', le système en ligne destiné aux ONG.

Concernant les actions de sensibilisation ou de coordination menées au sein de l'UE uniquement, lesquelles sont destinées aux seuls citoyens européens, nous évalueront les demandes soumises dans la ou les langue(s) de ou des État(s) membre(s) concerné(s). Certes, la page d'accueil de la campagne anti-discrimination utilise un logo en anglais, mais celui-ci donne accès à des pages web dans presque toutes les langues officielles de l'UE.

Conformément au plan d'action en vue d'une communication améliorée avec les citoyens, la Commission a créé en 2006 un service «traduction web» au sein de sa DG Traduction, de sorte à augmenter ses capacités en matière de communication multilingue. Néanmoins, étant donné l'évolution rapide de l'internet ainsi que la nécessité d'assurer avant tout les traductions juridiques, conformément au règlement n° 1, la Commission doit toujours rechercher un juste équilibre entre fournir des informations pertinentes et actualisées aux parties prenantes au sein de l'UE et garantir le caractère pleinement multilingue de tous les sites web de la Commission.

Le principe général régissant l'utilisation des langues sur les pages web consiste à adapter la langue de chaque site au public cible. Par conséquent, la Commission assure la traduction dans autant de langues que possible des sites web ou sections de site web en fonction de l'intérêt de tous les citoyens, tandis que les sujets plus techniques, qui intéressent les spécialistes, ils sont disponibles soit dans un nombre limité de langues soit uniquement en langue originale. De même, les informations censées être valables longtemps sont disponibles dans plus de langues que le contenu éphémère.

Les obligations de la Commission conformément au règlement n° 1 couvrent la traduction, dans toutes les langues officielles, de tous les règlements, directives et propositions législatives, ainsi que des communications officiellement approuvées et envoyées par la Commission aux institutions; d'autre part, les réponses aux courriers des citoyens sont envoyées dans la langue du destinataire. Outre respecter ces obligations, et conformément au principe du multilinguisme et du multiculturalisme, la Commission s'efforce de garantir une égalité de traitement entre les citoyens, les cultures et les langues.

Marco Cappato (ALDE). - (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je tiens avant tout à dire que la distinction que vous proposez d'établir entre les documents de nature technique et – si j'ai bien compris l'interprétation – les documents d'intérêt public me semble particulièrement dangereuse et peu sûre, dès lors que les documents de nature technique peuvent en réalité revêtir un intérêt considérable pour le public.

Le problème est assez simple: les textes qui sont purement des documents de travail sont soumis à des contraintes linguistiques, mais tous les documents susceptibles d'être destinés au public, même s'ils sont de nature technique, doivent être traités sur une base pleinement multilingue: ils doivent être traduits dans

⁽⁷⁾ http://www.stop-discrimination.info/

toutes les langues. En particulier, le fait que les appels d'offres relatifs aux projets destinés à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme ne soient disponibles qu'en anglais, français et espagnol me dépasse totalement. Les sites web ne doivent pas seulement être multilingues, ils doivent être enregistrés dans toutes les langues. Enfin, je ne comprends pas pourquoi même le bulletin d'information internet *Commission en direct* paraisse exclusivement en anglais.

Leonard Orban, *membre de la Commission.* – (RO) Comme je l'ai dit, la Commission européenne est tenue, d'une part, par des obligations juridiques en vertu du règlement n° 1 de 1958 et le respect de ces obligations ne fait aucun doute; d'autre part, il est certains questions, telles que celles que vous avez mentionnées, qui sont liées aux traductions disponibles sur les sites web de la Commission, et concernant lesquelles la Commission et les autres institutions communautaires sont confrontées à un défi majeur.

D'une part, le contenu pleinement multilingue de ces sites web ne peut être fourni; il est tout simplement impossible de garantir le multilinguisme total pour tous les documents disponibles sur les sites web de la Commission, et ce en raison des contraintes auxquelles la Commission fait face en termes de ressources financières et humaines.

D'autre part, nous sommes en train d'augmenter le nombre de documents traduits dans le plus possible de langues officielles de l'UE, sans préjudice de nos obligations juridiques et dans le cadre des ressources limitées que j'ai mentionnées. Nous avons fait preuve de flexibilité lorsque différentes demandes étaient adressées à la Commission et, dans la mesure où nous sommes à même de satisfaire ces demandes, nous sommes disposés à nous montrer encore aussi flexibles.

La Présidente. – Je suis navrée de décevoir les autres auteurs de questions, mais compte tenu de l'heure qu'il est, je crains que nous devions en rester là.

Les questions qui, faute de temps, n'ont pas reçu de réponse recevront des réponses écrites (voir Annexe).

Robert Evans (PSE). - (*EN*) J'aurais une motion de procédure à formuler d'une manière assez indirecte. M. Orban et moi, nous nous connaissons depuis longtemps et j'espère donc qu'il ne prendra pas mal ceci, car telle n'est pas mon intention. Une de ses réponses a en fait duré six minutes et je me demande, dès lors que nous nous efforçons de poser davantage de questions à l'avenir, s'il ne pourrait pas cibler davantage ses questions ou les écourter pour le bien de tous les députés.

La Présidente. – Monsieur Evans, nous avons discuté de ce point avec la vice-présidente Wallström. Nous savons par ailleurs que la Commission s'emploie à nous donner des réponses aussi complètes que nous le souhaitons. Cela réduit toutefois le nombre de députés en mesure de prendre la parole. Merci à tous et je suis certaine que vous recevrez des réponses complètes par écrit.

(La séance, suspendue à 19 h 15, est reprise à 21 heures)

PRÉSIDENCE DE M. MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

17. Nutrition, surcharge pondérale et obésité (Livre blanc) (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0256/2008) de M. Foglietta, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, sur le Livre blanc sur la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité (2007/2285(INI)).

Alessandro Foglietta, *rapporteur.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, avant d'ouvrir le débat sur le rapport qui sera soumis au vote demain, je tiens à profiter de cette occasion pour exprimer ma gratitude envers certaines personnes. Je voudrais commencer par remercier ma collègue Adriana Poli Bortone, qui siège désormais au sénat italien, et qui m'a transmis le projet de rapport ainsi qu'une étude déjà bien documentée et détaillée sur ce sujet. Viennent ensuite les membres de mon équipe, qui m'ont aidé avec enthousiasme et application à approfondir mon exploration et analyse du phénomène, sans oublier les rapporteurs fictifs, dont l'engagement a sans aucun doute contribué à l'adoption du texte en commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, quasiment à l'unanimité de tous les partis.

Mesdames et Messieurs, lorsque ce projet de texte m'a été confié, je me suis interrogé sur ce que devrait être mon objectif en tant que rapporteur dans le cadre d'une étude de ce type. J'ai trouvé une réponse dans la

nature stratégique du document, dont sont ressortis deux piliers sur lesquels j'ai pu fonder mon travail: premièrement l'exhaustivité, de manière à ne laisser aucun vide ni sous-estimer l'importance de l'une ou l'autre facette de ce sujet très vaste, deuxièmement l'aspect pratique pour pouvoir rédiger un document résolument tourné vers l'avenir, qui identifie des instruments et solutions efficaces.

En adoptant cette approche, je m'appuyais sur les données, les statistiques et les pourcentages, déjà largement disponibles sur le sujet. Quiconque se penche sur les pourcentages est immanquablement décontenancé. En effet, d'après l'Organisation mondiale de la santé, plus d'un milliard de personnes présentent une surcharge pondérale, le nombre d'obèses dépassant les 300 millions. L'obésité chez l'enfant explose littéralement. Or, nous devrions garder à l'esprit la réalité suivante: les maladies liées à l'obésité et à la surcharge pondérale engouffrent jusqu'à 6 % des dépenses nationales de santé dans certains États membres.

Durant notre quête de solutions envisageables, nous avons pris soin de ne pas diaboliser certains types d'aliments qui seraient les seuls responsables du problème que représente l'obésité. Ce problème ne sera pas résolu par l'élimination de tels aliments de notre alimentation, mais bien par l'éducation des consommateurs, et en particulier des jeunes et des enfants, pour leur apprendre à manger raisonnablement. Les graisses sont indispensables à un régime alimentaire correct, à condition d'être présentes en quantité adéquate et d'être ingérées aux bons moments de la journée. Les cours données sur l'alimentation, auxquels j'attache une très grande importance, ne doivent pas consister à séparer le bon grain de l'ivraie. En effet, aucun aliment n'est mauvais dans l'absolu et aucun ne doit être exclu du régime alimentaire des personnes en bonne santé qui ne souffrent d'aucun trouble alimentaire.

Autre point sur lequel je voudrais attirer votre attention: l'obésité constitue indiscutablement une maladie. Cette maladie présente des causes non seulement physiques, mais également sociales ou psychologiques dans de nombreux cas. Pour autant, elle n'en demeure pas moins une maladie qui fait peser un poids financier énorme sur nos systèmes nationaux de soins de santé chaque année. En tant que telle, cette maladie doit être traitée au moyen de solutions pratiques organisées à différents niveaux. Toutefois, au cours de cette étude, qui a duré plusieurs mois, je me suis rendu compte que, bien trop souvent, cet aspect était négligé par l'opinion publique, qui verse dans un catastrophisme et s'autorise des campagnes de sensibilisation sur l'anorexie, et ce avec raison, tout en adoptant une approche réconfortante tout autant *injustifiée* en matière de surpoids, avec des slogans tels que *big is beautiful*, etc. Or, cette démarche fait fausse route et envoie le mauvais signal. Il n'est question ni d'esthétique ni d'apparence. Il est question de santé. Aussi, à l'instar du fléau de l'anorexie, qu'il convient de combattre avec énergie, nous souhaitons que l'obésité bénéficie du même traitement, sur la base des différentes lignes de front exposées dans ce rapport, qui appelle à des efforts cohérents menés en parallèle.

Il est demandé aux éducateurs, aux professionnels de la santé, à l'industrie alimentaire et aux médias, la télévision en particulier, de fournir des efforts en la matière. Tous doivent assumer la lourde responsabilité qui leur incombe compte tenu de leur influence considérable sur l'opinion publique. Les pouvoirs publics, en particulier au niveau local, doivent également jouer leur rôle.

Mesdames et Messieurs, je voudrais conclure mon intervention par une nouvelle qui a fait des vagues ces derniers jours: l'un des candidats à la Maison-Blanche a déclaré qu'il serait utile, juste et correct de taxer les citoyens obèses, au même titre que les alcooliques et les fumeurs. Il s'agit là selon moi d'une absurdité mais je pense que ce problème sérieux mérite une réponse adéquate, car ce n'est qu'en s'y attaquant de front que nous obtiendrons des résultats positifs.

Le Président. – Je prierai tous les intervenants de garder un œil attentif sur leur montre, étant donné que nous ne pouvons pas dépasser le temps alloué à ce débat, qui, étant organisé en soirée, dispose d'une durée très limitée, en particulier sur le plan logistique, notamment au niveau de l'interprétation.

Évitez, s'il vous plaît, que je doive vous couper, ce que je trouve très embarrassant pour la présidence et je préférerais que vos y fassiez attention vous-mêmes.

László Kovács, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, j'applaudis des deux mains le rapport que le Parlement a rédigé en réponse au Livre blanc de la Commission sur la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité. Permettez-moi en particulier de féliciter M. Foglietta pour l'excellente qualité de son travail.

Je constate avec joie que le Parlement partage l'avis de la Commission, à savoir que l'épidémie d'obésité ne pourra être stoppée qu'au travers d'une approche intégrée, et que le Parlement se félicite du livre blanc de la Commission, qu'il considère comme une étape importante pour juguler la hausse de l'obésité et du surpoids en Europe. Je prends également bonne note de la demande du Parlement pour que soient entreprises plusieurs

autres actions - dont davantage de mesures réglementaires - en plus de celles actuellement prévues par la Commission.

C'est en 2010 que la Commission examinera une première fois les résultats obtenus à l'aune des objectifs fixés dans le livre blanc de 2007.

Si ce contrôle révèle que les avancées réalisées ne suffisent pas, d'autres actions, dont une éventuelle approche réglementaire, devront bien entendu être envisagées.

En ce qui concerne le processus de suivi, j'attirerai votre attention sur le rôle clé dévolu à l'Organisation mondiale de la santé. Nous travaillons ensemble sur base des conclusions de la conférence ministérielle de l'OMS qui s'est tenue à Istanbul, en nous axant en particulier sur le contrôle des mesures prises par les États membres pour mettre en œuvre tant le livre blanc de la Commission que la stratégie de l'OMS.

Pour terminer, je voudrais vous faire part aujourd'hui de quelques-uns des tout derniers éléments intervenus dans la mise en œuvre de la stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité, qui répondent à certaines actions souhaitées dans votre rapport.

Comme vous le savez, le renforcement des actions au niveau européen exige de la Commission de créer un groupe de haut niveau qui se consacrera aux questions de nutrition et d'activité physique. Ce groupe servira de plate-forme pour l'échange rapide d'idées et de pratiques entre les États membres, avec un aperçu général de toutes les politiques gouvernementales.

Quant à l'engagement des partenaires à ce jour, les organisations paneuropéennes, membres de la Plateforme d'action européenne «Alimentation, activité physique et santé», exécutent en ce moment plus de 200 engagements dans des domaines essentiels tels que la reformulation des produits, l'étiquetage et la publicité responsable.

Le contrôle est en cours et les rapports annuels peuvent être consultés par le grand public sur le site internet de la Commission.

À côté de la Plateforme d'action européenne, les partenariats public-privé conclus à ce jour entre les pouvoirs publics et le secteur privé l'ont été dans 17 États membres, une évolution positive à mes yeux.

En juillet, le groupe de haut niveau s'est réuni avec la Plateforme d'action européenne «Alimentation, activité physique et santé» afin de discuter des possibilités de synergie et de partenariat, avec un accent particulier sur une baisse de la consommation de sel, la première priorité fixée pour l'action commune avec les États membres.

Cette réunion conjointe a été positive et il ne fait pour moi aucun doute que ce genre de réunion entre responsables de haut niveau des États membres et des membres de la plate-forme sont de nature à amplifier l'impact des actions que prendront à l'avenir aussi bien les autorités gouvernementales que les membres de la plate-forme.

Permettez-moi également d'attirer votre attention sur la proposition soumise par la Commission en juillet dernier de réserver 90 millions d'euros chaque année pour l'achat et la distribution gratuite de fruits et légumes dans les écoles.

La lutte contre l'obésité représente l'un des plus grands défis de santé publique auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée.

Je vous suis reconnaissant de votre soutien sans faille et aspire à un dialogue permanent avec le Parlement sur la meilleure manière d'avancer, de sorte que l'Union européenne puisse jouer pleinement son rôle dans ce domaine.

Małgorzata Handzlik, rapporteur pour avis de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. – (PL) Monsieur le Président, l'obésité et le surpoids, deux défis pour notre société contemporaine, sont à l'origine de nombreuses maladies chroniques, telles que les maladies vasculaires, l'hypertension, le diabète de type 2, les infarctus et certains types de cancer. La lutte contre l'obésité et le surpoids devrait être une priorité pour la politique de santé de l'Union. Il convient d'impliquer autant de partenaires qu'il est possible. Je pense notamment aux autorités locales, aux États membres, à la Commission européenne, ainsi qu'aux représentants de l'industrie. Toutefois, il faut éviter de négliger les consommateurs, qui, au final, sont ceux qui choisissent ce qui se retrouvera dans leur assiette. Les campagnes d'éducation et la promotion de l'exercice physique semblent constituer la meilleure approche. Les consommateurs

bénéficieraient alors d'informations claires et compréhensibles pour choisir des aliments en toute connaissance de cause. Toutefois, je ne pense pas que la seule imposition de restrictions aux fabricants de produits alimentaires permette de réduire le nombre de personnes présentant une surcharge pondérale. Je pense à la publicité par exemple.

Je souhaiterais également attirer l'attention sur un autre aspect, quelque peu négligé, de ce débat: l'organisation de formations adéquates pour les professionnels de la santé, notamment en ce qui concerne les soins aux personnes diabétiques et le traitement du diabète. Ce type de formation a été quelque peu laissé de côté, en particulier dans les nouveaux États membres.

Czesław Adam Siekierski, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture et du développement rural. – (PL) Monsieur le Président, ce document aurait pu venir de moi. Je suis favorable aux mesures exposées dans le livre blanc, qui renvoie à l'adoption d'un mode de vie plus sain et à des exercices physiques de tous types, selon lui les méthodes thérapeutiques les plus efficaces. Le livre blanc contient également des mesures de prévention sous la forme de recommandations détaillées pour les producteurs de denrées alimentaires, les consommateurs, les restaurateurs, les chaînes de distribution et le secteur de la publicité. Il y est également fait mention de campagnes d'information.

La coordination entre les différents champs d'action et les niveaux de gestion et l'implication du secteur privé sont indispensables à la mise en œuvre réussie de ces mesures. Nous devons affronter ce problème ensemble. Il convient de mettre en particulier l'accent sur la mise en œuvre des actions dont le but est de prévenir l'obésité chez les enfants. C'est aux adultes qu'il incombe d'inculquer aux enfants de bonnes habitudes alimentaires. Or, les adultes que nous sommes peinent bien souvent à distinguer ce qui est recommandable de ce qui ne l'est pas. C'est la raison pour laquelle il est crucial d'organiser des campagnes d'information ciblant les parents afin que ceux-ci disposent des données leur permettant de garantir une alimentation équilibrée à leur progéniture.

Les programmes mettant en avant les principes de l'alimentation saine et de l'exercice devraient également cibler les enfants et les jeunes. On ne peut nier que l'obésité est répandue. Toutefois, on ne peut nier non plus que la minceur est une obsession, voire une obligation. Quatre-vingts pour cent des adolescentes de moins de 18 ans ont essayé de perdre du poids au moins une fois dans leur vie. Or, suivre un régime amaigrissant inadéquat comporte des risques. En conséquence, tout comme il est essentiel de transmettre judicieusement des connaissances sur le monde aux jeunes, ceux-ci doivent également recevoir un apprentissage en matière de nourriture intelligente, qui leur donnera ensuite le désir d'acquérir beaucoup plus de connaissances par eux-mêmes. Ce type de désir est des plus souhaitables.

Il convient donc de mettre en œuvre à tout prix le programme européen en faveur de la consommation de fruits à l'école. La Commission européenne a proposé d'allouer seulement 90 millions d'euros à ce programme. D'après moi, cette enveloppe devrait être élargie à plusieurs reprises, de sorte que les distributeurs automatiques de chips, barres chocolatées et boissons gazeuses omniprésents dans les écoles puissent être remplacés par d'autres machines proposant des fruits et légumes frais et des produits laitiers. N'oublions jamais que le régime alimentaire de nos enfants conditionne leur santé future.

Anna Záborská, rapporteur pour avis de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. – (SK) Je vous remercie, Monsieur le Président. N'ayant pas beaucoup de temps, je souhaiterais juste évoquer quelques points.

Je suis invariablement favorable à la prévention et à la prévention dès l'enfance. La prévention est étroitement liée à la promotion de la responsabilité parentale. Le meilleur moyen de prévenir l'obésité chez les enfants est de ne pas les installer devant la télévision, leur console de jeux vidéo et l'ordinateur, transformés pour l'occasion en baby-sitters. Sans activités créatives, les enfants et les adultes manquent d'exercice.

Les enfants doivent assimiler des comportements alimentaires corrects au niveau de la qualité et de la quantité des aliments, mais également savoir comment dresser la table. Il est primordial de promouvoir les repas en famille, réunissant parents et enfants autour de la table. Idéalement, au moins un repas doit pouvoir être pris en famille. Or, ceci passe par un meilleur équilibre vie professionnelle/vie privée. Apprendre aux enfants à cuisiner constitue également un excellent remède dans la prévention de l'obésité. Les enfants adorent mettre la main à la pâte, raison de plus pour les y encourager.

Philip Bushill-Matthews, au nom du groupe PPE-DE. – (EN) Monsieur le Président, l'obésité figure parmi les plus grands défis que l'Europe doive relever en matière de santé. Cependant, certains au sein de cet hémicycle ne manqueront pas de se demander en quoi cela concerne le Parlement européen ou même l'UE.

Je distingue au moins deux raisons. Primo, comme l'a déjà dit le rapporteur, les maladies dues à l'obésité accaparent plus de 6 % des dépenses de l'État en matière de soins de santé dans toute l'Europe, dépenses financées par l'argent du contribuable. Nous mettons tous la main à la poche. Secundo, chaque pays européen s'attaque à cette problématique à sa manière, et chacun d'entre eux a beaucoup à apprendre de l'autre.

Je tiens ainsi à féliciter la Commission pour son livre blanc, qui a permis de lancer ce débat dans le cadre duquel je voudrais attirer l'attention sur quelques points essentiels. Nous sommes globalement favorables à la proposition de la Commission sur l'étiquetage des aliments, tout en étant d'avis qu'il ne serait pas correct que ce rapport anticipe les discussions approfondies qui devront avoir lieu sur cette question.

Pour ce qui est de l'obésité, il ressort des données disponibles que le problème porte moins sur la quantité des calories ingérées que sur celle des exercices effectués. Ce ne sont pas seulement les calories qui entrent qui sont concernées, mais également les calories qui sortent. Ainsi, rendre l'industrie des aliments et des boissons responsables de ce problème, voire de l'absence de solution satisfaisante, serait une grave erreur.

Dans la réalité, la situation est beaucoup plus complexe. Nous avons besoin de communautés plus favorables à l'activité, proposant davantage de pistes cyclables, d'une meilleure planification urbaine, d'une meilleure promotion des transports en commun, de plus de parcs et d'infrastructures sportives, de plus d'aires de jeux dans les écoles et, bien entendu, d'une meilleure éducation. Nous devons revoir notre mode de vie à de multiples égards.

Aussi, permettez-moi de féliciter le rapporteur pour ce document complet et la mission ardue, héritée de son prédécesseur, qu'il a dû mener à bien, ainsi que pour l'écoute d'autant de rapporteurs fictifs, chacun venant avec ses propres conceptions. Je tiens à le remercier en particulier d'avoir accepté certains de mes amendements, dont ceux concernant le problème de la malnutrition, en particulier dans les hôpitaux et maisons de soins pour personnes âgées. Il est crucial de s'occuper des personnes les plus fragiles de notre société.

Certaines personnes se rendent elles-mêmes vulnérables, et, si je puis conclure par une généralisation tous azimuts, l'un des problèmes auxquels notre société est aujourd'hui confrontée est l'absence de responsabilité personnelle, le fait de croire que le problème ne nous concerne pas et que quelqu'un d'autre le résoudra. Le renforcement de la réglementation alimente cette perception. Plus d'autorégulation et d'autodiscipline, tels sont les maîtres mots. Nous devons promouvoir une plus grande responsabilité individuelle de façon à progresser tous davantage, en tant que société.

Linda McAvan, *au nom du groupe PSE.* – (*EN*) Monsieur le Président, le présent rapport est un long document. Quatre cents amendements ont été déposés, et je voudrais remercier le rapporteur, qui a tenté de les comprendre. J'espère que la longueur du rapport ne portera pas préjudice aux messages essentiels qu'il tente de faire passer.

Le groupe socialiste au Parlement européen estime que les principaux messages – et quelques points très positifs sont identifiés – sont les suivants: nous avons besoin d'une bonne réglementation en matière d'étiquetage des denrées alimentaires, et nous souhaitons que l'étiquetage sur la face avant de l'emballage, si possible avec des codes de couleur, soit inclus dans les discussions à venir. Nous savons que la Commission examine ce point en ce moment. Voilà ce que nous souhaitons.

Nous sommes ravis de voir que le Parlement est désormais favorable à une interdiction des acides gras trans artificiels. Lorsque j'ai soulevé ce point pour la première fois il y a deux ans, personne ne m'avait suivi - en fait la Commission européenne avait assigné le Danemark en justice et rien ne se passait. Nous disposons maintenant d'une déclaration écrite et d'un consensus. Par conséquent, j'espère que la Commission va faire quelque chose de ce genre.

Monsieur le Commissaire, vous avez évoqué la reformulation des produits. Il s'agit selon moi d'un élément crucial. Comme Philip Bushill-Matthews, je conviens que les citoyens doivent certes assumer leur part de responsabilité, mais les producteurs sont eux aussi responsables du processus de fabrication des produits. Nombreux sont ceux qui consentent désormais à des efforts importants pour réduire la présence des graisses, des sucres et du sel, lesquels sont bien souvent cachés dans les aliments. Comment les consommateurs pourraient-ils savoir immédiatement que le ketchup ou le yoghourt qu'ils achètent contient de grandes quantités de sucre? En réalité, le système d'étiquetage dissimule bien souvent ce que renferme le produit, comme le yoghourt étiqueté «pauvre en graisses», mais très sucré.

Nous ne pensons pas que l'autorégulation soit la solution à tout. Nous sommes d'avis qu'il faut un certain degré de réglementation, en particulier pour les enfants. Oui, les adultes peuvent faire leurs choix en toute

connaissance de cause, contrairement aux enfants qui doivent être protégés par la loi. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à un contrôle indépendant de tout accord non contraignant du secteur. Nous savons que vous prenez les premières mesures à cette fin.

Pour terminer, il s'agit d'un problème énorme qui coûtera beaucoup d'argent au contribuable si nous ne nous y attaquons pas, et nous avons maintenant besoin de différentes propositions concrètes de la part de la Commission, non sur des questions qui sont du ressort des États membres, mais dans les domaines qui relèvent de la compétence de l'Union, des politiques claires doivent être balisées afin d'aider les autorités nationales à endiguer le phénomène de l'obésité.

Frédérique Ries, au nom du groupe ALDE. – Monsieur le Président, maladie de la sédentarité, maladie de la jeunesse aussi, de plus en plus, on l'a dit, l'obésité est au cœur de nos travaux parlementaires, au fond depuis le début de cette législature. - Chaque année, ce sont plus de 400 000 jeunes qui s'ajoutent à cette longue liste des personnes qui feront un jour connaissance avec l'effet yo-yo des régimes alimentaires.

L'Europe a donc bien fait de prendre ce problème à bras-le-corps. Elle s'est d'ailleurs dotée d'une stratégie claire en la matière avec le lancement, en mars 2005, de cette plateforme européenne qui réunit tous les acteurs concernés des filières agroalimentaires, de la grande distribution, des professions médicales et aussi des associations de consommateurs.

Il faut reconnaître – et on l'a déjà entendu ici – qu'il n'est pas évident de convaincre que l'Europe a plus que son mot à dire dans cette lutte contre l'obésité. Pour ce faire, nous devons commencer par clarifier les niveaux de pouvoir, ce qui ne nous empêche pas, et nous le faisons, de rappeler aux États membres ce qui est de leur compétence et de leur responsabilité.

Je pense ici à deux propositions fortes que nous faisons dans le rapport: éviter la discrimination et la stigmatisation des personnes obèses en reconnaissant officiellement l'obésité comme maladie chronique – comme c'est le cas, par exemple, à l'OMS et au Portugal –, veiller aussi à ce que tous les enfants aient accès aux activités physiques et au sport à l'école – deux heures par semaine me semblent un minimum –, mieux financer les cantines scolaires pour assurer l'offre de produits frais aux enfants, et je salue ici le projet de la Commission de distribution gratuite de fruits à l'école qu'a rappelé M. le commissaire. Je dirais que c'est avec ce genre d'actions simples, concrètes et pleines de bon sens que les citoyens vont réapprendre aussi à aimer l'Europe.

J'en viens au rapport de M. Foglietta, que je remercie également pour tous les efforts qu'il a fournis. J'aimerais mettre en exergue ici deux propositions. D'abord le choix d'une politique incitative – baisse des prix, réductions fiscales – plutôt que d'un système qui repose sur une taxation majorée des produits caloriques, la fameuse fat tax, qui, au final, pénaliserait surtout les ménages européens à revenus modestes.

Le groupe des libéraux et démocrates, que je représente ici, est donc opposé à l'amendement 6 des Verts et préfère s'en tenir à cette baisse conséquente de la TVA sur les fruits et légumes, telle qu'elle est formulée en notre paragraphe 28.

Même soutien de mon groupe à l'interdiction des acides gras trans artificiels qui sont liés, on le sait, à une augmentation significative des problèmes cardiovasculaires. Nous nous opposons donc aussi aux amendements de M. Blokland, qui visent à assouplir les paragraphes 32, 34 et 35 et dédouaner, pour ne pas dire blanchir, ces graisses hydrogénées. Notre message aux fabricants est clair: faites preuve de bonne volonté, innovez, dans l'intérêt de la santé des consommateurs et aussi dans votre propre intérêt.

J'aimerais conclure en évoquant, puisque le temps est compté, les premières rencontres parlementaires européennes sur l'alimentation et la santé que j'ai lancées il y a un an dans cette enceinte. C'est un immense carrefour pour tous les acteurs concernés, qui a été axé autour de quatre priorités: bouger dès le plus jeune âge, manger varié et équilibré, soigner l'obésité comme maladie chronique et légiférer si nécessaire. Beaucoup plus qu'un slogan, je dirais que c'est un vrai devoir moral pour l'Union européenne, qui doit prendre toute cette part dans la lutte contre l'obésité et la sédentarité.

Ewa Tomaszewska, *au nom du groupe UEN*–(*PL*) Monsieur le Président, plus de 50 % des citoyens européens sont soit obèses soit en surpoids. Trois millions d'enfants sont obèses et 22 millions présentent une surcharge pondérale. L'obésité exerce une grande pression sur la charpente osseuse, avec toutes les conséquences négatives que cela implique. Elle donne également lieu à des troubles du métabolisme et constitue un terreau favorable pour le diabète, les troubles vasculaires, l'hypertension et l'hypercholestérolémie.

Le problème est dû tantôt à une alimentation déséquilibrée tantôt à la sédentarité, tout effort physique étant exclu. Certaines caractéristiques de notre civilisation, le stress notamment, jouent, elles aussi, un rôle. La dimension sociale de cette problématique appelle une action déterminée, en particulier en ce qui concerne la protection des enfants. Les enfants mangent trop de sucreries en lieu et place de repas équilibrés, sans compter qu'ils passent des journées entières devant la télévision ou l'ordinateur. Les coupables? Les adultes démissionnaires tant du point de vue du mode de vie que des modèles comportementaux adéquats. Le Livre blanc sur la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité est un document utile pour la lutte contre l'obésité, en particulier chez les enfants. Une stratégie de promotion et d'information axée certes sur les enfants, mais surtout sur les parents, devrait contribuer à la sélection de produits sains. Nous sommes en particulier favorables au programme pour la consommation de fruits à l'école.

Kathalijne Maria Buitenweg, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*NL*) Monsieur le Président, le thème du débat d'aujourd'hui est la surcharge pondérale et l'obésité, et il est important selon moi – comme plusieurs personnes l'ont souligné – de parler moins de régime alimentaire et de déchets que de la nécessité de manger sainement.

Il y a quelques mois, j'ai été extrêmement choquée lorsque ma fille, très mince, est rentrée à la maison et a refusé de manger sa deuxième tranche de pain par peur de grossir. Elle avait été assommée d'informations à l'école sur l'importance d'éviter à tout prix d'être gros, mais ne savait pas vraiment comment manger sainement et la taille d'une portion normale. Un enfant de huit ans ne comprend pas tout à fait ce que c'est d'être trop gros. Il est donc essentiel de parler principalement d'une alimentation saine, et non de s'attacher à savoir si une personne est en surpoids ou pas.

Dans les faits, c'est aux parents qu'il incombe en premier lieu de montrer aux enfants ce qui est sain et ce qu'est une portion équilibrée, et c'est aux écoles qu'il revient de prendre le relais et de donner l'exemple. Les parents eux-mêmes doivent en apprendre davantage sur la valeur nutritive et la teneur lipidique des produits alimentaires. Par conséquent, je suis d'accord avec ce qui a été dit précédemment concernant l'étiquetage. Aussi devrions-nous revoir dans la législation ce point sur l'étiquetage.

Je pense également qu'il est judicieux de parler beaucoup de sport et de la possibilité que les enfants doivent avoir de jouer gaiement à l'extérieur. Par conséquent, nous devons dans tous les cas formuler une recommandation pour que l'urbanisme et l'aménagement des campagnes accordent davantage d'attention aux attentes des enfants, avides de liberté.

En ce qui concerne l'alimentation, la Commission européenne dispose d'un excellent site internet MiniChefs, qui a déjà fait l'objet de différentes améliorations. C'est ainsi qu'il propose désormais des plats végétariens, plutôt rares auparavant. Toutefois, la plupart des recettes contiennent de la viande. Soyons honnêtes et reconnaissons que les protéines animales sont une cause majeure de surcharge pondérale. En dehors du bien-être des animaux, la Commission européenne ne devrait pas promouvoir expressément la consommation de viande.

Pour terminer, une petite remarque sur la TVA: Mme Ries vient de faire part de son opposition à notre amendement 6, car elle veut récompenser les gens, et non les pénaliser. Aussi refuse-t-elle la taxation majorée des produits caloriques ou celle des produits et importations mauvais pour la santé, leur préférant une imposition moindre des produits bénéfiques pour la santé. Ce raisonnement ne me pose aucun problème. Toutefois, il semble, aux Pays-Bas notamment, que toutes les denrées alimentaires bénéficient désormais des taux réduits de TVA. C'est ainsi le cas des chips, sucettes, etc. à l'heure actuelle. Or, cette exception ne se justifie pas pour des produits qui ne sont pas sains. Par conséquent, la question n'est pas de sanctionner, mais bien de ne pas récompenser les produits néfastes pour la santé en leur accordant un taux de TVA réduit.

Jens Holm, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*SV*) Un tiers des Européens souffrent de surcharge pondérale et d'obésité. Une grande part des budgets nationaux des soins de santé doit être consacrée à la lutte contre les problèmes causés par le surpoids. De plus, le surpoids est en quelque sorte le miroir des inégalités socioéconomiques. En effet, il affecte principalement les personnes à bas revenus, qui consomment davantage de sucre et d'acides gras saturés. Elles ont tout simplement une alimentation moins équilibrée.

C'est incontestablement à la classe politique qu'il incombe de créer les meilleures conditions possibles afin que les citoyens puissent manger plus sainement. C'est exactement ce que M. Foglietta s'attache à faire dans ce rapport. Aussi bénéficie-t-il du soutien du groupe de la Gauche unitaire européenne. Le rapport invite l'Union européenne à faire montre d'une plus grande souplesse, en permettant aux États membres de réduire la TVA sur les aliments sains et de l'augmenter pour les denrées alimentaires que nous devrions éviter dans la mesure du possible. Il s'agit là d'une demande essentielle, à laquelle - je l'espère - les dirigeants européens

prêteront attention. Quel est l'avis de la Commission à ce sujet? Pourrait-elle refondre la directive européenne sur la TVA, afin de laisser une plus grande marge de manœuvre aux États membres, qui pourraient ainsi diminuer la TVA sur les produits sains, par exemple?

Autre question que je tiens à poser à la Commission: les acides gras trans. Nous savons que les acides gras trans sont néfastes pour notre santé. C'est un fait qui a été établi par les autorités des États membres, ainsi que par l'EFSA, l'Autorité européenne de sécurité des aliments. Lors d'une audition qui s'est tenue en commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire le 1^{er} avril cette année, la commissaire Mme Vassiliou a reconnu le caractère incontestablement néfaste pour la santé des acides gras trans. Dans ce rapport, nous réclamons l'interdiction des acides gras trans. Or, la Commission refuse de soumettre une proposition en ce sens. Mme Vassiliou défend même aux États membres d'aller plus loin et d'introduire des interdictions au niveau national. La chance lui est désormais donnée de remédier à cette position malsaine. Quand obtiendrons-nous l'interdiction des acides gras trans? La Commission peut-elle au moins garantir aux États membres la liberté de bannir les acides gras trans si tel est leur souhait?

La viande constitue une autre facette du problème de santé publique, comme l'a souligné l'oratrice précédente, Mme Buitenweg. La consommation de viande explose dans le monde entier. En l'absence de mesures, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) prédit que la consommation de viande, déjà élevée, doublera d'ici 2050. La viande contient des acides gras saturés et compte parmi les facteurs d'obésité. Par ailleurs, le secteur de la viande ne fait que précipiter le réchauffement de la planète. Alors que l'Union devrait supprimer progressivement les subventions à l'industrie de la viande, rien que le budget 2007 affectait plus de 45 millions d'euros uniquement aux frais de marketing de ce secteur. Il s'agit d'une démarche contre-productive, et d'une utilisation pour le moins étrange de l'argent du contribuable. La suppression progressive de ces subventions au secteur de la viande et une stratégie pour faire diminuer la consommation de viande sont des mesures évidentes pour améliorer la santé des citoyens européens.

Johannes Blokland, *au nom du groupe* IND/DEM. – (NL) Monsieur le Président, les acides gras trans ne sont pas les meilleurs acides gras pour la santé. Présents à l'état naturel et industriel, ils entrent dans la composition de nombreux aliments.

Bien que les résultats des études scientifiques divergent, la plupart d'entre elles montrent que les acides gras trans que l'on trouve à l'état naturel dans les denrées alimentaires sont aussi dangereux que les acides gras trans industriels qui ont été ajoutés de manière artificielle. Par conséquent, ces deux types d'acides gras trans présentent en réalité le même degré de dangerosité s'ils sont consommés en trop grandes quantités. C'est la raison pour laquelle il ne m'apparaît pas opportun de maintenir cette distinction dans la présente proposition, d'où mon amendement.

Par ailleurs, il est extrêmement difficile d'interdire complètement tous les acides gras trans sans générer d'autres risques pour la santé publique. Ainsi, d'après l'Agence britannique des normes alimentaires, une interdiction des acides gras trans déboucherait en réalité sur une concentration d'acides gras saturés. Les acides gras saturés sont au moins aussi nocifs que les acides gras trans. La consommation totale moyenne d'acides gras saturés est nettement plus élevée que les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. C'est pourquoi j'ai déposé plusieurs amendements visant à restreindre la quantité d'acides gras saturés, tout en proposant de ne pas demander l'interdiction des acides gras trans, comme indiqué à présent au paragraphe 32 du rapport.

Nous pourrions en revanche fixer une limite, par exemple, un maximum de 2 % d'acides gras trans dans l'apport énergétique total. Cette idée, qui ne devrait pas poser trop de problèmes du point de vue technique, est de toute façon déjà appliquée dans une certaine mesure. Nous devons veiller à ne pas assister à un échange entre acides gras trans et acides gras saturés, ce qui n'irait absolument pas dans le sens d'une amélioration de la santé des consommateurs.

Irena Belohorská (NI). - (*SK*) L'ampleur de la malbouffe et du manque d'exercice physique en Europe atteint des proportions alarmantes. Je suis donc ravie que nous examinions ce problème au Parlement européen.

Nous savons que l'obésité est l'un des facteurs responsables des «maladies de civilisation», telles que l'hypertension artérielle, les maladies cardiovasculaires, le diabète et les troubles musculo-squelettiques qui en résultent. J'ai organisé le 17 septembre un déjeuner de travail ici, au Parlement européen, afin d'aborder le problème de la relation entre l'obésité et le diabète pendant la grossesse. Les députés et assistants présents ont pu prendre connaissance de l'avis d'éminents experts européens, tels que le Dr Rosa Corcoy Pla, présidente

du groupe de travail sur le diabète pendant la grossesse, le professeur F. Andre Van Assche, ancien président de l'Association européenne des gynécologues-obstétriciens, et le professeur Dr Pera Ovesena.

L'obésité et le diabète maternel aggravent le risque de morbidité et de mortalité maternelles et néonatales. Nous devons bien comprendre que la problématique ne concerne pas seulement la maladie chez la maman, qui, dans de nombreux cas, n'observe pas un régime alimentaire équilibré, mais qu'il en va également de la santé des générations futures.

Une mère diabétique obèse aura des enfants obèses. L'obésité se transmet ainsi de génération en génération. Aussi, je souhaiterais attirer votre attention sur la déclaration écrite que mes collègues et moi-même avons préparée sur ce problème, à savoir la relation entre le diabète et l'obésité pendant la grossesse. Les États membres devraient attacher plus d'importance à la prévention et au dépistage du diabète pendant la grossesse, et sensibiliser la population aux dangers et conséquences de l'obésité.

Horst Schnellhardt (PPE-DE). - (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, par le biais de ce livre blanc, la Commission entend soumettre une stratégie intégrée pour l'UE dans le but de réduire les maladies dues à une mauvaise alimentation, ainsi que les problèmes indissociables de santé liés au surpoids et à l'obésité. Nous nous en félicitons, car la hausse des maladies liées à une mauvaise alimentation et à un manque d'exercice nous pousse à agir.

La volonté de la Commission d'adopter une approche intégrée transcendant toutes les politiques gouvernementales est parfaitement louable. Ce n'est que de cette façon que nous pourrons nous attaquer aux causes des maladies dues à l'obésité. Manger équilibré est important, tout comme l'éducation alimentaire et la promotion du sport à l'école, sans oublier que nous devons apporter aide et conseils pour aider nos concitoyens européens à aller dans cette direction. Différentes initiatives positives ont déjà été prises. L'une d'elles, la Plate-forme d'action européenne «Alimentation, activité physique et santé», poursuit cet objectif. Il s'agit d'une initiative européenne qui s'efforce d'encourager les citoyens à adopter les changements qui s'imposent. Le programme de la Commission en faveur des fruits à l'école en est un autre exemple.

Toutefois, si nous faisons à nouveau le choix des exigences populistes, celui de la proposition, nous ne ferons que détourner l'attention du véritable problème. À quoi cela sert-il de demander, une fois de plus, une limitation de la publicité? Nous venons juste d'adopter la directive «Télévision sans frontières», laquelle contient des règles très claires. Et voilà que nous remettons le couvert, avec de nouvelles idées et de nouvelles exigences.

J'ai vécu pendant quarante ans dans une région de l'Europe où toute publicité était interdite. Et ce n'est pas pour autant que nous étions tous minces dans les pays communistes d'Europe. À quoi les Verts pensent-ils en réclamant des taxes sur les aliments présentant un profil nutritionnel particulier? Voulons-nous que nos concitoyens pauvres n'aient plus accès à certains types d'aliments, devenus trop chers? Dans ce cas, quelle stratégie souhaitons-nous adopter?

La stratégie que nous devrions adopter commence par l'éducation et la formation. C'est dans ce domaine-là que nous devrions investir. Nous ne devrions pas restreindre la liberté de choix des citoyens au travers de sanctions ni limiter leur accès aux denrées alimentaires.

Edite Estrela (PSE). - (*PT*) Monsieur le Président, ce débat est primordial. Aussi, je souhaiterais commencer par saluer l'initiative de la Commission et le rapport de M. Foglietta. On a parlé davantage de l'anorexie que de l'obésité. Or, l'obésité a pris des proportions véritablement épidémiques dans le monde entier. Plus de 50 % des Européens présentent une surcharge pondérale, tandis que quelque 6 % des dépenses de santé sont directement liées à l'obésité, comme déjà mentionné dans cet hémicycle aujourd'hui. L'obésité chez les enfants ne cesse de croître, 22 millions de petits Européens étant en surpoids.

La lutte contre l'obésité doit devenir une priorité de la classe politique européenne. J'approuve donc la majorité des mesures proposées: information des consommateurs sur les denrées alimentaires, limitation de la publicité à la télévision, informations nutritionnelles et de santé sur l'étiquette des aliments. Nos concitoyens doivent se rendre compte que l'obésité représente l'un des premiers facteurs de mortalité et donne lieu à une foule de maladies chroniques, telles que le diabète, l'hypertension artérielle, les troubles cardiovasculaires, les problèmes ostéo-articulaires, les maladies respiratoires et le cancer. Nous devons agir, et rapidement. La solution saute aux yeux: plus d'exercice physique et alimentation plus saine, ce qui est totalement aux antipodes du mode de vie de la majorité de la population. Les sandwiches et sodas, sucreries et en-cas ne devraient pas être consommés tous les jours, tandis qu'un mode de vie sédentaire n'est en rien bénéfique pour la santé.

Comme activité physique, on peut tout simplement envisager de marcher au moins une demi-heure par jour. Cela ne demande pas beaucoup d'efforts ni beaucoup d'argent, mais cela paie. L'exercice physique est essentiel pour les adultes et vital pour les enfants. De nombreux parents ne se rendent pas compte du tort qu'ils causent à leurs enfants en leur permettant de passer leur temps libre devant la télévision ou l'ordinateur et de manger simultanément ce qu'ils ne devraient pas, sans aucun suivi ni contrôle, quel qu'il soit.

Nous devons unir nos forces pour combattre l'obésité, raison pour laquelle nos actions doivent être concertées et impliquer les écoles, familles et acteurs du secteur productif, du secteur de la santé et du secteur social. Nous avons tous notre part de responsabilité. En ce qui concerne le changement des habitudes, la famille joue un rôle décisif. Les écoles doivent être responsables du contrôle de la qualité et de la valeur nutritive des repas qu'elles proposent, en bannissant les produits trop gras, trop salés ou trop sucrés de leurs cantines et distributeurs. Parallèlement, elles devraient prendre des mesures pour faciliter et promouvoir l'activité physique chez les écoliers.

Holger Krahmer (ALDE). - (*DE*) Monsieur le Président, j'applaudis des deux mains la stratégie exposée dans le livre blanc, qui nous donnera les moyens de nous attaquer aux causes de l'alimentation déséquilibrée et de l'obésité, ainsi qu'aux maladies qui y sont liées. Malheureusement, dans la politique alimentaire européenne, que nous parlions de profils nutritionnels ou d'étiquetage des denrées alimentaires ou même à certains égards du livre blanc, nous avons tendance à opter pour une approche très unilatérale. En règle générale, nous tentons de résoudre les problèmes de l'Europe en nous axant sur les produits.

Or, j'estime que diviser les produits en bons et mauvais produits est une démarche qui ne tient absolument pas la route. Comme le montrent de nombreux amendements, ce n'est pas le cas. Ce sont les régimes alimentaires qui sont bons ou mauvais, équilibrés ou déséquilibrés. C'est cette approche que nous devrions privilégier. Les raisons pour lesquelles les citoyens mangent mal sont nombreuses. S'attaquer à ce problème en tentant d'aiguiller les consommateurs dans une certaine direction par le biais de l'étiquetage des produits, voire l'interdiction de la publicité ou l'introduction de réglementations ou encore l'application de différents taux de TVA, ne nous rapprochera pas plus de notre objectif.

Loin de moi l'intention d'anticiper le débat sur la directive relative à l'étiquetage des denrées alimentaires, mais je pense que, quelle que soit la mesure que nous prenons, celle-ci devrait toujours être mue par le principe selon lequel nous devons motiver les citoyens à revoir leurs habitudes alimentaires. L'étiquetage «traffic light» (feux de signalisation) – qui est censé susciter la réflexion du consommateur lorsqu'il est sur le point de choisir un produit - revient à traiter avec condescendance les consommateurs et non à les éduquer et les sensibiliser à la problématique. Je préférerais que l'on adopte une approche plus équilibrée, mais également que l'on reconnaisse qu'une démarche uniquement axée sur les produits ne sera pas d'une grande utilité.

Roberta Angelilli (UEN). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais commencer par féliciter le rapporteur pour l'excellente qualité de son travail. Il va de soi que je ne vais pas revenir sur les nombreux points déjà abordés par mes collègues, mais je pense que nous devrions dire les choses telles qu'elles sont: l'obésité concerne environ 25 % des enfants européens, faisant ainsi peser une lourde menace sur leur santé d'adolescents et d'adultes. Ce fléau peut être imputé à un manque d'informations, des mauvaises habitudes alimentaires, l'absence d'exercice physique, voire d'installations sportives. Nous ne devrions pas non plus sous-estimer les problèmes sociaux et psychologiques en jeu, notamment parce que les enfants en surpoids sont souvent des enfants brimés.

Pour cette raison, j'estime que la proposition de revoir à la hausse les fonds pour le programme en faveur des fruits à l'école, qui organise la distribution gratuite de fruits et de légumes en classe, est une excellente idée. En effet, l'année 2009 devrait être celle de la remise au goût du jour du régime méditerranéen et de la production de fruits et de légumes, en particulier eu égard aux dernières données de l'OMS qui indiquent une baisse de la consommation de ces denrées, même dans les pays méditerranéens. Dans le cadre de cette initiative, les fruits ne seront plus détruits pour maintenir les prix élevés, mais seront distribués dans l'optique d'assurer une alimentation de meilleure qualité, en particulier pour nos enfants, et par conséquent un avenir en bonne santé pour nos concitoyens.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). - (*PT*) Monsieur le Président, il est essentiel d'adopter une approche globale et intégrée dans le domaine de la nutrition, de la surcharge pondérale et de l'obésité en raison des multiples facteurs en cause, les questions de pauvreté alimentaire, de malnutrition et de manque d'information sur les aliments sains occupant une place centrale.

Aussi l'importance de garantir une alimentation saine est-elle considérable. Nous devons veiller, au travers de politiques publiques, à ce que chaque citoyen européen ait accès à des aliments sains. Concrètement,

diverses mesures doivent être mises en œuvre afin de garantir une production agricole locale et de haute qualité de denrées alimentaires de premier choix, dont le lait, les fruits et les légumes, ainsi que leur distribution aux personnes à faibles revenus.

De plus, une autre politique agricole commune, qui implique la protection des exploitations agricoles familiales et la création de marchés locaux pour les fruits, légumes et autres denrées de base, avec en parallèle une production correctement financée, est à même de garantir des aliments sains, à des prix accessibles, pour l'ensemble de la population.

Étant donné les propositions de financer la distribution de fruits et de légumes dans les écoles, il est capital de revoir à la hausse le montant que la Commission européenne propose pour ce programme afin de garantir une distribution gratuite, tous les jours, de fruits et légumes à tous les élèves, et pas seulement une fois par semaine, comme c'est actuellement le cas. Toutefois, il importe tout autant de mettre en œuvre toute une série de politiques de santé publique et de programmes mettant également l'accent sur l'alimentation, notamment des campagnes d'éducation et d'information sur la santé, de même que des campagnes de promotion de modes de vie et régimes alimentaires sains. Doivent également être inclus des programmes d'éducation physique et de sport, auxquels la population générale doit pouvoir avoir accès, en particulier les enfants et les jeunes, et de manière plus spécifique dans les écoles.

Urszula Krupa (IND/DEM).- (*PL*) Monsieur le Président, le texte sur les questions de santé liées à la nutrition, à l'obésité et à la surcharge pondérale regorge d'observations majeures. Il est très alarmant de constater à quel point il est désormais banal d'être en surpoids. En conséquence, il est primordial de lutter contre ce phénomène en accordant une attention particulière à la promotion de produits de l'agriculture biologique, du sport et de l'exercice physique dès le plus jeune âge. Il est également crucial de sensibiliser les citoyens aux publicités néfastes qui les encouragent délibérément à se suralimenter. Autres points positifs du document: la promotion de l'allaitement, l'amélioration de la qualité des repas dans les cantines scolaires, la distribution de fruits, ainsi que l'interdiction de la vente d'aliments et de boissons très gras, très salés et très sucrés dans les écoles.

Toutefois, les causes de l'obésité et du surpoids ne s'arrêtent pas là. Je pense notamment aux traumatismes et questions d'ordre psychologique, dont l'importance n'est pas à négliger. Certains troubles psychologiques conduisent à des troubles irrationnels de l'alimentation, comme l'anorexie et la boulimie, les deux premiers exemples qui nous viennent à l'esprit. Les réactions biologiques suscitées par l'omniprésence du prêt-à-manger peuvent être exacerbées par un épanouissement personnel médiocre, un manque de respect des valeurs, une dépression importante et un stress considérable. Le mépris des principes éthiques et moraux et l'indifférence à la signification du jeûne peuvent compromettre le développement personnel en rendant une personne dépendante de son taux de sucre dans le sang et de ses sensations visuelles et gustatives.

Il est surprenant de constater que l'importance des acides gras saturés n'a pas été abordée dans les échanges de courriers électroniques et dans les amendements déposés. Or, la consommation de ces substances est en hausse. Le problème des effets des acides gras trans artificiels différents des autres semble toutefois avoir été résolu. À l'état naturel, les acides gras trans sont uniquement présents dans un nombre limité de produits, en particulier le lait, qui contient un faible pourcentage de ces acides.

Avril Doyle (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, plus de la moitié de la population européenne présente une surcharge pondérale, tandis que l'Organisation mondiale de la santé nous informe qu'un milliard de personnes sont en surpoids, l'obésité affectant 300 millions d'entre elles. Pas moins de 50 % de nos concitoyens européens ne pratiquent aucune activité physique.

Les maladies cardiométaboliques, telles que le diabète, l'hypertension et les troubles cardiaques, explosent littéralement, tandis que les personnes atteintes d'obésité importante présentent un énorme risque de développer le diabète de type deux, avec toutes les questions de morbidité que cela implique, comme en témoigne la hausse spectaculaire de ce type de diabète chez les très jeunes adolescents. Et voilà que les médecins nous informent du lien sérieux qui existe entre l'obésité et la démence/maladie d'Alzheimer.

Il s'agit véritablement d'un énorme défi pour les décideurs, en particulier lorsqu'il s'agit de nos enfants, dont 22 millions présentent une surcharge pondérale en Europe. Dans ce monde étrange qui est le nôtre aujourd'hui, voilà que le nombre de personnes en surpoids dépasse celui des personnes qui ont faim. Et, pour couronner le tout, la relation avec la nourriture devient de plus en plus problématique, en particulier dans les pays riches, avec à la clé une hausse des cas d'anorexie et de boulimie, des maladies de pays qui croulent sous la nourriture.

Bien que les questions de santé relèvent en grande partie de la compétence des États membres, les méthodes pour s'attaquer à la problématique plus vaste de l'obésité au niveau européen ne manquent pas: échange de meilleures pratiques, promotion de modes de vie plus sains dans les politiques européennes concernées et coopération épidémiologique transfrontalière.

La semaine dernière, j'ai organisé au Parlement une semaine du petit-déjeuner, et ce afin de souligner que 61 % des Européens sautent régulièrement pendant la semaine le premier repas de la journée. Nos médecins n'hésitent pas à mettre cette omission directement en rapport avec une prise de poids excessive. La faculté de médecine de Harvard a récemment mené une étude, dont il est ressorti que le risque d'obésité était 35 % inférieur pour les personnes qui prennent leur petit-déjeuner tous les jours. L'étude a également révélé que les personnes qui sautent le petit-déjeuner seront probablement plus fatiguées, irritables et agitées la matinée.

Commencer la journée avec une glycémie correcte est le meilleur remède aux grignotages et envies incontrôlables de sucre. Aussi, alors que les citoyens sont clairement et personnellement responsables de ce qu'ils mangent, la promotion continue de modes de vie plus sains est indispensable.

J'adhère en tous points à ce rapport, sauf pour le paragraphe 28, que je ne peux accepter: j'estime que des mesures fiscales n'ont pas leur place dans un rapport sur la santé.

Åsa Westlund (PSE). - (SV) Monsieur le Président, comme de nombreux députés l'ont dit avant moi, le sujet du débat d'aujourd'hui est primordial. Il s'agit d'un thème d'une importance cruciale, au sujet duquel les États membres peuvent apprendre les uns des autres. Pour autant, nous devons respecter le principe de subsidiarité lorsque nous discutons de cette question.

l'Union européenne peut faire beaucoup pour réduire le problème de l'obésité, qui requiert toute l'attention du Parlement européen. La publicité et l'information des consommateurs sont des domaines dans lesquels le Parlement est amené à prendre des décisions et qui méritent toute notre attention. Je pense que nous avons échoué dans une certaine mesure sur ce point. Ainsi, nous ne sommes pas parvenus à interdire la publicité destinée aux enfants, un groupe qui n'est pas capable de faire la distinction entre publicité et réalité, et toute information qui lui est présentée de cette façon est, par conséquent, mensongère per definitionem. En réalité, la publicité qui cible les enfants porte en grande partie sur des aliments très gras, salés ou sucrés. Interdire la publicité ciblée sur les enfants serait un moyen efficace de réduire le problème de l'obésité en Europe.

Le deuxième point que je voulais évoquer était celui des acides gras trans. Le fait que nous serons peut-être en mesure d'inviter demain la Commission européenne à proposer une interdiction des acides gras trans me réjouit au plus haut point. L'argument généralement avancé contre une telle interdiction est le suivant: ce sont en réalité les acides gras saturés qui représentent le plus grand danger pour la santé publique en Europe. C'est probablement vrai stricto sensu, mais pourquoi ne pas tenter l'approche de la raison, comme c'est le cas au Danemark? Alors que nous sommes confrontés à un immense problème, celui des acides gras saturés, pourquoi accepter aussi le problème supplémentaire des acides gras trans? Je ne comprends pas. Nous ne pouvons pas supprimer tous les acides gras saturés, mais nous pouvons éliminer dans les faits la production industrialisée d'acides gras trans, qui n'est qu'une méthode bon marché et médiocre de produire des denrées alimentaires.

De même, je suis enchantée de constater que la question des glutamates a, elle aussi, été traitée dans le rapport. Enfin, je tiens une fois de plus à insister sur l'importance de la subsidiarité. Nous pourrions avoir eu nettement moins de choses à dire sur ce que les écoles devraient faire et sur les plats qu'elles devraient servir. J'estime personnellement que le Parlement européen n'est pas le meilleur niveau politique pour prendre de telles décisions.

Cristian Silviu Buşoi (ALDE). - (RO) Nous avons tous entendu les statistiques sur les enfants et adultes obèses. Il est donc inutile d'y revenir. Pire encore: les prévisions pour après 2010 semblent encore plus sombres. C'est la raison pour laquelle nous devrions tous nous sentir concernés par le surpoids et l'obésité. Aussi, je me félicite du livre blanc de la Commission, ainsi que du rapport de M. Foglietta.

Malheureusement, force est de constater que l'obésité touche principalement les personnes des classes sociales défavorisées, d'autant que le prix des aliments de base s'est envolé. Cependant, promouvoir un mode de vie sain et une alimentation saine permettrait de prévenir l'obésité et d'entraîner une baisse du nombre de personnes obèses, sans compter les économies pour la sécurité sociale, qui ne devrait plus financer le traitement de toutes les complications liées à l'obésité.

Je suis également d'avis que les mesures coercitives ne sont pas de nature à résoudre le problème. La liberté de choix est une réalité pour les citoyens européens. La solution passe par l'amélioration des informations nutritionnelles, au moyen d'étiquettes adéquates précisant les ingrédients, ainsi que des campagnes d'information financées par la Commission européenne et les gouvernements des États membres. N'oublions pas non plus les campagnes à l'attention des parents, dont le rôle est central, et des enfants. De plus, les États membres devraient contrôler le contenu des distributeurs automatiques installés dans les écoles, les plats proposés dans les écoles et les jardins d'enfants, et encourager la consommation de fruits et de légumes. Autre élément primordial: les cours d'éducation physique. Enfin, la Commission devrait accorder une attention particulière aux initiatives de l'industrie en matière de publicité responsable et à la réduction des quantités de sel, de sucre et de graisse.

Zdzisław Zbigniew Podkański (UEN). - (*PL*) Monsieur le Président, les statistiques de l'OMS nous révèlent que plus d'un milliard de personnes sont en surpoids et plus de 300 millions sont obèses. La situation en Europe est encore plus dramatique. L'obésité n'est plus seulement de nature problématique, mais bien de nature épidémique, favorisant des maladies telles que le diabète, l'hypertension, les infarctus et certains cancers.

La lutte contre le surpoids et l'obésité requiert toute une série d'actions complexes, dont la production d'aliments sains, une alimentation réfléchie, l'amélioration de la situation financière des citoyens les plus démunis, la sensibilisation de la société, la réalisation d'études, le contrôle de l'alimentation des enfants, la promotion d'un mode de vie sain et d'activités physiques pendant les loisirs. Malheureusement, outre les causes d'obésité et de surcharge pondérale communément admises, d'autres facteurs entrent également en jeu, liés à l'irresponsabilité et à l'appât du gain. Cette réalité est parfaitement illustrée par le recours de plus en plus fréquent aux organismes génétiquement modifiés. Or, leur culture et leur exploitation portent atteinte à la biodiversité, sans compter que les OGM prennent ensuite la place des aliments sains.

Nous devrions nous concerter et agir pour faire de l'Europe une terre sans OGM, et ce dans l'intérêt du bien-être, du développement et de la santé de l'être humain. Ce faisant, nous protégerions également la nature et l'environnement. N'oublions pas qu'une alimentation naturelle et saine est le meilleur moyen de lutter contre les maladies, y compris l'obésité et le surpoids.

Christa Klaß (PPE-DE). - (*DE*) Monsieur le Président, la surcharge pondérale et l'obésité représentent un problème de poids pour notre société. Nous savons qu'il est impossible de changer le comportement des consommateurs par des instruments législatifs. En revanche, une évolution des mentalités au niveau de la société a un impact sur l'individu: après tout, qui ne veut pas se fondre dans la masse? Notre santé et notre alimentation sont influencées par notre environnement social. On entend ici et là des gens se plaindre de la hausse de la consommation de viande. Toutefois, elle est en hausse, car de plus en plus de personnes peuvent se permettre d'en manger, et non parce que la consommation par habitant augmente.

Il est crucial d'avoir une relation saine avec les aliments et les boissons. L'obsession de la minceur est aussi néfaste pour la santé qu'un appétit compulsif. Il est impossible de réglementer les habitudes alimentaires. Les besoins alimentaires des uns et des autres varient, sans compter qu'il est impossible de définir une norme identique en termes d'apport calorique ou de consommation de graisse. Chacun est différent et chacun a des besoins énergétiques différents également, en fonction de l'âge, du sexe, de l'emploi et des niveaux d'activité. Les interdictions ne sauraient se substituer au bon sens. Nous n'avons pas besoin d'un nouvel instrument législatif: il nous faut en revanche des campagnes d'information pour diffuser les connaissances. Nous avons besoin de liberté et non de maternage. Qui dit liberté, dit également responsabilité.

Nos concitoyens sont des adultes intelligents capables de prendre les bonnes décisions pour eux. L'étiquetage «traffic light» n'est pas représentatif étant donné qu'il ne fait qu'exposer certains aspects de manière cloisonnée, avec le risque de confusion pour les consommateurs. Que dois-je choisir si, à la lecture de l'étiquette d'un produit, il s'avère qu'un aliment spécifique contient des éléments nutritionnels rouges, jaunes et verts? L'industrie alimentaire répercutera les coûts du nouvel étiquetage sur les consommateurs, poussant les prix sans cesse vers le haut.

Étant opposé à tout maternage et à la présence obligatoire sur le devant de l'emballage d'informations nutritionnelles faisant appel à un code couleur, je prierai instamment mes collègues de voter contre le paragraphe 37 du rapport. Nous pouvons, le cas échéant, traiter ce point dans un autre contexte, lorsque nous examinerons la question de l'étiquetage. Prenons le Livre blanc sur la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité comme un outil d'échange de vues, qui suscite la réflexion au sein de la société, et non comme une occasion d'imposer encore plus de conditions et de créer de nouveaux instruments législatifs.

Justas Vincas Paleckis (PSE). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais féliciter le rapporteur pour le traitement réussi d'un sujet aussi vaste.

Premièrement, je tiens à souligner l'importance de distribuer gratuitement des repas aux enfants, comme c'est le cas dans mon pays natal, la Lituanie, mais loin de l'être dans tous les États membres. Certes, des objections sont émises à l'encontre du manque de moyens et, en règle générale, de la qualité des aliments qui se retrouvent au final dans l'assiette, mais cela aide les enfants - en particulier ceux des familles les plus démunies - à manger des repas corrects de qualité satisfaisante.

Je suis également favorable à l'initiative visant à distribuer des fruits et légumes gratuitement dans les écoles. Elle doit être considérée comme un exemple de meilleures pratiques. Je pense que les fonds européens pourraient permettre de rendre ce fardeau financier moins lourd pour les États membres. Et cerise sur le gâteau, de tels projets mettent le citoyen directement en prise avec l'UE.

Dernier élément, mais non moins important, le rapport omet d'évoquer la consommation au sens de surconsommation. De nos jours, l'évolution des schémas de consommation s'apparente à celle de nos modes de vie. Il est peut-être difficile d'imaginer un parallèle entre l'obésité et le changement climatique, or une telle relation de dépendance existe. Si, pour commencer, nous considérions les deux sujets en même temps, peut-être aurions-nous plus de scrupules à faire venir nos pommes et fraises de l'étranger en avion et augmenterions leur culture chez nous pour les vendre sur les marchés locaux, et non dans les supermarchés, ce qui est exactement l'une des propositions soumises dans le présent rapport.

Siiri Oviir (ALDE). - (ET) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, le nombre de personnes en surpoids et obèses a déjà été évoqué à plusieurs reprises aujourd'hui, mais, d'après les experts, ces personnes verront leurs rangs grossir de 1,3 million de citoyens supplémentaires l'année prochaine. Ce chiffre équivaut à la population totale de l'Estonie, mon pays d'origine, ce qui est assez interpellant. De multiples facteurs se trouvent à la base d'un mauvais régime alimentaire et de l'obésité, bien qu'il ne fasse aucun doute que nous devons intégrer dans notre évaluation le coût et la disponibilité des aliments, ainsi que la conscientisation alimentaire.

Seize pays de l'Union européenne ont décidé de maintenir la TVA sur les aliments en dessous du taux standard, une décision louable. La proposition de réduire le taux de TVA pour les fruits et les légumes en dessous de cinq pour cent est la bienvenue. Le rapport de l'OMS sur la santé mentionne la faible consommation de fruits et de légumes dans les sept facteurs de risque pour la santé. Aussi serait-il indiqué de commencer par distribuer des fruits dans les écoles, et l'aide de l'Union européenne s'impose si nous comptons introduire cette mesure dans chacun des 27 États membres.

Impossible de dire tout ce que l'on voudrait en une minute, mais je souhaiterais ajouter deux-trois mots sur la publicité et les médias. Leur aide et leur expertise sont nécessaires pour faire la publicité des carottes, et pas de Pepsi Cola, ainsi que pour le genre de stéréotype et image du corps à promouvoir, étant donné leur rôle central dans la sensibilisation des citoyens. Pour terminer, permettez-moi de remercier la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire et le rapporteur pour leurs efforts.

Andrzej Tomasz Zapałowski (UEN). - (*PL*) Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui de l'explosion du nombre de personnes obèses. Dans le même temps, la commission de l'agriculture discute de la refonte de la politique agricole commune. On pourrait dire que ces deux débats tournent autour du même sujet, à savoir la santé de notre société et des jeunes en particulier.

J'ai parfois l'impression que, dans certains documents, nous déplorons les problèmes de santé tout en encourageant dans d'autres le recours aux OGM, le clonage et l'importation d'aliments de régions dont les méthodes de production n'ont plus rien à voir avec les procédés naturels. Dans le cadre de l'OMC, nos négociateurs souhaitent une plus grande ouverture aux marchés non européens. Nous devrions nous demander si nous nous soucions véritablement de notre société ou si ce sont tout simplement de belles paroles. La plupart des paiements directs dans le domaine agricole prennent la direction de grandes exploitations agro-alimentaires qui produisent des denrées alimentaires contenant de nombreuses substances chimiques, et non celle d'exploitations familiales qui proposent des denrées alimentaires saines.

Certes, ce rapport répond à un besoin urgent, mais ses grandes conclusions doivent être concrétisées sur le terrain. Et quand je vois les priorités actuelles de la Commission, je m'interroge sérieusement.

Françoise Grossetête (PPE-DE). - Monsieur le Président, 27 % des hommes, 38 % des femmes, un enfant sur quatre, sont aujourd'hui considérés en surpoids ou obèses en Europe, et on compte 400 000 nouveaux

cas par an. C'est un véritable fléau qui est en train de se développer en Europe. L'information et la prévention sont certainement les bonnes réponses parce que, malheureusement, nous sommes face à un problème de santé publique, qui devient aussi un problème social. L'obésité se conjugue malheureusement souvent avec pauvreté et exclusion.

On a beaucoup parlé de l'information et de la prévention. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit concernant l'étiquetage des aliments, le rôle des pouvoirs publics, les cantines scolaires, équipements sportifs, la transmission d'une bonne information, une alimentation saine et la nécessité d'un exercice physique quotidien.

Je voudrais insister sur le rôle essentiel des professionnels de santé, qui sont là pour détecter les risques de maladies chroniques liées à l'obésité, par exemple les diabètes, les maladies cardiovasculaires et les conséquences qu'elles ont, bien sûr, sur ces personnes en surpoids. La prévention passe par l'échange des bonnes pratiques, dans le respect du principe de subsidiarité.

Les études ont montré, par exemple, qu'un tour de taille supérieur à 88 cm chez la femme, hors état de grossesse, et de plus de 102 cm chez l'homme définissent l'obésité abdominale et traduisent un risque pour la santé, et ce, indépendamment de la taille. C'est donc un repère très simple et encore insuffisamment pris en compte en consultation médicale. C'est pourquoi la mesure du tour de taille doit devenir pour tous les patients un point de repère simple, incitant à dépister au plus tôt les facteurs de risque associés comme l'intolérance au glucose, qui annonce un prédiabète, les excès de cholestérol, de triglycérides, l'hypertension artérielle, et on sait que tout cela, malheureusement, est aussi indice de développement de la maladie d'Alzheimer.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles il faut véritablement s'appuyer sur le rôle des professionnels de santé.

Marian Harkin (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais féliciter le rapporteur: ce rapport arrive à point nommé et mérite toute l'attention des responsables politiques. Les multiples facettes de l'obésité, qui ne manquent pas de surprendre, ont déjà été évoquées. Lors d'une grande conférence qui s'est tenue hier à Dublin, un expert en nutrition a déclaré que l'Irlande s'apprêtait à plonger dans une crise de l'obésité, une réalité qui concerne également l'Europe tout entière.

J'évoquerai rapidement un seul point: autorégulation contre législation. Bien que nous disposions d'un code de conduite volontaire pour la publicité d'aliments dont la valeur nutritionnelle est médiocre ciblant les enfants, un grand point d'interrogation plane sur sa véritable efficacité. D'après l'Irish Heart Alliance, ce code non contraignant est inefficace. Je pense que nous devons le passer minutieusement en revue et prendre des mesures immédiates, le cas échéant.

M. Bushill-Matthews a parlé de la responsabilité personnelle. Il a raison dans un sens, mais nous avons besoin d'un étiquetage correct et compréhensible des produits alimentaires, le code de couleur étant un pas dans la bonne direction. Nous vivons dans un monde caractérisé par une consommation sans cesse plus grande de nourriture industrielle. Et d'ailleurs, c'est même ce qu'encouragent certaines politiques européennes, telles que l'agenda de Lisbonne: plus de personnes au travail, moins de temps pour la préparation des repas. Je souscris pleinement à l'agenda de Lisbonne, tout en pensant qu'il est du devoir des décideurs européens de veiller à ce que les fabricants d'aliments énoncent clairement ce que contiennent leurs produits industriels.

Bogusław Sonik (PPE-DE). - (*PL*) Monsieur le Président, les questions de santé liées à la nutrition, au surpoids et à l'obésité étant tout à fait d'actualité, quoi de plus normal que nous les traitions aujourd'hui? Le monde entier, et pas seulement l'Europe, est confronté à un énorme défi avec dans les rôles principaux l'obésité et les maladies qui y sont directement et indirectement liées. Les dépenses nécessaires à leur traitement explosent littéralement. Soixante pour cent de la population américaine sont en surpoids, et un tiers souffre aujourd'hui d'obésité. D'après les toutes dernières données disponibles de ce pays, les dépenses consenties pour le traitement des maladies susmentionnées excèdent désormais les 100 milliards de dollars, soit plus de 10 % du budget des soins de santé. L'Europe est en train de combler tout doucement ce retard statistique. De plus en plus d'enfants et de jeunes souffrent d'hypertension et de diabète, maladies souvent dues à une mauvaise alimentation et à un manque d'exercice. Nous devons, dans l'intérêt de l'avenir de l'Europe et de ses habitants, accorder une plus grande attention aux problèmes soulevés dans le rapport de M. Foglietta. La catastrophe sanitaire qui menace l'Europe et notre monde globalisé ne pourra être évitée que si nous entamons rapidement et de concert une action déterminée.

Le Parlement européen traite actuellement de nombreuses questions de nature socio-économique. Si nous voulons véritablement les résoudre, nous ne devons cependant pas oublier que seules les sociétés en bonne santé sont en mesure de tirer pleinement parti des avantages qui leur sont offerts. Des mesures de promotion

d'un mode de vie sain doivent être prises. Toutefois, il convient parallèlement d'introduire des mesures juridiques en vertu desquelles chaque État membre sera tenu de redoubler d'efforts, avec détermination, pour améliorer la condition physique de ses citoyens au travers d'une alimentation saine et d'activités sportives. Il faut bien entendu garder à l'esprit que les actions et politiques spécifiques pour combattre ce phénomène sont du ressort des États membres.

Danuté Budreikaité (ALDE). - (*LT*) Le livre blanc propose de fonder sur trois piliers une stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité. Premièrement, chaque individu est responsable de son propre mode de vie. Deuxièmement, seuls des individus bien informés sont en mesure de prendre les bonnes décisions. Troisièmement, le document propose une coordination entre plusieurs domaines : alimentation, consommateurs, activités sportives, éducation, transports, etc.

Cependant, tous ces facteurs sont influencés par la publicité. Que mangeons-nous? Où trouvons-nous ces produits? Comment nous informons-nous à leur sujet? Les aliments malsains représentent 89 % des produits alimentaires annoncés par la publicité télévisée. Plus de 70 % des enfants demandent à leurs parents de leur acheter des aliments qu'ils ont vus à la télévision.

Je pense que ces discussions sur les questions de santé comptent un grand absent, à savoir le représentant de l'industrie alimentaire. Nous souhaiterions que ses acteurs se rendent compte du tort qu'ils causent en fabriquant des produits alimentaires malsains et des coûts que cela implique pour la société. Nous voudrions non seulement qu'ils cessent de faire la publicité de produits mauvais pour la santé, mais également qu'ils proposent davantage de produits sains.

Miroslav Mikolášik (PPE-DE). - (*SK*) Plus de 50 % des Européens présentent une surcharge pondérale. D'après les statistiques, on estime que près de 27 % des hommes et 38 % des femmes présentent une surcharge pondérale et que plus de 5 millions d'enfants sont obèses. Au total, ce sont entre 5 et 7 % des frais de soins de santé qui sont directement liés à l'obésité, des milliards d'euros étant en jeu. Ce phénomène inquiétant exige d'adopter des initiatives déterminées à tous les niveaux pour endiguer ce phénomène.

Je suis favorable aux mesures prises par la Commission pour adopter le livre blanc, établissant clairement au rang des priorités européennes la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité. Par ailleurs, je suis d'avis que nous pouvons réaliser des progrès dans la lutte contre l'obésité en coordonnant les différentes politiques sectorielles à l'échelon européen.

Je souhaiterais attirer votre attention sur le problème du surpoids chez les enfants et les jeunes: cette catégorie d'âge doit être ciblée en priorité. Alimentation saine et exercice physique, tels sont les deux conditions préalables à la croissance et au développement harmonieux des enfants. L'éducation alimentaire incombe en premier lieu aux parents, mais les écoles peuvent également jouer un rôle à cet égard. Elles doivent constituer un autre pôle d'activités pour lutter contre l'obésité.

À l'instar du rapporteur, je pense que les écoles devraient compter dans leur personnel un médecin, un nutritionniste, sur leur site même. Je suis également favorable à l'interdiction de la vente de produits trop gras, trop salés et trop sucrés dans les écoles, que l'on peut se procurer en particulier dans les distributeurs. Selon les statistiques, les jeunes passent aujourd'hui plus de cinq heures par jour dans une position immobile, principalement à regarder la télévision et à jouer avec leur ordinateur. Toutefois, on sait que l'exercice favorise le dépôt de calcium dans les os, développe les compétences sociales des enfants et représente un facteur anti-stress majeur. Il convient de donner aux écoles les moyens de prévoir chaque jour une plage horaire suffisante pour l'éducation physique et d'encourager les enfants à faire du sport, par exemple via la construction d'aires de jeux et de salles de sport. Nous ne pourrons pas faire l'économie de ces mesures, si nous voulons vraiment assurer un avenir en bonne santé aux jeunes générations.

Je conclurai en disant que la prévention de l'obésité passe par au moins un repas sain, pris dans le calme et en famille, cultivant ainsi, et surtout, de bonnes habitudes alimentaires.

Antonio De Blasio (PPE-DE). (*HU*) Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, l'obésité et le surpoids ne sont pas seulement causés par des raisons de santé, mais également par des raisons sociales au sens large. Je suis ravi de constater que le livre blanc et le rapport soulignent que la question de l'obésité et du surpoids ne doit pas être examinée au stade où elle s'est déjà transformée en véritable problème pour la santé, mais qu'il convient plutôt de revenir à ses origines.

Il est selon moi essentiel de faire remarquer que le livre blanc et l'avis du Parlement ne doivent pas se pencher sur le secteur de la santé, mais bien sur les citoyens et communautés, soit la société dans son ensemble. Cette question tout à fait centrale doit être traitée en parfaite harmonie avec les autres documents de l'Union européenne. En effet, les causes du problème étant multiples, la solution doit certes émaner d'une multitude de directions, mais dans un cadre coordonné, gage de réussite.

La popularisation d'un mode de vie sain doit être soutenue au maximum, au niveau européen, national, régional et local. Nous devons mettre en particulier l'accent sur les programmes et actions dont le but est de promouvoir un mode de vie sain auprès des enfants en âge d'aller à l'école et des jeunes. Il convient ici de souligner le rôle des autorités locales, principales responsables de la gestion des écoles. Les programmes qui donnent des résultats doivent pouvoir bénéficier d'un large écho.

Nul d'entre nous n'ignore que le rôle des médias dans le façonnage des connaissances gagne de plus en plus de terrain: grâce au pouvoir de la publicité, il est possible de placer l'alimentation saine, le sport, une activité physique régulière, bref un mode de vie sain, sous un jour nouveau, pour en faire un modèle tendance. Dans la lutte contre l'obésité, l'importance de l'exercice et du sport doit certes être étroitement liée aux exigences d'une alimentation saine, mais se concentrer sur ces deux aspects uniquement ne suffit pas, loin s'en faut: la promotion d'un mode de vie sain auprès de nos concitoyens doit devenir une priorité absolue dans tous les champs d'action concernés.

Le but est que les gens comprennent qu'une alimentation saine et équilibrée n'implique pas l'interdiction de consommer certains aliments. Une activité physique régulière ne signifie pas un exercice à chaque fois que nous avons une minute de pause. Tout est question de modération, la clé pour un régime alimentaire et un mode de vie plus équilibrés. Je souhaiterais remercier le rapporteur pour son travail, et vous remercier de votre attention. Merci beaucoup.

Zbigniew Zaleski (PPE-DE). - (*PL*) Monsieur le Président, nous examinons aujourd'hui deux troubles d'ordre alimentaire. L'un d'entre eux est l'anorexie, dont les causes sont généralement psychologiques, la minceur étant considérée comme un facteur de séduction. Nous avons tous connaissance de situations extrêmes où ce trouble a été fatal. Toutefois, la mode évolue, fort heureusement, et ce trouble tend à être moins répandu. Le deuxième trouble est l'obésité, qui peut également avoir des causes psychologiques. L'alimentation peut être perçue comme un moyen de gérer son stress et de fuir ses problèmes. Dans ce contexte, je pense que la nutrition est l'élément central. Les producteurs et distributeurs d'aliments ont une part de responsabilité nettement plus grande à cet égard. Le rapport que nous avons sous les yeux est très positif et devrait servir d'avertissement. La dite restauration rapide prévue pour les écoliers lors des excursions et voyages représente un danger. Après tout, il ne s'agit de rien d'autre que d'une leçon sur l'alimentation. Une éducation adéquate et un contrôle alimentaire sont absolument fondamentaux. Je vois dans nos efforts un pas dans la bonne direction, raison pour laquelle je suis favorable à ce rapport.

Marian Zlotea (PPE-DE). - (RO) Je pense que nous devrions nous attarder davantage sur les enfants en surpoids et que nous devrions essayer de créer de nouveaux programmes de lutte contre l'obésité dès la plus tendre enfance, moment clé dans l'acquisition des habitudes alimentaires. Nous devrions promouvoir l'éducation alimentaire dès l'école primaire, mais également plus tard. Tous les États membres devraient intégrer à leurs programmes scolaires l'apprentissage des fondements d'une alimentation équilibrée et de l'exercice physique.

Suivant certaines statiques, l'Europe comptera plus de 30 millions d'enfants en surpoids d'ici dix ans, ce qui me préoccupe au plus haut point. En conséquence, je me suis lancé dans une série de déclarations écrites proposant la mise sur pied de programmes spéciaux dans les écoles, dont des examens de santé réguliers et consultations gratuites. J'adhère aux propositions formulées dans le livre blanc, telles que l'étiquetage adéquat des denrées alimentaires, la limitation de la publicité dans le cas de produits néfastes pour les enfants, une réduction du taux de la TVA sur les fruits et légumes et sur les aliments pour enfants uniquement. En conclusion, je voudrais féliciter le rapporteur pour l'excellent travail qu'il a accompli.

László Kovács, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je suis enchanté de constater que les députés qui ont pris la parole approuvaient en grande partie le livre blanc de la Commission. Ils ont non seulement fait part de leur adhésion à ses idées, mais ont également soutenu les initiatives qu'elle a prises.

J'apprécie l'approche complexe adoptée par les intervenants, totalement conforme à la nature complexe du problème que représente l'obésité. De nombreux orateurs réclament de toute urgence la sensibilisation de l'opinion publique et la coopération avec l'industrie alimentaire, ce qui est également parfaitement en phase tant avec l'esprit que la lettre du texte du livre blanc. L'engagement de la Commission est traduit dans la proposition sur l'information nutritionnelle des consommateurs, qui sera examinée prochainement au Parlement et au Conseil.

Je tiens à souligner que l'Union européenne dispose de divers programmes et projets qui viennent étayer le Livre blanc sur la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité, tels que le Livre vert «Vers une nouvelle culture de la mobilité urbaine» ou le Livre blanc sur le sport, lesquels visent tous deux un mode de vie et un environnement plus sains. D'autres comportent également le bilan de santé de la politique agricole commune – qui, par exemple, reverrait à la baisse l'aide à la consommation de beurre – ou encore les programmes en faveur de la consommation de lait et de fruits à l'école, la législation communautaire sur la publicité et le marketing dans le but de promouvoir une publicité responsable ou encore la directive sur les pratiques commerciales déloyales.

Il s'agit d'initiatives très importantes en parfaite harmonie avec la position de la Commission. Celle-ci poursuivra son travail avec la Plate-forme d'action européenne «Alimentation, activité physique et santé» et le groupe de haut niveau composé d'experts des États membres.

Je voudrais également insister sur le fait que la Commission encourage les initiatives qui contribuent à prévenir l'augmentation des maladies cardiovasculaires en Europe, dont l'un des facteurs de risque est la consommation d'acides gras trans, en plus de la consommation générale de graisses et celle d'acides gras saturés. La reformulation volontaire peut donner des résultats. Des engagements ont été pris au sein de la Plate-forme d'action européenne «Alimentation, activité physique et santé» concernant la reformulation des produits et la réduction de la quantité d'acides gras trans et saturés qu'ils contiennent.

Je voudrais juste revenir sur un autre point, qui relève de mon portefeuille, à savoir la taxation. Il a été proposé d'envisager la diminution de la TVA pour les légumes et les fruits. Je suis favorable à cette idée, qui illustre clairement en quoi la politique fiscale peut contribuer à la réalisation d'autres objectifs politiques clés.

Pour terminer, je tiens à souligner que le Parlement est l'un des membres fondateurs de la Plate-forme et que la Commission européenne est disposée à l'informer régulièrement des activités de celle-ci. Le rapport de suivi devrait être discuté au Parlement en 2010.

Le Président. – Nous achèverons ce débat par un discours du rapporteur M. Foglietta, que je prierai instamment de respecter les deux minutes qui lui sont imparties.

Alessandro Foglietta, *rapporteur.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais mettre en évidence un aspect de l'intervention du commissaire essentiel à mes yeux. L'accent doit être mis sur un point qui mérite toute notre attention alors que nous nous efforçons dans le même temps de créer de nouvelles opportunités.

Je pense que ce sujet concerne nombre d'entre nous, puisque plusieurs discours bien orientés l'ont exploré et ont cherché à inciter la Commission à agir. Mais surtout, le rapport lui-même tente de montrer que nous traitons un problème critique: l'obésité.

En ce qui concerne les problèmes de santé, l'obésité se mue tout doucement en problème des plus complexes qui nécessite une solution. De l'aide s'impose, et nous devons formuler un rapport qui nous aide à atteindre nos objectifs. Monsieur le Commissaire, la Commission a en effet souligné le rôle de l'Organisation mondiale de la santé, mais n'oublions pas que l'OMS elle-même appelle de ses vœux une inversion de la tendance de l'obésité croissante chez les enfants d'ici 2015. Une autre date importante sera 2010, lorsque nous serons en mesure d'évaluer les résultats de cette stratégie.

Aussi, je souhaiterais remercier tous ceux qui ont pris la parole pendant ce débat, de même que les rapporteurs fictifs. Je vous sais gré de toutes les propositions qui ont été soumises. Je pense que nous devons absolument veiller à rédiger un rapport d'une grande portée, qui nous permettra vraiment de penser en termes de prévention et d'alimentation saine et équilibrée, non seulement pour un corps en bonne santé, mais également un esprit et une âme en bonne santé. Il ne fait pour moi aucun doute que nous pouvons atteindre cet objectif si tout le monde y met du sien. Je tiens une fois de plus à remercier tous ceux qui se sont prononcés en faveur de ce rapport. Je vous remercie, Monsieur le Commissaire.

Le Président. – Un grand merci pour votre travail, Monsieur Foglietta, dont la qualité a fait l'unanimité dans cet hémicycle.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142)

Genowefa Grabowska (PSE), *par écrit.* – (*PL*) La surcharge pondérale et l'obésité pourraient être qualifiées d'épidémie moderne, avec des conséquences désastreuses pour la santé, et même pour la vie des êtres humains. Petite liste des conséquences dramatiques de l'obésité et du surpoids: diabète, troubles vasculaires, hypertension, infarctus et cancers. Aussi, quoi de plus normal que le Parlement européen participe aujourd'hui pleinement à la lutte contre le surpoids et l'obésité? De même, il est indiscutable que le Parlement devrait encourager les instances responsables de la santé des citoyens européens à s'impliquer davantage dans ce combat. Je pense aux organes à chaque niveau de l'administration nationale et européenne.

L'obésité chez les enfants a de quoi inquiéter. Le nombre d'enfants présentant une surcharge pondérale en Europe s'élève déjà à 22 millions, et il est en augmentation constante. Si nous ne renversons pas la vapeur, notre société comptera bientôt encore plus de personnes obèses, en moins bonne santé et nettement moins productives. C'est la raison pour laquelle je souscris pleinement à ce rapport. Je pense que le moment est venu d'unir nos efforts et de lancer une offensive déterminée et soutenue contre l'obésité et le surpoids. Nous devons nous concentrer sur les membres les plus sensibles de la société, tels que les enfants et les personnes âgées, en particulier les femmes et les personnes isolées.

Si nous parvenons à convaincre la société que maintenir son poids sous contrôle et éviter les kilos superflus, cela vaut la peine, et si nous réussissons à mettre en place des mécanismes de promotion d'un mode de vie sain, nous éviterons une foule de problèmes en aval. Aussi la prévention de l'obésité ne saurait-elle se résumer à une question de santé et d'esthétique, tant elle a également des conséquences sociales et culturelles.

Louis Grech (PSE), par écrit. - (EN) Le problème de l'obésité et des maladies liées à l'alimentation a pris des proportions dramatiques à l'échelle de la planète. De mon point de vue, les consommateurs ont été aveuglés par les techniques de marketing agressives et élaborées, devenant ainsi incapables de poser des choix éclairés concernant leur alimentation. Les enfants sont particulièrement vulnérables à cet égard. La directive sur les services de médias audiovisuels prévoit l'adoption par les fournisseurs de services de médias d'un code de conduite sur une base volontaire concernant la communication commerciale sur les aliments et les boissons. Tout en appréciant les aspirations exprimées par l'industrie et les médias en matière d'autorégulation, j'aurais préféré que soient décidées des restrictions concrètes du volume et du type de publicité ciblant les enfants. Les effets destructifs des aliments de qualité médiocre sur la société sont comparables à ceux de l'alcool et du tabac, dont la publicité est strictement réglementée. Une approche similaire peut être appliquée aux aliments dont le caractère néfaste pour la santé humaine a été reconnu. Les consommateurs ont besoin d'informations claires et objectives, lesquelles pourraient être obtenues au moyen de normes plus élevées en matière d'étiquetage des aliments et l'imposition de restrictions supplémentaires à la publicité.

L'actuelle crise financière a mis une fois de plus en lumière le fruit du mariage entre la cupidité et l'absence de réglementation. Que vous soyez sur le point de perdre votre maison ou votre santé, je pense que les enjeux sont trop élevés pour permettre une approche marketing inchangée. En tant que régulateurs, nous devons intervenir et faire notre travail.

Mieczysław Edmund Janowski (UEN), par écrit. – (PL) Je me félicite du rapport sur les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité présenté par M. Foglietta. Le Parlement a parfaitement raison de soulever une fois de plus l'importante question de la promotion d'une alimentation saine. Nous ferions bien de nous rappeler qu'une alimentation saine est l'un des douze facteurs déterminants pour une bonne santé mis en évidence par l'Organisation mondiale de la santé. Un individu en bonne santé est le fondement d'une société en bonne santé. À cet égard, la sécurité alimentaire est capitale, comme en témoignent les récentes affaires de lait pour enfants contaminé en Chine.

Une mauvaise alimentation est à l'origine de multiples problèmes, dont le surpoids et l'obésité. Par obésité, on entend des dépôts adipeux excessifs dans le corps, avec à la clé un risque accru de maladies cardiaques, hypertension, athérosclérose, diabète, calculs biliaires, calculs rénaux et calculs des voies urinaires, dégénérescence ostéo-articulaire, ainsi que certains cancers. Soixante-cinq pour cent des Polonais âgés de 35 à 65 ans présentent une surcharge pondérale ou sont obèses. L'incidence de l'obésité chez les plus jeunes a atteint des proportions épidémiques. En effet, vingt-deux millions de petits Européens sont concernés. Sur ce point, il est impossible de nier l'impact négatif des publicités pour les aliments très gras, sucrés ou salés. Il est essentiel de faire en sorte que les écoles et les familles prennent conscience de la nécessité de promouvoir une alimentation préparée correctement et de bonne qualité. C'est aux écoles et aux familles qu'il revient d'encourager les jeunes à adopter un mode de vie sain, ce qui passe notamment par des activités sportives ou récréatives.

Bogusław Rogalski (UEN), *par écrit.* (*PL*) Les problèmes que sont la surcharge pondérale et l'obésité se sont transformés dernièrement en épidémies, en raison de leurs effets négatifs sur la santé humaine. Selon les données de l'Organisation mondiale de la santé, le surpoids ou l'obésité concernent 50 % de la population européenne. Le fait que plus de 5 millions d'enfants soient obèses et 22 millions d'enfants présentent une surcharge pondérale est très préoccupant. Et ces chiffres augmentent à une vitesse alarmante. L'obésité est l'une des principales causes de mortalité et de maladies chroniques, telles que le diabète de type 2, les troubles vasculaires, l'hypertension, les infarctus et certains cancers.

Par ailleurs, le traitement de l'obésité coûte très cher. Il engouffre quelque 7 % des budgets nationaux de soins de santé au sein de l'Union et jusqu'à 6 % des dépenses publiques de soins de santé.

La lutte contre ce problème passe par l'amélioration de l'accès des consommateurs européens aux informations sur les meilleures sources alimentaires, de sorte qu'ils puissent choisir une alimentation adéquate. De même, les aliments doivent être étiquetés correctement. Certains ingrédients, tels que les acides gras trans artificiels et isomères trans, devraient être interdits. De même, il importe de garder à l'esprit que la publicité diffusée à la télévision influence lesdits modèles de consommation des enfants de 2 à 11 ans à court terme. Elle a des conséquences négatives sur le développement des schémas alimentaires.

La lutte contre le surpoids, en particulier chez les enfants, devrait être une priorité au niveau international, européen, national et local.

Daciana Octavia Sârbu (PSE), par écrit. – (RO) L'obésité et la prise de poids résultant de mauvaises habitudes alimentaires et d'un manque d'exercice physique tendent à se généraliser en Europe, ce qui n'est pas sans conséquences économiques et sociales majeures. Pour promouvoir une société en meilleure santé, la Commission doit s'impliquer activement, en aidant les États membres à atténuer les effets néfastes de la sédentarité et d'une alimentation déséquilibrée. Toutefois, promouvoir un mode de vie sain auprès des citoyens européens ne suffit pas, nous devons également les y encourager et leur fournir les infrastructures dont ils ont besoin. Des mesures s'imposent au niveau local pour inciter les citoyens à préférer la marche à la voiture, aménager des parcs et des pistes cyclables. Les politiques de lutte contre l'obésité devraient être mises en relation avec les politiques d'urbanisme et de transport, telles que la carte verte pour la mobilité urbaine, sans compter qu'elles devraient également compléter les politiques de promotion de l'activité physique. Nous devrions attacher plus d'attention aux groupes défavorisés socialement et économiquement, qui sont durement touchés par la hausse du prix des matières premières et des denrées alimentaires, ainsi qu'aux groupes vulnérables, tels que les enfants et les femmes enceintes. La santé de la future génération nécessite la promotion de l'éducation à la santé dans les écoles et l'interdiction d'aliments très gras, sucrés et salés dans les écoles et jardins d'enfants.

Richard Seeber (PPE-DE), *par écrit.* – (*DE*) Au vu de l'état de santé alarmant des enfants européens – plus de 5 millions d'entre eux sont obèses et 22 millions en surpoids – la mise en place d'une stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition est extrêmement positive. La formulation d'informations nutritionnelles sur les étiquettes des aliments est une mesure sensée qui permet aux consommateurs de poser des choix éclairés en vue d'améliorer leur alimentation. De même, il ne fait aucun doute que la prise de mesures générales de sensibilisation dès l'enfance aidera à inverser la tendance dans les années à venir. Des campagnes provisoires telles que la distribution de fruits frais dans les écoles sont essentielles à moyen terme. Les écoles européennes doivent également assumer leur responsabilité en matière de sport à l'école et d'exercice quotidien dans une plus large mesure, étant donné que les enfants et les jeunes passent une grande partie de leur journée à l'école.

Néanmoins, les réglementations européennes peuvent uniquement instaurer les conditions propices à une alimentation saine. En effet, il faut éviter l'erreur de retirer à nos concitoyens leur responsabilité fondamentale. Si nous voulons une Europe en meilleure santé dans le long terme, l'UE doit forger des partenariats tous azimuts: sur la scène politique, dans l'industrie et dans la société civile.

18. TVA sur le traitement des services d'assurance et des services financiers (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0344/2008) de M J. Muscat, au nom de la commission des affaires économiques et monétaires, sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne le traitement des services d'assurance et des services financiers on [COM(2007)0747 - C6-0473/2007 - 2007/0267(CNS)].

Je tiens à saisir l'occasion pour saluer mon ami M. Muscat et le féliciter pour la tournure importante que vient de prendre sa carrière politique. Même si cela l'oblige un jour à quitter cette Assemblée, pour l'heure, je pense que nous sommes nombreux à nous réjouir pour lui.

Joseph Muscat, rapporteur. – (MT) Alors que le secteur traverse l'une des pires crises de son histoire, nous débattons de la révision et de la transparence des règles appliquées aux services financiers. Dans la situation que nous vivons aujourd'hui, nous ne pouvons laisser aller les choses. De nouvelles règles s'imposent. Qui dit règles, ne dit pas forcément bureaucratie et certainement pas un excès de bureaucratie. Non, il s'agit de s'assurer que les choses se déroulent de la meilleure manière qui soit, sans s'encombrer de formules et de paperasseries qui ne mènent nulle part. Lorsque mes collègues et moi-même nous sommes attelés à la préparation de ce document, nous avons obéi à deux priorités. En premier lieu, il fallait faire en sorte que les changements n'aient aucune répercussion négative pour le consommateur.

En d'autres termes, le consommateur ne doit pas supporter de nouvelles charges. C'est la raison pour laquelle nous pensons que la possibilité d'introduire une TVA sur les services financiers ne doit s'appliquer qu'aux transactions entre deux entreprises et que cette taxe doit être récupérable. À aucun moment dans notre texte nous ne devons proposer que la TVA appliquée à un service financier qui n'est pas imposable soit porté à la charge des personnes physiques, c'est à dire des consommateurs. Malgré les éventuelles réserves des autres institutions, nous insistons très clairement sur ce point dans notre proposition. Certains critiquent le fait que les entreprises réaliseront des économies et que cela pourrait avoir des répercussions négatives sur les recettes de l'Etat. C'est un argument digne d'intérêt mais qui, selon moi, est le plus souvent brandi par les tenants d'une vision étriquée de la politique économique et fiscale. Pour commencer, dans un secteur concurrentiel tel que celui des services financiers et dans un système doté de mécanismes empêchant les accords entre entreprises, toutes les dépenses dont les entreprises font l'économie doivent soit bénéficier aux consommateurs, soit servir à compenser d'autres dépenses. Ensuite, nous qui formons l'Europe devons comprendre une bonne fois pour toutes que nous ne sommes pas seuls sur le marché et que nous devons faire en sorte de rendre les systèmes utilisés par les autres États membres et par l'Union européenne attractifs aux yeux des grandes sociétés qui souhaiteraient s'implanter sur le marché européen et se forger une place en tant que véritable acteur européen. La simplification des systèmes devrait permettre d'apporter des incitants dans ce secteur, de générer du potentiel et du travail, qui plus est du travail productif.

Avec ce rapport, nous concourons à la création d'un marché européen, en en supprimant les barrières. Nous réalisons ce dont nous débattons depuis des années déjà; nous accomplissons l'un des objectifs de notre plan d'action dans ce secteur. Nous démontrons notre capacité à prendre les devants, à résoudre les problèmes et à emboîter le pas aux idées nouvelles. Il est possible que nous ne soyons pas d'accord sur certains aspects techniques, et peut-être certains affirmeront-ils que nous ferions mieux d'utiliser tel ou tel système. Mais je pense que le Parlement doit en tout état de cause indiquer qu'il s'agit-là de son but ultime. Bien entendu, nos opinions divergeront sur certains points. À commencer par moi, en ce qui concerne l'extension des définitions par exemple. J'aurais préféré que la commission suive mes recommandations, qui consistaient soit à s'en tenir au texte de la Commission soit à réduire un peu plus encore les définitions. Malgré tout, nous devons reconnaître que la commission a opté pour une approche stratégique et que le rapport a finalement été adopté à l'unanimité moins une voix. J'attends donc avec intérêt les réactions de mes camarades et de la Commission.

PRÉSIDENCE DE MME MORGANTINI

Vice-présidente

László Kovács, *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, j'aimerais commencer par remercier M. Muscat pour son travail et pour le soutien apporté à la proposition de la Commission. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses futures fonctions à Malte.

La proposition de la Commission couvre trois grands aspects.

Premièrement, les dispositions en vigueur sont de plus en plus régulièrement contestées devant la Cour de justice européenne et nous devons y remédier.

Ensuite, nous devons renforcer la cohérence sur le plan de l'application des règles en matière de TVA aux services financiers, tout en assurant des règles plus équitables sur le marché intérieur.

Enfin, nous devons prendre des mesures afin de renforcer la compétitivité du secteur.

Les services financiers et le secteur des assurances suscitent de nombreuses inquiétudes. Ces services ne seraient pas suffisamment efficaces, ce qui exposerait les acteurs industriels européens à des coûts d'assurance

et de services financiers plus élevés que ceux auxquels leurs concurrents étrangers doivent faire face. Cette situation ne s'explique pas par les seules règles européennes en matière de TVA, mais elles peuvent assurément participer à la solution. Je dois ajouter ici que l'application de l'exonération de TVA diffère largement d'un État membre à l'autre, avec à la clé des distorsions de concurrence au sein même de l'Union européenne. À titre d'exemple, la possibilité de récupérer la taxe payée à un fournisseur de services tiers spécialisé dans un domaine (sous-traitant) dépend de l'interprétation nationale des règles en matière de TVA.

Pour la Commission, la consolidation de la compétitivité des industries européennes du secteur financier et des assurances a donc joué un rôle moteur dans l'élaboration de cette proposition. Par ailleurs, la réalité nous impose de répondre aux besoins des États membres qui tiennent à garantir la stabilité des recettes fiscales.

La proposition s'articule autour de trois éléments.

Premièrement, afin de renforcer la sécurité juridique de l'ensemble des acteurs concernés, nous proposons d'actualiser la définition des services exonérés.

Ensuite, pour éviter d'exposer les clients industriels à une éventuelle TVA «cachée» non déductible, la proposition vise à donner la possibilité aux compagnies bancaires et d'assurances de choisir de taxer leurs services.

Enfin, la proposition prévoit une exonération pour les mécanismes de partage des coûts, notamment lorsqu'ils opèrent sur une base transfrontalière.

Ces propositions pourraient dans un premier temps se traduire par une perte limitée de recettes de TVA pour les États membres, mais celles-ci peuvent être justifiées si, comme nous le pensons, les modifications proposées favorisent la compétitivité.

Par conséquent, je note avec intérêt les observations formulées dans le rapport concernant la TVA non déductible et son importance dans le cadre de l'efficacité de nos entreprises et de la stratégie de Lisbonne. J'apprécie également le fait que le rapporteur admette que les modifications pourraient influencer à la baisse les recettes de la TVA.

Du point de vue des consommateurs, je dois admettre que les implications ne sont pas toujours des plus évidentes, mais je pense qu'au final, ils bénéficieront des économies réalisées par les entreprises.

Je note également avec plaisir les remarques positives concernant la portée de la proposition et la sécurité juridique. Les nouvelles définitions avancées par la Commission sont indispensables si l'on souhaite refléter la réalité économique dans la législation.

Je comprends parfaitement les différentes remarques concernant le devoir de prudence et le manque de données fiables permettant d'évaluer de manière précise l'impact des changements. Il ne faut toutefois pas blâmer la Commission pour cette lacune, car ni l'industrie ni les administrations nationales n'ont été en mesure de nous fournir les informations demandées.

Tout comme M. Muscat, je suis conscient du fait que le phénomène de consolidation transfrontière dans le secteur financier renforce les recettes de TVA dans l'État membre où le service est créé et non dans celui où le consommateur du service en question est établi. Une transition de l'exonération vers l'imposition, favorisée par un accès renforcé à l'option de la taxe telle que le préconise cette proposition, permettrait de rectifier cette tendance. Je pense qu'il s'agit-là de la meilleure façon de répondre aux préoccupations soulevées.

Enfin, je vous informe que cette proposition fait déjà l'objet de discussions approfondies au sein du Conseil, entamées sous la présidence slovène. L'actuelle présidence française est, elle aussi, déterminée à aller de l'avant dans ce dossier. Je ne peux donc que me féliciter du signal positif qu'adresse le Parlement et qui devrait encourager encore un peu plus le Conseil à progresser.

David Casa, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*MT*) Le rapport qui nous occupe aujourd'hui revêt une importance particulière, plus spécifiquement compte tenu de l'orientation suivie par l'économie ces dernières années, qui contraste avec les années précédentes. À n'en pas douter, ce rapport s'efforce de refléter plus concrètement la situation actuelle. C'est la raison pour laquelle il importe d'apporter des garanties quant à la base juridique, afin de permettre aux entreprises concernées d'évoluer dans un environnement moins bureaucratique, ainsi que l'a très justement souligné le rapporteur. Cet environnement pourrait se matérialiser par la suppression des anomalies contenues dans l'actuelle loi régissant la TVA sur les services financiers, une loi vieille de trente ans et qui manque de précision. Ce rapport devrait apporter beaucoup en termes de stabilisation, et nous devons tout faire pour harmoniser les taux appliqués dans les différents pays afin de réduire les disparités.

Le besoin de changement se fait sentir depuis longtemps dans ce secteur, et je pense que le rapporteur a su adopter une approche équilibrée. Tout en gardant à l'esprit l'obligation d'alléger le travail des compagnies financières, il a également veillé - et je pense qu'il s'agit de l'aspect le plus important - à faire en sorte que les consommateurs tirent profit des changements proposés.

Aujourd'hui, mon collègue maltais assiste à sa dernière séance plénière et j'aimerais m'associer à celles et ceux qui lui souhaitent de réussir dans ses fonctions à venir. Son expérience s'est enrichie au fil des quatre années passées au sein de ce Parlement, une expérience qui a - selon moi - transformé sa personnalité. Jadis homme politique qui ne croyait pas réellement aux vertus de l'Union européenne et aux bénéfices pour son pays, il nous prouve aujourd'hui avec ce rapport qu'il est convaincu que nous pouvons faire évoluer les choses d'ici, pour le plus grand bien de Malte, mais aussi de l'Union européenne dans son ensemble. Mon vœu serait de voir cette transformation déteindre sur le pays, car je pense que l'expérience acquise au Parlement peut y être utile pour développer une culture politique semblable, une culture dans laquelle l'intérêt national conserverait toute son importance, mais aux côtés de l'intérêt européen. Je lui souhaite de réussir dans son nouveau rôle de chef de file de l'opposition; je m'abstiendrai de lui souhaiter de faire une longue carrière dans l'opposition car ce ne serait pas une manière convenable de m'adresser à un collègue, mais j'espère qu'il saura insuffler l'expérience acquise ici dans son parti dans un premier temps, et au reste du pays par la suite.

Antolín Sánchez Presedo, *au nom du groupe PSE.* – (*ES*) Depuis 1977, la plupart des services financiers, dont les assurances et la gestion des fonds de placement, ne sont pas tenus d'appliquer une TVA. Depuis, deux problèmes majeurs ont émergé: la définition de la portée de l'exonération et l'impossibilité de récupérer la TVA supportée pour offrir des services exonérés, donnant naissance au phénomène de TVA cachée. La mondialisation, l'intégration financière européenne et la consolidation du marché, autant d'éléments qui ont affecté l'organisation et l'externalisation des opérations nécessaires pour fournir ces services, se greffent sur une équation déjà complexe.

Ce rapport constitue la première tentative de modernisation d'une directive qui, outre qu'elle sème la confusion - avec à la clé de nombreuses saisies de la Cour de justice européenne - est totalement obsolète.

Je tiens à féliciter le rapporteur, M. Muscat, pour la qualité du travail qu'il a fourni en s'attelant à une question aussi sensible sur le plan économique et aussi complexe d'un point de vue technique.

Les propositions qu'il a avancées afin de moderniser la définition des services financiers et d'assurance qui sont en phase avec le plan d'action pour les services financiers et qui suivent une ligne de conduite stricte concernant les exonérations, ont gagné l'approbation de la grande majorité. Et nous pouvons en dire de même de sa volonté d'empêcher toute hausse de prix pour les consommateurs qui résulterait du choix de contribuables d'opter pour l'imposition.

Au final, ce texte, incluant une exonération spécifique de la TVA pour les entreprises engagées dans des mécanismes de partage des coûts, renforcera la sécurité des entreprises et la sécurité budgétaire des États membres, empêchera les distorsions de concurrence et consolidera la compétitivité des banques et des compagnies d'assurances, sans hausse de coûts pour les consommateurs.

Je tiens également à exprimer ma satisfaction concernant l'intégration de deux éléments dans ces amendements. Il s'agit de la référence à la coassurance et de l'amélioration de la définition du concept d'intermédiation, qui se limite aux activités professionnelles en tant qu'actes de médiation distincts, directs ou indirects, et qui stipule que les intermédiaires ne sont en aucun cas contrepartie dans les transactions concernées.

Pour terminer, je souhaite beaucoup de réussite à M. Muscat. Je suis certain que cette réussite devrait se matérialiser très bientôt dans le cadre de sa participation aux travaux sur l'intégration européenne au Conseil.

Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk, *au nom du groupe UEN.* – (*PL*) Madame la Présidente, étant donné que je vais m'exprimer au nom de mon groupe, j'aimerais attirer l'attention des députés sur trois points spécifiques.

Premièrement, les propositions de la Commission européenne sur les modifications à apporter à la TVA appliquée aux services financiers et d'assurance devraient renforcer la sécurité juridique non seulement des acteurs économiques qui fournissent ces services, mais aussi des États membres individuels.

Ensuite, nous sommes favorables à la solution qui consiste à demander aux États membres de permettre aux assujettis de payer ou non une TVA sur les services financiers et d'assurance tout en leur laissant une importante marge de manœuvre quant aux modalités d'application. Cette solution équivaut à une décentralisation des compétences fiscales et s'inscrit donc dans la droite ligne du principe de subsidiarité.

Enfin, toujours en cours, l'analyse des répercussions financières des modifications proposées est vitale. Plus spécifiquement, cet exercice doit porter sur la réduction des recettes TVA perçues par les États membres parallèlement à la hausse des niveaux de déduction dont jouissent les entrepreneurs. Par ailleurs, l'analyse doit également couvrir l'impact de ces changements sur le coût des services financiers et d'assurance pour les consommateurs.

Louis Grech (PSE). – (MT) En endossant le cadre de la proposition avancée par la Commission, le rapporteur s'attaque à un problème vieux de plus de trente ans. Ce secteur a acquis beaucoup d'importance dans un nombre croissant de pays, et Malte ne fait pas exception. Ce rapport inclut des réglementations qui simplifient le travail des grandes sociétés et qui contribuent à la réalisation d'un véritable marché libre, sans frontières, et synonyme de richesse, de croissance et de choix. Au rang des priorités, il est essentiel de pouvoir compter sur des dispositions qui garantissent la protection des consommateurs et leur évitent toute nouvelle taxe. En réalité, les consommateurs devraient pouvoir bénéficier de toutes les réductions de dépenses possibles et de toute amélioration en termes d'efficacité du système. Le cas échéant, de nouvelles analyses devront être effectuées afin d'intégrer d'autres garanties.

Le rapport rédigé par M. Muscat apporte clarté et sécurité juridique dans le domaine de l'imposition des services financiers, en particulier en cette période de mutation des marchés financiers que nous traversons actuellement.

Pour conclure, je tiens à remercier M. Muscat pour tout ce qu'il nous a apporté au cours des quatre années et demie qui viennent de s'écouler.

László Kovács, *membre de la Commission.* – (*EN*) Madame la Présidente, je souhaite vous remercier pour les commentaires et points de vue dignes d'intérêt que nous avons entendus à l'occasion de ce débat. Comme je l'ai souligné dans mes remarques liminaires, la Commission tient beaucoup à obtenir un avis positif du Parlement sur sa proposition relative à l'application de la TVA aux services financiers et d'assurance. Nous prenons bonne note des préoccupations exprimées dans le rapport, notamment le manque de neutralité des taux de déduction, les problèmes de statistiques et le risque de détournement des recettes fiscales liées à la TVA non récupérable sur les intrants.

Si la Commission est en principe disposée à accueillir favorablement certains amendements, comme ceux portant sur les produits dérivés, nous ne modifierons pas pour autant formellement notre proposition. Toutefois, nous nous engageons à prendre en compte le plus possible les amendements proposés par le Parlement au cours des délibérations au Conseil.

Je voudrais exprimer ma gratitude pour le signal positif que vous adressez en endossant notre proposition, un signal qui devrait aider les États membres à prendre conscience qu'il est temps d'agir.

Joseph Muscat, *rapporteur.* – (*MT*) Pour commencer, bien que le travail ne soit pas encore achevé, je tiens à remercier les services du Parlement et la Commission pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans ce dossier pour le moins délicat. En ce qui concerne le Parlement, j'espère moi aussi que le signal que nous adressons est clair. Je pense que nous sommes parvenus à nous accorder, de manière unanime, sur un point: oui, il faut réglementer. Procédons aux changements là où ils sont nécessaires, simplifions le système, mais assurons-nous que ce ne sont pas les consommateurs qui paieront la facture. Voilà le principal message que nous, députés européens, lançons à la Commission, et même au Conseil. Je remercie tous mes amis pour leurs bonnes paroles, en particulier M. Casa, dont l'intervention reflétait parfaitement le défi politique qui attend le parti travailliste maltais et la nation.

La Présidente. – Merci beaucoup, M. Muscat. J'espère moi aussi que ce nouveau tournant dans votre carrière sera couronné de succès et que vous contribuerez de la sorte à consolider encore un peu plus l'Europe.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu le jeudi 25 septembre 2008.

Déclarations écrites (article 142)

Gábor Harangozó (PSE). - par écrit. – (EN) Pour commencer, je tiens à féliciter le rapporteur, Joseph Muscat, pour la qualité et l'ambition de ce rapport qui ouvre la voie à un système commun applicable à la taxe sur la valeur ajoutée pour les services financiers et d'assurance du point de vue des entreprises, des administrations fiscales et des consommateurs. Selon moi, bien qu'il soit délicat d'évaluer, sur la base de cette proposition, l'étendue réelle des bénéfices des consommateurs en termes d'efficacité et de réduction des coûts, nous nous

devons de garantir la sécurité juridique et la cohérence des questions liées à la TVA dans le domaine des services financiers et d'assurance. Il est en effet primordial de s'assurer que les mesures de simplification en termes de TVA dont bénéficient les entreprises ne seront pas mises en œuvre au détriment des consommateurs. Il convient pourtant de noter, comme le fait le rapporteur, que les États membres jouiront d'une large marge de manœuvre, ce qui pourrait donner lieu à une mise en œuvre variable d'un État membre à l'autre. Enfin, je souhaite souligner l'obligation de vigilance qui nous incombe compte tenu du flou qui entoure l'impact réel de ces différentes mesures. Nous devons dès lors veiller à ce que la Commission remplisse son obligation de rendre des comptes, tant au Conseil qu'au Parlement.

19. Gestion collective des droits d'auteur en ligne (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Giuseppe Gargani relative à la gestion collective des droits d'auteur en ligne (O-0081/2008 - B6-0459/2008).

Jacques Toubon, suppléant l'auteur. – Madame la Présidente, cette question est au cœur de l'économie culturelle pour l'avenir. En effet, malgré l'existence de la directive concernant les droits d'auteur dans la société de l'information, la situation dans le secteur de la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins, quand il s'agit de l'exploitation en ligne, est extrêmement complexe, en raison notamment du caractère territorial des droits d'auteur et de l'absence de licence paneuropéenne. Cette situation a été rendue plus compliquée encore par l'absence d'une politique cohérente de la part de la Commission européenne, au sein de laquelle, d'une part, la Direction générale responsable du marché unique et de la propriété intellectuelle et, d'autre part, celle compétente en matière de concurrence, agissent souvent chacune pour leur compte sans vision globale du secteur par rapport notamment aux intérêts des créateurs en Europe.

En effet, en refusant de légiférer, en ignorant aussi les différentes résolutions du Parlement européen et en choisissant d'essayer de réglementer le secteur par la voie d'une recommandation ou de décisions administratives, la Direction générale du marché intérieur a créé un climat d'insécurité juridique. Dans cette situation, la Direction générale de la concurrence, elle, est intervenue en entamant une procédure contre un des acteurs du secteur qui cherchait à agir en conformité avec la recommandation de la Commission de 2005.

La Commission a donc pris cette décision au mois de juillet contre la CISAC. Elle ne prévoit pas de sanctions pécuniaires, mais elle tend à modifier le fonctionnement de la CISAC et des sociétés qui en sont membres. Cette situation reflète le fait que la Commission européenne a choisi d'ignorer les mises en garde exprimées par le Parlement européen, notamment dans sa résolution du 13 mars 2007, laquelle contenait également des propositions concrètes pour une concurrence contrôlée ainsi que pour la protection et l'encouragement des cultures minoritaires dans l'Union européenne.

Depuis lors, d'ailleurs, les initiatives se multiplient, dont une seule est de caractère législatif: un bilan fantaisiste de la recommandation sur les sociétés de gestion collective, un rapport d'évaluation et un livre vert sur la directive de 2001, la mise en cause de la copie privée, l'accès libre par décision de la direction générale de la recherche pour 20 % des appels d'offre du septième PCRD, l'extension de la durée des droits des artistes interprètes, dont la directive va être examinée, etc.

C'est pourquoi la commission juridique soulève la question suivante: est-ce que la Commission ne pense pas qu'il serait préférable de faire en sorte que les changements imposés, par exemple à l'opérateur CISAC, fassent l'objet d'une large consultation associant toutes les parties intéressées, de manière à mettre un terme à l'incohérence de la situation juridique actuelle qui résulte de positions divergentes de la Commission? La Commission européenne entend-elle reconsidérer sa politique dans ce secteur à la lumière de la résolution du Parlement du 13 mars 2007, afin de trouver une approche globale qui tienne compte non seulement des intérêts des utilisateurs, mais également des intérêts des détenteurs de droits et de la communauté créative? Nous sommes en effet persuadés que le cas de la CISAC démontre que l'approche suivie par la Commission européenne par le biais de dispositions non contraignantes, de *soft law*, comme on dit, ou de décisions purement administratives, est incohérente et contraire au principe de la sécurité juridique, parce que les parties lésées par cette approche n'ont aucune voie de recours et de discussion.

Demain, la Commission a l'intention de continuer dans cette voie de *soft law* en adoptant une autre recommandation, cette fois relative au contenu créatif en ligne, qui traitera également de la mise en application de licences transfrontalières. Ce ne sera pas une recommandation en codécision. Est-ce que la Commission prévoit de faire participer le Parlement européen à l'élaboration de cette recommandation d'une manière effective? Ou bien, dans un domaine aussi crucial pour l'avenir de l'économie et de la culture en Europe, la Commission va-t-elle, encore une fois, ignorer les représentants des États et des peuples?

C'est pour cela que je fais deux suggestions. Premièrement, comme la Commission l'a fait pour la copie privée, qu'elle mette en place une plate-forme avec toutes les parties prenantes, qu'enfin le dossier soit ouvert et examiné par tous ceux qui ont à en connaître. Le Parlement européen, quant à lui, s'exprimera quoi qu'il en soit. La commission des affaires juridiques vient de créer un groupe de travail ad hoc sur le droit d'auteur, qui a pour objectif de proposer à toutes les parties prenantes une vision globale claire et à long terme de la propriété intellectuelle et artistique ainsi que de son rôle dans l'économie de la connaissance et de la culture. Ce groupe se réunira pour la première fois demain matin.

Charlie McCreevy, membre de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, je pense qu'il faudrait placer ces questions dans un contexte plus vaste car la discussion sur la manière d'imposer des droits musicaux en ligne s'intensifie. Sur l'Internet, le consommateur a aujourd'hui accès à beaucoup plus de musique qu'auparavant mais la plus grande partie de cette musique ne fait pas l'objet de la protection légale qu'il faudrait. Les artistes ou producteurs musicaux n'en tirent presque aucun revenu. En 2006, le ratio téléchargement illicite/téléchargement licite était de 40:1 et près de 20 milliards d'enregistrements sont téléchargés illégalement chaque année. Il y a donc quelque chose qui ne fonctionne pas.

Les opérateurs en ligne affirment qu'en Europe la gestion des droits musicaux est trop compliquée, ce qui explique, à leurs yeux, qu'il n'existe aucun service juridique en ligne dans les nouveaux Etats membres.

C'est la raison pour laquelle M. Gargani nous a soumis ces questions. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut simplifier la gestion des droits musicaux sur le téléchargement via l'Internet et le téléphone portable mais personne n'est prêt à y perdre.

Existe-t-il une façon simple de développer des licences qui englobent tous les droits en Europe? En répondant à la question, n'oublions pas que la plupart des auteurs, compositeurs et interprètes vivent du produit des droits d'auteur. C'est ce qui leur permet, chaque mois, de joindre les deux bouts.

Comment, dès lors, concilier efficacité et équité? La Commission a déposé ses recommandations à ce sujet en 2005. Comme l'atteste le rapport d'évaluation des recommandations de 2008, certains titulaires de droits d'auteur comme les éditeurs de musique, ont suivi notre conseil et introduit des licences européennes. Les petites sociétés craignent qu'il n'y ait plus aucun espace pour les répertoires de niche. À nous de garantir qu'il n'en soit pas ainsi. Les signes sont encourageants. Les petits éditeurs de musiques disposent déjà de licences d'exploitations communautaires. Mais, même si des efforts sont faits, ne nous précipitons pas pour légiférer. Il faut laisser la restructuration actuelle se faire tout en ouvrant l'œil afin que cela ne se fasse pas au détriment des petits répertoires.

Permettez-moi de dire quelques mots de la décision anti-trust prise récemment par la Commission dans le cas CISAC. Elle interdit les pratiques entravant la concurrence mises en place par des sociétés européennes de gestion collective qui limitent leur capacité à fournir des services aux auteurs et opérateurs en ligne. Par l'élimination de ces restrictions, les auteurs auront tout loisir de choisir la société qui gèrera leurs droits. Les opérateurs en ligne pourront également plus facilement obtenir une licence d'exploitation pour plusieurs pays émise par une seule société de gestion, qu'ils auront choisie.

La recommandation 2005 et la décision CISAC sont régies par un même principe: elles encouragent toutes deux l'élimination des obstacles empêchant auteurs et compositeurs de choisir librement leur gestionnaire de droits et les gestionnaires de droits de délivrer des licences multinationales.

Quant à la recommandation sur le contenu créatif en ligne, la Commission prévoit de l'adopter au cours du premier trimestre 2009. La consultation publique de 2008 sur les contenus créatifs en ligne a montré que l'idée des licences multiterritoriales pour les œuvres audiovisuelles n'est pas encore arrivée à maturité et ne peut donc être traitée dans la recommandation susmentionnée.

La Commission a publié un appel d'offre pour une étude indépendante sur l'octroi de licences multiterritoriales pour les œuvres audiovisuelles, étude qui examinera les aspects économiques et culturels de ces pratiques. La Commission étudie actuellement les offres et les résultats de l'enquête devraient être disponibles avant la fin 2009. Nous travaillons en liens étroits aussi bien avec le Parlement européen qu'avec les Etats membres sur l'évolution du contenu créatif en ligne. Nous participons, entre autres, aux auditions du Parlement européen et aux discussions du groupe de travail audiovisuel du Conseil de ministres.

Vu la rapide évolution des contenus créatifs en ligne, il n'existe pour le moment aucune pratique consolidée sur laquelle pourrait se construire une législation contraignante. Légiférer à ce stade-ci pourrait mettre en péril le développement de nouveaux modèles commerciaux et la coopération entre les parties intéressées.

Dès lors, une recommandation semble plus appropriée pour faciliter la translation des contenus créatifs vers un environnement en ligne.

La proposition de M. Toubon est intéressante. Il suggère d'instaurer un groupe de travail sur les petits gestionnaires de droits. Je trouve l'idée excellente. La Commission serait disposée à jouer le rôle de médiateur et à tenter de définir le rôle de ces petites sociétés dans le monde de l'internet. Nous étudierons la proposition.

Manuel Medina Ortega, *au nom du groupe PSE.* – (*ES*) M. Toubon nous a fait un brillant exposé des aspects juridiques du problème, ce qui m'épargne ce genre d'explications.

J'aborderai donc la question sous un angle beaucoup plus pratique. Au chapitre des droits d'auteur, la direction générale de la Concurrence place les auteurs et les entreprises multinationales qui régissent le monde des médias sur un même pied, ce qui est incorrect.

Les auteurs et les interprètes sont en fin de compte des travailleurs. Il y a bien, effectivement, quelques stars (celles qui font la une des magazines par exemple) qui jouissent d'une certaine liberté de choix mais la grande majorité des auteurs, interprètes et créateurs n'ont pas cette liberté. Ils s'assimilent à des travailleurs organisés par l'intermédiaire des gestionnaires de droits d'auteur.

Prétendre que les milliers, les dizaines voire les centaines de milliers d'auteurs qui, à travers l'Europe, travaillent quotidiennement et perçoivent leur revenu par le biais des sociétés d'auteurs, fonctionnent comme des multinationales relève de la fiction plutôt que de la réalité.

Si nous ne partons pas de la prémisse que les actuelles sociétés européennes d'auteurs représentent chacune les intérêts spécifiques de milliers de membres et agissent en cette qualité, nous ne parviendrons jamais à saisir la réalité.

La Commission fait sans doute simplement son travail mais je suis un peu inquiet lorsqu'elle parle d'études: qui mène ces études? Qui les finance? Par quels groupes de pression sont-elles influencées?

Voilà pourquoi, nous avons, dans l'Union européenne un système démocratique entre États membres et au niveau national. Il incombe aux députés européens d'assumer humblement leur rôle et d'exprimer, en cette Assemblée, la réalité sociale qui n'est peut-être pas palpable dans les bureaux ou au travers de grandes études économiques.

Dans le contexte actuel, si nous ne sommes pas prudents, si nous essayons de déréguler le secteur comme nous l'avons fait pour d'autres, nous risquons d'annihiler la création alors que c'est un de nos rares patrimoines. En dépit de tous ses problèmes, l'Europe se distingue par la richesse de sa création. Nous finirons par développer, en Europe, une industrie de l'audiovisuel totalement dépourvue de contenu comme c'est déjà le cas ailleurs. Je pense, dès lors, que nous devons dorénavant nous efforcer avant tout d'offrir aux créateurs un cadre institutionnel qui leur permet d'agir.

Il me semble absurde d'évoluer dans l'abstraction et de penser que le petit musicien ou le modeste compositeur sont à même de se défendre.

Si Beethoven vivait aujourd'hui et composait ses symphonies, s'il devait percer sur le marché international et concurrencer les grandes multinationales de la musique, il mourrait de faim. Il se trouverait dans une situation financière bien pire qu'au XVIII^e ou au XIX^e siècle. C'est une idée essentielle qui doit s'imposer.

M. Toubon s'en réfère à la décision de notre commission de mettre sur pied un groupe de travail sur la protection de la propriété intellectuelle. Nous espérons que la Commission et, surtout M. McCreevy, qui a toujours soutenu la présente commission des affaires juridiques, sera disposé à travailler avec nous, à nous communiquer les préoccupations de la Commission mais aussi à écouter. Notre groupe de travail entendra également les opinions des milliers de personnes qui fournissent actuellement un formidable travail intellectuel et donnent chair aux médias audiovisuels que nous créons.

Sinon, comme je l'ai déjà dit, nous risquons sans aucun doute de créer un merveilleux système audiovisuel totalement creux, tout plein de publicité et sans contenu spécifique.

Dès lors, je pense, Madame la Présidente, que la proposition, la question orale et la proposition de résolution que nous avons l'intention de déposer renforcent l'indépendance et le caractère unique de la culture européenne qui ne peut être remplacé par une abstraction reposant sur la libre concurrence.

Eva Lichtenberger, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, en 2004, la commission des affaires juridiques a organisé une audition au cours de laquelle a été abordé, parmi d'autres sujets, le rôle des sociétés de gestion des droits d'auteur. À cette occasion, quelques artistes ont illustré de façon très impressionnante les problèmes qu'ils rencontrent dans un système régi par des gestionnaires de droits. Vous avez alors opté pour des dispositions non contraignantes, soit une voie non législative qui n'a fait qu'augmenter l'incertitude juridique. Depuis, le nombre de plaintes n'a cessé d'augmenter, tout comme l'irritation face à un système qui manque de clarté. C'est problématique, Monsieur le Commissaire.

Le système que vous avez proposé conduira à une concentration du marché qui profitera aux plus forts sans considération pour la Convention sur la diversité culturelle dans les domaines de l'art et de la culture en Europe. Les cultures minoritaires, celles qui ne s'inscrivent pas dans le courant dominant ou qui utilisent les langues de minorités pâtiront inévitablement d'un système qui les ignore.

Lors de la commission des affaires juridiques, nous vous avons demandé pourquoi vous n'aviez pas présenté de propositions similaires à celles du rapport Lévai au Parlement. Vous nous avez alors répondu que le marché évoluerait de toute façon en ce sens et qu'il ne fallait donc, effectuer aucun changement. Monsieur le Commissaire, les jugements contradictoires qui ont été rendus dernièrement mettent cette approche à mal. Ce qu'il nous faut aujourd'hui pour protéger le potentiel créatif, c'est une solution tournée vers l'avenir. Je pense que nous devrons également nous pencher plus attentivement sur le caractère contraignant des droits. La forme classique, reposant sur du matériel, est-elle viable à long terme? Atteindrons-nous malgré tout nos objectifs principaux? Le système fonctionnera t'il?

Monsieur le Commissaire, je ne pense pas que la solution viendra de nouvelles études et autres auditions. Malheureusement, ce sont toujours les mêmes personnes qui sont invitées et elles représentent les géants du marché plutôt que les petits acteurs dont l'opinion n'est pas prise en considération. Il faut changer d'approche et présenter une proposition législative claire sur la façon dont les gestionnaires de droits peuvent et doivent protéger les droits et patrimoines.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (PSE). - (*PL*) Madame la Présidente, l'année dernière, le Parlement européen a répondu par une résolution à la recommandation de 2005 de la Commission sur la gestion collective transfrontalière des droits d'auteur. Dans cette résolution, le Parlement demandait qu'il soit précisé que cette recommandation ne s'applique qu'à la vente d'enregistrements musicaux sur internet. Nous avons également demandé d'organiser sans plus attendre une consultation adéquate avec les parties intéressées et qu'un projet de texte cadre souple soit soumis au Parlement et au Conseil, un texte sur la gestion collective des droits d'auteur et droits associés, qui s'appliquerait aux services musicaux transfrontaliers en ligne.

La gestion du droit d'auteur et des droits voisins dans les services de musique en ligne reste compliquée et problématique malgré la directive contraignante sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur dans la société de l'information. C'est surtout l'absence de licences européennes qui est problématique. La formulation peu claire de la recommandation est préoccupante: elle pourrait tout aussi bien s'appliquer aux autres services en ligne qui proposent des enregistrements tels que les services de communication audiovisuelle par exemple. Le manque de clarté autour de l'utilisation de systèmes de licence différents crée une incertitude juridique et a des conséquences regrettables, surtout pour les services de diffusion en ligne.

Je regrette aussi de constater que la Commission n'a pas tenu compte des recommandations du Parlement. Elle s'est contentée de superviser les recommandations 2005 et de les appliquer, ce qui ne résout en rien les problèmes actuels du secteur. La politique de la Commission reflète, en partie, la décision prise à l'égard de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs. Elle exclut toute possibilité d'action concertée de la part des gestionnaires sur la proposition de créer un système de droits d'auteur transparent en Europe, par exemple. Le pouvoir est donc entre les mains d'une oligarchie de grosses sociétés qui passent des accords bilatéraux avec des interprètes connus. Il faut s'attendre à ce qu'une telle décision restreigne encore le choix et débouche sur la disparition des petites firmes, au détriment de la diversité culturelle.

Zuzana Roithová (PPE-DE). - (*CS*) La situation actuelle du marché du contenu électronique n'est pas viable: la présence de monopoles en fait un marché fragmenté et rigide. Je suis donc contente que la Commission ait levé en juillet un coin du voile sur la procédure de gestion collective. Les conditions et termes contractuels peu équitables à l'égard des auteurs et des utilisateurs m'inquiètent. J'aimerais penser que les citoyens tchèques ou d'autres pays ont la possibilité d'acheter leurs chansons préférées, des livres électroniques ou des séries télévisées par l'Internet, à parti d'iTunes ou d'autres plate-formes d'achat virtuelles au-delà des frontières mais, à l'heure actuelle, c'est impossible. J'aimerais pouvoir imaginer que les auteurs ont tout loisir de choisir librement un gestionnaire collectif dans n'importe quel État membre et peuvent le contraindre à améliorer

la qualité des services tout en réduisant les charges d'exploitation. Je voudrais que les gestionnaires de droits d'auteur puissent, à leur tour, octroyer des licences, indépendamment des frontières nationales, y compris des licences européennes. Mais cela n'est pas si simple, loin s'en faut. Je ne pense pas que le fait qu'en juillet la Commission fourrage dans ce nid de guêpes conduira à de réels changements systémiques du marché du contenu électronique. Je souhaiterais aujourd'hui inviter la Commission à commanditer une étude indépendante sur la gestion collective des droits d'auteur en général et insister pour qu'elle soumette à l'Assemblée un projet législatif en vue d'un remaniement en profondeur du système, sur la base d'une analyse adéquate de tous les aspects du problème.

Jean-Paul Gauzès (PPE-DE). - Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, vous avez fait preuve de beaucoup de sens de l'écoute et d'attention sur ces questions. Je souhaiterais toutefois vous poser une question et formuler une demande.

La question est celle de savoir comment le Parlement sera associé aux travaux que vous envisagez. La demande, c'est que si une plate-forme est mise en place, il me paraît indispensable que les conclusions, ses conclusions, ne soient pas arrêtées à l'avance mais qu'il y ait un véritable débat, et il me paraît également nécessaire que les membres de cette plate-forme soient représentatifs de la diversité économique et culturelle.

Charlie McCreevy, *membre de la Commission.* – (EN) Je remercie les honorables députés pour la richesse de leurs interventions.

Il ne faut pas que le régulateur régisse tout. La Commission encourage vivement l'expansion du marché de la licence en ligne pour la musique mais une intervention législative trop précoce qui ne reposerait pas sur une analyse exhaustive des besoins et tendances de ce marché me semble ne pas être la façon idoine de développer un marché sain du détail en ligne. Toutefois, s'il apparaît que la Commission n'est pas à même de proposer un modèle de gestion des droits en ligne pour le 21 ème siècle, nous devrons adopter une approche différente.

Il faut que toutes les parties intéressées, auteurs, interprètes, éditeurs, sociétés de gestion et sociétés d'enregistrement élaborent ensemble un système de gestion des droits qui permettra l'émergence de services en ligne plus licites tout en garantissant un revenu décent aux auteurs.

M. Medina Ortega a fait allusion au fait que tout le monde a intérêt à ce que l'Europe dispose d'une industrie de la culture saine. Je pense ne trahir personne au sein de la Commission en disant que c'est là notre objectif. Il serait bon d'essayer d'instaurer un système où tout un chacun, y compris les artistes, bénéficierait de la créativité et de la culture et pourrait le faire à un prix raisonnable.

Voila ce à quoi aspirons tous. Ce sont peut-être nos opinions quant à la façon d'y parvenir qui divergent. Ces dernières années, des opinions diverses se sont exprimées au sein de la présente Assemblée mais également dans des groupes extérieurs au Parlement. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur la façon d'atteindre les objectifs mais je pense que nous savons tous ce vers quoi nous tendons.

J'ai suggéré l'établissement de la plate-forme, par ailleurs évoquée par M. Gauzès et d'autres, en ayant à l'esprit la nécessité de réunir au sein d'un forum spécifique les acteurs, petits et grands, mais surtout les petits gestionnaires qui, si j'ai bien compris, ont le sentiment de ne pas avoir voix au chapitre. C'est ce qui motive ma proposition et je pense que nos objectifs se rejoignent. Nous souhaitons certainement entendre les desiderata de tous et en arriver à un modèle de gestion des licences adapté au monde contemporain plutôt qu'à celui d'il y a 40 ou 50 ans.

La Présidente. Le débat est clos.

Le vote aura lieu jeudi 25 septembre 2008.

20. »IASCF: Révision de la constitution - responsabilité publique et composition de l'IASB - propositions de changement» (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Pervenche Berès sur l'IASCF: Révision de la constitution - responsabilité publique et composition de l'IASB - propositions de changement' (B6-0463/2008).

Pervenche Berès, *auteure*. – Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, dans le domaine des normes comptables, dorénavant le Parlement européen le sait, vous avez une certaine capacité de créativité, de comité Théodule. Lorsque, au début de cette législature, nous vous avons interpellé sur le statut, le rôle de l'EFRAG, vous avez inventé la table ronde, dont chacun reconnaît aujourd'hui qu'elle n'a pas rempli son rôle.

Face aux propositions des *trustees* de l'IASCF de mettre en place un groupe de supervision, un *monitoring* group, dès lors qu'un certain nombre de membres ne vous agréent pas, vous proposez de créer un groupe consultatif international d'auditeurs.

Le Parlement européen est dorénavant habitué à vos pratiques. Lorsque nous vous avons alerté, en prenant l'initiative d'un rapport sur les questions de gouvernance de l'IASCF, vous vous êtes précipité pour arbitrer, avec vos collègues japonais et américains, et avec l'OICV, en élaborant, le 7 novembre 2007, un communiqué de presse, une déclaration dans laquelle vous prétendiez arbitrer tous les problèmes de gouvernance plutôt que d'attendre l'opportunité de pouvoir vous fonder sur la légitimité et l'autorité d'une position élaborée par la représentation démocratique de l'Union européenne, en clair, le Parlement européen.

Lorsque le Parlement européen a élaboré cette position à l'instigation de notre rapporteur, Alexander Radwan, vous avez préféré, en mars dernier, reporter ce débat au mois d'avril pour des raisons qui vous concernent et dont vous prenez seul la responsabilité.

Lorsque, sur la base de ces propositions en avril, vous aviez la force et la possibilité d'arbitrer ce que pourrait être la position de l'Union européenne sur la scène internationale, sur la base du paragraphe 9 de cette résolution que je lis: «constate que, comme elle l'avait fait en avril 2006 en convenant d'une feuille de route avec les autorités américaines, la Commission, par la déclaration précitée du 7 novembre 2007, a cherché à imposer anticipativement des solutions là où l'efficacité et la légitimité plaident pour un processus ouvert de consultation et de débat, auquel la présente résolution pourrait contribuer», vous avez préféré, dans le secret de votre cabinet ou de vos services, élaborer une solution sans concertation avec le Conseil ni avec ce Parlement européen.

Monsieur le Commissaire, qu'avez-vous fait depuis le 24 avril dernier, lorsque nous avons voté cette résolution? Nous vous avions à l'époque interpellé sur la place du FMI, de la Banque mondiale. D'autres depuis vous ont interpellé sur la place du Comité de Bâle, des superviseurs européens, dans les structures de supervision, de *monitoring group*, pour l'IASCF. Face à un tel problème, vous avez à nouveau imaginé un comité Théodule, le groupe consultatif international des auditeurs.

Vous nous dites : «il ne faut pas augmenter le nombre de ce *monitoring group*, parce qu'alors l'autorité serait diluée et nous n'aurions plus aucune compétence pour piloter les *trustees*». La proposition des *trustees* repose sur une composition de sept membres. Votre proposition repose sur une composition de cinq membres, plus un observateur, plus deux membres que vous mettriez dans ce comité international des auditeurs qui serait consulté.

Notre proposition consiste à conforter le groupe de sept proposé par les *trustees*, en incluant ce qui devrait y figurer. L'argument du nombre n'en est pas un puisque, par ailleurs dans le même moment, est proposée l'augmentation du nombre de membres de l'IASB, du *board* lui-même, pour passer de quatorze à seize.

Alors, aujourd'hui, Monsieur le Commissaire, nous vous disons deux choses. D'une part, si vous voulez vraiment réformer la gouvernance de l'IASB, nous sommes d'accord, c'est nous qui vous l'avons demandé, mais consultez-nous, associez-nous, en amont, pas au dernier moment. Ne nous dites pas que vous avez dû travailler au mois d'août de manière urgente, alors que nous vous interpellons depuis l'automne dernier et que, depuis avril, vous connaissez la position du Parlement européen!

Et puis nous vous disons que, dans le programme de travail de l'IASB et de l'IASCF, il y a une deuxième phase, dans laquelle l'ensemble du dispositif doit être revu, y compris les conditions de constitution de l'IASCF et nous vous proposons de profiter de ce moment-là pour poser clairement les conditions de l'équilibre, de la gouvernance, de l'ensemble du dispositif, en vue de disposer enfin d'un système de gouvernance qui soit à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui. En clair, quelles sont les normes comptables dont nous avons besoin pour disposer d'un marché financier dont la lecture des normes comptables serait en phase avec la réalité économique des situations que nous connaissons ici ou ailleurs?

Charlie McCreevy, *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, la Commission, le Parlement et le Conseil de ministres s'accordent à dire qu'il faut améliorer la gouvernance de l'International Accounting Standards Board (IASB) depuis bien longtemps. J'ai insisté sur l'importance de cette amélioration à plusieurs

reprises en dénonçant l'absence de procédures de concertation et de rapport adéquates dans cette organisation, tout comme le manque d'évaluation d'impact des nouvelles normes.

L'IASB s'apparente de facto à une instance globale de normalisation. Par conséquent, ses procédures de gestion doivent impérativement respecter les normes les plus exigeantes. Je voudrais que, dans l'UE, nous puissions adopter les normes IFRS en étant sûrs qu'elles sont exemplaires. Voilà pourquoi, lorsque j'ai appris qu'une révision de la constitution de l'IASCF était envisagée, j'ai considéré, en priorité, l'amélioration de sa gestion.

Rappelez-vous qu'en novembre dernier, avec des collègues de la Commission boursière (SEC) américaine, de l'Agence des services financiers japonaise et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, j'ai proposé la création d'un conseil de supervision chargé de garantir la responsabilité publique de l'IASCF.

Nous avons fait du chemin depuis. L'IASCF a proposé récemment de modifier sa constitution afin de formaliser sa relation avec le conseil de supervision. Elle a accepté que ce conseil puisse intervenir dans la procédure de nomination de ses administrateurs et que ce soit elle qui décide de leur nomination en dernier ressort. L'IASCF accepte également que le conseil de supervision puisse contrôler le travail de tous les administrateurs et en faire rapport au conseil d'administration de l'IASCF ou à l'IASB.

L'IASCF souhaite conclure la procédure début octobre. La constitution révisée de l'IASCF entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2009, le conseil de supervision pourrait prendre ses fonctions début 2009. Je pense donc que l'heure est venue de finaliser nos propositions. Si nous attendons trop, nous ne pourrons plus rouvrir ce dossier.

L'actuelle crise financière prouve que les normes comptables doivent garantir la supervision prudentielle et la stabilité financière. Il n'a pas été possible de décrocher un accord sur la participation d'instances telles que la BCE au conseil de supervision. Dans la nouvelle configuration, nous pourrions envisager la création d'un groupe consultatif international en comptabilité qui serait chargé de conseiller le groupe de supervision sur les questions de stabilité prudentielle et financière. Y participeraient la Banque centrale européenne, le Comité européen des régulateurs de marchés des valeurs mobilières et, bien entendu, les autres instances internationales intéressées. Une nouvelle fois, je voudrais remercier les députés d'avoir souligné l'importance de la supervision prudentielle et de la stabilité financière dans sa résolution du 24 avril.

Dans l'exercice de son éventuel mandat au sein du conseil de supervision, la Commission doit également représenter les autres institutions européennes et, surtout, la présente Assemblée. Pour que cela soit efficace, je proposerais que des procédures de concertation avec le Parlement européen soient élaborées qui pourraient être formalisées si besoin en est.

Je me suis efforcé de faire en sorte que les principaux députés européens soient informés par mes services de l'évolution de ce débat mais j'ai appris que la communication n'a pas été optimale. Apparemment, pendant l'élaboration de notre position, mes services n'ont pas, comme à l'habitude, communiqué les événements de la fin juillet parce que nous étions en période de vacances. Je sais qu'il règne parmi les députés une grande insatisfaction de n'avoir pas été consultés correctement pendant l'élaboration de nos propositions. J'en suis tout aussi peu satisfait et j'ai donné à mes services des consignes claires et fermes afin d'éviter que cette erreur ne se reproduise. Je pense que mon directeur général a contacté Mme Berès pour lui expliquer cette omission. J'espère que cet oubli ne mettra pas en péril l'objectif commun de nos deux institutions, soit l'amélioration du système de gouvernance de l'IASB.

Je suis convaincu que, moyennant quelques adaptations supplémentaires, une gouvernance plus adéquate de l'IASCF augmentera la qualité des normes comptables et garantira la satisfaction des besoins de toutes les parties intéressées, parmi lesquelles l'Union européenne qui est, à ce jour, le principal utilisateur des normes IFRS.

L'actuel projet de réforme de la gouvernance de l'IASCF apportera un changement majeur dans la responsabilité de cette instance à l'égard des autorités publiques. L'Assemblée l'a demandé à maintes reprises. J'invite le Parlement européen à soutenir nos propositions afin que cette réforme puisse avoir un véritable poids.

Jean-Paul Gauzès, au nom du groupe PPE-DE. – Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, mes chers collègues, nous venons d'entendre, de la présidente de la commission économique, l'expression de ce qu'en fait pensent les députés qui s'intéressent à cette question. Vous l'avez souligné, chacun est conscient de l'importance des normes comptables et de la réforme qui est annoncée. L'occasion est venue de clarifier et de traduire dans les faits les propos que vous tenez, Monsieur le Commissaire.

Je fais une proposition: cette résolution est sévère et ceci est mérité, mais il ne faut pas tuer le pécheur. Finalement, ce qui serait possible, ce serait de mettre à profit quelques jours pour essayer d'établir, entre la Commission et le Parlement, un protocole qui définirait clairement l'information du Parlement, sa participation à cette réflexion et ses positions, et à cette fin, il faudrait que nous reportions le vote de quelques jours. C'est la proposition que formulera le PPE demain, de reporter le vote de la résolution pour permettre d'ouvrir véritablement une concertation entre le Parlement et la Commission sur ce sujet important. Il est bien évident que si rien n'aboutissait pendant ce laps de temps, pour rattraper le temps perdu et les éventuels manques d'information, nous serions amenés à voter une résolution qui serait celle qui nous est proposée aujourd'hui, avec la sévérité des jugements qu'elle comporte.

J'espère qu'en des circonstances difficiles amenées par une crise financière à laquelle les normes comptables ne sont pas totalement étrangères, chacun comprendra qu'il faut trouver rapidement une solution pratique qui ouvre la voie à une évolution souhaitable.

John Purvis (PPE-DE). - (EN) Madame la Présidente, je dois avouer à M. le Commissaire que je ne comprends pas grand chose à ce qu'il se passe ici. Je n'étais au courant de rien jusqu'à la semaine dernière et, soudain, je suis assailli de toutes parts par l'IASCF et par la Commission qui tentent de me convaincre par un moyen ou par un autre que le FMI doit faire partie du groupe. Il s'agit là d'une façon de procéder pour le moins déplaisante face à ce qui est, en fin de compte, presque un outil juridique. Je voudrais dès lors demander au Commissaire s'il est possible de temporiser pour résoudre les problèmes et de revenir sur ce dossier éventuellement lors de la mini plénière d'octobre.

J'ajouterais qu'à mes yeux la participation du FMI et de la Banque mondiale à ce groupe de supervision ne l'alourdirait en rien. Il me semble qu'elles apporteraient une dimension internationale bienvenue. Je ne vois pas pourquoi un nouveau groupe consultatif en comptabilité serait créé pour conseiller les superviseurs qui supervisent les choses. C'est l'histoire du serpent qui se mange la queue. Ne pourraient-ils pas se concerter lorsque besoin en est, sans devoir recourir à une procédure officielle? Pourrions-nous en rediscuter dans les quinze prochains jours et voter dans un contexte, si possible, plus harmonieux, lors de la mini plénière d'octobre?

Zuzana Roithová (PPE-DE). - (CS) Monsieur le Président, la crise financière mondiale nous montre combien l'équité, la valeur équitable de l'entreprise est essentielle pour que les marchés financiers soient sains. Ce sont des informations indispensables aux actionnaires et créanciers. Un groupe de supervision permettrait d'augmenter la transparence et d'améliorer la comparabilité des rapports financiers afin de renforcer la responsabilité individuelle des actionnaires dans les procédures décisionnelles. La normalisation internationale mène indubitablement à l'émergence de marchés des capitaux transfrontaliers. Par conséquent, au nom de la stabilité, le groupe de supervision devrait également introduire des mesures de prévention contre les tendances cycliques et contribuer à prévenir le risque systémique. Il va sans dire que la proposition de créer ce groupe n'est pas remise en cause. Ses prérogatives ne sont pas définies et l'on ignore, par exemple, si ce groupe jouera aussi un rôle de supervision. Par ailleurs, il me semble important que chaque pays puisse disposer d'un représentant dans ce groupe de suivi dans lequel siègeront aussi des représentants des grandes institutions afin de refléter le poids des principaux blocs monétaires au monde, tout comme la diversité culturelle, les intérêts des pays développés et en développement, les institutions internationales responsables à l'égard des instances publiques. Il est dommage que le Parlement n'ait pas été consulté auparavant.

Pervenche Berès, *auteure*. – Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, qu'avez-vous fait depuis le 24 avril pour tenir compte de la position du Parlement européen? Qu'avez-vous fait depuis le 24 avril pour débattre avec le Parlement européen des bonnes solutions pour piloter la gouvernance des *trustees*? Nous le savons bien, l'IASB est un bateau ivre entre les mains des auditeurs qui ont produit ces *fair values*, dont personne ne sait comment on les a élus quand il n'y a plus de marché.

Et aujourd'hui, l'enjeu de la gouvernance de l'IASCF est celui dont nous devons débattre. Vous nous proposez dans la précipitation – lorsque nous vous proposons des solutions raisonnables pour intégrer la gouvernance de ces structures dans une gouvernance mondiale, responsable – de mettre en place des comités de consultation. Est ce bien raisonnable?

Je ne crois pas qu'une simple association du Parlement européen à telle ou telle étape du processus suffira à résoudre la question. La proposition que vous nous faites pour la gouvernance de l'IASCF n'est pas satisfaisante. Nous attendons de votre part une autre proposition et, éventuellement, d'attendre la deuxième phase de la consultation, de la révision de cette gouvernance le cas échéant.

Charlie McCreevy, *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, à mon âge, plus grand chose ne surprend. Je ne suis donc pas du tout étonné ni de ce qu'il se passe ici au Parlement européen, ni de l'opinion de certaines personnes.

Permettez-moi d'ajouter que, dans ce débat-ci nous ne pouvons oublier que l'IASCF et, sous elle, son corps constituant, l'IASB, sont des organisations indépendantes.

(Interruption inaudible dans la salle)

Je me contente d'énoncer les faits. Elles sont totalement indépendantes mais sont devenues, de fait, des instances internationales de normalisation comptable parce que la norme IFRS, édictée par l'IASB, est aujourd'hui *de facto* la norme de comptabilité mondiale. L'organisation est indépendante puisqu'en Europe nous avons adopté la norme IFRS (décision prise avant que je n'arrive à la Commission, à la satisfaction du Parlement européen). À l'heure actuelle, nous sommes la plus vaste entité à appliquer cette norme, mais cela pourrait changer car le reste du monde s'y rallie petit à petit. Nous ne serons plus alors les plus grands mais pour l'heure, nous sommes le plus gros utilisateur de la norme.

Depuis un certain temps, avec le soutien du Parlement européen, nous nous efforçons d'améliorer la gouvernance de l'IASCF par ses administrateurs, sans oublier qu'elle est indépendante.

Nous avons enregistré quelques progrès dans le passé et, récemment, l'IAS a annoncé la révision de sa constitution. Nous profiterons donc de l'occasion pour soumettre nos propositions. Nous n'avons pas le droit d'imposer notre point de vue à l'IASCF (c'est la prérogative des administrateurs indépendants), mais nous soumettons des propositions d'amélioration des mécanismes de gestion pour éviter que, comme le disent les Irlandais, l'organisation 'loses the run of themselves' (perde le contrôle). C'est une situation de facto et de jure.

Les administrateurs de l'IAS pensent introduire les nouvelles règles de gouvernance début octobre, après examen de toutes les propositions. Le délai pour le dépôt de nos propositions a expiré il y a quelques jours. C'était le 20 septembre et nous sommes aujourd'hui le 24. Nous avons attendu pour soumettre une proposition finale. Nous sommes en concertation informelle avec eux pendant un certain temps. Ils savent donc ce que nous allons proposer mais, par courtoisie, nous avons attendu la résolution du Parlement. Nous devons donc soumettre nos propositions officielles dans les prochains jours.

Il appartient au Parlement de décider de ce qu'il adviendra de cette recommandation-ci. M. Gauzès a très raisonnablement suggéré de prendre quelques jours de plus pour élaborer un protocole régissant la participation de l'Assemblée à la procédure, que je suis tout à fait disposé à élaborer.

Quant au conseil de supervision proposé en novembre dernier, tout le monde ne peut y être représenté. Les administrateurs de l'IASCF ne l'accepteront pas et, s'ils refusent catégoriquement, c'en est fini. Nous proposons donc une sorte d'échappatoire en assurant la présence dans ce groupe des personnes et instances concernées. Je ne camperai pas sur une position quant à la façon d'organiser ce groupe ni qui doit y participer. Je n'ai aucune opinion en la matière.

J'ai appris aujourd'hui seulement que, le mois dernier, mes services n'ont pas été en permanence en contact avec les députés. Je l'ignorais; je pensais qu'ils maintiendraient un contact suivi avec les personnes intéressées par ce dossier particulier mais je viens de découvrir que ça n'a pas été le cas. J'ai déjà exprimé mes regrets précédemment et j'ai pris des mesures pour éviter ça se reproduise. Nous voulons coopérer mais je ne peux pas en faire plus.

Monsieur Purvis, le Parlement ne peut reporter la question à sa guise, jusqu'à la mi-octobre ou plus tard. Pour que la Commission européenne puisse intervenir, je dois soumettre notre proposition formelle sur la gouvernance au conseil de l'IASF sur-le-champ. Il n'acceptera pas toutes les suggestions. M. John Purvis nous a déjà dit que, depuis deux jours, il fait l'objet de pressions de la part de plusieurs personnes qui veulent que leurs souhaits soient satisfaits.

À la lecture de la résolution actuelle, une particularité devrait nous sauter aux yeux et particulièrement aux yeux de Madame Berès qui lutte depuis longtemps pour une meilleure gouvernance et plus de responsabilité de la part de cette instance de l'IASB. La résolution a ceci de particulier qu'elle sert exactement les desseins des administrateurs et va à l'encontre de notre volonté d'améliorer la gestion. Cette particularité pose un problème qu'il ne m'incombe pas de résoudre mais qui est entièrement du ressort du Parlement européen. En passant, j'ajouterais qu'il se trouve parmi les administrateurs de l'IASB des personnes qui ne sont pas trop enclines à accepter certaines des règles de gestion que nous leur proposons. Nous nous heurterons à une

résistance certaine. Nous comptons sur les administrateurs actuels pour qu'ils examinent nos préoccupations et les améliorent dans le sens voulu par nous. Nous n'avons qu'un pouvoir de proposition et ne pouvons, dès lors, rien exiger ni imposer mais, par nos contacts, ils savent ce que nous proposerons. Certaines suggestions ne leur plaisent pas, j'en suis bien conscient, mais nous tentons de faire en sorte que la gestion soit meilleure.

Ce qu'il se passe dans l'arène politique ne me surprend plus guère car j'y évolue depuis plus de 30 ans. Nous avons lutté pendant des années pour faire de la norme IFRS une norme internationale et, comme tout le monde le sait, les États-Unis proposent aujourd'hui que cette norme soit accessible aux sociétés américaines (ce que j'avais prédit il y a deux ans devant la commission parlementaire qui s'est plus ou moins moquée de mois). Il serait, dès lors, assez ironique de la part de cette instance qui a été tellement exigeante et a tant insisté auprès de nous pour que sa gouvernance et sa transparence s'améliore, qu'elle fasse ce que certains disent qu'elle s'apprête à faire, c'est-à-dire, exactement le contraire. C'est un peu ironique mais j'espère m'être fait comprendre. J'ai fait de mon mieux.

La Présidente. – J'ai reçu une proposition de résolution déposée sur la base de l'Article 108(5) du règlement (8).

Le débat est clos.

Le vote aura lieu jeudi 25 septembre 2008.

21. Ordre du jour de la prochaine séance : voir procès-verbal

22. Levée de la séance

(La séance est levée à 11h45)

⁽⁸⁾ Voir procès-verbal.